SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Proceedings of the Standing Senate Committee on

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chair:
The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Monday, June 18, 2012
Tuesday, June 19, 2012
Wednesday, June 20, 2012

Issue No. 20

First, second and third (final) meetings on:

Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act

INCLUDING:
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-31)

APPEARING:
The Honourable Jason Kenney, P.C., M.P.,
Minister of Citizenship and Immigration

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président :
L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Le lundi 18 juin 2012
Le mardi 19 juin 2012
Le mercredi 20 juin 2012

Fascicule n° 20

Première, deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Y COMPRIS :
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-31)

COMPARAÎT :
L'honorable Jason Kenney, C.P., député,
ministre de la Citoyenneté et l'Immigration

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

49652-49656-49660

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Cordy	Martin
* Cowan (or Tardif)	Mercer
	Merchant
Housakos	Seidman
Hubley	Seth
Jaffer	Verner, P.C.
* LeBreton, P.C. (or Carignan)	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Callbeck (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Eaton (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Demers (*June 19, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Lang (*June 19, 2012*).

The Honourable Senator Eggleton, P.C., replaced the Honourable Senator Munson (*June 18, 2012*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Demers (*June 18, 2012*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*June 18, 2012*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Dyck (*June 18, 2012*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Mercer (*June 13, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Cordy	Martin
* Cowan (ou Tardif)	Mercer
	Merchant
Housakos	Seidman
Hubley	Seth
Jaffer	Verner, C.P.
* LeBreton, C.P. (ou Carignan)	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénateur Eaton (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Eaton a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 19 juin 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 19 juin 2012*).

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 18 juin 2012*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 18 juin 2012*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 18 juin 2012*).

L'honorable sénateur Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Dyck (*le 18 juin 2012*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 13 juin 2012*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 13, 2012:

Second reading of Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 13 juin 2012 :

Deuxième lecture du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

L'honorable sénateur Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Angus, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 18, 2012
(47)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 1 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Jaffer, Lang, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (12).

In attendance: Julie Bédard and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 18, 2012, the committee began its study on Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act.

APPEARING:

The Honourable Jason Kenney, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration.

WITNESSES:

Citizenship and Immigration:

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy;

Marie Bourry, Executive Director and Senior General Counsel;

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development.

Public Safety Canada:

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Director General, Post-Border Programs.

United Nations High Commissioner for Refugees:

Furio De Angelis, Representative in Canada;

Michael Casasola, Resettlement Officer;

Nadia Williamson, Associate Legal Officer.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 18 juin 2012
(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Jaffer, Lang, Martin, Merchant, Munson, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (12).

Également présentes : Julie Bédard et Karin Phillips, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 18 juin 2012, le comité commence son étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

COMPARAÎT :

L'honorable Jason Kenney, C.P, député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOINS :

Citoyenneté et l'Immigration :

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et de programmes;

Marie Bourry, directrice exécutive et avocate générale principale;

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asiles.

Sécurité publique Canada :

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale.

Agence des services frontaliers du Canada :

Peter Hill, directeur général, Programmes après le passage à la frontière.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés :

Furio De Angelis, représentant au Canada;

Michael Casasola, administrateur chargé de la réinstallation;

Nadia Williamson, conseillère juridique adjointe.

As individuals:

Peter Showler, Professor, Human Rights Research and Education Centre, University of Ottawa;

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst.

The chair made a statement.

Minister Kenney made a statement and, together with Mr. Linklater, Ms. Bourry, Ms. Irish, Mr. MacDonald and Mr. Hill, answered questions.

At 2:56 p.m., the committee suspended.

At 3:13 p.m., the committee resumed.

Mr. De Angelis made a statement and, together with Mr. Casasola and Ms. Williamson answered questions.

At 3:50 p.m., the committee suspended.

At 3:54 p.m., the committee resumed.

Mr. Showler and Mr. Kurland, each made a statement and, together, answered question.

At 4:55 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À titre personnel :

Peter Showler, professeur, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa;

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques.

Le président fait une déclaration.

Le ministre Kenney fait une déclaration, puis, avec M. Linklater, Mme Bourry, Mme Irish, M. MacDonald et M. Hill, répond aux questions.

À 14 h 56, la séance est suspendue.

À 15 h 13, la séance reprend.

M. De Angelis fait une déclaration, puis, avec M. Casasola et Mme Williamson, répond aux questions.

À 15 h 50, la séance est suspendue.

À 15 h 54, la séance reprend.

M. Showler et M. Kurland font chacun une déclaration et répondent ensemble aux questions.

À 16 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, June 19, 2012
(48)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 2:30 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Eaton, Jaffer, Martin, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (10).

Other senator present: The Honourable Senator Nancy Ruth (1).

In attendance: Sandra Elgersma, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 18, 2012, the committee continued its study on Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act.

WITNESSES:

Barreau du Québec:

Carla Chamass, Research and Legislation Services;

OTTAWA, le mardi 19 juin 2012
(48)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 14 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Eaton, Jaffer, Martin, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Nancy Ruth (1).

Également présente : Sandra Elgersma, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 18 juin 2012, le comité continue son étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOINS :

Barreau du Québec :

Carla Chamass, Service de recherche et de législation;

Hugues Langlais, President, Immigration and Citizenship Committee;

Richard Neil Goldman, Member, Immigration and Citizenship Committee.

Wlodyka, MacDonald, Teng:

Andrew Wlodyka, Partner (by video conference).

As an individual:

Catherine Dauvergne, Professor, Faculty of Law, University of British Columbia (by video conference).

Canadian Civil Liberties Association:

Noa Mendelsohn Aviv, Director, Equality Program.

Centre for Immigration Policy Reform:

Martin Collacott, Spokesperson.

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director.

Canadian Council for Refugees:

Francisco Rico-Martinez, Co-Chair, Inland Protection Working Group;

Gina Csanyi-Robah, Member.

Rainbow Refugee Society:

Chris Morrissey, Chair, Co-founder and Volunteer.

The chair made a statement.

Mr. Langlais, Ms. Aviv, Ms. Dauvergne and Mr. Wlodyka each made a statement and, together with Ms. Chamass and Mr. Goldman, answered questions.

At 4:23 p.m., the committee suspended.

At 4:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Rico-Martinez, Ms. Csanyi-Robah, Ms. Morrissey, Mr. Collacott and Mr. Thomas each made a statement and, together, answered questions.

At 6:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012
(49)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Housakos, Hubley, Jaffer, Martin, Mercer, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, P.C., and Wallace (12).

Hugues Langlais, président, Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté;

Richard Neil Goldman, membre du Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté.

Wlodyka, MacDonald, Teng :

Andrew Wlodyka, associé (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Catherine Dauvergne, professeure, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique (par vidéoconférence).

Association canadienne des libertés civiles :

Noa Mendelsohn Aviv, directrice, programme Égalité.

Centre pour une réforme des politiques d'immigration :

Martin Collacott, porte-parole.

Fédération canadienne des contribuables :

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien.

Conseil canadien pour les réfugiés :

Francisco Rico-Martinez, coprésident, Groupe de travail Protection au Canada;

Gina Csanyi-Robah, membre.

Rainbow Refugee Society :

Chris Morrissey, présidente, cofondatrice et bénévole.

Le président fait une déclaration.

M. Langlais, Mme Aviv, Mme Dauvergne et M. Wlodyka font chacun une déclaration, puis, avec Mme Chamass et M. Goldman, répondent aux questions.

À 16 h 23, la séance est suspendue.

À 16 h 32, la séance reprend.

M. Rico-Martinez, Mme Csanyi-Robah, Mme Morrissey, M. Collacott et M. Thomas font chacun une déclaration et répondent ensemble aux questions.

À 18 h 20 , le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Housakos, Hubley, Jaffer, Martin, Mercer, Merchant, Ogilvie, Seidman, Seth, Verner, C.P., et Wallace (12).

In attendance: Julie Bédard and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 18, 2012, the committee continued its study on Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act.

WITNESS:

Citizenship and Immigration Canada:

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act.

With leave and pursuant to rule 97 (7.1), it was agreed that the committee group clauses in groups of ten.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clauses 2 through 10 carry, on division.

It was agreed that clauses 11 through 20 carry, on division.

It was agreed that clauses 21 through 30 carry, on division.

It was agreed that clauses 31 through 40 carry, on division.

It was agreed that clauses 41 through 50 carry, on division.

It was agreed that clauses 51 through 60 carry, on division.

It was agreed that clauses 61 through 70 carry, on division.

It was agreed that clauses 71 through 80 carry, on division.

It was agreed that clauses 81 through 85 carry, on division.

It was agreed that clause 1, carry.

It was agreed that the title carry.

The chair asked whether the bill shall carry.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Housakos, Martin, Seidman, Seth, Verner, Wallace — 6

Également présentes : Julie Bédard et Karin Phillips, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 18 juin 2012, le comité continue son étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOIN :

Citoyenneté et Immigration Canada :

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asiles.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Avec le consentement du comité et conformément à l'article 97(7.1) du Règlement, il est convenu que le comité regroupe les articles en groupes de 10.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 10, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 11 à 20, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 21 à 30, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 31 à 40, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 41 à 50, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 51 à 60, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 61 à 70, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 71 à 80, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 81 à 85, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Le président demande si le projet de loi est adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Housakos, Martin, Seidman, Seth, Verner, Wallace — 6

NAYS

The Honourable Senators

Cordy, Jaffer, Mercer, Merchant — 4

The committee discussed appending observations to its report.

Ms. Irish answered questions from time to time.

The Honourable Senator Jaffer moved that the following observation be appended to the committee's report on the bill:

> The committee emphasizes the importance that the gender guidelines issued by the Immigration and Refugee Board of Canada continue to be applied to refugee claims from designated countries of origin.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved that the following observation be appended to the committee's report on the bill:

> The committee encourages the Immigration and Refugee Board of Canada to develop guidelines related to the LGBT communities.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Cordy moved that the following observation be appended to the committee's report on the bill:

> The committee encourages the Minister and the Immigration and Refugee Board of Canada to take into consideration the special situation of minorities within the country of origin.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the chair report the bill without amendments but with observations to the Senate.

At 4:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

CONTRE

Les honorables sénateurs

Cordy, Jaffer, Mercer, Merchant — 4

Le comité discute d'observations à annexer à son rapport.

Mme Irish répond à des questions.

L'honorable sénateur Jaffer propose d'annexer au rapport du comité l'observation suivante :

> Le comité insiste sur le fait qu'il est important que les lignes directrices concernant la persécution fondée sur le sexe émises par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada continuent à être appliquées aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Jaffer propose d'annexer au rapport du comité l'observation suivante :

> Le comité invite la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à élaborer des lignes directrices à l'intention des communautés GLBT.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cordy propose d'annexer au rapport du comité l'observation suivante :

> Le comité invite le ministre et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à prendre en considération la situation spéciale des minorités dans le pays d'origine.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, sans amendement, mais avec des observations, au Sénat.

À 16 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 21, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 14, 2012, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 21 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 14 juin 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

KELVIN K. OGILVIE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 18, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act, met this day at 1 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we welcome our first panel and the minister, I want to go over this afternoon with my colleagues. We have a fairly lengthy afternoon and I remind them that we have two sessions. This one will end, as per agreement, at three o'clock.

The second will begin at 3:15 and end at 5:15, consisting of two one hour sessions.

Are we all clear on today's session?

[*Translation*]

Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie from Nova Scotia and the chair of the committee. I will ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Merchant: I am Pana Merchant from Saskatchewan.

Senator Callbeck: Catherine Callbeck from Prince Edward Island.

Senator Jaffer: I am Mobina Jaffer from British Columbia.

Senator Munson: I am Jim Munson from Ontario, but my heart is in New Brunswick.

Senator Martin: Senator Yonah Martin from Vancouver, British Columbia.

Senator Lang: Dan Lang from the Yukon.

[*Translation*]

Senator Verner: I am Josée Verner, from Quebec.

[*English*]

Senator Seth: I am Asha Seth from Toronto, Ontario.

Senator Wallace: I am John Wallace from New Brunswick and my heart is in New Brunswick as well.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 18 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour examiner le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, avant d'accueillir notre premier groupe de témoins et le ministre, je désire passer en revue le programme de l'après-midi. Nous avons un après-midi assez long, et je vous rappelle que nous avons deux séances. La séance actuelle prendra fin, comme cela a été convenu, à 15 heures.

La deuxième séance commencera à 15 h 15 et se terminera à 17 h 15, elle comportera deux parties d'une heure chacune.

Les choses sont-elles claires pour tout le monde?

[*Français*]

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, je suis de la Nouvelle-Écosse et je préside le comité. J'invite maintenant mes collègues à se présenter.

Le sénateur Merchant : Je m'appelle Pana Merchant, de la Saskatchewan.

Le sénateur Callbeck : Catherine Callbeck, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Jaffer : Mon nom est Mobina Jaffer et je viens de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Munson : Je m'appelle Jim Munson, je suis de l'Ontario, mais mon cœur demeure au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Martin : Je m'appelle Yonah Martin, de Vancouver.

Le sénateur Lang : Dan Lang, du Yukon.

[*Français*]

Le sénateur Verner : Je suis Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Seth : Je m'appelle Asha Seth et je suis de Toronto.

Le sénateur Wallace : Mon nom est John Wallace, je suis du Nouveau-Brunswick et mon cœur est également au Nouveau-Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: Welcome, minister. We are very pleased that you are able to be here today with your officials. It is my understanding that you are limited in time and will be making a presentation to us but will need to leave by 2 p.m. Is that correct?

Hon. Jason Kenney, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration: Yes, we have Question Period, unfortunately, but I would be happy to stay.

The Chair: We will keep the question period here as long as you can stay. Another of your officials will join us once you have needed to depart. Minister, with that I will get right to it: The floor is yours.

[*Translation*]

Mr. Kenney: Thank you very much, Mr. Chair. I am pleased to be here today to discuss Bill C-31, Protecting Canada's Immigration System Act. Immigration is central to our history and to our success as a country. As they built new lives in Canada, the millions of newcomers we welcomed here over many years also helped to build Canada itself. Indeed, Canada today is a peaceful, free and diverse country that is the envy of much of the world partly due to the tremendous contribution of immigrants and their descendants.

[*English*]

The Government of Canada is committed to keeping Canada's open and generous immigration and refugee system functioning in a way that supports our national interest. Our commitment is evidenced by the fact that over the past several years we have maintained the highest sustained levels of immigration in our nation's history, admitting over a quarter of a million new permanent residents per year.

Our tradition of refugee protection is the international gold standard. In fact, we are increasing the number of resettled refugees we accept to Canada by some 20 per cent. At the same time, we will maintain our generous refugee asylum determination system, which will ensure that genuine refugees who arrive and need protection get it, and do so more quickly.

In order for Canada to maintain our tradition of openness and generosity we must, however, be ever vigilant to ensure the system is characterized by the consistent application of fair rules. We must also protect our system from those who would seek to abuse Canada's generosity by cutting the queue, making false asylum claims, coming through illegal smuggling operations or otherwise violating our laws.

Le sénateur Seidman : Judith Seidman, de Montréal.

Le président : Soyez le bienvenu, monsieur le ministre. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur votre présence aujourd'hui et sur celle de vos fonctionnaires. Je crois comprendre que le temps dont vous disposez est limité, que vous ferez un exposé, mais que vous devrez partir au plus tard à 14 heures. Est-ce exact?

L'honorable Jason Kenney, C.P., député, ministre de Citoyenneté et de l'Immigration : Oui, nous avons malheureusement une période de questions, mais je serais heureux de rester avec vous.

Le président : Nous poursuivrons la période des questions ici aussi longtemps que vous pourrez rester. Un de vos fonctionnaires se joindra à nous lorsque vous devrez partir. Monsieur le ministre, la parole est maintenant à vous.

[*Français*]

M. Kenney : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici pour parler du projet de loi C-31, Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada. L'immigration fait partie intégrante de notre histoire et de notre réussite en tant que nation. En se construisant une nouvelle vie au Canada, les millions d'immigrants que nous avons accueillis au fil des années ont également enrichi le tissu même du pays. Le Canada est en effet un pays pacifique, libre et diversifié qui fait envie presque partout dans le monde. C'est en partie grâce à l'immense contribution des immigrants et des réfugiés et leurs descendants.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada prend les moyens nécessaires pour assurer la viabilité d'un système d'immigration et de protection des réfugiés ouvert et généreux qui sert nos intérêts nationaux. En témoignent d'ailleurs les niveaux d'immigration qui, au cours des dernières années, ont été maintenus à des sommets inégalés dans toute l'histoire du Canada. Nous accueillons en moyenne un quart de million de nouveaux résidents permanents chaque année.

Notre tradition de protection des réfugiés établit la norme à l'échelle nationale. Nous avons d'ailleurs annoncé notre intention d'augmenter d'environ 20 p. 100 le nombre de réfugiés qui seront réinstallés dans notre pays. Parallèlement, nous allons maintenir notre généreux système d'octroi de l'asile, de sorte que les réfugiés légitimes qui ont besoin de notre protection l'obtiendront plus rapidement.

Pour maintenir notre tradition d'ouverture et de générosité, nous devons nous montrer vigilants en adoptant des règles équitables et en les appliquant de manière uniforme. Nous devons aussi protéger le système contre ceux qui voudraient abuser de la générosité du Canada par des manœuvres de contournement, la présentation de fausses demandes d'asile, l'entrée illégale ou d'autres moyens d'enfreindre nos lois.

[*Translation*]

It was in this spirit that we introduced Bill C-31, which improves Canada's immigration system in a number of ways. Specifically, it builds on the long-needed reforms to the asylum system that were passed in Parliament in June 2010 as part of the Balanced Refugee Reform Act.

Since those reforms were passed, we have seen a significant increase in unfounded refugee claims, particularly from EU nationals, who come from countries that have democratic and legal systems similar to our own.

[*English*]

In fact, in 2011 Canada received a total of 5,800 asylum claims from democratic rights-respecting member countries of the European Union — an increase of 14 per cent from 2010. Here is a startling fact: We have been, for three years now, receiving more asylum claims from the democratic countries of the European Union then we have received from Africa or Asia. Most Canadians would expect to see countries like North Korea, Iran or Zimbabwe as our top asylum source countries, but in fact the democratic countries of the European Union are.

What is most telling is that almost all of the EU asylum claims are abandoned or withdrawn by the claimants themselves. I repeat this point because we have a heard a lot of debate on the issue of EU asylum claims. It is true that almost all of the EU claims that go to the IRB for adjudication are rejected as not having a well-founded fear of persecution. However, it is more important to understand that only a tiny number of the EU asylum claimants bother to show up at their own asylum hearing. The vast majority — over 90 per cent — abandon or withdraw their claims of their own volition, telling us they do not need Canada's protection.

This is not only unacceptable but also very expensive, costing taxpayers far too much of their hard-earned dollars. Fake claims from the EU cost Canadian taxpayers over $170 million a year.

[*Translation*]

Bill C-31 would enable the government to respond more quickly to increases in refugee claims from countries that generally do not produce refugees, such as most of those in the European Union. This principle is well recognized by the UN High Commissioner, meaning that it is common practice to have a fast-track system to process claims from countries that generally do not produce refugees. Claimants from these countries will be processed in about 45 days.

[*Français*]

C'est dans cet esprit que nous avons déposé le projet de loi C-31, lequel propose d'améliorer notre système d'immigration et de protection des réfugiés de différentes façons. Ce texte de loi s'appuie en particulier sur les modifications au système d'asile nécessaire depuis longtemps, qui ont été adoptées par le Parlement en juin 2010 dans le cadre de la Loi sur les mesures de réformes équitables concernant les réfugiés.

Depuis que ces modifications ont été entérinées, nous avons constaté une hausse marquée du nombre des demandes d'asile non fondées, surtout en provenance de l'Union européenne, par des ressortissants de pays dotés de régimes démocratique et juridique semblables aux nôtres.

[*Traduction*]

En fait, en 2011, le Canada a reçu un total de 5 800 demandes d'asile en provenance de pays de l'Union européenne qui sont à la fois démocratiques et respectueux des lois, ce qui représente une augmentation de 14 p. 100 depuis 2010. Voici un fait saisissant : depuis trois ans maintenant, nous recevons plus de demandes d'asile des pays démocratiques de l'Union européenne que de l'Afrique ou de l'Asie. La plupart des Canadiens s'attendraient à ce que des pays comme la Corée du Nord, l'Iran ou le Zimbabwe soient les principaux pays sources pour les demandes d'asile, alors que, dans les faits, ce sont des pays démocratiques de l'Union européenne que proviennent les demandes les plus nombreuses.

Le fait le plus révélateur est que toutes les demandes de l'UE ont été abandonnées ou retirées par les demandeurs eux-mêmes. Je soulève de nouveau ce point parce que nous avons entendu beaucoup de gens débattre de la question des demandeurs d'asile de l'UE. Il est vrai que presque toutes les demandes provenant de l'UE renvoyées à la CISR sont rejetées parce qu'elles ne sont pas fondées sur une crainte réelle de persécution. Toutefois, il faut comprendre que seulement un très petit nombre de demandeurs d'asile issus de l'UE prennent la peine de se présenter à leur audience. La grande majorité — plus de 90 p. 100 — abandonnent ou retirent leur demande de leur plein gré, affirmant qu'ils n'ont pas besoin de la protection du Canada.

En plus d'être inacceptable, cette situation entraîne des coûts beaucoup trop élevés pour les contribuables qui gagnent durement chacun de leurs dollars. En effet, ces fausses demandes de l'UE coûtent chaque année plus de 170 millions de dollars aux contribuables canadiens.

[*Français*]

Le projet de loi C-31 permettrait au gouvernement de réagir plus rapidement à l'augmentation du nombre des demandes d'asile provenant de pays qui, en général, ne produisent pas de réfugiés. C'est un principe bien reconnu par le haut commissaire de l'ONU, c'est-à-dire que certains pays, qui ne produisent pas de réfugiés normalement, et il est bien accepté d'avoir un système accéléré pour le traitement de telles demandes. La demande provenant d'un demandeur d'asile de ce pays serait traité en environ en 45 jours.

[*English*]

Claimants who are not from designated countries of origin would also have their hearing timelines accelerated. It is proposed that these would be scheduled within 60 days of being referred to the IRB. Compare this to the more than 1,000 days under the current system, and it is often much longer than that. By processing claims more quickly not only will we be able to remove those who are abusing our system but also at the same time we will be providing protection much more quickly to those who need it.

In addition, this bill would allow Canadian authorities to better crack down on the despicable and dangerous criminal endeavour of human smuggling, which endangers the lives of men, women and children by transporting them in unsafe vessels or shipping crates every year. Thousands of people die in such operations around the world. A series of provisions in Bill C-31 will help to ensure that the actions of human smugglers will not undermine the integrity of Canada's immigration system. The provisions in Bill C-31 deal not only with the push factors but also the pull factors that result in some choosing to use the services of these dangerous criminal smuggling networks.

Finally, the bill would enable the introduction of biometric technology for screening certain applications. Biometrics is perhaps the single most effective way to identify individuals and prevent those who are inadmissible from entering the country. This would strengthen our immigration program by helping prevent known criminals who have been convicted and deported from Canada and who then seek to come back, failed asylum claimants, and previous deportees from using a fake biographic document identity to come into Canada unlawfully.

As fraudsters became more sophisticated, biometrics will improve our ability to keep violent criminals and those who pose a threat out of Canada.

[*Translation*]

Since we introduced Bill C-31 earlier this year, the government has had the opportunity to hear feedback from many parliamentarians, House committee witnesses and other interested stakeholders on the measures contained in this bill. We were glad to receive this feedback.

We have listened with open minds to it, and — in the interest of creating a more effective piece of legislation — we made amendments to Bill C-31. These amendments, agreed upon in the House, strengthen the bill, and — in doing so — will better protect Canada's immigration system and help us combat the scourge of human smuggling.

[*Traduction*]

Les demandeurs dont le pays d'origine ne fait pas partie de la liste des pays désignés verraient eux aussi leur temps d'attente raccourci. Il est proposé que, dans ces cas-là, l'audience ait lieu dans les 60 jours à partir du moment où la CISR est saisie du dossier. C'est donc une nette amélioration par rapport aux plus de 1 000 jours d'attente sous le régime actuel. En traitant les demandes plus rapidement, nous pourrons non seulement renvoyer plus rapidement ceux qui abusent de notre système, mais aussi, nous pourrons offrir plus vite notre protection à ceux qui en ont réellement besoin.

Enfin, le projet de loi permettra également aux autorités canadiennes de mieux sévir contre le passage de clandestins, une activité criminelle méprisable et dangereuse qui, chaque année, met en danger la vie d'hommes, de femmes et d'enfants transportés dans des navires ou des conteneurs non sécuritaires. Des milliers de personnes meurent dans ces conditions partout dans le monde. Une série de dispositions prévues dans le projet de loi C-31 aidera à éviter que les passeurs de clandestins minent l'intégrité du système d'immigration canadien. Les dispositions du projet de loi C-31 traitent non seulement des facteurs d'incitation mais aussi des facteurs d'attraction qui amènent des gens à choisir les services de ces dangereux réseaux.

Enfin, le projet de loi prévoit l'utilisation de la biométrie pour trier certaines demandes. La biométrie constitue peut-être la façon la plus efficace d'identifier les personnes et d'empêcher celles qui ne sont pas admissibles d'entrer au pays. Cette mesure vient renforcer l'intégrité de notre programme d'immigration en empêchant les criminels connus qui ont été condamnés et expulsés du Canada et qui demandent à revenir, les demandeurs d'asile déboutés et les personnes expulsées antérieurement d'utiliser une fausse identité pour entrer illégalement au Canada.

Les fraudeurs sont de plus en plus ingénieux, et la biométrie nous aidera à empêcher des criminels violents et des personnes qui présentent une menace d'entrer au Canada.

[*Français*]

Depuis le dépôt du projet de loi, en début d'année, le gouvernement a eu la possibilité d'entendre les observations de nombreux parlementaires, de témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre et d'autres partis intéressés au sujet des mesures proposées. Nous étions heureux d'entendre leur point de vue.

Nous avons écouté en toute objectivité, puis dans le but de créer un instrument plus efficace, nous avons proposé de nouveaux amendements. Grâce à ces modifications acceptées par la Chambre, le projet de loi protégera mieux notre système d'immigration et nous aidera à combattre le flot de l'immigration clandestine.

[*English*]

Mr. Chair, one of our amendments relates to cessation. According to clause 19 of the bill, someone who loses protected persons status would also automatically lose their permanent residency status. We heard concern from some who read the clause to mean that a refugee could lose permanent resident status due to a situation beyond their control, like a change of country conditions in their country of origin, after having become permanent residents. Some worried that this would make PR conditional for bona fide refugees. Let me be clear: That was never our intention. For the sake of clarity and certainty, we moved an amendment at committee to remove one particular automatic cessation ground from the application of clause 19, that is, when things happen back in their country of origin. With the proposed amendment, where the IRB — the IRB, not the minister — determines an individual's protected person status has ceased due to a change in country conditions, that individual would not automatically lose permanent resident status.

Another amendment introduced by the government relates to the measures in Bill C-31 that concern the mandatory detention of foreign nationals who arrive in part of a designated arrival, a smuggling event, effectively. The bill as originally introduced created a possibility of mandatory detention without review by the IRB for up to a year. The amendments we introduced will result in an initial detention review at the board within 14 days of the arrival date for a designated irregular arrival. If the board is satisfied that grounds for detention exist at this initial review, the IRB must order continued detention and cannot order a release based on a consideration of other factors.

After the initial review, subsequent reviews will take place after six months have passed. It is important to note that the Minister of Public Safety on his own initiative may release an individual from detention if the reasons for detention no longer exist.

These reflect our openness to reasonable suggestions that improve the legislation.

[*Translation*]

Mr. Chair, to conclude, Bill C-31 will provide genuine refugees with Canada's much needed protection more quickly, and at the same time, will ensure that those who are not in need of Canada's protection are treated fairly and swiftly removed from the country.

[*Traduction*]

Monsieur le président, un de nos changements concerne la perte de l'asile. Selon l'article 19 du projet de loi, la personne qui perd le statut de personne protégée perd automatiquement le statut de résident permanent. Nous avons entendu les préoccupations de certains qui ont lu la disposition et qui ont cru comprendre qu'un réfugié pourrait perdre son statut de résident permanent en raison d'une situation hors de son contrôle, comme un changement dans les conditions de vie de son pays d'origine, après avoir reçu le statut de résident permanent. Certains craignaient que cette disposition rende le statut de résident permanent conditionnel pour les réfugiés véritables. Permettez-moi d'être clair : cela n'a jamais été notre intention. Pour que les choses soient bien claires et établies avec certitude, nous avons présenté, à l'étape de l'étude en comité, une modification retirant de l'article 19 un motif de perte de statut automatique lorsque les choses reviennent à la normale dans le pays d'origine. Grâce à la modification proposée, lorsque la CISR — la CISR, et non pas le ministre — déterminera que le statut de personne protégée de quelqu'un devra être retiré en raison d'un changement dans la situation du pays, cette personne ne perdra pas automatiquement son statut de résident permanent.

Un autre changement apporté par notre gouvernement concerne les mesures du projet de loi C-31 relatives à la détention obligatoire des étrangers qui entrent au pays lors d'une opération d'arrivée désignée, soit une opération d'entrée illégale. Dans sa première version, le projet de loi créait une possibilité de détention obligatoire sans que la CISR examine le dossier pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. En vertu des changements proposés, dans un cas d'arrivée irrégulière désignée, la CISR effectuera un premier examen des motifs de détention dans les 14 jours suivant l'arrivée. Si la commission estime qu'il existe des motifs de détention, elle devra ordonner le maintien en détention et ne pourra ordonner la mise en liberté à la lumière d'autres facteurs.

Après l'examen initial, des examens subséquents pourront avoir lieu lorsqu'une période de six mois se sera écoulée. Il est important d'observer que le ministre de la Sécurité publique peut, de sa propre initiative, mettre fin à la détention d'une personne si les motifs de détention n'existent plus.

Cela reflète notre attitude d'ouverture face aux suggestions qui pourraient permettre d'améliorer le projet de loi.

[*Français*]

En conclusion, monsieur le président, le projet de loi C-31 amendé est un texte plus solide qui protégera les réfugiés légitimes, assurera un traitement équitable aux personnes n'ayant pas besoin de la protection du Canada tout en accélérant leur renvoi du pays, garantira que l'introduction de clandestins ne compromet pas l'intégrité du système d'immigration et, dans l'ensemble, contribuera à rendre le système plus efficace.

[*English*]

I am now pleased to take any questions.

The Chair: Before we go to the questions, I want now to welcome your officials. Starting on my left, we have Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development; Marie Bourry, Executive Director and Senior General Counsel; Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy; and Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate of Public Safety Canada. Welcome to you all.

Senator Jaffer: Minister, thank you for your presentation. We have limited time and I have many questions.

First, I want to commend you for increasing the sponsorship. I have always believed that we need to do more. We got the report today that the situation is pretty dire. I know you will be bringing, from 12,000, now 14,500, and I urge you to look at increasing that more because the worldwide need is great. That is where we should go and I commend you for that.

I also commend you for changing the mandatory detention for children who are 12 going to 16, but I still have challenges with that. I will try to put all my questions to you first.

I will concentrate on the unaccompanied child who comes from what we call an irregular arrival on a boat or in a group. That child does not have papers; I accept that. If we gave mandatory detention, are we not breaching the Convention on the Rights of the Child, where it says the child is under 18?

I will just put all my questions to you. If people do not have papers, are we not breaching the 1951 convention where it says you do not give penalties to people who do not have proper papers? Last, for permanent residents and sponsorship, are we not breaching the 1951 convention which asks us to encourage integration and reunification?

Mr. Kenney: Thank you, senator, for your constructive comments and substantive questions.

On the first point, I would add that while we are increasing by 20 per cent our targets for resettlement of convention refugees, it is important to note that we already do resettle one out of ten resettled refugees globally. We are currently the second highest per capita in terms of receiving resettled refugees, and with the increase we will go to number one per capita, second only after the United States in absolute terms. We have much about which to be proud in our enhanced tradition of refugee resettlement.

[*Traduction*]

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Avant de passer aux questions, je désire souhaiter la bienvenue à vos fonctionnaires. En commençant à ma droite, nous avons Mme Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asiles; Mme Marie Bourry, directrice exécutive et avocate générale principale; M. Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et programmes, et M. Michael MacDonald, directeur général, Opérations de la sécurité nationale, à Sécurité publique Canada. Bienvenue à vous tous.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre exposé. Le temps nous est compté, et j'ai plusieurs questions.

Tout d'abord, je veux vous féliciter d'avoir augmenté le parrainage. J'ai toujours cru que nous devions en faire plus. Nous avons appris aujourd'hui que la situation est assez désastreuse. Je sais que vous augmenterez le nombre de personnes, pour le faire passer de 12 000 à 14 500, et je vous exhorte à examiner la possibilité d'en faire plus encore parce que les besoins sont immenses partout dans le monde. Voilà ce qu'il convient de faire, et je vous remercie des mesures que vous prenez à cet égard.

Je vous félicite également de modifier l'âge de détention obligatoire des enfants pour le faire passer de 12 ans à 16 ans, bien que la situation me pose toujours problème. Je vais donc d'abord essayer de vous poser toutes mes questions en premier.

Je vais me concentrer sur l'enfant non accompagné qui arrive par bateau ou dans un groupe dans le cadre d'une arrivée irrégulière. Cet enfant n'a pas de papiers; j'accepte cela. Si cet enfant est placé en détention obligatoire, ne contrevenons-nous pas à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui dit qu'une personne de moins de 18 ans est un enfant?

Voici donc mes questions. Si les gens n'ont pas de papiers, n'enfreignons-nous pas la convention de 1951 qui dit qu'il ne faut pas pénaliser les gens qui n'ont pas les bons papiers? Enfin, dans le cas des résidents permanents et du parrainage, n'enfreignons-nous pas la convention de 1951 qui nous demande d'encourager l'intégration des nouveaux arrivants et la réunification des familles?

M. Kenney : Merci, madame le sénateur, de vos commentaires constructifs et de vos questions importantes.

Tout d'abord, j'ajouterais que nous augmentons de 20 p. 100 nos objectifs pour la réinstallation des réfugiés au sens de la Convention, et qu'il est important d'observer que nous accueillons et réinstallons déjà un réfugié réinstallé sur 10 au niveau du monde entier. Nous venons actuellement au deuxième rang des pays dans le monde pour le nombre de réfugiés réinstallés per capita, et avec l'augmentation prévue, nous deviendrons le premier pays au monde per capita, et ne

With respect to detention, it is important to understand that the rationale for the detention provisions in the bill is that when we have a large number of irregular migrants arriving at once, there is enormous pressure to identify who they are and to assess their admissibility to Canada and their prospective eligibility for asylum claims. Particularly large arrivals, large numbers of irregular migrants who arrive in a smuggling operation do not have documents. It becomes very difficult for our law enforcement agencies, the CBSA, the RCMP and sometimes in cooperation with CSIS to identify these individuals and determine whether they constitute a security risk to Canada, their admissibility and so forth. That is why we believe we need an enhanced period of time within which to identify these individuals and ensure that they receive the process contemplated by our law.

We reviewed the original 12-month proposal and realized in consultation with CBSA that we could do that work in a shorter period of time. We feel that the 14 days and then 6-month detention reviews at the IRB are reasonable.

With respect to children, I would point out, senator, that IRPA has always contemplated and our system has always included detention of minors who are, with parents, facing removal, for example, or facing a flight risk. This is not a new power to include minors prospectively in immigration detention. This is normal in every other immigration system I know of in the developed world. In fact, with the amendments that we have made clarifying that minors under the age of 16 will not face automatic detention if they arrive in an irregular designated event, our provisions will be far more liberal, if you will, than those of many other countries, such as Australia and the United States.

The provision would say that if a child under the age of 16 arrives in a smuggling event, they would be released into custody of the competent, provincial child welfare agency which may, in turn, release them into the custody of other family. If the parents want to maintain the children in a family detention centre, they would be welcome to do so.

The Minister of Public Safety would also have the power to release people if there was no longer a reason to maintain them.

Therefore, we think there are all sorts of safeguards to ensure that children are not detained against their interest. In all cases, the child's interests will be a central consideration.

As far as breaking the Convention on the Rights of the Child, no, I would say we are not doing so any more than we do currently and occasionally in the cases of having to detain minors

céderons la place qu'aux États-Unis en chiffres absolus. Nous avons donc amplement matière à être fiers de notre tradition de réinstallation des réfugiés, une tradition que nous améliorons.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la détention prévues dans le projet de loi, il est important de comprendre que l'arrivée massive de migrants irréguliers crée une pression énorme sur les responsables qui doivent identifier ces gens et déterminer s'ils sont admissibles au pays et s'ils peuvent demander le statut de réfugié. Les migrants illégaux qui arrivent en grand nombre dans les opérations de passage de clandestins n'ont pas de papiers. Il est donc très difficile pour nos organismes d'application de la loi, l'ASFC, la GRC et parfois le SCRS d'identifier ces personnes, de déterminer si elles présentent un risque pour la sécurité du Canada, d'évaluer leur admissibilité, et cetera. Voilà donc pourquoi nous estimons que nous avons besoin de plus de temps pour identifier ces personnes et leur faire suivre le processus prévu dans nos lois.

Nous avons examiné la proposition originale qui prévoyait une période de 12 mois et nous nous sommes rendu compte, après avoir consulté l'ASFC, que nous pouvions faire ce travail à l'intérieur d'un laps de temps plus court. Nous estimons que des délais de 14 jours et ensuite de six mois pour l'examen et les réexamens des cas de détention par la CISR sont raisonnables.

En ce qui concerne les enfants, j'aimerais dire, madame le sénateur, que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés a toujours prévu des dispositions pour la détention des mineurs qui sont, avec leurs parents, confrontés à un renvoi, par exemple, ou à un risque de fuite. Il ne s'agit pas d'un nouveau pouvoir pour inclure les mineurs dans les centres de détention de l'immigration. C'est une procédure normale dans tous les autres systèmes d'immigration que je connais dans les pays développés. En fait, avec les changements que nous apportons, nous précisons que les mineurs de moins de 16 ans ne seront pas assujettis à la détention automatique s'ils arrivent dans le cadre d'une activité désignée irrégulière; nos dispositions seront donc beaucoup plus libérales, si vous voulez, que celles de beaucoup d'autres pays, comme l'Australie et les États-Unis.

La disposition prévoirait que si un enfant de moins de 16 ans arrive dans le cadre d'une opération d'entrée illégale, il serait remis à l'organisme d'aide à l'enfance provincial compétent qui pourrait, à son tour, le placer dans une famille d'accueil. Les parents qui le désirent pourraient placer leurs enfants dans un centre de détention des familles.

Le ministre de la Sécurité publique aurait également le pouvoir de mettre les gens en liberté s'il estime qu'il n'y a plus de raisons de les garder en détention.

En conséquence, nous estimons que nous avons toutes sortes de garanties qui permettent de protéger les enfants contre une détention qui serait contraire à leurs intérêts. Dans tous les cas, ce sont les intérêts de l'enfant qui seront au centre de la décision.

Pour ce qui est d'enfreindre la Convention relative aux droits de l'enfant, non, je ne crois pas que nous l'enfreindrions plus que nous le faisons actuellement, et à l'occasion, lorsque nous devons

when they are part of a family unit that is facing removal or that constitutes a flight risk. All of these detentions are reviewable by the IRB.

Are we violating the convention with respect to not imposing penalties on asylum claimants? I do not believe we are. I do not believe that immigration detention constitutes a penalty. I reject the characterization of some people that immigration detention constitutes a form of imprisonment. It is not. People can leave immigration detention any time of their own volition, if they are willing to leave Canada. Practically, people who have a well-founded fear of persecution in their country of origin may not want to leave Canada and go back there.

However, as a practical matter, many of the asylum claimants who came in the two more recent and high-profile smuggling events had visas for other transit countries or were living in India and could go to many other countries for which Sri Lankan nationals are visa-exempt. Therefore, the notion that people are imprisoned in immigration detention is specious. They can leave and choose to go elsewhere.

Finally, in terms of the five-year bar on permanent residency and family sponsorship privileges for protected persons who come in an irregular event, I believe this is the most important element of the bill in terms of dissuading individuals from committing to pay smugglers up to $50,000 or $60,000 to come to Canada. We are seeking to change the business model of the smuggling syndicates that are able to charge an especially high price to smuggle people to Canada. The going price to go from Southeast Asia to Australia is $8,000 or $9,000. The going price to come to Canada is in the range of $50,000. We need to reduce that price point.

We believe that removing or delaying for five years the privilege — not the right — of family sponsorship would change the economics for many of the prospective clients of smuggling networks. Hopefully, then, if they want to come to Canada, they would seek to do so in conventional ways, either by going to the UN in their region to seek regional resettlement alternatives or by applying to immigrate to Canada in the normal fashion.

Senator Munson: Thank you, minister, for being here. I would like to follow up on Senator Jaffer's question on the Convention on the Rights of the Child. We have done extensive studies, and we had unanimity in the Senate, both Conservatives and Liberals, on the idea on the conception of a national children's commissioner. With these detentions of 16- to 18-year-olds and younger, would it not be a grand and opportune time to initiate a commissioner similar to what is in the United Kingdom? That is the first question.

détenir une famille qui fait face à un ordre de renvoi ou qui présente un risque de fuite. Tous ces cas de détention sont susceptibles d'être examinés par la CISR.

Enfreignons-nous la Convention en imposant des pénalités aux demandeurs d'asile? Je ne crois pas que ce soit le cas. Je ne crois pas que la détention des immigrants constitue une pénalité. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que la détention dans un centre de l'immigration constitue une forme d'incarcération. Ça ne l'est pas. Les gens peuvent quitter le centre de détention n'importe quand, s'ils veulent quitter le Canada. Concrètement, les gens qui ont de bonnes raisons de craindre d'être persécutés dans leur pays d'origine peuvent ne pas vouloir quitter le Canada et retourner là-bas.

Toutefois, sur le plan pratique, beaucoup des demandeurs d'asile qui sont arrivés au pays dans le cadre des deux opérations plus récentes de passage de clandestins, des opérations qui ont fait l'objet de beaucoup d'attention, avaient des visas pour d'autres pays de transit ou vivaient en Inde et pouvaient se rendre dans beaucoup d'autres pays pour lesquels les Sri Lankais ne sont pas obligés d'avoir un visa. En conséquence, l'idée que les gens sont emprisonnés dans les centres d'immigration est fallacieuse. Ces gens peuvent partir s'ils choisissent d'aller ailleurs.

Enfin, en ce qui concerne la limite de cinq ans imposée pour la résidence permanente et les privilèges de parrainage des familles dans le cas des personnes protégées qui sont arrivées au pays dans une opération d'entrée irrégulière, je crois qu'il s'agit de l'élément le plus important du projet de loi parce qu'il dissuade les personnes de s'engager à payer aux passeurs de clandestins jusqu'à 50 000 ou 60 000 $ pour entrer au Canada. Nous cherchons à changer le modèle d'affaire des passeurs de clandestins qui peuvent demander un prix particulièrement élevé pour faire entrer clandestinement des gens au Canada. Le prix demandé pour faire passer clandestinement des gens du Sud-Est asiatique à l'Australie est de 8 000 ou 9 000 $; le prix demandé pour faire entrer ces gens au Canada est de l'ordre de 50 000 $. Nous devons réduire cet écart.

Nous croyons qu'en retirant ou en retardant pendant cinq ans le privilège, et non pas le droit, de parrainer des membres de la famille, on changerait la donne économique pour beaucoup de clients possibles des réseaux de passeurs. Nous espérons donc que si ces gens veulent venir au Canada, ils emprunteront les voies habituelles et s'adresseront aux responsables de l'ONU dans leur région pour demander une réinstallation dans la région ou demanderont d'immigrer au Canada par les voies normales.

Le sénateur Munson : Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui. Je voudrais poursuivre sur la question du sénateur Jaffer concernant la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons fait des études fouillées, et nous avons convenu à l'unanimité au Sénat, les conservateurs et les libéraux, qu'il faut mettre en place un commissariat national pour les enfants. Comme des enfants de 16 à 18 ans et même des enfants plus jeunes sont placés en détention, ne serait-il pas temps de mettre en place un commissariat semblable à celui qui existe au Royaume-Uni? Voilà ma première question.

I am curious as to why you abandoned the advisory committee on the safe countries of origin. It became clear during the house testimony that detainees are put into provincial prisons. I did not follow the testimony as closely as others, but they are being detained with convicted criminals. Therefore, I am curious why you have chosen to exclude this from your narrative regarding how refugee claimants and immigrants are being detained. I think you likened detention centres to motels. There they are. When these places are full, they end up being transferred to maximum security prisons. Why have you chosen not to admit this and instead to perpetrate the idea that detention centres are akin to hotels?

J'aimerais savoir pourquoi vous avez laissé tomber le comité consultatif sur les pays d'origine sûrs. Il est apparu clairement pendant les témoignages que des détenus sont placés dans des prisons provinciales. Je n'ai pas suivi les témoignages d'aussi près que d'autres l'ont fait, mais j'ai su que des gens sont détenus avec des criminels. En conséquence, j'aimerais savoir pourquoi vous avez choisi d'exclure ce sujet lorsque vous avez parlé, dans votre exposé, de la détention des demandeurs d'asile et des immigrants. Je crois que vous assimilez les centres de détention à des motels. Les gens sont placés dans ces centres, mais lorsqu'il n'y a plus de place, ils finissent par être transférés dans des prisons à sécurité maximale. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas admettre la chose et de perpétuer plutôt l'idée que les centres de détention ressemblent à des hôtels?

Mr. Kenney: The detention centres run by the CBSA are equivalent to hotels with a fence around them. I invite the committee to visit the one in Toronto, which is by far the largest CBSA detention facility in Canada. I think it was a budget hotel acquired by the government.

M. Kenney : Les centres de détention gérés par l'ASFC équivalent à des hôtels clôturés. J'invite les membres du comité à visiter celui de Toronto, qui est de loin le plus grand centre de détention de l'ASFC au Canada. Je crois que c'était anciennement un hôtel économique, que le gouvernement a acheté pour servir de centre de détention.

The rooms they stay in have double beds and televisions like in a hotel. There are a cafeteria and a playground for children. It is literally a former hotel with a fence around it with locked doors.

Les chambres dans lesquelles ils vivent ont des lits doubles et des téléviseurs, comme dans un hôtel. Il y a une cafétéria et un terrain de jeu pour les enfants. C'est littéralement un ancien hôtel dont les portes sont verrouillées, entouré d'une clôture.

It is true that when there are capacity problems, sometimes detainees, particularly those who are deemed as higher flight risks or who may constitute security risks, are sometimes put into provincial remand centres. They are not maximum security prisons; they are provincial remand centres, which basically tend to be lower-security holding facilities for criminal purposes. However, we do have CBSA detention facilities in Toronto, Montreal and Vancouver.

Il est vrai que lorsqu'il y a des problèmes de capacité, il arrive que des personnes détenues, particulièrement celles qui présentent un risque de fuite plus élevé ou des risques pour la sécurité, sont parfois placées dans des centres provinciaux de détention provisoire. Ce ne sont pas des prisons à sécurité maximale; ce sont des centres provinciaux de détention provisoire, qui sont en général des établissements de détention dont le niveau de sécurité est faible, servant à des fins pénales. Toutefois, nous avons des centres de détention de l'ASFC à Toronto, à Montréal et à Vancouver.

With respect to the advisory committee, we have decided to streamline the process for designating countries from which nationals will get an accelerated treatment in the asylum system because, since Bill C-11, the Balanced Refugee Reform Act, was adopted in the last Parliament, we have seen — as I mentioned in my opening statement — a huge and growing wave of unfounded asylum claims, particularly from democratic countries of the European Union. We need flexible tools to respond quickly to emerging waves of unfounded claims. We looked at the process for the advisory committee and realized it could take a long time to work a designation through that committee, and we need sometimes to be able to respond quickly.

Pour ce qui est du comité consultatif, nous avons décidé de rationaliser le processus de désignation des pays dont les ressortissants profiteront d'un traitement accéléré de leur demande d'asile parce que, depuis l'adoption à la dernière législature du projet de loi C-11, Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, nous avons vu — comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire — une augmentation énorme des demandes d'asile non fondées, provenant tout particulièrement de pays démocratiques de l'Union européenne. Nous avons besoin d'outils flexibles pour réagir rapidement à ces nouvelles vagues de demandes non fondées. Nous avons examiné le processus pour le comité consultatif et nous nous sommes rendu compte qu'il faudrait beaucoup de temps pour obtenir une désignation par la voie d'un tel comité; or, nous devons parfois être capables de réagir rapidement.

I will give an example. Many senators have advocated that we lift the visa requirement on citizens of the Czech Republic. If we were to do so right now and receive the same wave of unfounded asylum claims we have had in the past, both in 1995 and 2007

Je vais vous donner un exemple. Beaucoup de sénateurs sont d'avis qu'il faudrait cesser d'exiger le visa pour les citoyens de la République tchèque. Si nous faisions cela maintenant et si nous recevions autant de demandes d'asile non fondées que nous avons

following visa exemptions, we would have a serious problem on our hands. However, it would take months to work a designation through the system.

In this case, under Bill C-31, the minister would probably be able, based on numbers, to prospectively designate the Czech Republic to help deal quickly with an emerging wave of asylum claims.

Finally, with respect to a national children's commissioner, I had not heard of that idea. It sounds like an interesting one. I would be happy to look more closely at that. I would only point out that the detention of minors has always been a standard feature of our immigration law; it is nothing new in that respect.

Senator Munson: I do not know what rate they are getting at the budget hotels — weekend rates, or special rates.

Mr. Kenney: It is expensive, actually, for taxpayers. It is $150 a night.

Senator Munson: I understand that. It is part of the business you are in.

The issue is that they end up in maximum security prisons many times, with children beside convicted, hardened criminals. Is that the right thing to do?

Mr. Kenney: I reject that. I would be happy to refer to the CBSA. I am not aware of situations where children have ended up in maximum security prisons.

Senator Merchant: Thank you, minister. I know that you work very hard, and I have had very good dealings with your department, so I want to compliment you on that.

To follow along, there has been some concern now with your discretion to designate the countries of origin. What criteria do other countries, such as the EU or Australia, follow in designating these countries? Maybe you could give us an idea.

Mr. Kenney: We have studied that.

First, I will back up to say that a fast-track for claimants coming from countries "not known normally to produce refugees" is a pretty standard feature of the asylum systems in Western Europe, for example. However, the process for designation of those countries is different in each country. In some cases, it is a matter of ministerial order. In other cases, they are presented to a parliamentary committee. Generally speaking, though, within the context of the Dublin Accord and the Aznar Protocol, all asylum claimants coming from other EU countries are, presumptively, on their fast-track list. Basically, all the 27 member states treat claimants coming from the other 26 states as fast-track claimants.

reçues dans le passé, en 1995 et en 2007 lorsque nous avons décrété des exemptions de visa, nous serions aux prises avec un grave problème. Toutefois, il faudrait des mois pour qu'une désignation soit faite dans le système.

Dans ce cas, en vertu du projet de loi C-31, le ministre, en s'appuyant sur les chiffres, pourrait désigner préalablement la République tchèque pour aider à traiter rapidement une nouvelle vague de demandes d'asile.

Enfin, en ce qui concerne la création d'un commissariat national pour les enfants, je n'ai pas entendu parler de cette idée. Elle semble intéressante. Je serais heureux d'examiner la chose de plus près. Je soulignerais simplement que la détention des personnes mineures a toujours été un élément standard de nos lois d'immigration; elle n'a rien de nouveau.

Le sénateur Munson : Je ne connais pas les tarifs des hôtels économiques — des tarifs de fin de semaine, ou des tarifs spéciaux.

M. Kenney : Cela coûte cher, en fait, pour les contribuables. Il en coûte 150 $ par nuit.

Le sénateur Munson : Je comprends. Ça fait partie de vos opérations.

Le fait est qu'ils aboutissent souvent dans des prisons à sécurité maximale, des enfants vivant à côté de criminels endurcis. Est-ce la bonne chose à faire?

M. Kenney : Je réfute ce que vous dites. Je vous recommande de vous adresser à l'ASFC. Je ne connais pas de situations où des enfants ont abouti dans des prisons à sécurité maximale.

Le sénateur Merchant : Merci, monsieur le ministre. Je sais que vous travaillez très fort; j'ai eu de très bons rapports avec votre ministère et je tiens à vous complimenter pour cela.

En outre, certains ont formulé des préoccupations sur le pouvoir discrétionnaire qui vous est accordé pour désigner les pays d'origine. Quels critères les autres pays, comme ceux de l'UE ou l'Australie, suivent-ils pour désigner ces pays? Vous pouvez peut-être nous éclairer là-dessus.

M. Kenney : Nous avons étudié la question.

Premièrement, je dirai que les pays d'Europe de l'Ouest, par exemple, ont une procédure d'examen accéléré des demandes d'asile provenant de pays qui « ne sont pas connus normalement pour produire des réfugiés ». Toutefois, le processus de désignation de ces pays est différent d'un pays à l'autre. Dans certains cas, la désignation se fait par arrêté ministériel. Dans d'autres cas, c'est un comité parlementaire qui décide. Généralement toutefois, dans le contexte de l'accord de Dublin et du protocole d'Aznar, tous les demandeurs d'asile qui proviennent d'autres pays de l'UE sont inscrits d'office sur la liste d'examen accéléré. Fondamentalement, les 17 États membres traitent tous les demandeurs provenant des 26 autres États selon la procédure d'examen accéléré.

Senator Merchant: There is also a suggestion that there may be some cuts to the refugees' health care. Can you elaborate on that?

Mr. Kenney: Since the 1950s, there has been a program called the Interim Federal Health Program that initially provided basic emergency care essentially for resettled refugees at that time. That has expanded and grown significantly to the point where we are now spending over $80 million a year on a program that provides better health benefits to asylum claimants and resettled refugees than Canadians receive from their provincial health care programs. We are re-scoping the program to ensure that there is equity and fairness in health benefits so that the vast majority of asylum claimants and all resettled refugees will, as of June 30, receive this same package of basic health insurance through the IFHP that they would receive from their provincial health care program once they establish residency and qualify. That means we will be removing supplementary benefits that are not provided by provinces to their permanent residents, such as ophthalmological, dental and medically necessary pharmaceuticals.

One other significant change will be that for failed asylum claimants, those whose claims have been rejected, for example, typically at the Refugee Appeal Division, or for asylum claimants coming from designated countries, so-called safe countries, they would receive only emergency care, catastrophic insurance. The rationale for that is that these are people coming from, for example, European Union countries where they have comprehensive health insurance, and we need to diminish pull factors for people making false claims in Canada. Frankly, we do not believe that it is justifiable to be providing health benefits to people coming from developed countries where they already have health coverage.

Senator Merchant: I have a question about the mandatory minimum sentences for the smugglers. If I have a relative who is in dire straits, I might take a chance on trying to help them to get into this country. I would like to have an opportunity to appear before a judge to explain why I did what I did. Let us say that I drive to Mexico and I drive my brother or my aunt across. I have difficulty with any kind mandatory minimum. I would like you to explain to us why you have moved to that stage, please.

Mr. Kenney: The bill defines "smuggling" as facilitating the bringing in of a foreign national to Canada outside of our laws for consideration. That is to say, for payment. That implicitly excludes when this happens on a voluntary basis. Could I have legal counsel supplement that?

Marie Bourry, Executive Director and Senior General Counsel, Citizenship and Immigration Canada: I will need to get back to you on this point; sorry.

Senator Merchant: That is fine.

Le sénateur Merchant : On a également laissé entendre qu'il pourrait y avoir certaines coupures dans les soins de santé destinés aux réfugiés. Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet?

M. Kenney : Depuis les années 1950, le Canada a un programme appelé Programme fédéral de santé intérimaire, un programme qui servait essentiellement au départ à fournir des soins d'urgence de base aux réfugiés réinstallés à cette époque-là. Le programme a été étendu et augmenté considérablement, au point où nous dépensons maintenant plus de 80 millions de dollars par année pour fournir à des demandeurs d'asile et à des réfugiés réinstallés de meilleurs services de santé que ceux auxquels les Canadiens ont droit dans les programmes de soins de santé provinciaux. Nous modifions la portée du programme par souci d'équité de façon que la grande majorité des demandeurs d'asile et tous les réfugiés réinstallés recevront, au 30 juin, les mêmes avantages de base dans le Programme fédéral de santé intérimaire que ceux qu'ils recevront dans les programmes provinciaux une fois qu'ils auront leur résidence et qu'ils se qualifieront à ce titre. Cela signifie que nous retirons les avantages supplémentaires qui ne sont pas fournis par les provinces aux résidents permanents, comme les soins ophtalmologiques et dentaires ainsi que les médicaments.

Un autre changement important concerne les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, le plus souvent par la Section d'appel des réfugiés, ou les demandeurs d'asile qui proviennent de pays désignés, des pays dits sûrs, qui ne recevraient que les soins d'urgence, une assurance-catastrophe. La raison d'être de ce changement tient à ce que ces gens proviennent, par exemple, de pays de l'Union européenne où ils profitent d'une assurance-maladie complète et au fait que nous devons diminuer les facteurs d'attraction pour ceux qui font de fausses demandes au Canada. En toute franchise, nous estimons qu'il est injustifiable de fournir des soins de santé à des gens qui viennent de pays développés, où ils ont déjà une assurance-maladie.

Le sénateur Merchant : J'ai une question au sujet des peines minimales obligatoires pour les passeurs de clandestins. Si j'ai un membre de ma parenté qui vit une situation extrêmement difficile, il se pourrait que j'essaie de l'aider à entrer au pays. J'aimerais avoir la possibilité de comparaître devant un juge pour expliquer pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait. Disons que je me rends en voiture au Mexique et que je ramène mon frère ou ma tante. Je n'aime pas les peines minimales obligatoires, quelles qu'elles soient. J'aimerais que vous nous expliquiez les raisons pour lesquelles vous êtes passés à cette étape, s'il vous plaît.

M. Kenney : Dans le projet de loi, faciliter la venue au Canada d'un étranger en ne respectant pas nos lois pour de l'argent constitue une « entrée illégale ». Cela exclut d'office les cas où aucun argent n'est versé. Pourrais-je avoir un avis juridique supplémentaire pour cela?

Marie Bourry, directrice exécutive et avocate générale principale, Citoyenneté et Immigration Canada : Je devrai vous fournir l'information plus tard, excusez-moi.

Le sénateur Merchant : Très bien.

Senator Martin: Thank you very much, minister and officials, for being here with us.

I want to go back to the point you made about Canada being so generous in our responsibility to receive refugees and care for the most vulnerable in our world. I thought the numbers were quite compelling, especially when we look at EU claimants from last year and the number compared to how many of them claim refugee status in the United States. South of the border, they are 10 times the population of Canada, yet our numbers are 10 times greater than theirs. Will you speak to how compelling these numbers are and that we are, indeed, carrying quite a weight?

Mr. Kenney: For the past several years we have been welcoming 12,500 resettled refugees on average. These are people living abroad in UN refugee camps or urban slums, like the Iraqis who were living in Damascus, and have fled their country of origin because they have a well-founded fear of persecution; often they were victims of violence, warfare or ethnic cleansing. We have two programs in that stream of resettlement. One is the government-assisted refugee program, where we welcome about 7,000 people referred to us annually by the UN. Typically, the UN is referring to us people who have been dislocated for a long period of time. They do not have a regional resettlement alternative. They are just stuck in a camp for 15 or 20 years. That would be like the Karen Burmese. We have welcomed 4,000 of them. That would be like the Hindus from Bhutan who have been living in Nepal for up to 20 years. We have received 5,000 of them.

On the other side, there is the privately sponsored refugee program, which was formalized around 1979 with the huge movement of Vietnamese boat people to Canada. The UN referred people to us, but it was local churches and community groups that offered resettlement opportunities to help them by raising funds to help cover their costs. We are expanding that program in particular, trying to revive the privately sponsored refugee community with an increase in the number of sponsorship agreement holders. We are also providing an increase of 20 per cent for the refugee assistance program. That is the income support and other integration services that we provide to the government-assisted refugees.

Overall, we are increasing our target from 12,000 to 14,500. As I mentioned before, we already receive one out of every 10 resettled refugees worldwide. There are only a handful of countries in the world that are seriously involved in the work of refugee resettlement. Canada, the United States, Australia and New Zealand would be the top ones. After the U.S., we are by far the highest in terms of absolute numbers, and after this increase, we will be the number one per capita in the world.

Le sénateur Martin : Merci beaucoup, monsieur le ministre, et merci à vos fonctionnaires d'être parmi nous aujourd'hui.

Je veux revenir à l'argument que vous avez fait valoir selon lequel le Canada est si généreux dans l'accueil qu'il réserve aux réfugiés et les soins qu'il fournit aux gens les plus vulnérables du monde. Je crois que les chiffres sont assez éloquents, tout particulièrement lorsque nous comparons les demandes d'asile présentées au Canada par des ressortissants de l'UE l'an dernier à celles qui ont été enregistrées aux États-Unis. Les Américains sont 10 fois plus nombreux que nous, mais nos chiffres sont 10 fois plus élevés que les leurs. Pouvez-vous nous parler de ces chiffres frappants et du fardeau assez élevé que nous devons supporter?

M. Kenney : Au cours des dernières années, nous avons accueilli 12 500 réfugiés réétablis en moyenne. C'étaient des gens qui vivaient à l'étranger dans des camps de réfugiés de l'ONU ou dans des bidonvilles, comme les Irakiens qui vivaient à Damas et qui avaient fui leur pays d'origine parce qu'ils avaient une crainte fondée de persécution; souvent, ces gens ont été victimes de violence, d'un conflit armé ou d'un nettoyage ethnique. Nous avons deux programmes dans cette catégorie de réinstallation. Il y a le Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement, dans le cadre duquel nous accueillons environ 7 000 personnes qui nous sont adressées chaque année par l'ONU. En général, l'ONU nous envoie des personnes qui sont déplacées depuis longtemps. Ces gens n'ont pas de solution de rechange pour se réinstaller dans leur région. Ils sont pris dans un camp depuis 15 ou 20 ans, comme les Karens de Birmanie. Nous en avons accueilli 4 000. Ce pourrait être aussi les hindous du Bhoutan, qui vivent au Népal depuis plus de 20 ans. Nous en avons reçu 5 000.

De l'autre côté, il y a le Programme de parrainage privé des réfugiés, qui a été officialisé vers 1979, à l'arrivée massive des réfugiés de la mer vietnamiens au Canada. L'ONU nous a envoyé des gens, mais ce sont les églises et les groupes communautaires locaux qui ont aidé ces gens à se réinstaller en recueillant des fonds pour eux. Nous élargissons ce programme dans l'espoir de raviver la participation des collectivités au parrainage de réfugiés par une augmentation du nombre de signataires d'ententes de parrainage. Nous augmentons également de 20 p. 100 le programme d'aide aux réfugiés. C'est le programme d'aide au revenu et des autres services d'intégration que nous fournissons aux réfugiés parrainés par le gouvernement.

Dans l'ensemble, nous augmentons notre objectif pour le faire passer de 12 000 à 14 500 personnes. Comme je l'ai dit plus tôt, nous accueillons déjà un réfugié réinstallé sur 10 dans le monde. Il y a seulement une poignée de pays dans le monde qui s'occupent sérieusement de la réinstallation des réfugiés. Le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les pays les plus actifs à cet égard. Après les États-Unis, nous sommes de loin le pays qui affiche les nombres absolus les plus élevés et, après cette augmentation, nous serons le premier pays au monde pour la proportion de réfugiés per capita.

Senator Martin: On the asylum claimants and the disparity of the numbers, we have one tenth of the U.S. population, yet with respect to the EU asylum claimants, our numbers are 10 times greater. It was my error in that question.

Mr. Kenney: On that point, if you look at the last six years, on average, we have been receiving about 30,000 asylum claimants per year. A couple of years ago, it was as high as 38,000; this past year it was 25,000. We are consistently in the top three or four developed countries in terms of receiving asylum claims.

The situation is different in developing countries like South Africa, which is very close to Zimbabwe. There are people that just roll across the border. Some of these developing countries that do not have border controls receive orders of magnitude more. However, among developed countries, we are in the top three or four each year in terms of asylum claims, which is peculiar, given our geographical remoteness.

In terms of the European Union, here is what is peculiar. We have received over 95 per cent of the asylum claims made by Hungarian citizens worldwide. We got about 5,000 claims from Hungary last year, and altogether, worldwide, about 5,000 Hungarians made asylum claims. Virtually all came to Canada. They did not go to the United States or Australia and did not make claims in other European countries. We are asking ourselves why, and all of our evidence tells us that it is because we have a number of persuasive pull factors. People who come here get open work permits through which they get a social insurance number and can qualify for federal cash benefits like the low-income GST rebate, the Canada Child Tax Benefit and other federal income support programs. They typically enrol almost immediately upon arrival. In Ontario, they get welfare payments. They get subsidized public housing and they benefit from the Interim Federal Health Program, including the supplementary benefits that Canadians do not typically receive. There is a wide series of benefits that people can obtain, which appears to be a significant factor in that migration.

The Chair: I will put you on the next round.

Senator Callbeck: Thank you, minister, for coming here today.

On irregular arrivals, the minister will have the power to declare whether a group of people falls into that category. Can you give us any idea as to what procedure will be in place here? I assume that will appear in the regulations.

Le sénateur Martin : Pour ce qui est des demandeurs d'asile et de la disparité des chiffres, je tiens à dire que notre population représente le dixième de celle des États-Unis, mais que nos chiffres sont 10 fois plus élevés pour les demandeurs d'asile issus de l'EU. Je voulais corriger l'erreur que comportait ma question.

M. Kenney : À ce sujet, si vous regardez les chiffres des six dernières années, nous avons accueilli en moyenne environ 30 000 demandeurs d'asile par année. Il y a deux ou trois ans, ce chiffre était de 38 000; l'an dernier, il était de 25 000. Nous sommes constamment parmi les trois ou quatre pays développés qui reçoivent le plus de demandes d'asile.

La situation est différente dans les pays en développement comme l'Afrique du Sud, qui est situé très proche du Zimbabwe. Il y a là-bas des gens qui ne font que traverser la frontière. Certains de ces pays en développement qui n'ont pas de contrôle frontalier reçoivent énormément de réfugiés. Toutefois, parmi les pays développés, nous sommes au nombre des trois ou quatre qui reçoivent chaque année le plus de demandes d'asile, ce qui est singulier, étant donné notre éloignement géographique.

En ce qui concerne l'Union européenne, ce qui est étrange, c'est que plus de 95 p. 100 de demandes d'asile que nous avons reçues provenaient de citoyens hongrois répartis un peu partout dans le monde. Nous avons reçu environ 5 000 demandes d'asile de Hongrie l'an dernier et 5 000 demandes d'asile de Hongrois vivant un peu partout ailleurs dans le monde. Ils sont presque tous venus au Canada. Ils ne sont pas allés aux États-Unis ni en Australie et ils n'ont pas fait de demandes dans d'autres pays européens. Nous nous demandons donc pourquoi ils choisissent le Canada, et tout nous montre que c'est parce que nous avons un certain nombre de facteurs d'attraction. Les gens qui viennent ici obtiennent des permis de travail ouverts qui leur permettent d'avoir un numéro d'assurance sociale et de se qualifier pour des prestations fédérales, comme le crédit pour TPS en faveur des contribuables à revenu modeste, la prestation fiscale canadienne pour enfants et d'autres programmes fédéraux de soutien du revenu. Ils s'inscrivent en général presque tout de suite après leur arrivée. En Ontario, ils obtiennent des prestations d'aide sociale. Ils obtiennent des logements subventionnés et profitent du Programme fédéral de santé intérimaire, qui comprend des avantages auxquels les Canadiens n'ont généralement pas droit. Il y a une gamme d'avantages et de prestations que les gens peuvent obtenir et qui semblent constituer un facteur important de migration.

Le président : Je vous donnerai la parole au prochain tour.

Le sénateur Callbeck : Merci, monsieur le ministre, d'être ici avec nous aujourd'hui.

Pour les arrivées irrégulières, le ministre aura le pouvoir de déclarer si un groupe de gens entre ou non dans cette catégorie. Pouvez-vous nous donner une idée de la procédure qui sera mise en place à cette fin? J'imagine qu'elle figurera dans le règlement.

Also, this will be retroactive back to March 2009, so that will include the *Ocean Lady* and the *Sun Sea*. Is that retroactivity Charter-proof? How can you designate people who are already here?

Mr. Kenney: On the first question, under the statute, the Minister of Public Safety has the authority to designate irregular arrivals based on certain criteria, such as if the minister is of the opinion that examinations of persons in the group, particularly for the purpose of establishing identity or determining admissibility, and any investigations concerning persons in the group cannot be conducted in a timely matter; or if the minister has reasonable grounds to suspect that in relation to the arrival in Canada of that group there has been or will be a contravention of subsection 117(1) of the Immigration and Refugee Protection Act — that is to say, human smuggling for profit, as to Senator Merchant's question — or for the benefit of, at the direction of or in association with a criminal organization or terrorist group. Those criteria are clear, so this is not just a power that will be applied willy-nilly.

In terms of the retroactive designation, we are trying to send a message to human smugglers — and their would-be customers — that they should not target Canada for smuggling operations. We believe it is therefore justifiable to apply these provisions potentially to those who have already arrived in an irregular situation that meets those criteria.

Senator Callbeck: Is the retroactivity Charter-proof?

Mr. Kenney: The government is of the view that these provisions will be found consistent with the Charter.

Senator Callbeck: You have had legal experts look at this, have you?

Mr. Kenney: Again, the government's view is that all of the provisions in this bill are defensible under the Charter.

Senator Callbeck: I want to ask about the facilities — you have talked about those — that hold the designated foreign nationals. You mentioned Toronto, Montreal and Vancouver, and you talked about budget hotels, too.

Does the government own facilities in Montreal, Toronto and Vancouver?

Mr. Kenney: Yes.

Senator Callbeck: How many will those facilities accommodate?

Mr. Kenney: Perhaps you could pose that question to the CBSA representative who will be following me because they are expert on capacity and whatnot. Collectively, it is in the hundreds.

La mesure sera également rétroactive à mars 2009 et visera ainsi les gens du *Ocean Lady* et du *Sun Sea*. Cette rétroactivité est-elle conforme à la Charte? Comment pouvez-vous désigner des gens qui sont déjà ici?

M. Kenney : Pour votre première question, en vertu de la loi, le ministre de la Sécurité publique a le pouvoir de désigner comme une arrivée irrégulière l'arrivée de personnes en se fondant sur certains critères, s'il est, par exemple, d'avis que le contrôle des personnes faisant partie du groupe — notamment en vue de l'établissement de leur identité ou de la constatation de leur interdiction de territoire — et toute autre investigation les concernant ne pourront avoir lieu en temps opportun et s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que, relativement à l'arrivée du groupe au Canada, il y a eu ou il y aura contravention au paragraphe 117(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés — c'est-à-dire l'entrée illégale de personnes dont le sénateur Merchant a parlé dans sa question —, au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou d'un groupe terroriste ou en association avec l'un ou l'autre de ceux-ci ou en vue de tirer un profit. Les critères sont clairs, il ne s'agit pas d'un pouvoir qui sera appliqué de façon inconsidérée.

Quant à la désignation rétroactive, nous voulons faire comprendre aux passeurs de clandestins — et à leurs clients potentiels — qu'ils ne devraient pas viser le Canada pour leurs opérations. Nous estimons donc qu'il est justifié de pouvoir appliquer ces dispositions à ceux qui sont déjà arrivés d'une façon irrégulière et qui satisfont à ces critères.

Le sénateur Callbeck : La rétroactivité est-elle conforme à la Charte?

M. Kenney : Le gouvernement est d'avis que ces dispositions seront considérées comme étant conformes à la Charte.

Le sénateur Callbeck : Vous avez fait examiner la chose par vos experts juridiques, n'est-ce pas?

M. Kenney : Là encore, le gouvernement est d'avis que toutes les dispositions du projet de loi sont défendables en vertu de la Charte.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais maintenant avoir des précisions sur les centres — vous en avez parlé — où sont détenus les ressortissants des pays désignés. Vous avez parlé des centres de Toronto, de Montréal et de Vancouver, et vous avez dit également qu'il s'agissait d'hôtels économiques.

Le gouvernement possède-t-il les installations de Montréal, de Toronto et de Vancouver?

M. Kenney : Oui.

Le sénateur Callbeck : Combien de personnes ces centres peuvent-ils accueillir?

M. Kenney : Vous pourriez peut-être poser la question au représentant de l'ASFC qui prendra la parole après moi, parce que c'est l'agence qui est l'experte sur les questions de capacité et de tout ce qui s'ensuit. Dans l'ensemble, il s'agit de centaines de personnes.

Senator Callbeck: Regarding this bill, one of the factors in it is to reduce the attraction of coming to Canada by way of human smuggling. In a speech in the house, you talked about advertising the new provisions, and you felt that would have a deterrent effect.

What are your plans for advertising?

Mr. Kenney: The plans would be to replicate what we have done with advertising abroad on what we call crooked immigration consultants. We have placed our YouTube and professionally produced ads on websites that we think have a lot of traffic from people looking to migrate to Canada. We would take the advice of advertising experts in this respect.

Obviously, there are certain source countries where we have had larger problems with human smuggling than others. I think we would focus our advertising efforts there, just to send the message that if you want to come to Canada, please come the normal legal way, get in the queue like everyone else, and that there will be new provisions in place that you should be aware of if you intend to come to the country through an illegal smuggling operation.

Senator Seth: Thank you, Minister Kenney. You are doing a very commendable and wonderful job.

Bill C-31 provides for the collection of biometrics from immigrants. How exactly will these provisions allow us to share or compare information with our allies to monitor the movement of refugee claimants?

Mr. Kenney: We already collect biometric data from asylum claimants. When they make their claim, we collect their fingerprints to ensure that they have not made a claim in the past or that they have not been deported in the past, for example, for inadmissibility, such as criminality. We also have an agreement with the U.S. and with our other five country conference partners, such as Australia, New Zealand and the U.K., to share information on fingerprints from asylum claimants.

In that pilot program, we have actually found people who do asylum shopping. For example, I think there was an asylum claimant who made a claim in Australia and then showed up in the U.K., and because of the fingerprints, they were able to identify that this person was asylum shopping.

The real reason we want to expand the biometric authorities to include applicants for temporary residence visas is because this would be a massive improvement in our immigration security screening, and it constitutes a key pillar of the Beyond the Border Action Plan with the United States.

Le sénateur Callbeck : L'un des objectifs des mesures prévues dans le projet de loi est de réduire la tentation de venir au Canada par des moyens illégaux. Dans un discours à la Chambre, vous avez parlé de faire de la publicité pour les nouvelles dispositions, car vous estimiez que cela aurait un effet dissuasif.

Quels sont vos plans à ce sujet?

M. Kenney : Nous ferions comme nous avons fait lorsque nous avons lancé une campagne d'information à l'étranger sur les consultants en immigration véreux. Nous avons placé et plaçons encore des annonces produites par des professionnels sur YouTube et sur des sites web que nous croyons populaires auprès des gens qui désirent migrer au Canada. Nous respecterions l'avis de spécialistes en publicité pour cela.

Évidemment, certains pays sources nous ont causé plus de problèmes d'entrée illégale que d'autres. Je crois que notre publicité serait concentrée dans ces pays, simplement pour faire comprendre aux gens que s'ils veulent venir au Canada, ils doivent emprunter les voies légales normales et attendre leur tour comme tout le monde; nous voulons également qu'ils sachent que de nouvelles dispositions ont été mises en place qu'ils doivent connaître s'ils ont l'intention de venir au Canada en faisant affaire avec des passeurs.

Le sénateur Seth : Merci, monsieur le ministre. Vous faites un travail très remarquable.

Le projet de loi C-31 prévoit des dispositions pour la collecte de données biométriques chez les immigrants. En quoi exactement ces dispositions vont-elles nous permettre de communiquer l'information à nos alliés ou de comparer l'information pour surveiller les mouvements des demandeurs d'asile?

M. Kenney : Nous recueillons déjà des données biométriques auprès des demandeurs d'asile. Lorsque les gens font une demande, nous prenons les empreintes digitales pour nous assurer qu'ils n'ont pas déjà fait une demande par le passé ou qu'ils n'ont pas été expulsés, par exemple, pour cause de criminalité. Nous avons une entente avec les États-Unis et avec les cinq autres pays qui ont participé à la conférence, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, pour mettre en commun l'information sur les empreintes digitales des demandeurs d'asile.

Dans ce programme pilote, nous avons en fait constaté que des gens font ce que nous appelons du « magasinage d'asile ». Par exemple, je crois qu'il y a un demandeur qui a présenté une demande pour l'Australie et qui s'est pointé ensuite au Royaume-Uni, et c'est parce qu'on avait ses empreintes digitales qu'on a pu se rendre compte que cette personne faisait du magasinage d'asile.

Si nous voulons étendre les pouvoirs pour la collecte de données biométriques de façon à inclure les demandeurs de visa de résidence temporaire, c'est parce que cela représenterait une amélioration énorme pour nos vérifications de sécurité en immigration et que cette mesure constitue un des grands piliers du Plan d'action transfrontalier élaboré avec les États-Unis.

We are aware of cases where Canada has deported convicted foreign criminals multiple times only to have them come back into the country using a fake documentary identity. I can think of one case where we had someone come back up to 18 times. This person was known by the police as the "yo-yo bandit" because he kept showing up back in Canada over and over again.

The point is that once these people have to submit their fingerprint evidence, we will be able to check those against our database. If they have been deported in the past, then we will deny them a visa.

Senator Seth: I am glad you have chosen to use the biometric system. That is very good.

Senator Cordy: Thank you, Mr. Minister, for appearing today before our committee.

I would like to talk about the smugglers. I think we would all agree around the table that they are pretty despicable human beings to take advantage of those whose lives are at risk in the countries they live in, people who are willing to risk anything to get out of their countries and to spend any amount of money just to escape. However, I am not sure that mandatory minimums work because I do not think any of them actually believe they will get caught.

Would you tell us whether mandatory minimums for human smuggling have worked in other countries? Could you give us examples of whether or not they have worked in other countries?

I know that section 117 of the Immigration and Refugee Protection Act contains serious penalties for convicted smugglers. There are fines of up to $1 million and life imprisonment. How many convictions have we had so far under section 117 of the IRPA? How many fines have been paid under section 117 of the IRPA?

Mr. Kenney: I will have to undertake to get back to you on that. Perhaps the witness coming from the CBSA will know the precise figures.

In terms of your more general policy point, we believe it is important to send a message to smugglers that they should no longer target Canada and treat this country as a doormat.

The RCMP has laid a number of charges against smugglers who have helped to facilitate the arrivals of the MV *Sun Sea* and the MV *Ocean Lady*. Typically, though, our capacity to prosecute smugglers is limited to crew members because they end up in Canada. Often the organizers, the ringleaders, are operating outside of the country, usually flitting around between different transit countries. With that said, periodically one of the kingpins does come to Canada.

Nous connaissons des cas où des criminels étrangers sont revenus de nombreuses fois au Canada après en avoir été expulsés en utilisant de fausses pièces d'identité. Un individu s'y est même pris à 18 reprises. Cette personne était connue de la police sous le nom du « bandit yoyo » parce qu'il revenait constamment au Canada.

Une fois que nous aurons les empreintes digitales de ces personnes, nous pourrons les entrer dans notre base de données et faire des vérifications par la suite. Si les gens ont déjà été expulsés par le passé, nous refuserons de leur accorder un visa.

Le sénateur Seth : Je suis heureuse que vous ayez choisi d'utiliser la biométrie. C'est une très bonne chose.

Le sénateur Cordy : Merci, monsieur le ministre, de comparaître devant nous aujourd'hui.

J'aimerais parler des passeurs de clandestins. Je crois que nous convenons tous qu'il est très méprisable de tirer profit de ceux dont la vie est en danger dans leur pays, de gens qui sont prêts à tout risquer pour sortir de leur pays et à dépenser n'importe quelle somme d'argent juste pour s'enfuir. Toutefois, je ne suis pas certaine que les peines minimales obligatoires donnent de bons résultats, parce que je crois qu'aucune de ces personnes ne s'imagine qu'elle va se faire prendre.

Pouvez-vous dire si les peines minimales obligatoires pour les passeurs de clandestins ont donné de bons résultats dans d'autres pays? Pouvez-vous nous donner des exemples d'expériences vécues dans d'autres pays pour nous dire si elles fonctionnent ou si elles ne fonctionnent pas?

Je sais que l'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit des peines sévères pour les passeurs de clandestins. Les amendes possibles peuvent s'élever jusqu'à 1 million de dollars et les personnes reconnues coupables risquent même l'incarcération à perpétuité. Combien de condamnations avons-nous obtenues jusqu'à maintenant en vertu de l'article 117 de la loi? Combien d'amendes ont été payées en vertu du même article?

M. Kenney : Je n'ai pas l'information avec moi mais je pourrai vous la communiquer plus tard. Le représentant de l'ASFC qui va prendre la parole après moi connaît peut-être les chiffres exacts.

D'un point de vue plus général, nous croyons qu'il est important de faire comprendre aux passeurs qu'ils ne doivent plus cibler le Canada et traiter notre pays aussi cavalièrement.

La GRC a déposé un certain nombre d'accusations contre des passeurs qui ont facilité l'arrivée des navires à moteur *Sun Sea* et *Ocean Lady*. D'habitude, toutefois, notre capacité de poursuivre les passeurs se limite aux membres des équipages parce qu'ils aboutissent au Canada. Souvent, les organisateurs, les chefs de bande, mènent leurs opérations à partir de l'extérieur du Canada, transitant entre plusieurs pays. Cela dit, une fois de temps à autre un de ces caïds vient bel et bien au Canada.

Another important point to realize is that in the smuggling operations, they need members of the syndicate who are employed by them in Canada because those syndicate members then enforce the debts that have been undertaken by the migrants. The migrants typically, for example in the case of the Sri Lankan smuggling operations, will pay 10 per cent down on a $50,000 commitment. They will pay $5,000 in cash to get into the vessel. They come to Canada and hope they get released from detention and/or get permanent residency through protected person status. They typically move to the Toronto area, where they will be employees of the syndicate, who then presses those people until they pay up. Often they will press them into criminal conduct. CBSA could, perhaps, comment more on this.

This is when the smuggling can turn into trafficking. This is when the smuggled migrant is then facing a debt. By the way, what is the collateral if they do not pay the debt? The family back home who might get a visit from the thugs who work for the syndicate in Sri Lanka or elsewhere. This is a very serious form of organized criminality; therefore, we feel the mandatory minimums are entirely justified.

Senator Cordy: However, are there other countries where mandatory minimums have worked?

Mr. Kenney: I believe there are, and we will get back to you. Public Safety will have those.

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate, Public Safety Canada: There are mandatory minimum penalties from what we understand working with our international allies. For example, Australia has mandatory minimums, as does the United States. According to their domestic criminal law they will have different penalties. Our penalties are similar, but each country has the sovereign right to make its decision.

I want to comment on one point the minister made that has come up a few times. It is the business model of the smugglers themselves. To put it bluntly, they are a criminal network that is around the globe. The more that we have had to deal with smuggling and prevention efforts that government resources are undertaking overseas and here at home, the more we have learned about this; I use the balloon analogy that you push here and it goes over there, push there and it goes up here.

As the minister said, these smugglers are nothing more than thugs and are motivated by money. The people are just a cargo and the conditions they come across in — the 65-day voyage from Southeast Asia — are absolutely inhumane. The smugglers are aware of the efforts that we take; we know that from our prevention efforts and law enforcement intelligence networks.

Il importe également de noter que dans les opérations de passage de clandestins il doit y avoir des gens en sol canadien à la solde du groupe pour s'assurer que les immigrants remboursent la dette qu'ils ont contractée auprès du groupe de passeurs. Dans le cas des opérations de passage de clandestins sri-lankais, les gens versent normalement un acompte représentant 10 p. 100 de la dette de 50 000 $. Ils paient donc 5 000 $ pour monter à bord du bateau. Les clandestins arrivent au Canada et espèrent être libérés ou obtenir leur résidence permanente grâce au statut de personne protégée. Ensuite, les immigrants s'installent normalement dans la région de Toronto, où ils travailleront pour le groupe de passeurs, qui exerceront alors une pression sur eux jusqu'à ce qu'ils aient complètement remboursé leur dette. Il arrive souvent que les passeurs les poussent à commettre des crimes. L'ASFC pourrait vous en parler davantage.

Voilà comment le passage de clandestins peut se transformer en trafic. Voilà comment un immigrant clandestin se trouve aux prises avec une dette. En passant, quel est le prix s'ils ne remboursent pas leur dette? Les brutes du groupe de passeurs risquent de rendre visite à la famille que les immigrants clandestins ont laissée derrière eux dans leur pays d'origine. Il s'agit d'une forme très sérieuse de criminalité organisée. Par conséquent, nous croyons que les peines minimales obligatoires sont entièrement justifiées.

Le sénateur Cordy : Cependant, y a-t-il des pays où l'adoption de peines minimales obligatoires s'est révélée un moyen efficace?

M. Kenney : Je crois que oui, et je devrai vous revenir avec cette information. Les gens de Sécurité publique Canada devraient le savoir.

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale, Sécurité publique Canada : Des pays ont adopté des peines minimales obligatoires selon ce que nous avons appris en travaillant avec nos alliés internationaux. Par exemple, l'Australie et les États-Unis ont adopté de telles peines. Les pays adopteront différentes peines en fonction de leur droit criminel. Nos peines sont semblables, mais chaque pays a le droit d'adopter ses propres peines.

J'aimerais dire quelques mots au sujet d'un élément dont le ministre a parlé et qui a été mentionné à quelques reprises, soit le modèle d'entreprise des passeurs. Pour être franc, il s'agit d'un réseau criminel mondial. En investissant des ressources au Canada et à l'étranger dans la prévention et la lutte contre le passage de clandestins, nous avons appris à ce sujet. J'utilise l'analogie du ballon. Si on presse ici, il s'en va là; si on presse là, il s'en va ici.

Comme le ministre l'a dit, les passeurs ne sont rien de moins que des brutes motivées par l'argent. Les gens sont des marchandises, et les conditions de voyage — un périple de 65 jours en partance de l'Asie du Sud-Est — sont totalement inhumaines. Les passeurs sont conscients des mesures que nous prenons; nous le savons grâce à nos mesures de prévention et aux

They are aware of Bill C-31 and how we work. The business model is always the key.

[*Translation*]

Senator Verner: Good afternoon, Mr. Minister. I would like to follow on what my colleague Senator Merchant was saying about the interim federal health program.

A few days ago, *La Presse* — you are probably also aware of it — and the *Washington Post* published an article about a Pakistani asylum seeker, saying that children with chronic illnesses, such as asthma, will no longer have health care coverage once the changes are made. They also talked about a pregnant Korean lady who would no longer have health care coverage.

Based on your explanations to my colleague, my understanding is that, in cases of serious illness — pregnancy is not an illness, but it still requires care — those people will continue to be covered. Is that correct?

Mr. Kenney: Yes, but that depends on a number of things. If they are failed asylum claimants under the Refugee Protection Division and Appeal Division, they will be sent back to their countries of origin since they have tried every possible avenue in our system. No one can stay in Canada permanently as failed asylum claimants. I do not see why Canadian taxpayers should have to provide ongoing health care insurance for foreign nationals who do not have the right to be in Canada. We do not even have this obligation towards visitors.

Do we have an obligation to provide supplementary health care insurance to visitors in Canada? No, we do not need to do that. Hospitals and health services will obviously provide emergency services to anyone, but in terms of the supplementary benefits insurance program, if a person is rejected under our just and fair system, they have to go back to their country of origin.

Senator Verner: What will happen to those filing a claim after June 30, for example? They are not yet rejected, but they are waiting.

Mr. Kenney: After the changes take effect on June 30, the vast majority of asylum seekers will benefit from the same program and the same services as Canadian taxpayers through provincial programs. The only exception is asylum seekers from safe countries of origin. There are very few. The vast majority are well-developed countries that have their own health insurance programs, like the European Union countries. Our interim federal health program provides insurance to asylum seekers from safe countries for emergencies, but it is not the same insurance service as the one Canadians get.

services du renseignement des forces policières. Les passeurs sont au courant du projet de loi C-31 et de notre fonctionnement. Le modèle d'entreprise est toujours la clé.

[*Français*]

Le sénateur Verner : Bonjour, monsieur le ministre. Je voudrais poursuivre dans la même veine que ma collègue, le sénateur Merchant, concernant le Programme fédéral de santé intérimaire.

Il y a quelques jours, on a pu lire dans *La Presse* — probablement que vous êtes au courant, d'ailleurs — ainsi que dans le *Washington Post* un article concernant une demandeuse d'asile originaire du Pakistan qui disait qu'avec les modifications qui seront apportées, ses enfants qui souffrent de maladies chroniques comme l'asthme ne seraient plus couverts par les soins de santé. Il était aussi question d'une Coréenne qui était enceinte et dont les soins ne seraient plus couverts.

Je crois comprendre des explications que vous avez données à ma collègue que dans des cas sérieux de maladie — la grossesse n'est pas une maladie, mais nécessite tout de même des soins —, ces gens continueront d'être couverts. Est-ce exact?

M. Kenney : Oui, mais cela dépend de plusieurs choses. S'il s'agit de demandeurs d'asile déboutés par la Section de la protection des réfugiés et par la Section d'appel, puisqu'ils auront utilisé tous les recours de notre système, ils seront retournés dans leur pays d'origine. Personne ne peut rester au Canada en permanence en tant que demandeur d'asile débouté. Je ne vois aucune raison pour laquelle les contribuables canadiens devraient être obligés de fournir l'assurance santé en permanence pour les étrangers qui n'ont pas le droit d'être au Canada. On n'a même pas une telle obligation pour les visiteurs.

Avons-nous une obligation de fournir une assurance santé supplémentaire pour les visiteurs au Canada? Non, on n'en a pas besoin. Évidemment, les hôpitaux et les services de santé vont fournir les services d'urgence à n'importe qui, mais concernant le programme d'assurance pour les bénéfices supplémentaires, à l'avenir, si une personne a été déboutée dans notre système juste et équitable, il faut qu'elle retourne dans son pays d'origine.

Le sénateur Verner : Qu'en est-il des personnes qui vont faire une demande après le 30 juin, par exemple? Ils ne sont pas encore déboutés, mais ils sont en attente.

M. Kenney : Une bonne majorité des demandeurs d'asile, suite aux changements qui entreront en vigueur le 30 juin, bénéficieront du même programme, des mêmes services que les contribuables canadiens via les programmes provinciaux. La seule exception, c'est les demandeurs d'asile provenant de pays désignés sûrs. Il y en a très peu. La grande majorité sont des pays bien développés qui ont leurs propres programmes d'assurance-maladie, comme les pays de l'Union européenne. Notre programme de santé fédérale intérimaire fournit l'assurance aux demandeurs d'asile des pays désignés sûrs pour les situations urgentes, mais il ne s'agit pas du même service d'assurance des Canadiens.

We are not required to provide basic insurance to visitors, so why would we have to provide it to nationals from developed countries? Why should we make taxpayers pay for the false asylum claims from developed and democratic countries? That makes no sense to me.

[*English*]

The Chair: We are running out of time and I have to check with the minister about his time.

Mr. Kenney: I can go a few minutes over, but I have to go at 10 minutes past for sure.

Senator Wallace: Minister, as you point out, the issues that Bill C-31 seeks to address are not unique to Canada; other developed Western countries are also dealing with these same issues, whether it is human smuggling, those seeking asylum in countries, or the use of biometrics.

With the remedies or the approach taken in Bill C-31, how similar is it to the approaches being taken by other Western countries? I realize there are a lot of details that you could provide, but I am trying to get a sense of whether we stand out as being quite different from the other Western countries or if we fit in?

Mr. Kenney: This is a very good question. It helps to put these reforms in perspective. The answer to your question is yes, we do stand out. We stand out as having a system that is frankly far more generous and endlessly patient than virtually any other developed country.

I do not mind Canada erring on the side of generosity, but I do not like us being taken for suckers, and that happens too much. About 62 per cent of the asylum claims in our system are found to be people who do not need our protection. As I said, we now have this emerging wave of claims coming from democratic countries where virtually none of the claimants show up for their own protection hearing. However, almost all of them show up to enroll in social welfare and other benefits.

You can draw your own inference from that; I know Canadians do, and they think there is something wrong with it. We are so generous and respectful of our obligations under the UN convention on refugees and the Charter that we will allow every asylum claimant — regardless of which country they come from or the means of their arrival — access to the same high-quality decision in front of an independent decision maker who has been highly trained at the quasi-judicial IRB in a hearing that is consistent with natural justice, due process and the Charter of Rights and Freedoms.

Nous n'avons pas l'obligation de fournir l'assurance de base aux visiteurs, pourquoi aurait-on besoin de le fournir aux ressortissants de pays développés? Pourquoi devrait-on forcer les contribuables à subventionner les fausses demandes d'asile provenant de pays démocratiques et développés? Ça n'a pas de sens quant à moi.

[*Traduction*]

Le président : Le temps est pratiquement écoulé, et je dois voir avec vous, monsieur le ministre, si vous avez le temps.

M. Kenney : Je peux encore rester quelques minutes, mais je dois absolument partir à 14 h 10.

Le sénateur Wallace : Monsieur le ministre, comme vous l'avez mentionné, les enjeux que le projet de loi C-31 cherche à aborder ne sont pas propres au Canada; d'autres pays occidentaux développés sont également aux prises avec les mêmes enjeux, dont le passage de clandestins, les demandeurs d'asile ou l'utilisation de renseignements biométriques.

En ce qui concerne l'approche adoptée dans le projet de loi C-31, est-elle semblable à celles adoptées par les autres pays occidentaux? Je comprends que vous pourriez nous donner de nombreux détails, mais j'essaye de voir si notre approche est très différente de celles des autres pays occidentaux ou si elles se ressemblent.

M. Kenney : C'est une très bonne question. C'est utile de replacer ces réformes dans leur contexte. Je vous répondrais que nous nous détachons du lot, parce que nous sommes honnêtement beaucoup plus généreux et que notre patience est sans borne par rapport à pratiquement tous les autres pays développés.

Ça ne me dérange pas que le Canada soit plus généreux, mais je n'aime pas qu'on nous prenne pour des gens qu'on peut facilement mener en bateau, et cela arrive trop souvent. Nous constatons qu'environ 62 p. 100 des demandeurs d'asile n'ont pas besoin de notre protection. Comme je l'ai dit, nous sommes maintenant aux prises avec une nouvelle vague de demandeurs en provenance de pays démocratiques, et pratiquement aucun demandeur ne se présente aux audiences. Par contre, pratiquement tous les demandeurs s'inscrivent, notamment, à l'aide sociale.

Vous pouvez en tirer vos propres conclusions; je sais que les Canadiens le font, et ils pensent que ce n'est pas correct. Nous sommes généreux et respectueux de nos obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés et de la Charte. Peu importe leur pays d'origine ou le moyen utilisé pour entrer au pays, tous les demandeurs d'asile ont accès à la même décision de qualité prise par un décideur indépendant et très compétent dans le cadre d'une audience quasi judiciaire de la CISR. Cette audience est conforme au cours normal de la justice, à l'application régulière de la justice et à la Charte des droits et libertés.

If they can demonstrate they have a well-founded fear of persecution then they will get protection in Canada; they will not be sent back to their country. We will absolutely, in every instance without exception, respect our obligation of non-refoulement of bona fide refugees. Anyone who suggests otherwise is engaged in demagoguery.

I read some of these articles suggesting that we are going through a period like the Second World War where Canada refused to even allow Jewish refugees to land in our territory. That is outrageous slander against Canada's generosity. No one will be barred landing in Canada. Even if they are coming in in a smuggling operation and even though, according to polls, most Canadians would like us to turn around such boats, we will do not so because we have a humanitarian obligation to offer protection to people who need it.

At the same time, what we try to construct here is a balanced approach that also says to the false claimants, "We will send you home after you have had your chance to our legal system relatively quickly."

How does it line up with the other systems? Compared to the Australian, U.K. and U.S. systems, the systems of other liberal democracies that are as respectful of human rights as Canada is, our system will continue to be the most generous.

Senator Wallace: You earlier stated clearly that Bill C-31 would comply with the Charter of Rights and Freedoms. I think as well you made mention of Canada's obligations under the various UN conventions and protocols. I just want assurance that your department feels comfortable that we comply with those protocols and conventions.

Mr. Kenney: The core undertaking in the 1951 refugee convention is non-refoulement — that is to say, a state party to the convention will not return to a country a national who has demonstrated a well-founded fear of persecution. We will absolutely and without equivocation respect the non-refoulement obligation. The key obligation under the Charter, as defined by the Supreme Court in the 1985 *Singh* decision, is that asylum claimants will get an oral hearing in front of the competent decision maker on an asylum claim where credibility is at issue, and we absolutely respect that Charter requirement as well.

Senator Lang: I would say most Canadians really do want to see our immigration system tightened up to some degree and still be as generous as it has been in the past, but with some rules that are enforced. I think we are heading in that direction. My question has to do with the visa requirement that you referred to a number of times, for the Czech Republic in particular and I believe Mexico is the same. Once the provisions in Bill C-31 are implemented, are we looking into the future where we will not have to require the tourism visa for coming into the country?

Si les demandeurs peuvent faire la démonstration du bien-fondé de leur crainte d'être persécutés, nous les protégerons; nous ne les retournerons pas dans leur pays. Nous respecterons, sans exception, notre obligation à l'égard du principe de non-refoulement des réfugiés de bonne foi. Si une personne prétend le contraire, elle fait de la démagogie.

J'ai lu des articles qui avançaient que la période actuelle rappelle celle de la Seconde Guerre mondiale, où le Canada a même refusé de laisser des Juifs entrer sur son territoire. Ce sont des propos calomnieux à l'endroit de la générosité du Canada. Nous n'interdisons l'entrée au Canada à personne. Même si des gens entrent au Canada par le biais de passeurs et que les Canadiens aimeraient, selon les sondages, que nous fassions faire demi-tour à de tels bateaux, nous ne le ferons pas, parce que nous avons l'obligation humanitaire de protéger ceux qui en ont besoin.

D'un autre côté, nous essayons d'élaborer une approche équilibrée qui prévient les faux demandeurs que nous les retournerons relativement rapidement dans leur pays à la suite de l'examen de leur demande par notre système judiciaire.

Comment notre approche se compare-t-elle aux autres systèmes? Comparativement à l'Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, soit des démocraties libérales qui sont aussi respectueuses des droits de la personne que le Canada, notre système continuera d'être le plus généreux.

Le sénateur Wallace : Vous avez clairement dit plus tôt que le projet de loi C-31 respecterait la Charte des droits et libertés. Je crois que vous avez aussi fait allusion aux obligations du Canada en vertu des divers protocoles et des diverses conventions des Nations Unies. J'aimerais tout simplement que vous nous confirmiez que votre ministère juge que nous respectons ces protocoles et ces conventions.

M. Kenney : Le principe clé de la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés est le principe de non-refoulement, à savoir qu'aucun État contractant ne renverra une personne dans un État où elle a une crainte fondée d'être persécutée. Nous respecterons sans équivoque le principe de non-refoulement. L'obligation clé en vertu de la Charte, comme l'a défini la Cour suprême en 1985 dans l'affaire *Singh*, est que les demandeurs d'asile ont droit à la tenue d'une audience devant un décideur compétent pour juger de la crédibilité de leur demande. Nous respectons tout à fait cet aspect de la Charte.

Le sénateur Lang : Selon moi, la plupart des Canadiens veulent que nous adoptions certaines règles pour rendre notre système d'immigration plus sévère, tout en étant aussi généreux que par le passé. Je crois que le Canada est sur cette voie. Ma question concerne les exigences relatives aux visas auxquelles vous avez fait référence à certaines reprises, particulièrement dans le cas de la République tchèque, et je crois que c'est la même situation qui prévaut pour le Mexique. Lorsque les dispositions du projet de loi C-31 seront en vigueur, est-il possible qu'à l'avenir des visas touristiques ne soient plus requis pour entrer au pays?

Mr. Kenney: I hope so. We have been clear that we hope to get to the stage where we can reconsider a visa exemption for Mexico and other countries. Since coming to office, our government has provided I believe nine visa exemptions to different countries, and we in principle prefer to have visa-free travel and movement of people. It is good for commercial and cultural ties, et cetera. However, I could not in conscience recommend a visa exemption for Mexico, unless and until we are confident that our asylum reforms are working and dissuading large numbers of false claims. We had a problem where, before we imposed the visa on Mexico in the summer of 2009, Mexico was representing the largest number of asylum claims ever in our system. By orders of magnitude, we were getting up to 1,500 claims a month, of which 90 per cent were deemed unfounded by our fair and generous system.

We are hopeful that these changes will allow us to have greater confidence that our system can deal expeditiously with false claims, thereby sending a message to those who organize waves of false claims that they should not target Canada. Once we are in that position, hopefully several years from now, we will be able to go back to the drawing board on the visa.

Senator Seidman: Minister, you said that all EU claims are abandoned, withdrawn or rejected?

Mr. Kenney: Almost all. The written statement was erroneous; it is about 95 per cent.

Senator Seidman: I think you have spoken to that to a certain degree, and it is rather stark in its explanation to us. There has been a lot of criticism about the designated country aspect. Will there be objective criteria, quantitative or qualitative criteria, in order to decide upon what countries should be designated?

Mr. Kenney: I ought to have mentioned that. It is not simply a matter of ministerial discretion. We propose in the bill that countries from which at least 75 per cent of claims are abandoned, withdrawn or rejected by the IRB, or countries from which at least 60 per cent of claims are abandoned or withdrawn, will be considered for designation for the accelerated treatment. Similarly, there will be a consideration of what we call qualitative factors, such as countries with an independent judiciary, that are democratic and generally respectful of human rights, and allow the free operation of non-governmental organizations and so forth; those will be qualitative factors considered as well.

While we are doing away with the rigid and time-consuming advisory committee that was originally anticipated in Bill C-11, we are not necessarily doing away with consultation. The minister and officials will presumably consult with outside authorities, with NGOs. We reserve the right to consult with the United Nations and with parliamentarians on the designation process, but if we need to respond very quickly to an emerging wave of

M. Kenney : Je l'espère. Nous avons clairement dit espérer arriver au point où nous pourrons dispenser du visa le Mexique et d'autres pays. Depuis qu'il est au pouvoir, notre gouvernement a dispensé du visa neuf pays, et nous préférons, en principe, que les gens puissent voyager et se déplacer sans visa. C'est bon pour les rapports commerciaux et culturels. Par contre, je ne pourrais pas dans mon âme et conscience dispenser du visa le Mexique, tant que nous ne jugerons pas que nos réformes relatives aux demandeurs d'asile fonctionnent et dissuadent un grand nombre de demandes non fondées. Avant de rendre obligatoire l'obtention d'un visa pour les Mexicains à l'été 2009, nous avions un problème; le plus grand nombre de demandes d'asile provenaient de ce pays. Pour vous donner une idée, nous recevions jusqu'à 1 500 demandes par mois, dont 90 p. 100 étaient jugées non fondées par notre système juste et généreux.

Nous espérons que ces changements nous permettent de nous assurer que notre système peut traiter de manière expéditive les demandes non fondées, ce qui enverrait un message à ceux qui organisent des vagues de fausses demandes, à savoir qu'ils ne devraient pas choisir le Canada. Lorsque ce sera le cas, avec un peu de chance dans plusieurs années, nous pourrons réévaluer la question du visa.

Le sénateur Seidman : Monsieur le ministre, vous avez dit que toutes les demandes en provenance de l'UE sont abandonnées, retirées ou rejetées.

M. Kenney : Pratiquement toutes. Le document écrit était erroné; c'est environ 95 p. 100.

Le sénateur Seidman : Je crois que vous avez quelque peu abordé cet aspect, et votre explication est plutôt différente. Nous avons entendu beaucoup de critiques au sujet des pays d'origine désignés. Utiliserons-nous des critères objectifs, quantitatifs et qualitatifs pour déterminer ces pays?

M. Kenney : J'aurais dû le mentionner. Ce n'est pas seulement laissé à la discrétion du ministre. Nous proposons dans le projet de loi que les demandes en provenance des pays dont au moins 75 p. 100 des demandes sont abandonnées, retirées ou rejetées par la CISR ou des pays dont au moins 60 p. 100 des demandes sont abandonnées ou retirées fassent l'objet d'un traitement accéléré. Dans la même veine, nous tiendrons compte de facteurs qualitatifs, comme les pays avec un système de justice indépendant qui sont démocratiques et généralement respectueux des droits de la personne et qui permettent le libre fonctionnement des ONG; voilà les facteurs qualitatifs dont nous tiendrons également compte.

Même si nous laissons tomber le comité consultatif rigide et interminable qui était originalement prévu dans le projet de loi C-11, nous n'éliminons pas pour autant la consultation. Le ministre et les représentants du ministère consulteront sans doute les autorités externes, les ONG. Nous nous réservons le droit de consulter les Nations Unies et les parlementaires au sujet du processus de désignation. Par contre, s'il faut réagir très

false claims, we have the authority to do so under the amended designation process contemplated in Bill C-31.

The Chair: Do you have any final comment, minister?

Mr. Kenney: I thank the committee for your patience and your thoughtful questions. I am sorry the time is limited. I can see there are many more question. Officials will be available in the next hour. If you have additional questions for me, I would be happy to follow up in writing. I am happy to always be accessible to your committee, Mr. Chair.

The Chair: On behalf of the committee, I want to thank you, minister. I want to thank my committee members because every member of the committee got to ask a question. On the important issue and in this short time, that is really something we should be very pleased with in this meeting and your openness. Thank you.

We will welcome Mr. Hill to the table in the minister's place. As that is occurring, colleagues, there were two questions that were asked of the minister and he referred to the possibility that Mr. Hill might be able to answer those. With your permission, I would ask that we put those questions first. One was from Senator Callbeck and the other was from Senator Cordy. If that is acceptable to senators, then I would turn to Senator Callbeck first.

I welcome Peter Hill, Director General of Post-Border Programs, Canada Border Services Agency.

Senator Callbeck, you had a question that had a specific detail that the minister said might be answered by Mr. Hill.

Senator Callbeck: I am trying to find it.

The Chair: I will then turn to Senator Cordy.

Senator Cordy: My question goes back to mandatory minimums. Section 117 of the Immigration and Refugee Protection Act contains serious penalties already, $1 million in fines and life imprisonment for those who bring in 10 people or more. How many convictions have been made under section 117 of the IRPA and how many fines have been paid under section 117 of the IRPA? Have mandatory minimums for human smuggling been effective deterrents in other countries? The minister and one of the panel members talked about Australia. We hear often about the Australian model, yet the Australian Minister of Immigration, Chris Bowen states:

> We already have the toughest mandatory detention regime in the Western developed world, yet people still come to Australia . . .
>
> So I don't think mandatory detention should be seen as a deterrent.

rapidement à une nouvelle vague de demandes non fondées, nous pouvons le faire grâce au processus de désignation modifiée qui est proposé dans le projet de loi C-31.

Le président : Avez-vous un dernier commentaire, monsieur le ministre?

M. Kenney : Je vous remercie de votre patience et de vos questions pertinentes. Je suis désolé que mon temps soit limité. Je peux voir que vous avez encore beaucoup de questions. Des représentants pourront vous aider au cours de la prochaine heure. Si vous avez d'autres questions à me poser, je me ferai un plaisir de vous répondre par écrit. Monsieur le président, je suis toujours ravi de venir comparaître devant votre comité.

Le président : Au nom du comité, je vous remercie, monsieur le ministre. Je tiens à remercier les membres du comité, parce que chacun a pu poser une question. Étant donné que c'est un enjeu important et que le temps était restreint, je crois que nous devrions vraiment être très satisfaits de notre séance et de votre ouverture. Merci.

Accueillons M. Hill, qui occupera la place du ministre. Pendant ce temps, chers collègues, deux questions ont été posées au ministre, et il a dit que M. Hill pourrait y répondre. Avec votre permission, je propose que nous posions ces questions en premier. Ce sont les sénateurs Callbeck et Cordy qui les avaient posées. Si vous me le permettez, je cède la parole en premier au sénateur Callbeck.

Je souhaite la bienvenue à Peter Hill, directeur général des Programmes après le passage à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Sénateur Callbeck, vous aviez une question au sujet d'un détail précis à laquelle M. Hill pourrait répondre, selon le ministre.

Le sénateur Callbeck : J'essaye de la trouver.

Le président : La parole est au sénateur Cordy.

Le sénateur Cordy : Ma question concerne les peines minimales obligatoires. L'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit déjà des peines sévères : des amendes de 1 million de dollars et l'emprisonnement à perpétuité pour ceux qui font entrer illégalement 10 personnes ou plus. Combien de gens ont été condamnés et combien d'amendes ont été imposées en vertu de l'article 117 de la LIPR? Les peines minimales obligatoires ont-elles été des moyens de dissuasion efficaces dans les autres pays? Le ministre et l'un des témoins ont parlé de l'Australie. Nous entendons souvent parler du modèle australien; or, le ministre australien de l'Immigration, Chris Bowen, a dit :

> Nous avons déjà le régime de détention obligatoire le plus sévère des pays occidentaux développés. Néanmoins, les gens viennent tout de même en Australie...
>
> Je ne crois donc pas que la détention obligatoire devrait être vue comme un moyen de dissuasion.

It appears that while Australia certainly has mandatory minimums, the minister does not feel it is working.

Do mandatory minimums work, and could you give examples? What have we had so far in terms of convictions and fines under section 117 of the Immigration and Refugee Protection Act?

Peter Hill, Director General, Post-Border Programs, Canada Border Services Agency: I will undertake to provide to the committee some information that I have available this afternoon. I will ask my colleague from Public Safety Canada to help, and I would also be happy to follow up to provide any additional information I am not able to provide today.

With respect to the *Ocean Lady* and the *Sun Sea*, the RCMP has charged four migrants from the *Ocean Lady* for people smuggling. With respect to the *Sun Sea*, the RCMP has charged three migrants from that vessel as well as three additional individuals who were cooperating with those three but who were not themselves migrants from the vessel.

There have been a number of charges under section 117 of the Immigration and Refugee Protection Act, but unfortunately I do not have those statistics with me. I will be happy to provide those to you to give you a more comprehensive picture.

With respect to mandatory minimum, the intent, as my colleague and the minister previously have mentioned, is to punish those who are responsible for undertaking that criminal activity. I am not an expert on the extent to which they have been successful in other jurisdictions, but clearly the intent of this bill is to address that type of organized criminality with the full force of the law in Canada.

I have deferred to my colleague from Public Safety.

Mr. MacDonald: I will add a bit more flavour and take into account the questions from before. One thing you said that struck me is that detention is deterrence. Unless I misunderstood, mandatory detention in Bill C-31 is not about deterrence. Mandatory detention in Bill C-31 is about providing the border authorities sufficient time to establish identity and then move to assessing admissibility. That is the key function.

Challenging in a mass arrival is that it is a mass arrival. When 500, 700 or 800 people show up at the border at once, there are severe challenges for border officials to carry out their mandated duties: establishing identity and admissibility. It is a complex thing to investigate a mass arrival. You do not know who the crew is or who people are. You do not know if they are smugglers. Everyone is mixed in together, often without documentation.

Il semble que même si l'Australie prévoit des peines minimales obligatoires, le ministre ne croit pas que ce soit efficace.

De telles peines sont-elles efficaces? Pourriez-vous nous donner des exemples? Jusqu'à maintenant, quelles peines d'emprisonnement et quelles amendes avons-nous imposées en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés?

Peter Hill, directeur général, Programmes après le passage à la frontière, Agence des services frontaliers du Canada : Je vais essayer de vous donner certains renseignements. Je vais demander à mon collègue de Sécurité publique Canada de m'aider, et je vous ferai parvenir avec plaisir les renseignements que je ne peux pas vous donner aujourd'hui.

En ce qui a trait à l'*Ocean Lady* et au *Sun Sea*, la GRC a déposé des accusations de passage de clandestins contre quatre migrants de l'*Ocean Lady*. Dans le cas du *Sun Sea*, la GRC a porté des accusations contre trois migrants à bord du bateau, ainsi que trois autres personnes qui coopéraient avec eux, mais il ne s'agissait pas de migrants qui se trouvaient à bord du bateau.

Un certain nombre d'accusations ont été déposées en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, mais je n'ai malheureusement pas ces statistiques en main. Je vous les ferai parvenir avec plaisir pour vous brosser un tableau complet.

En ce qui a trait aux peines minimales obligatoires, comme mon collègue et le ministre l'ont dit plus tôt, l'objectif est de punir les auteurs de l'activité criminelle. Je ne suis pas spécialiste en ce qui a trait à la réussite de telles mesures dans les autres pays, mais l'objectif du projet de loi est clairement d'aborder ce type de criminalité organisée en appliquant rigoureusement la loi au Canada.

Je cède la parole à mon collègue de Sécurité publique Canada.

M. MacDonald : Je vais ajouter quelques éléments en tenant compte des questions précédentes. Vous avez dit une chose qui m'a marqué, et c'est que l'emprisonnement est un moyen de dissuasion. À moins que je l'aie mal compris, la détention obligatoire dans le projet de loi C-31 n'est pas un moyen de dissuasion. La détention obligatoire dans le projet de loi C-31 sert à accorder aux autorités frontalières suffisamment de temps pour déterminer l'identité et évaluer l'admissibilité. C'est l'objectif principal.

Le défi dans une arrivée massive est que c'est une arrivée massive. Lorsque 500, 700 ou 800 personnes se présentent en même temps à la frontière, cela représente des défis énormes pour les agents frontaliers qui doivent s'acquitter de leurs mandats, soit de déterminer l'identité et d'évaluer l'admissibilité. Il est difficile de mener une enquête dans le cas d'une arrivée massive. Nous ne savons pas qui sont les membres d'équipage ou qui sont ces gens. Nous ne savons pas si ce sont des passeurs. Tout le monde est pêle-mêle, et personne n'a de papiers.

For example, in the case of the *Sun Sea*, which arrived off British Columbia two years ago, I believe CBSA and other enforcement officials collected over two five-ton trucks of evidence and documentation. The amount of physical evidence that can be collected and the number of interviews and cross-interviews that have to happen are significant.

Finally, Australia is a good place for us to look regarding human smuggling. However, their experience is different from Canada's in the sense that Australia has faced smuggling for many years. Right now, they have an enormous possible spike in the amount of vessels that may come. Due to its proximity to Southeast Asia, where a lot of the smuggling networks are, Australia was experiencing smuggling where a small boat from a fishing village would take 10 people to Australia because the sailing time is short. In Canada, due to where we are positioned, the smugglers generally need to go with larger boats and more numbers to try and make their business model profitable. In Australia, that is not necessarily the case.

Therefore, while Australia may receive two or three boats a day — or eight boats a week — that is not the experience here. We do have differences from the Australian model, and some of the Australian comments about effectiveness are about their particular prevention efforts based on the business model they face.

Senator Cordy: Someone on the earlier panel said the detention centres are located in Montreal, Toronto and Vancouver. What happens to immigrants who land in Halifax, which is a port city and almost totally surrounded by water? Where do they go?

Mr. Hill: The CBSA has contingency plans in place in the event of a mass arrival on both east and west coasts. We have drawn on experience with the *Sun Sea* and *Ocean Lady*. We would use the partnerships necessary to provide for the detention that would be required, depending on the nature of the arrival.

In the case of British Columbia, we have cooperated with British Columbia Corrections and British Columbia Ministry of Health Services in order to develop those contingency plans. As you pointed out, the CBSA has three immigration detention centres. Our daily population detained at those three, and in cooperation with the provinces across the country, is about 500 persons.

Senator Cordy: Where do we go in Halifax — in the prisons?

Mr. Hill: We would rely on the detention facility in Laval, Quebec where we have 150 places. Toronto is larger: We have 220 places there.

Par exemple, dans le cas du *Sun Sea*, qui est arrivé en Colombie-Britannique il y a deux ans, je crois que l'ASFC et les forces de l'ordre ont recueilli l'équivalent de plus de deux camions de cinq tonnes de preuves et de documents. La quantité de preuves matérielles qui peuvent être recueillies et le nombre d'interrogatoires et d'interrogatoires croisés qui doivent être faits sont considérables.

Enfin, l'Australie est un bon exemple pour examiner la question du passage de clandestins. Par contre, l'expérience australienne est différente de celle du Canada, parce que l'Australie est aux prises avec le passage de clandestins depuis des années. L'Australie risque de connaître une croissance marquée du nombre de bateaux qui entrent sur son territoire. En raison de la proximité de l'Asie du Sud-Est, où beaucoup de réseaux de passeurs se trouvent, l'Australie est aux prises avec le passage de clandestins; un petit bateau d'un village de pêcheurs transportant 10 personnes se rend en Australie, parce que le voyage est court. Au Canada, en raison de notre position géographique, les passeurs doivent généralement opter pour de plus gros bateaux qui transportent plus de gens en vue d'essayer de rentabiliser leurs activités. En Australie, ce n'est pas nécessairement le cas.

Par conséquent, même si deux ou trois bateaux peuvent entrer par jour en Australie — ou huit bateaux par semaine —, ce n'est pas le cas ici. Notre situation est différente du modèle australien, et certains commentaires des autorités australiennes à propos de l'efficacité des mesures ne concernent que leurs mesures de prévention axées sur les opérations propres à leur situation.

Le sénateur Cordy : Un témoin a dit plus tôt que les centres de détention sont situés à Montréal, Toronto et Vancouver. Qu'arrive-t-il aux immigrants qui entrent au Canada par Halifax, qui est une ville portuaire pratiquement ceinturée d'eau? Où vont-ils?

M. Hill : L'ASFC a établi des plans de mesures d'urgence dans le cas d'une arrivée massive tant sur la côte est que sur la côte ouest. Nous avons appris des leçons tirées du *Sun Sea* et de l'*Ocean Lady*. Nous faisons appel aux partenariats nécessaires pour assurer la détention obligatoire en fonction de la nature de l'arrivée.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, nous avons coopéré avec les services correctionnels et les services du ministère de la Santé de la province pour élaborer les plans de mesures d'urgence. Comme vous l'avez mentionné, l'ASFC possède trois centres de détention de l'immigration. Environ 500 personnes sont détenues chaque jour dans ces trois centres et dans les établissements de nos partenaires provinciaux.

Le sénateur Cordy : Où les gens vont-ils s'ils arrivent à Halifax? Dans les prisons?

M. Hill : Nous utilisons l'établissement situé à Laval, au Québec, où nous avons 150 places. Le centre de Toronto est le plus gros; il y a 220 places.

The Chair: If there is additional information with regard to the senators' questions, we will need to receive that by noon on Wednesday.

Mr. Hill: Yes.

Senator Callbeck: I want to thank the witnesses for being here. My question was actually the last question Senator Cordy asked regarding these designated foreign nationals and the facilities for them. You mentioned there are three places in Canada — Montreal, Toronto and Vancouver — and that we have 500 people today that are in those three, plus others, like budget hotels and so on; is that right?

Mr. Hill: Let me clarify and provide some context. The CBSA is responsible for administering three immigration holding centres, which are in Montreal, Toronto and Vancouver. In addition, we have arrangements with the provinces to house immigration detainees. I would say that the provincial institutions are generally housing individuals who are sentenced for less than two years, so these are not maximum security institutions.

As I mentioned, there are about 500 detainees on a day-to-day basis. Looking back over the last several years, generally two-thirds to three-quarters of those 500 are detained in CBSA immigration holding centres. The remainder are cases involving criminality or the higher-risk cases for which our CBSA facilities are not designed.

We are housing a relatively small part of our population in cooperation with our provincial authorities. We are mindful of our domestic and international obligations to ensure that immigration detainees are housed in accordance with immigration procedures, not criminal justice procedures. We take measures in collaboration with the provinces to prevent or at least minimize commingling.

In addition to ensuring we adhere to immigration standards, we have a partnership with the Canadian Red Cross and with the United Nations High Commissioner for Refugees. Both conduct visitations and interviews with detainees to ensure they are being treated properly, in accordance with the laws and international norms.

I hope that is helpful in giving you a context for the immigration detention program. I would be happy to provide further information.

Senator Callbeck: You mentioned the contingency plans. With those plans, how many can Canada accommodate?

Mr. Hill: We have developed our contingency plans using a range of scenarios. We certainly have plans that focus on a scenario similar to the *Sun Sea* in the order of 500, and we also have contingency plans that look at twice or three times that amount. That is our approach to ensure that we have considered

Le président : Si vous avez des renseignements supplémentaires à nous faire parvenir concernant les questions des sénateurs, cela devra être fait avant mercredi midi.

M. Hill : Oui.

Le sénateur Callbeck : Je tiens à remercier les témoins de leur présence. Ma question était en fait la dernière que le sénateur Cordy a posée au sujet des étrangers désignés et des établissements à leur sujet. Vous avez dit qu'il y a trois centres au Canada, soit à Montréal, Toronto et Vancouver, et que 500 personnes se trouvent actuellement dans ces centres et ailleurs, notamment des hôtels économiques. Est-ce exact?

M. Hill : Permettez-moi de préciser et de mettre le tout en contexte. L'ASFC administre trois centres de détention de l'immigration situés à Montréal, Toronto et Vancouver. De plus, nous avons des ententes avec les provinces pour accueillir des immigrants en détention. Je dois préciser que les établissements provinciaux accueillent généralement des gens qui purgent des peines de moins de deux ans; il ne s'agit donc pas d'établissements à sécurité maximale.

Comme je l'ai dit, il y a environ 500 détenus chaque jour. En se fiant aux chiffres des dernières années, ce sont généralement les deux tiers ou les trois quarts de ces 500 personnes qui sont détenus dans les centres de détention de l'immigration de l'ASFC. Les autres cas sont liés à des activités criminelles ou il s'agit de cas à risque élevé pour lesquels nos établissements ne sont pas conçus.

Nous hébergeons un faible nombre de cette population en collaboration avec nos partenaires provinciaux. Nous sommes conscients de nos obligations sur la scène nationale et internationale de nous assurer que les immigrants détenus le sont conformément aux procédures en matière d'immigration et non aux procédures en matière de justice pénale. Nous prenons des mesures en collaboration avec les provinces en vue de prévenir ou, du moins, de minimiser la confusion à cet égard.

De plus, en vue de nous assurer de respecter les normes en matière d'immigration, nous avons un partenariat avec la Croix-Rouge canadienne et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les deux organismes font des visites et interrogent les détenus pour s'assurer qu'ils sont traités adéquatement et conformément aux lois et aux normes internationales.

J'espère que cela vous aide à mettre en perspective le programme de détention de l'immigration. Je vous ferai parvenir de plus amples renseignements avec plaisir.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé des plans de mesures d'urgence. Avec ces plans, combien d'immigrants le Canada peut-il accueillir?

M. Hill : Nous avons élaboré nos plans de mesures d'urgence en ayant recours à une vaste gamme de scénarios. Nous avions des plans concernant un scénario semblable à celui du *Sun Sea* en vue d'accueillir 500 personnes, et nous avons aussi des plans de mesures d'urgence en vue d'en accueillir le double, voir le triple.

the scenarios that we believe to be possible so that we are as well prepared as we can be to carry out the necessary examinations and investigations.

The Chair: Thank you. I will now go to the list for this round.

Senator Jaffer: To carry on from Senator Callbeck's question, I am only concerned with the unaccompanied minors. Where do you place them?

Mr. Hill: Just to give you a sense of how many unaccompanied minors we have in general, it is in the order of 0.4 per cent. The unaccompanied minors are subject to our starting position, which is detention as a measure of last resort. The requirements of the Convention on the Rights of the Child, as you may know, are codified in the IRPA, section 60, and it provides for the principles that are framed in the way we handle and care for unaccompanied minors. Unaccompanied minors would tend to be housed outside of an immigration holding centre in the care of provincial services. Of course, there may be exceptions for older adolescent minors who have been involved in organized criminality or have been involved in activities that represent security risks to Canada. That category is very small and very exceptional in terms of the caseload that we see.

Senator Jaffer: The minister spoke about our following what other Western nations are doing in terms of what is mandatory. Have any of you heard of how France deals with unaccompanied minors? They have a program called *Mineurs isolés*, and the maximum that a *mineur isolé* can be detained is 12 days; there is a Senate study on this that I can make available to you. France does not put them in detention but sends them to a welcoming family, and within 12 days they have a lab that identifies all the papers for the child and then they send them to school.

If you do have unaccompanied minors in a detention centre, do you provide any programs for them?

Mr. Hill: Yes, there is programming, depending on the length of stay in detention, for schooling. There is health programming, so some fundamental programs are available.

The average detention in the last couple of years, and I am talking about the entire population, has been 25 days. In the order of 35 to 40 per cent of our detainees are in fact released within 48 hours, but I would like to underline that those are not the statistics that relate specifically to unaccompanied minors.

I am interested in the *Mineurs isolés* program.

Senator Jaffer: I will send that to you.

Voilà comment nous nous assurons d'avoir envisagé tous les scénarios possibles en vue d'être bien préparés à réaliser les évaluations et les enquêtes nécessaires.

Le président : Merci. Je vais maintenant revenir à la liste pour la série de questions.

Le sénateur Jaffer : Toujours dans la même veine que la question du sénateur Callbeck, je m'inquiète du sort des mineurs non accompagnés. Que faites-vous avec eux?

M. Hill : Pour vous donner une idée du nombre de mineurs non accompagnés que nous avons généralement, ce groupe représente 0,4 p. 100. Les mineurs non accompagnés sont assujettis à notre position de départ, à savoir que la détention est une mesure de dernier recours. Les exigences en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, comme vous le savez peut-être, sont inscrites à l'article 60 de la LIPR. Cet article prévoit les principes selon lesquels nous prenons soin des mineurs non accompagnés. Ce sont les services provinciaux qui ont tendance à prendre en charge les mineurs non accompagnés, au lieu qu'ils soient détenus dans un centre de détention de l'immigration. Bien entendu, des exceptions sont possibles dans le cas d'adolescents mineurs plus vieux qui ont été impliqués dans la criminalité organisée ou d'autres activités qui présentent une menace à la sécurité du Canada. Il s'agit de cas très exceptionnels; le nombre est très faible.

Le sénateur Jaffer : Le ministre a parlé de s'inspirer de ce que les autres pays occidentaux font en ce qui a trait à ce qui est obligatoire. Savez-vous comment les Français s'occupent des mineurs non accompagnés? Ils ont le programme Mineurs isolés, et ce programme permet une détention maximale de 12 jours; il y a une étude sénatoriale à cet égard que je peux vous faire parvenir. La France ne les place pas en détention, mais bien en famille d'accueil. En moins de 12 jours, un laboratoire détermine leur identité et les envoie à l'école

Si des mineurs non accompagnés se trouvent dans un centre de détention, avez-vous des programmes pour eux?

M. Hill : Oui. En fonction de la durée de la détention, il y a des programmes en matière d'éducation. Il y a aussi des programmes en matière de santé. Des programmes de base sont donc disponibles.

Au cours des deux ou trois dernières années, la détention moyenne dans l'ensemble de la population a été de 25 jours. De 30 à 40 p. 100 de nos détenus sont en fait libérés en moins de 48 heures, mais je précise que ce ne sont pas des statistiques concernant précisément les mineurs non accompagnés.

J'aimerais en savoir plus au sujet du programme Mineurs isolés.

Le sénateur Jaffer : Je vous enverrai l'information.

I wanted to ask this question of the minister. There are two designations, the safe countries and the foreign national. Where do the immigration gender guidelines fit in? Are you making sure the guidelines are still being followed?

To you give you a quick example using an easy country, someone comes from the U.K., which we immediately consider a safe country — that is why the minister wants that immediate power — but she has issues of honour killing there. She has come to get refuge here and would obviously come under the quick system, but would the gender guidelines be something that you encourage the board members to follow?

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy, Citizenship and Immigration Canada: As the minister mentioned, the IRB is quasi-statutory and an independent decision-making body, and they have a wealth of evidence and documentation upon which they draw to support decision makers in making cases based on country of origin and type of claim.

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development, Citizenship and Immigration Canada: The board does use gender guidelines in the determination of claims. Although we are shortening the time that claimants have to wait for a hearing, the hearing will be of the same quality as is currently the case. We are not shortchanging the actual hearing at all but compressing the wait time for the hearing to be held.

Senator Jaffer: On the sponsorship and the resettlement, what is happening to the women-at-risk program?

Mr. Linklater: We work with the UNHCR to identify populations that may be particularly vulnerable. We see this increase in the number of government-assisted and privately sponsored refugees for resettlement as an opportunity to be more targeted with the UNHCR to identify populations such as vulnerable women or people in protracted refugee situations who may not be in camps but who are urban refugees, for example, as areas where we might be able to make a sustained difference over a longer-term horizon. If we are able to identify early on to the UNCHR the types of populations where we have matches in Canada through a combination of private sponsors, that would be a population we would want to look at.

Senator Merchant: I have difficulty with the picture of how we handle our refugees. First, I would like to ask why our backlog seems to be increasing; at least, I think we have had an increase. How are you planning to deal with a backlog?

Mr. Linklater: In fact, the backlog at the IRB over the last 20 months or so has decreased by about 20,000 claimants as the board has found some efficiencies. Also, through the Balanced

Je voulais poser une question au ministre. Il y a deux désignations : les pays sûrs et les étrangers. Comment tenons-nous compte des lignes directrices sur le sexe des immigrants? Vous assurez-vous que ces lignes directrices sont encore respectées?

Je vais vous donner un exemple en utilisant un pays facile. Une immigrante entre au pays en provenance du Royaume-Uni, soit un pays considéré immédiatement comme sûr — voilà pourquoi le ministre veut ce pouvoir immédiat —, mais elle est victime de crime d'honneur dans son pays. Elle vient au Canada pour se réfugier, et son dossier fait évidemment l'objet d'un traitement accéléré. Par contre, encouragez-vous les membres de la commission à respecter les lignes directrices sur le sexe des demandeurs?

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et de programmes, Citoyenneté et Immigration Canada : Comme le ministre l'a mentionné, la CISR est un organisme décisionnel indépendant et quasi judiciaire. Les membres peuvent appuyer leurs décisions sur une vaste gamme de preuves et de documents en fonction du pays d'origine et du type de demande.

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asiles, Citoyenneté et Immigration Canada : La commission tient compte des lignes directrices sur le sexe dans le cadre de l'évaluation des demandes. Même si nous diminuons le temps d'attente des demandeurs, la qualité de l'audience demeurera inchangée. Nous ne réduisons pas du tout la qualité de l'audience; nous ne diminuons que le temps d'attente.

Le sénateur Jaffer : En ce qui concerne le parrainage et la réinstallation, que se passe-t-il avec le programme Femmes en péril?

M. Linklater : Nous collaborons avec l'UNHCR en vue de déterminer les groupes qui pourraient être particulièrement vulnérables. La hausse du nombre de réfugiés parrainés dans l'optique d'une réinstallation par le gouvernement ou des organismes du secteur privé nous donne l'occasion de recenser plus spécifiquement en collaboration avec l'UNHCR des groupes, notamment les femmes vulnérables ou les gens dans une situation prolongée de réfugiés, qui ne se trouvent peut-être pas dans des camps, mais qui sont néanmoins des réfugiés en milieu urbain. Nous pourrons ainsi déterminer des endroits où nous pourrions avoir un effet durable à long terme. Si nous sommes en mesure de signaler rapidement à l'UNHCR les groupes qui pourraient faire l'objet de parrainage par le secteur privé, ce sont ces groupes que nous devrions cibler.

Le sénateur Merchant : J'ai de la difficulté à comprendre comment nous traitons nos réfugiés. Premièrement, j'aimerais savoir pourquoi les arriérés semblent s'accroître; je crois que nous avons au moins constaté une hausse. Comment prévoyez-vous aborder cette question?

M. Linklater : En fait, le retard à la CISR a diminué au cours des 20 derniers mois d'environ 20 000 demandeurs, parce que la CISR a trouvé des moyens d'accroître son efficacité. De plus, par

Refugee Reform Act, additional decision makers were named to the board on a temporary basis, and the IRB has managed to reduce the backlog by a third over the course of the last 20 months. With the new approach to the new system, we are hoping to be able, as the minister said, to fast-track individuals from designated countries to a hearing that much earlier and, at the same time, be able to continue to draw down the backlog as we process cases under the new regime.

Senator Merchant: Second, I am bothered by the fact that what we are doing many times is punishing the refugees. You are not able to get the persons who are the instigators in other countries. Once people are here, I look at them differently because they are people who are desperate to get out of a very poor situation. They are people who have worked a long time and have saved enough money to pay smugglers to come out. It is not inexpensive. I look at them not as persons who are coming to take advantage of our social welfare systems. I feel they are hard workers who are coming here to have a better life.

I am an immigrant myself. I was not a refugee, but there are circumstances that drive families to seek a life somewhere else, and that is a very difficult decision to make in any case, to leave behind their families, their language, their friends and to bring their families here.

The refugees are in a much worse situation, and with respect to designated countries of origin, they are safe countries for the majorities, but it is always the minorities we should look out for. Minorities have problems in many places, like the Baha'i did in Iran many times and the Roma are having in Hungary. Are the Hungarians that we mentioned previously the Roma that we are talking about? I would like clarification.

Mr. Linklater: The point you raise around the ability to provide assistance more quickly, as one of the drivers behind this bill, where we are looking at strict timelines to ensure that people who do need protection are not waiting 19 to 21 months for a first level early hearing for the IRB to provide protected person status to somebody who clearly needs it. There is that aspect of the faster timelines, namely, that those who need our protection will not have to wait two years but will get it in a matter of months.

For designated country of origin nationals, as the minister said, and we have been quite clear through the process, every individual will receive an oral hearing in front of the independent IRB. They can make their case for protected-person status based on their own history and how they came to Canada. All of that information will be available to the decision maker, but on a much more expedient time frame for those who do need our protection.

l'entremise de la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, des décideurs supplémentaires ont été temporairement nommés à la CISR, ce qui a permis à l'organisme de réduire d'un tiers son retard au cours des 20 derniers mois. Avec cette nouvelle façon d'aborder le nouveau système, nous espérons pouvoir, comme le ministre l'a dit, expédier la tenue des audiences pour les demandes en provenance de pays d'origine désignés et continuer de réduire les arriérés à mesure que la situation progresse dans le nouveau régime.

Le sénateur Merchant : Deuxièmement, je suis inquiète que nous punissions souvent les réfugiés. Vous n'êtes pas en mesure de mettre la main au collet des auteurs dans les autres pays. Lorsque les gens entrent au pays, je les vois sous un autre jour, parce qu'il s'agit de gens qui essayent désespérément de se sortir d'une vie très misérable. Ce sont des gens qui ont travaillé longuement et qui ont économisé de l'argent pour payer des passeurs et sortir du pays. Ce n'est pas donné. Je ne les vois pas comme des gens qui viennent abuser de nos programmes d'assistance sociale. Je crois qu'il s'agit de travailleurs acharnés qui sont venus ici dans le but d'améliorer leur sort.

Je suis moi-même immigrante. Je ne suis pas réfugiée, mais des situations forcent des familles à poursuivre leur vie ailleurs, et c'est une décision très difficile à prendre. Des gens doivent laisser derrière eux leur famille, leur langue, leurs amis et faire venir les membres de leur famille ici.

La situation des réfugiés est beaucoup plus grave. Pour ce qui est des pays d'origine désignés, il s'agit majoritairement de pays sûrs pour les groupes majoritaires, mais nous devrions toujours regarder du côté des minorités. Les groupes minoritaires sont aux prises avec des problèmes dans bien des endroits. Nous n'avons qu'à penser aux Baha'is en Iran et aux Roms en Hongrie. Est-ce que les Hongrois dont nous avons parlé plus tôt sont les Roms dont nous parlons actuellement? J'aimerais avoir des précisions à cet égard.

M. Linklater : Vous avez dit que la capacité d'offrir plus rapidement de l'aide était l'un des objectifs du projet de loi. Nous visons des délais stricts pour nous assurer que les gens qui ont manifestement besoin de protection n'attendent pas 19 ou 21 mois pour une audience de premier palier devant la CISR en vue d'obtenir le statut de personne protégée. L'objectif du traitement accéléré est de nous assurer que ceux qui ont besoin de notre protection n'attendent pas deux ans et que tout est plutôt réglé en quelques mois.

Pour ce qui est des étrangers de pays d'origine désignés, comme le ministre l'a dit, nous avons été très clairs tout au long du processus. Chaque étranger aura droit à une audience devant la CISR indépendante. Il aura l'occasion d'expliquer pourquoi il devrait obtenir le statut de personne protégée en racontant sa propre histoire et comment il est venu au Canada. Tous ces renseignements seront mis à la disposition du décideur, mais cela se fera beaucoup plus rapidement pour les gens qui ont besoin de notre protection.

For those who are found not to need our protection, and the IRB statistics around claimants from Europe bear out there are some legitimate claims that are being approved, the vast majority of individuals from the European Union are not appearing for their hearing. For those who do, the IRB has made some positive determinations, which I think speaks to the strength of the system, the fact that an individual is able to make their case in front of an independent decision maker and be accorded status when it is appropriate.

Senator Merchant: Could you give us numbers, then? How many people are we talking about from the European Union that come here and disappear?

Mr. Linklater: We could provide that through the clerk of the committee. I want to make sure you have the appropriate numbers.

The Chair: No later than Wednesday noon.

Mr. Linklater: Noted.

Senator Martin: My first question is regarding your intelligence since the *Ocean Lady* and *Sun Sea*, if there have been other cases or situations where we may have had these irregular arrivals, the anticipation of potential incidences in the future and the need for these changes in the bill to address those situations when they do arise.

Could you speak a bit about the development around the world and the work that you have done with your international partners around this?

Mr. MacDonald: That is a good question. Again, that speaks to the business model that we have mentioned a few times.

The Government of Canada has gone out and aggressively taken on a platform to ensure that the next arrival does not happen. That platform is based on three things. One is preventing vessels from departing and arriving here in Canada and working with our international partners, helping with capacity building and investing in known sources and largely transit areas of the world where these operations tend to materialize.

The challenge we are finding is that the smugglers will mount an operation. They will buy a vessel and they will board as many people as they can because it is profit. They may promise to go to Canada, but they may end up changing their minds a day into the voyage, depending on weather and how many people. The business model is always moving. It is difficult to say exactly how many ships were destined to Canada because, quite frankly, they can just change course and go south, north, east or west at any time.

Dans le cas de ceux qui n'ont pas besoin de notre protection, les statistiques de la CISR au sujet des demandeurs européens démontrent que des demandes fondées sont approuvées. Par contre, la vaste majorité des demandeurs en provenance de l'Union européenne ne se présentent pas à leur audience. Dans le cas de ceux qui se présentent, la CISR a pris certaines décisions positives, ce qui démontre, selon moi, la force du système, à savoir qu'un étranger peut faire valoir le bien-fondé de sa demande devant un décideur indépendant et obtenir le statut lorsque c'est approprié.

Le sénateur Merchant : Pourriez-vous nous donner des chiffres, alors? Combien y a-t-il de gens de l'Union européenne qui arrivent ici et disparaissent?

M. Linklater : Nous pourrions les transmettre à la greffière du comité. Je veux m'assurer que vous obtenez les chiffres exacts.

Le président : Mercredi midi, au plus tard.

M. Linklater : C'est noté.

Le sénateur Martin : Ma première question consiste à savoir si, à votre connaissance, depuis les cas de l'Ocean Lady et du Sun Sea, il y a eu d'autres cas ou situations d'arrivées irrégulières, si l'on prévoit une augmentation potentielle de ces cas dans l'avenir et s'il est nécessaire d'apporter ces modifications au projet de loi pour régler ces situations lorsqu'elles se présentent.

Pourriez-vous nous parler un peu du développement dans le monde et du travail que vous accomplissez avec vos partenaires internationaux à ce chapitre?

M. MacDonald : C'est une bonne question. Encore une fois, cela concerne le modèle de fonctionnement dont nous avons parlé à quelques reprises.

Le gouvernement du Canada s'est employé activement à élaborer une plateforme afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres arrivées. Cette plateforme est axée sur trois éléments. L'un deux consiste à empêcher les bateaux de partir de l'étranger, puis d'arriver ici au Canada, ainsi que de travailler avec nos partenaires internationaux, d'aider au renforcement des capacités et à l'investissement dans les sources connues et principalement dans les lieux de transit étrangers où ces activités tendent à se matérialiser.

La difficulté, pour nous, c'est que les passeurs mettent sur pied une opération, achètent un bateau et embarquent le plus de gens possible parce que c'est rentable. Ils promettent d'aller au Canada, mais ils changeront peut-être d'idée le lendemain du départ, en fonction des conditions météorologiques et du nombre de personnes à bord. Le modèle de fonctionnement change constamment. Il est difficile de dire précisément combien de bateaux se dirigeaient vers le Canada, car bien franchement, ils peuvent en tout temps changer de cap et aller n'importe où ailleurs.

What we know from our prevention efforts overseas and working with key allies is that originally we were seeing just a Southeast Asian network, but the network is now moving around to other parts of the world because they are transit countries. The smugglers also join forces on certain ventures to move people, and then they do not work together again and go work with someone else.

There have been a number of vessels that we believe were destined for Canada, and for various reasons those vessels may have set off for Canada and went somewhere else. The potential is significant. The network is very active.

Senator Martin: With that said, you also earlier talked about the process of dealing with mass arrivals and the complexity of it. I recall reading about all of the legal protocol and the international laws governing that, the operational risks and so on.

As a viewer, when we are watching what was unfolding on television, we think, "Can we not just have them here, identify them and then speed up the process?" It is quite complex. I am curious to hear more about these areas of consideration that make the whole process of identifying and ensuring security as clear as possible. I am aware of quite a few factors involved in this entire process. That is why the time factor is important.

Mr. Hill: The Government of Canada has taken, for some time now — a couple of years — a whole-of-government approach to the issue of addressing the problem of human smuggling under the leadership of a deputy minister level special adviser to the Prime Minister on human smuggling. The leadership that that deputy minister provides to the activities of the CBSA and our colleagues at the RCMP and within the public safety portfolio is critical and has been effective in preventing other ventures similar to the *Sun Sea* and the *Ocean Lady* from arriving in Canada.

There have been a number of ministerial press releases or statements that have spoken in some detail about the extent of that success that has been attributed, at least in part, to the collaboration across the public safety portfolio in concert with law enforcement agencies in Southeast Asia and regions abroad.

I would say that the international collaboration between our five-country conference colleagues, as the minister had highlighted, is pivotal to our efforts to stay one step ahead of the human smugglers, which is a continuing problem.

Mr. MacDonald: You raise a good point, as did the minister, talking about interdiction of a vessel on the high seas. What we often hear in our experience with the *Sun Sea* in particular is, "Why did you not turn the vessel around?" Interdiction on the high seas is largely governed by international law, and states

Ce que nous savons, grâce à nos efforts de prévention à l'étranger et à la collaboration avec nos principaux alliés, c'est qu'à l'origine, il n'y avait qu'un réseau de l'Asie du Sud-Est, mais le réseau se retrouve maintenant dans d'autres régions du monde, des pays de transit. Les passeurs unissent également leurs efforts à certaines occasions pour déplacer des gens, mais ils cessent ensuite de travailler ensemble et collaborent avec d'autres personnes.

Nous croyons que de nombreux bateaux devaient se rendre au Canada, mais pour diverses raisons, ils sont peut-être allés ailleurs. Il existe un potentiel important. Le réseau est très actif.

Le sénateur Martin : Cela dit, vous avez aussi parlé tout à l'heure du processus de gestion des arrivées massives et de sa complexité. Je me rappelle avoir lu quelque chose au sujet de tout le protocole juridique et des lois internationales qui le régissent, les risques opérationnels, et ainsi de suite.

En voyant ce qu'on nous présente à la télévision, nous nous disons : « Ne pouvons-nous pas tout simplement les laisser entrer, vérifier leur identité et ensuite accélérer le processus? » C'est très complexe. J'aimerais en entendre davantage au sujet de ces aspects à examiner qui peuvent rendre tout le processus d'identification et de sécurité le plus clair possible. Je connais un nombre considérable de facteurs qui interviennent dans l'ensemble de ce processus. Voilà pourquoi le facteur temps est important.

M. Hill : Le gouvernement du Canada a adopté, depuis quelque temps — deux ou trois ans — une approche pangouvernementale afin de résoudre le problème du passage de clandestins, sous la direction d'un sous-ministre agissant comme conseiller spécial du premier ministre en matière de passage de clandestins. Le leadership qu'exerce ce sous-ministre dans le cadre des activités de l'ASFC et de nos collègues de la GRC, ainsi qu'au sein du portefeuille de la sécurité publique, est essentiel et efficace pour empêcher d'autres événements comme celui du *Sun Sea* et de l'*Ocean Lady* de se produire au Canada.

Il y a eu un certain nombre de communiqués de presse ministériels ou déclarations qui parlaient en détail de l'étendue de cette réussite, qui a été attribuée, du moins en partie, à la collaboration au sein du portefeuille de la sécurité publique, ainsi qu'avec les organismes d'application de la loi de l'Asie du Sud-Est et d'autres régions.

Je dirais que la collaboration internationale entre nos collègues de la conférence des cinq nations, comme l'a souligné le ministre, est essentielle à nos efforts pour maintenir une longueur d'avance sur les passeurs de clandestins, qui représentent un problème persistant.

M. MacDonald : Vous soulevez là un bon point, comme l'a fait le ministre au sujet de l'interdiction d'un navire en haute mer. On nous demande souvent, en particulier en ce qui concerne l'expérience que nous avons eue avec le *Sun Sea*, pourquoi nous n'avons pas obligé le navire à faire demi-tour. L'interdiction en

cannot just go and board a vessel; that is piracy. There are certain conditions under which you can board a vessel, flagged, and registered and so on.

In the case of an unflagged vessel, if you do board that vessel, you now own that vessel and whatever is aboard that vessel. That is of concern. What is of most concern, we learned this from the Australian experience, is where the smugglers would actually scuttle, sink or burn the vessel.

When the minister talked about having to safely go out and receive a vessel and then allow the CBSA time to do the processing, that was very much a factor that we had to look at in terms of when a vessel is coming towards us. That alone is a high-risk endeavour, and that alone takes a multi-agency, multi-department effort, in order to safely receive a vessel in our territorial waters.

Senator Lang: Thank you. I would like to pursue this further. In the minister's statement concerning human smuggling, and I will refer to it, he that a series of provisions in Bill C-31 will help to ensure that the actions of human smugglers will not undermine the integrity of Canada's immigration system. The provisions in Bill C-31 deal with not only the push factors but also the pull factors that result in someone choosing to use the services of these dangerous criminals.

I listened to Senator Merchant earlier today speaking with a great deal of sympathy for these individuals. I think we all share that sympathy. At the same time, these are individuals who are paying $50,000, we are told, to get on a rickety boat that may or may not make it. Obviously, they are in the middle class of the particular society they have decided to leave. We still have our normal immigration procedures that they could apply for and get into the lineup, like anyone else; obviously they have some skills, I would think.

If the *Sun Sea* were to land tomorrow on our shores after this legislation is passed, what would be different? How quickly would it be processed?

Mr. Hill: I think what would be different is the way the CBSA and partners approach the necessary investigations into confirming the identity and the admissibility of those arriving on that irregular arrival.

The changes to the detention regime are such that the CBSA would be given the necessary time to conduct the investigations that we are required to under the law to determine identity and admissibility before an individual is released into Canadian society.

Under the new proposed detention regime, the agency will have a review of detention at 14 days and then a subsequent review after six months and six months thereafter. That period will allow the CBSA to undertake methodical, comprehensive and necessary inquiries to mitigate the risks that are associated with such an

haute mer est principalement régie par le droit international, et les États ne peuvent simplement arraisonner un navire; ce serait de la piraterie. Il y a certaines conditions en vertu desquelles on peut arraisonner un navire battant pavillon et immatriculé, notamment.

Lorsqu'on arraisonne un navire sans pavillon, on devient propriétaire de ce navire et de tout ce qui se trouve à bord. C'est inquiétant. Ce qui est encore plus inquiétant, nous l'avons appris de l'expérience australienne, c'est lorsque les passeurs désertent, coulent ou brûlent le navire.

Le ministre a parlé de recevoir un navire de façon sécuritaire et d'accorder du temps à l'ASFC pour traiter les cas; c'est sans aucun doute un facteur dont nous devons tenir compte lorsqu'un navire se dirige vers nous. Cela constitue en soi une entreprise très risquée; on doit mobiliser divers organismes et ministères pour recevoir un navire de façon sécuritaire dans nos eaux territoriales.

Le sénateur Lang : Merci. J'aimerais poursuivre dans cette veine. Dans la déclaration du ministre concernant le passage de clandestins, il dit que plusieurs dispositions ont été prévues dans le projet de loi C-31 pour garantir que les actions des passeurs ne mineront pas l'intégrité du système d'immigration du Canada. Les dispositions du projet de loi C-31 traitent non seulement des facteurs d'incitation, mais aussi des facteurs d'attirance, qui font en sorte qu'une personne choisit d'utiliser les services de ces dangereux criminels.

Le sénateur Merchant a parlé avec beaucoup de compassion de ces personnes un peu plus tôt. Je crois que nous partageons tous ce sentiment. En même temps, ces gens paient 50 000 $, à ce qu'il paraît, pour embarquer sur un rafiot au péril de leur vie. De toute évidence, ils font partie de la classe moyenne de la société qu'ils ont décidé de quitter. Ils pourraient entreprendre des procédures d'immigration normales et attendre d'être acceptés, comme tout le monde; ils ont sans aucun doute des compétences.

Si le *Sun Sea* devait atteindre nos côtes demain, après l'adoption de cette mesure législative, qu'est-ce qui serait différent? Avec quelle rapidité les cas seraient-ils traités?

M. Hill : Je crois que ce qui serait différent, c'est la manière dont l'ASFC et ses partenaires effectueraient les enquêtes nécessaires pour confirmer l'identité des personnes dont l'arrivée est irrégulière ainsi que leur admissibilité.

Les modifications au régime de détention sont telles que l'ASFC aurait le temps nécessaire pour mener les enquêtes requises en vertu de la loi afin de déterminer l'identité et l'admissibilité d'une personne avant qu'elle ne soit remise en liberté dans la société canadienne.

En vertu du nouveau régime de détention proposé, l'agence procédera à un contrôle des motifs de détention dans les 14 jours, puis à des contrôles ultérieurs tous les six mois. Cette période permettra à l'ASFC d'entreprendre des enquêtes méthodiques, approfondies et nécessaires afin de minimiser les risques associés à

arrival. Often individuals arriving as part of a human smuggling venture are trying to conceal their identity and their past involvement in activities that under Canadian law would represent an inadmissibility. The investigations are complex and very time-consuming, which has been noted by the Federal Court in its recent decisions.

What would be different is that we would have the legislative framework to undertake our responsibilities, to admit those who should be admitted and to prevent those who are inadmissible from entering Canada.

Mr. MacDonald: Three other points would be different. In particular, the Minister of Public Safety would have a new power to designate an irregular arrival. That is key to what we are talking about. Second, you will have the criminal law amendments, hopefully making it easier to prosecute the crime of human smuggling and the minimum mandatory sentences that follow. Third, you will have the changes to the Marine Transportation Security Act, which holds ship owners and operators responsible for the use of their vessels, should you one day be in a situation where you could identify the owners and operators. That is the last part that would be different.

Senator Lang: I want to pursue this line. First, we have identified those individuals who were the actual smugglers and we have another 450 that could be designated as refugees. Do I assume at that stage those refugees will be processed and then able to apply for citizenship, or will they be dealt with accordingly in that they have come to this country illegally and, if they do not meet the criteria, will go back to their country of origin?

Mr. Linklater: If the minister designates it as a mass arrival, the individuals deemed eligible would still have access to the IRB. If there are no security or criminality concerns, they would move forward to a hearing at the IRB. If they are, as the minister said, found to be in need of Canada's protection, they will be accorded protected-person status, but for a period of up to five years. During that period of five years they would not be eligible to sponsor their family members to join them in Canada, but they would have access to the labour market, health care and that sort of thing.

For those who are found not to be eligible for referral to the IRB, the minister is absolutely right. We would not return anyone to a country where they had a well-founded fear of persecution. Those individuals would be referred to Citizenship and Immigration for a pre-removal risk assessment. If it was found that they would face risk if removed, they would be in Canada on a temporary status on an unenforceable removal order. However, if conditions in the country changed we would be able to invoke the removal order for those individuals to be returned.

cette arrivée. Bien souvent, les personnes qui arrivent au pays dans le cadre d'une opération de passage de clandestins tentent de cacher leur identité et leur implication passée dans des activités qui, selon les lois canadiennes, entraineraient une interdiction de territoire. Les enquêtes sont complexes et très longues, comme l'a souligné la Cour fédérale dans ses récentes décisions.

Ce qui serait différent, c'est que nous aurions le cadre législatif nécessaire pour assumer nos responsabilités, pour admettre les personnes qui devraient être admises et pour empêcher celles qui sont interdites de territoire d'entrer au Canada.

M. MacDonald : Il y a trois autres éléments qui seraient différents. Premièrement, le ministre de la Sécurité publique aurait un nouveau pouvoir de désignation d'une arrivée irrégulière. C'est une chose importante dont nous parlons. Deuxièmement, il y aura des modifications apportées au droit pénal qui faciliteront, espérons-le, les poursuites contre les passeurs de clandestins et l'application des peines minimales obligatoires qui s'ensuivront. Troisièmement, il y aura des modifications à la Loi sur la sûreté du transport maritime, qui tient les propriétaires et les exploitants de navire responsables de l'utilisation de leurs navires, s'il advenait un jour que l'on pouvait identifier les propriétaires et exploitants. C'est la dernière partie qui serait différente.

Le sénateur Lang : Je voudrais poursuivre dans cette veine. D'abord, nous avons identifié les passeurs et nous avons 450 autres personnes qui pourraient être désignées comme des réfugiés. À cette étape, les demandes de ces réfugiés seront-elles traitées et pourront-ils demander la citoyenneté, ou leur demande sera-t-elle traitée en fonction du fait qu'ils sont arrivés dans ce pays illégalement et, s'ils ne répondent pas aux critères, ils retourneront dans leur pays d'origine?

M. Linklater : Si le ministre désigne cela comme une arrivée massive, les personnes réputées recevables auront accès à la CISR. S'il n'y a pas de problème de sécurité ni de criminalité, ils obtiendront une audience à la CISR. Si l'on conclut, comme l'a dit le ministre, qu'ils ont besoin de la protection du Canada, on leur accordera le statut de personne protégée, mais pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Durant cette période, ils ne seront pas autorisés à parrainer les membres de leur famille pour qu'ils viennent les rejoindre au Canada, mais ils auront accès, notamment, au marché du travail et aux soins de santé.

Pour les personnes dont la demande ne peut pas être déférée à la CISR, le ministre a tout à fait raison. Nous n'expulserions pas une personne ayant une crainte fondée de persécution dans son pays. Ces personnes seraient dirigées vers Citoyenneté et Immigration pour un examen des risques avant renvoi. Si l'on concluait qu'elles courent un risque si elles sont renvoyées, elles auraient au Canada un statut temporaire en vertu d'une mesure de renvoi qui n'a pu être exécutée. Toutefois, si les conditions changent dans le pays, nous pourrions invoquer la mesure de renvoi afin que ces personnes soient renvoyées.

Senator Munson: Speaking of the Minister of Public Safety, was he invited to be here with us? I mean Minister Kenney was here and gave a good explanation of the bill. The officials are giving —

The Chair: Do you have any questions for the officials?

Senator Munson: The officials I know, but where is the minister?

The Chair: The minister is not at the table, so if you have questions for the officials, please proceed.

Senator Munson: We used to have a thing in the Senate: no minister, no bill. However, we had one minister who did a good job.

In relation to the refugee timelines, I think it is 15 days on the basis of the claim form. There are even some from the government side, along with an immigration lawyer by the name of Chantal Desloges, who said in her testimony that 15, 30 or 60 days are completely unworkable.

She said to the house committee:

> I'm telling you as an expert who has worked a lot in this system that it is set up to fail. It is impossible to work with. It's not only a problem for the claimant, it's not only a problem for the lawyer, but I can't even imagine what kind of a nightmare this will be for the Immigration and Refugee Board to have to make decisions within that kind of a framework. I don't know who in the department thought it would work, but I can assure you it will not work. Shortened timelines definitely are a good idea, but this kind of a shortened, accelerated timeline is just too much. It cannot work.

You have made strong comments today about how this can work, and I am curious about the resources. For example, are they provided a lawyer right away? Would resources be available to the claimants in this time frame?

Mr. Linklater: Those are excellent questions. In fact, claimants will have access to counsel and to legal aid where appropriate. Ms. Irish will jump in as appropriate, but at the 15-day point for the submission of the basis of claim documentation fact checking will be done at the IRB to ensure that the document is complete. That will determine at what point, and how, the claim is referred to the IRB for the first level hearing by a public servant decision maker. We feel that gives the IRB and the claimant the opportunity to ensure that all of the information required for the claim to proceed is caught early enough in the process to ensure individuals can tell their complete story, but at the same time not so quickly that they would not have access to appropriate legal counsel or support.

Le sénateur Munson : En parlant du ministre de la Sécurité publique, a-t-il été invité à comparaître? Le ministre Kenney est venu et nous a bien expliqué le projet de loi. Les fonctionnaires nous donnent...

Le président : Avez-vous des questions à poser aux fonctionnaires?

Le sénateur Munson : Je sais que les fonctionnaires sont ici, mais où est le ministre?

Le président : Le ministre n'est pas présent; si vous avez des questions à poser aux fonctionnaires, veuillez le faire.

Le sénateur Munson : Habituellement, au Sénat, c'était : pas de ministre, pas de projet de loi. Mais nous avons entendu un ministre, qui a fait un bon travail.

En ce qui concerne les délais pour les réfugiés, je crois que c'est 15 jours après la transmission du formulaire de demande. Il y a une avocate spécialisée en immigration du nom de Chantal Desloges, en plus de gens du côté du gouvernement, qui a dit dans son témoignage que les délais de 15, 30 ou 60 jours sont tout simplement irréalistes.

Elle a déclaré au comité de la Chambre :

> En tant qu'experte ayant évolué longtemps dans le système, je peux affirmer que cette idée est vouée à l'échec. Il est impossible de respecter des délais semblables. Et le problème ne touchera pas seulement le demandeur d'asile et l'avocat; je n'arrive même pas à imaginer le cauchemar dans lequel sera plongée la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui devra rendre des décisions sous ce genre de contraintes. J'ignore qui au ministère a cru que cela fonctionnerait, mais je peux vous assurer qu'on frappera un mur. C'est décidément une bonne idée de raccourcir les délais, mais il est exagéré de le faire à ce point-là. Ça ne peut pas fonctionner.

Vous avez été clair aujourd'hui au sujet de la façon dont cela peut fonctionner, et je m'interroge au sujet des ressources. Par exemple, les personnes ont-elles tout de suite accès à un avocat? Des ressources seraient-elles offertes aux demandeurs d'asile durant cette période?

M. Linklater : Ce sont d'excellentes questions. En fait, les demandeurs d'asile auront accès à un avocat et à l'aide juridique le cas échéant. Mme Irish pourra vous en parler, mais 15 jours après la présentation des documents relatifs au fondement de la demande, une vérification des faits sera effectuée à la CISR pour que le document soit complet. Cela permettra de déterminer quand et comment la demande sera déférée à la CISR pour l'audition de première instance par un fonctionnaire décideur. Nous estimons que cela donne à la CISR et au demandeur d'asile la possibilité de s'assurer que toutes les informations requises pour que la demande suive son cours soient présentées suffisamment tôt dans le processus pour que la personne puisse donner tous les faits, mais en même temps suffisamment tard pour qu'elle puisse avoir accès à un soutien juridique.

That is for claimants coming from making a claim in a port of entry. For those making a claim at one of our inland offices, the timeline is a bit abbreviated, but essentially the individuals are themselves choosing when they approach the government to make that claim. Our assumption is that during the process of pulling together the basis for their claim they would have had access within their community to legal representation or other resources to be able to ensure a complete basis of claim document. Perhaps Ms. Irish wishes to add to that.

Cela s'applique aux demandeurs d'asile qui ont présenté une demande au point d'entrée. Pour ceux qui présentent une demande à l'un de nos bureaux intérieurs, le délai est un peu plus court, mais essentiellement, les personnes choisissent elles-mêmes quand elles présentent leur demande. Selon nous, lorsqu'elles rassemblent les documents relatifs au fondement de leur demande, elles ont probablement accès au sein de leur communauté à une représentation juridique ou à d'autres ressources afin d'être en mesure de présenter tous les documents relatifs au fondement de la demande. Mme Irish souhaite peut-être ajouter quelque chose.

Ms. Irish: The only thing I might clarify is that the hearing does not take place after 15 days; that is when the basis of claim is required to be submitted. The hearing for a port of entry claimant would take place after 45 days. As Mr. Linklater clarified, for someone who makes their claim at an inland office it would be abbreviated to 30 days. These are the time frames for designated country of origin; these are the fastest-track claimants.

Mme Irish : La seule chose que j'aimerais préciser, c'est que l'audience n'a pas lieu après 15 jours; c'est plutôt à ce moment que le fondement de la demande doit être présenté. L'audience pour un demandeur d'asile ayant présenté sa demande au point d'entrée a lieu dans les 45 jours. Comme l'a précisé M. Linklater, pour une personne présentant sa demande dans un bureau intérieur, l'audience sera tenue dans les 30 jours. Ce sont les délais pour les pays d'origine désignés, ce sont les demandeurs d'asile dont les cas sont traités de façon accélérée.

Senator Munson: Briefly, would there be an increase to the legal aid component? I do not think there is a whole lot of money there.

Le sénateur Munson : Brièvement, y aurait-il une augmentation des fonds pour l'assistance juridique? On n'y consacre pas beaucoup d'argent.

Ms. Irish: No, there would be no decrease to the legal aid program.

Mme Irish : Non, il n'y aurait pas de diminution pour le programme d'assistance juridique.

Senator Munson: Increase?

Le sénateur Munson : Augmentation?

Ms. Irish: No, there will not be an increase. You must remember that there will be less pressure as a result of the appeal; the Refugee Appeal Division will not be available to all claimants, and at the front end we have abbreviated the previous personal information form to a more streamlined basis of claim system.

We will be running the system with the same legal aid as now. There will be an evaluation of the system at the three-year mark, so if there is any pressure on legal aid or anywhere else, that will be the time that we will assess and take proposed corrective action, if necessary.

Mme Irish : Non, il n'y aura pas d'augmentation. Il faut se rappeler qu'il y aura moins de pression à la suite de l'appel; tous les demandeurs d'asile n'auront pas accès à la Section d'appel des réfugiés, et dès le début, nous avons abrégé l'ancien formulaire de renseignements personnels pour simplifier le système de fondement de la demande.

Nous gérerons le système avec la même assistance juridique qu'actuellement. Il y aura une évaluation du système après trois ans; s'il y a des pressions à ce chapitre, nous évaluerons la situation et proposerons des mesures correctives, au besoin.

[*Translation*]

Senator Verner: I would like to go back to the interim federal health program. Just now the minister explained what comes under Bill C-31. I would like to hear either his or your comments, just to wrap things up. How does our system, this program, compare to that of other countries?

[*Français*]

Le sénateur Verner : Je voudrais revenir au sujet du Programme fédéral de santé intérimaire. Le ministre, un peu plus tôt, a donné des explications sur qui est inclus dans le projet de loi C-31. Je voulais avoir ses commentaires ou les vôtres — histoire de boucler la boucle. Comment se compare notre système, ce programme, par rapport à d'autres pays?

Mr. Linklater: In my view, Canada provides claimants with better health care than other countries. But for a more detailed comparison, we could report back to the committee with a study on the situation in other countries.

M. Linklater : À mon avis, le Canada offre aux revendicateurs des soins de santé supérieurs à d'autres pays, mais pour une comparaison plus précise, on pourrait retourner au comité avec une analyse des situations dans d'autres pays.

Senator Verner: Thank you.

Le sénateur Verner : Merci.

[*English*]

Senator Callbeck: I want to come back to this backlog again. You say thousands of cases. How many exactly?

Mr. Linklater: I believe at the end of March there were about 41,000 cases in the IRB backlog.

Senator Callbeck: There were 41,000. This legislation is retroactive to March 2009. How many cases will be in that?

Mr. Linklater: No, the legislation will not be retroactive. The provisions around human smuggling and designation of mass arrival will be, but not for refugee determination of new claims coming into the system.

Senator Callbeck: I misunderstood that, then.

On the designated foreign national, if a refugee claim is accepted, he or she cannot apply for permanent residence for five years, right?

Mr. Linklater: No. If an individual enters Canada and is deemed to be a national of a designated country of origin and is not part of a mass arrival, they would go to the IRB for their hearing, and if their claim was found to warrant protection, they could then immediately apply for permanent resident status and sponsor their family members.

If an individual comes to Canada as a member of a mass arrival and is found to be in need of Canada's protection, they would be given protected-person status but would not be allowed to apply for permanent residence for a period of five years, and during those five years could not apply to sponsor their family members.

Senator Callbeck: You have answered my question. Thank you.

Senator Jaffer: As always, I have too many questions. I will start with the travel document. I am puzzled why — and I heard the minister wants to discourage, et cetera — but to have someone accepted as a convention refugee and then to not give them travel documents for five years and then not to allow them to sponsor their family members for five years, that is a penalty that we cannot do under the 1951 convention. Explain to me why you would not see that as a penalty.

Mr. Linklater: As the minister said clearly, the obligation Canada has under the convention is not to refoule individuals to countries of persecution.

Senator Jaffer: That is not the whole act. That is not the only obligation. Article 31 of the convention specifically states that you will not penalize refugees; and another part of the article says that you will not not give papers because you want people to integrate into the country. Refoulement is just one of them, not the whole act.

[*Traduction*]

Le sénateur Callbeck : Je voudrais revenir sur cet arriéré. Vous dites que cela concerne des milliers de cas. Combien, précisément?

M. Linklater : Je crois qu'à la fin mars, l'arriéré de la CISR était d'environ 41 000 cas.

Le sénateur Callbeck : Il y avait 41 000 cas. Ce projet de loi est rétroactif à mars 2009. Combien cela fera-t-il de cas?

M. Linklater : Non, le projet de loi ne sera pas rétroactif. Les dispositions concernant l'organisation de l'entrée illégale de personnes et la désignation des arrivées massives le seront, mais pas en ce qui concerne la détermination du statut de réfugié pour les nouvelles demandes dans le système.

Le sénateur Callbeck : J'avais mal compris, alors.

Pour ce qui est de l'étranger désigné, si une revendication du statut de réfugié est acceptée, la personne ne peut présenter de demande de résidence permanente avant cinq ans, n'est-ce pas?

M. Linklater : Non. Si quelqu'un entre au Canada, est considéré comme un ressortissant d'un pays d'origine désigné et ne fait pas partie d'une arrivée massive, il aura une audience de la CISR, et si l'on juge que sa demande justifie une protection, il pourrait alors demander immédiatement le statut de résident permanent et servir de répondant pour les membres de sa famille.

Lorsqu'une personne arrive au Canada dans le cadre d'une arrivée massive et qu'elle a besoin de la protection du Canada, on lui accordera le statut de personne protégée, mais elle ne pourra présenter de demande de résidence permanente avant cinq ans, et durant cette période, elle ne pourra servir de répondant pour les membres de sa famille.

Le sénateur Callbeck : Vous avez répondu à ma question. Merci.

Le sénateur Jaffer : Comme toujours, j'ai trop de questions. Je vais commencer par le titre de voyage. Je ne comprends pas pourquoi — et j'ai entendu dire que le ministre veut notamment décourager cela —, mais le fait d'accepter quelqu'un en tant que réfugié au sens de la Convention, puis de ne pas lui donner de titres de voyage avant cinq ans et ne pas lui permettre de servir de répondant pour les membres de sa famille avant cinq ans, c'est une pénalité que nous ne pouvons pas imposer en vertu de la convention de 1951. Expliquez-moi pourquoi vous ne considérez pas cela comme une pénalité.

M. Linklater : Comme l'a clairement indiqué le ministre, l'obligation du Canada en vertu de la convention est de ne pas refouler les personnes dans des pays de persécution.

Le sénateur Jaffer : Ce n'est pas tout ce que dit la loi. Ce n'est pas la seule obligation. L'article 31 de la convention indique clairement que l'on ne doit pas pénaliser les réfugiés; et une autre partie de l'article dit que l'on ne doit pas les priver de documents parce que l'on veut qu'ils demeurent dans le pays. Le refoulement n'est qu'un des éléments de la loi.

Mr. Linklater: Beyond that, people will have access to permanent residency after five years.

Senator Jaffer: Five years.

Mr. Linklater: That is a privilege under Canada's immigration system. We feel this is an appropriate measure to ensure that individuals think very carefully about whether or not they will use the services of smugglers, as Mr. MacDonald said, to really attack the business model; that there are other ways and means to come to Canada legally and that individuals should be exploring those before they put themselves at risk by using the services of a human smuggler.

Senator Jaffer: You are a very knowledgeable person on this issue. It is 40 years that I have been a refugee. About 40 years ago I came to this great country as a refugee. I am very lucky to be here. Every day I get up thinking I want to have this system have integrity, but when you say that there are other means — I will get emotional — for a refugee to come, we all travel by plane. We know how hard it is without a visa to come to Canada on a plane. How else will a refugee or a desperate person come to Canada if not on a boat?

Mr. Linklater: We do resettle individuals from a number of UN-sponsored camps overseas.

Senator Jaffer: Let us not talk about that. That is 14,500. We talked about how great that is, even myself. However, there 4.5 million refugees today, as the UN has said. We are taking 14,500 of those. I am not talking about those. Those who do not get into that system and want to come to Canada, how else will they come to Canada? We are a water-surrounded area. We do not let people come here on the plane if they do not have visas from those countries. How will they come here?

Mr. Linklater: In terms of speaking to the integrity of the immigration system, we want to be able to manage the flow of individuals to this country. We do still have a significant number of refugee claims, individuals who come by air either with false documents or with legitimately issued travel documents who then destroy them on the way here or who enter the country and after a few weeks or months in Canada show up at a CIC office and claim to be individuals in need of protection. There are a number of unfortunate situations around the world, and Canada does do more than its fair share of resettling UN-recognized refugees. I think the determination system in Canada for those who do manage to make it to Canada through various means is a testament to our generosity.

Senator Jaffer: May I ask one more question?

The Chair: I have one more questioner and that will do it, I think.

Senator Martin: I wanted to focus on the Canadians who are so generous in the taxes that we are paying and the kind of openness that we do lend to the world.

M. Linklater : Quoi qu'il en soit, les gens auront accès à la résidence permanente après cinq ans.

Le sénateur Jaffer : Cinq ans.

M. Linklater : C'est un privilège en vertu du système d'immigration du Canada. Nous estimons qu'il s'agit d'une mesure appropriée pour s'assurer que les personnes y penseront à deux fois avant d'utiliser les services de passeurs, comme l'a dit M. MacDonald, afin de vraiment s'attaquer au modèle de fonctionnement. Il y a d'autres moyens de venir légalement au Canada; les personnes devraient les envisager avant de risquer leur vie en utilisant les services d'un passeur.

Le sénateur Jaffer : Vous vous y connaissez beaucoup sur cette question. Cela fait 40 ans que j'ai demandé le statut de réfugié. Il y a environ 40 ans, je suis arrivée dans ce grand pays en tant que réfugiée. J'ai beaucoup de chance d'être ici. Je me lève chaque matin en me disant que je veux que ce système soit intègre, mais quand vous dites qu'il y a d'autres moyens — je vais me laisser emporter — pour un réfugié de venir au Canada, sachez que nous voyageons tous par avion. Nous savons à quel point il est difficile de venir au Canada par avion sans visa. De quelle autre façon un réfugié peut-il venir au Canada, si ce n'est par bateau?

M. Linklater : Nous réinstallons des personnes de nombreux camps parrainés par les Nations Unies à l'étranger.

Le sénateur Jaffer : Ne parlons pas de cela. Il y en a 14 500. Nous avons dit que c'est excellent; je l'ai dit moi-même. Toutefois, il y a 4,5 millions de réfugiés aujourd'hui, comme l'a indiqué l'ONU. De ce nombre, nous en prenons 14 500. Je ne parle pas de ceux-là. Ceux qui n'entrent pas dans ce système et qui veulent venir au Canada, de quelle autre façon vont-ils le faire? Notre pays est entouré d'eau. Nous ne laissons pas les gens qui n'ont pas de visa venir par avion de ces pays. Comment viendront-ils?

M. Linklater : En ce qui concerne l'intégrité du système d'immigration, nous voulons être en mesure de gérer le flux de personnes qui arrivent dans ce pays. Nous recevons encore un nombre considérable de revendications du statut de réfugié de la part de personnes qui arrivent par avion; elles sont munies de faux documents ou de documents de voyages légitimes, qu'elles détruisent ensuite en chemin, ou alors elles entrent au pays et, après quelques semaines ou quelques mois ici, elles se présentent à un bureau de CIC et affirment avoir besoin de protection. Il y a beaucoup de personnes dans le monde qui se trouvent dans des situations malheureuses, et le Canada contribue grandement à la réinstallation des réfugiés reconnus par les Nations Unies. Je crois que notre système de détermination du statut de réfugié au Canada, pour ceux qui réussissent à entrer par divers moyens, témoigne de notre générosité.

Le sénateur Jaffer : Puis-je poser une dernière question?

Le président : Il y a encore une personne qui souhaite poser une question et ce sera tout, je pense.

Le sénateur Martin : Je voulais parler des Canadiens qui paient si généreusement des impôts et de l'ouverture dont nous faisons preuve sur le monde.

In terms of looking at Canadians who are here, with this legislation, what enhancements of security and in what ways will our system be that much better? I am shifting the focus to the Canadians who are watching and will be carrying the responsibility of what we do.

Mr. Linklater: Sure. I would respond in two broad strokes. In the first instance, the proposed changes here will enhance the security and safety of Canadians by allowing border officials the necessary time to ensure that individuals who show up through irregular means are properly examined, identity is established and appropriate risks identified, and those who do pose a risk to Canadian communities are kept off the streets, essentially.

The second broad benefit relates to those who are in genuine need of Canada's protection. The changes in Bill C-31 are designed to ensure that those who do need Canada's protection will get it much earlier than has been the case with the current system. Those who do not need our protection are dealt with much more quickly as well, and we are able to return them to their countries of origin much more quickly than has been the case to date.

The Chair: On behalf of the committee, I want to thank you all for answering the questions that have been posed to you. I want to thank the committee for getting involved and allowing your colleagues to have the opportunity to pose their questions. I would repeat to our witnesses that we would hope that you will be able to provide additional information on the questions where that was asked for, and that it will arrive to the clerk by Wednesday noon. If it does not, we will assume that it is not available.

For this next panel, we have representatives of the United Nations High Commissioner for Refugees. We have Mr. De Angelis, the Representative in Canada, who I understand will be the making the presentation. With him are Michael Casasola, Resettlement Officer; and Nadia Williamson, Associate Legal Officer.

Welcome to all of you. Mr. De Angelis, please go ahead.

[*Translation*]

Furio De Angelis, Representative in Canada, United Nations High Commissioner for Refugees: Mr. Chair, honourable senators, I would first like to thank you, on behalf of the United Nations High Commissioner for Refugees, for your invitation to appear before the Senate committee and share our comments on Bill C-31, protecting Canada's immigration system act.

Pour les Canadiens qui sont ici, quelles améliorations ce projet de loi permettra-t-il d'apporter à la sécurité et à quels égards notre système sera-t-il meilleur? Je mets l'accent sur les Canadiens qui nous regardent et qui porteront la responsabilité de nos actions.

M. Linklater : En effet. Je vais répondre par deux remarques d'ordre général. Premièrement, les changements proposés ici permettront d'améliorer la sécurité des Canadiens en donnant aux autorités frontalières le temps nécessaire pour s'assurer qu'elles examinent adéquatement les cas des personnes qui arrivent au pays de façon irrégulière, qu'elles vérifient leur identité et qu'elles mesurent les risques; les personnes qui représentent un risque pour les collectivités canadiennes ne pourront circuler librement au pays.

Ma deuxième remarque concerne les personnes qui ont réellement besoin de la protection du Canada. Les modifications au projet de loi C-31 visent à garantir que les personnes qui ont vraiment besoin de la protection du Canada puissent l'obtenir beaucoup plus tôt qu'en vertu du système actuel. Celles qui n'ont pas besoin de notre protection verront leur demande être traitée beaucoup plus rapidement également, et nous pourrons les renvoyer dans leur pays d'origine beaucoup plus rapidement que nous pouvons le faire actuellement.

Le président : Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier tous d'avoir répondu à nos questions. Je remercie les membres du comité d'avoir participé et permis à leurs collègues de poser leurs questions. Encore une fois, j'espère que nos témoins pourront transmettre à la greffière d'ici à mercredi midi les informations additionnelles que nous avons demandées. Si nous ne les recevons pas d'ici là, nous présumerons qu'elles ne sont pas disponibles.

Pour ce prochain groupe de témoins, nous accueillons des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous avons M. De Angelis, le représentant au Canada, qui nous présentera l'exposé, je crois. Il est accompagné de Michael Casasola, administrateur chargé de la réinstallation, et de Nadia Williamson, conseillère juridique associée.

Soyez tous les bienvenus. Monsieur De Angelis, vous avez la parole.

[*Français*]

Furio De Angelis, représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Monsieur le président, honorables sénateurs, je tiens d'abord à exprimer la gratitude du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir été invité à comparaître devant le comité du Sénat pour offrir nos commentaires sur le projet de loi C-31, visant à protéger le système d'immigration du Canada.

The remarks of the HCR, under national legislation, stem from his mandate under the United Nations General Assembly to provide international protection to refugees and to those under his jurisdiction, as well as to help governments find lasting solutions to refugee problems.

As stated in the statute, the HCR fulfils his mandate for international protection, among other things, by seeking to sign and ratify international agreements for the protection of refugees, by ensuring that they are implemented and by proposing changes. The monitoring role of the HCR is once again stated in section 35 of the 1951 Convention Relating to the Status of Refugees and in section 2 of the 1967 Protocol Relating to the Status of Refugees.

[*English*]

UNHCR recognizes the great value of Canada's commitment to refugee protection worldwide, the challenges it faces in ensuring the sustainability of its asylum system, and the high standards it applies in protecting displaced persons seeking asylum and solutions on its territory. The office also appreciates the constructive dialogue with the Government of Canada.

My presentation today is informed by the amendments introduced by the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration during its recent sessions. Important amendments were introduced in the text of the bill, most notably regarding the detention regime. These have alleviated one of the UNHCR's main concerns.

Another amendment to the text that gives certainty to the asylum system in Canada is the non-revocation of permanent residence for refugees on grounds of changed circumstances in the country of origin. This is an important recognition that refugees deserve a durable solution to their plight without fear of being stripped of their legal protection.

In relation to other provisions in the bill, I would like to draw your attention to the May 2012 submission to the house standing committee for the detailed comments provided by UNHCR. Based on those earlier comments, in this brief intervention I would like to make the following observations:

Regarding the designation of foreign nationals as irregular arrivals, asylum seekers are often compelled to resort to smugglers to reach safety. The proposed designation of irregular arrivals could lead to a penalization of those in need of international protection. With regard to the grounds for designation as an irregular arrival, Bill C-31 may create two classes of asylum seekers and refugees in Canada based on the designation provisions. Of particular concern is the designation for operational regions. The consequences of the designation

Les commentaires du HCR, sous la législation nationale, dérivent du mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale des Nations Unies de fournir une protection internationale aux réfugiés et aux personnes relevant de sa compétence et d'aider les gouvernements dans la recherche de solutions permanentes aux problèmes des réfugiés.

Tel qu'annoncé dans son statut, le HCR remplit son mandat de protection internationale par, entre autres, la poursuite des conclusions et de la ratification des conventions internationales pour la protection des réfugiés, en surveillant leur application et en proposant des modifications. Le rôle de supervision du HCR est à nouveau réitéré dans l'article 35 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, et dans l'article 2 du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

[*Traduction*]

Le HCR reconnaît la grande valeur de l'engagement du Canada à l'égard de la protection des réfugiés dans le monde, les défis qu'il doit relever pour assurer la viabilité de son système d'octroi de l'asile, ainsi que les normes élevées qu'il applique dans le but de protéger les personnes déplacées qui cherchent asile et solutions sur son territoire. De plus, le haut commissariat se réjouit du dialogue instauré avec le gouvernement du Canada.

Aujourd'hui, mon exposé repose sur les amendements présentés par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes lors de ses récentes séances. On a présenté d'importants amendements au libellé du projet de loi, notamment en ce qui concerne le régime de détention. Ces amendements ont apaisé l'une des principales craintes du HCR.

Il y a un autre amendement au texte qui fait en sorte que le système d'octroi de l'asile au Canada repose sur des éléments de certitude : la non-révocation de la résidence permanente des réfugiés par rapport à un changement de circonstances dans le pays d'origine. Il est important que l'on reconnaisse que les réfugiés méritent de trouver une solution durable à leur malheureuse situation sans craindre de se voir arracher leur protection juridique.

En ce qui concerne les autres dispositions du projet de loi, j'aimerais attirer votre attention sur les observations détaillées présentées par le HCR à une séance du comité permanent de la Chambre de mai 2012. En me reportant à ces commentaires, dans cette brève intervention, j'aimerais formuler les observations suivantes :

En ce qui a trait à la désignation de groupes d'étrangers dans la catégorie des arrivées irrégulières, les demandeurs d'asile doivent souvent avoir recours à des passeurs pour atteindre un endroit sûr. La désignation proposée d'arrivées irrégulières pourrait mener à une pénalisation des personnes ayant besoin de la protection internationale. Concernant les motifs pour la désignation d'une arrivée irrégulière, le projet de loi C-31 pourrait créer deux catégories de demandeurs d'asile et de réfugiés au Canada, en raison des dispositions sur la

include more restrictive regime, no right of appeal, restrictions on the issuance of conventional travel documents, reporting requirements despite the convention on refugee status, and the five-year bar on regularizing status with its implications for family unity.

désignation. La désignation pour des raisons opérationnelles est particulièrement inquiétante. Les conséquences de la désignation comprennent un régime plus restrictif, le fait qu'il n'y a pas de droit d'appel, des restrictions relativement à l'obtention de documents de voyage établis aux termes de la convention, l'obligation de se rapporter aux autorités malgré l'obtention du statut de réfugié au sens de la convention, ainsi que l'impossibilité de régulariser son statut pendant cinq ans et les répercussions sur l'unité familiale.

In this context, the UNHCR's executive committee has underlined the need for family unity to be protected. From a non-discrimination point of view, UNHCR has regularly pointed out the problems associated with differentiated treatment of asylum seekers and refugees, depending on the mode of arrival, as well as the significance of effective remedies being available through an appeal process that offers substantive review, both in facts and in law.

Dans ce contexte, le comité exécutif du HCR a souligné la nécessité de protéger l'unité familiale. D'un point de vue non discriminatoire, le HCR souligne régulièrement les problèmes associés au traitement différent des demandeurs d'asile et des réfugiés, selon le mode d'arrivée, ainsi que l'importance de l'existence de recours efficaces grâce à un processus d'appel offrant un examen de fond, en faits et en droit.

Regarding designated country of origin, UNHCR does not oppose the introduction of a designated or safe country of origin, at least so long as it is used as a procedural tool to prioritize or accelerate the examination of applications in certain situations. The designation of a country as a safe country of origin cannot, however, create the presumption of an absolute guarantee of safety for all nationals of that country. It may be that despite a general condition of safety in the country of origin, for some individuals the country remains unsafe. The UNHCR's written submission makes a number of suggestions for ensuring the adequacy of such designations.

En ce qui a trait aux pays d'origine désignés, le HCR ne s'oppose pas à la création d'une liste de pays désignés ou de pays d'origine sûrs, tant qu'elle reste un outil procédural permettant d'établir l'ordre de priorité des demandes ou d'en accélérer le traitement dans certaines situations. La désignation d'un pays comme pays d'origine sûr ne peut toutefois créer la présomption d'une garantie absolue de sécurité pour tous les ressortissants de ce pays. Il est possible que malgré des conditions générales de sécurité dans le pays d'origine, le pays demeure peu sûr pour certaines personnes. Le mémoire du HCR présente une série de suggestions visant à vérifier le bien-fondé de ces désignations.

Regarding the restriction of access to asylum on criminality grounds, asylum applicants should not be considered inadmissible unless the individual concerned has already found effective protection or access to a fair and effective asylum process in another country.

En ce qui a trait à l'irrecevabilité en raison de motifs de criminalité, les demandeurs d'asile ne doivent pas être considérés comme irrecevables à moins que la personne concernée ait déjà trouvé une protection efficace ou ait eu accès à un processus juste et efficace de demande d'asile dans un autre pays.

Regarding shortened time limits under the new asylum process, efforts by government's authority to decide applications in a timely manner are appreciated. Overly restrictive or very short time frames in the context of a sophisticated asylum process can, however, in UNHCR's experience, lead to increased rates of abandonment and a rise in the number of unrepresented claimants. Asylum claimants do not ordinarily have the knowledge to navigate the legal system.

En ce qui a trait aux délais réduits en vertu des nouvelles procédures d'asile, les efforts déployés par les autorités gouvernementales pour rendre des décisions sur les demandes d'asile dans des délais raisonnables sont accueillis avec satisfaction. Des délais excessivement restrictifs ou très courts dans le contexte d'un processus d'asile complexe peuvent toutefois, selon l'expérience du HCR, mener à un taux accru de désistement des demandes et à un accroissement du nombre de demandeurs non représentés. Généralement, les demandeurs d'asile ne possèdent pas les connaissances leur permettant de naviguer dans le système juridique.

Even where a claimant retains counsel, enough time needs to be allowed for applicants to apply for legal aid to engage counsel. The consequence of abandonment are, in effect, a final negative decision, where there is no right to an appeal or access to a removal risk assessment for one year after the negative decision.

Même lorsqu'un demandeur retient les services d'un conseil, il faut lui donner assez de temps pour lui permettre de faire une demande d'aide juridique et de trouver un conseil. Les conséquences du désistement sont une décision finale négative, puisqu'il n'y a pas de droit d'appel ni d'accès à un examen des risques avant renvoi pour une période d'un an après la décision négative.

Regarding the Refugee Appeal Division, the right to appeal is an important requirement of a fair and efficient asylum procedure. At the core of the 1951 convention is the principle of non-refoulement, whereby those with international protection needs cannot be returned to a place where they may be at risk of persecution. The purpose of a second review through an appeal mechanism is to ensure that errors of fact or law at the first instance can be corrected to ensure respect for the principle of non-refoulement.

En ce qui a trait à la Section d'appel des réfugiés, le droit d'appel est une exigence importante de toute procédure d'asile équitable et efficace. Le principe du non-refoulement est au coeur du principe de la convention de 1951. Selon ce principe, les personnes ayant besoin d'une protection internationale ne peuvent pas être renvoyées à un endroit où elles pourraient être exposées à un risque de persécution. Le but d'une deuxième révision par le truchement d'un mécanisme d'appel est de faire en sorte que les erreurs de fait ou de droit commises par le décideur de première instance puissent être corrigées, afin de garantir le respect du principe de non-refoulement.

Regarding restricted access to pre-removal risk assessment and humanitarian compassionate applications, the Balanced Refugee Reform Act and HNCs are important safeguards against the deportation of persons, while not recognizing refugees according to the law but who are still in need of international protection. In particular, given the many categories of asylum seekers who will not have access to an appeal under the Refugee Appeal Division, the availability of such mechanisms would constitute important procedural safeguards.

En ce qui a trait à l'accès limité à l'examen des risques avant renvoi et aux demandes fondées sur des considérations d'ordre humanitaire, les ERAR et les demandes fondées sur des motifs d'ordre humanitaire sont d'importants outils de protection pour empêcher l'expulsion de personnes qui ne sont pas reconnues comme des réfugiés au sens de la loi, mais qui ont tout de même besoin d'une protection internationale. Plus précisément, étant donné les nombreuses catégories de demandeurs d'asile qui n'auront pas accès à un appel devant la Section d'appel des réfugiés, la disponibilité de tels mécanismes constitue une importante protection procédurale.

Senator Jaffer: Thank you. As you know, Canada has increased its numbers to 14,500 for resettled, and I understand the U.S. has 50,000. Is that correct?

Le sénateur Jaffer : Merci. Comme vous le savez, le nombre de réfugiés réinstallés au Canada s'est accru; il est maintenant de 14 500. Je crois qu'aux États-Unis, il est de 50 000, n'est-ce pas?

Mr. De Angelis: Yes, approximately.

M. De Angelis : Oui, environ.

Senator Jaffer: The number is really 80,000 resettled for this year. The U.S. has done 50,000 and we have done 14,500.

Le sénateur Jaffer : Le nombre est en fait de 80 000 réfugiés réinstallés pour cette année. Les États-Unis en ont 50 000 et nous, 14 500.

Mr. De Angelis: Yes. That is the approximate number.

M. De Angelis : Oui, c'est le chiffre approximatif.

Senator Jaffer: I want to look at the issue of penalization, and I want to be very careful. I understand your role is neutral, so if I ask a question that is not appropriate, you can just tell me.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais aborder la question de la pénalisation, mais je veux faire très attention. Je comprends que votre rôle est neutre; donc, si je pose une question qui n'est pas appropriée, vous pouvez tout simplement me le dire.

We were looking at the 1951 convention, and in it, as you mentioned, there is the refoulement. Then there is the issue of reunification of the family, then the issue of penalties and then the issue of issuing papers in a reasonable fashion so the person can integrate into the community.

Nous avons examiné la convention de 1951, dans laquelle, comme vous l'avez mentionné, on parle du refoulement. Il est aussi question de la réunification de la famille, des sanctions et de la délivrance de pièces d'identité dans un délai raisonnable afin que la personne puisse s'intégrer à la collectivité.

Under the foreign designated national category, we will be detaining the person, even if it is a child, from the age of 16. We will not be giving them papers for five years or letting them reunite with their family for five years. Are we in breach of that convention?

En vertu de la catégorie d'étranger désigné, nous détiendrons les personnes, même les enfants, à partir de 16 ans. Nous ne leur donnerons pas de papier d'identité ni les laisserons réunir leur famille pour une période de cinq ans. Est-ce que nous violons la convention?

Mr. De Angelis: First, important amendments have been introduced in the bill, and that is very important, especially on the detention regime. Those amendments have really alleviated one of UNHCR's main concerns, which was related to prolonged detention without review. In that respect, that was a very important amendment.

M. De Angelis : D'abord, d'importants amendements ont été apportés au projet de loi, et c'est très important, surtout en ce qui a trait au régime de détention. Ces amendements ont vraiment apaisé l'une des principales craintes du HCR, qui portait sur la détention prolongée sans contrôle. À cet égard, il s'agissait d'un amendement très important.

Senator Jaffer: Because others may be watching this, what do you mean by that? Before it was one year and now it is 14 days and six months. Is that right?

Mr. De Angelis: Before it was one year without review, and amendments have been introduced with a review within 14 days, the second review occurring after six months. This is for designated foreign nationals. This is an important amendment, which we have recognized and appreciate in that respect.

As I said, other elements of the bill still do not fully conform with the guidance and the standards provided by the executive committees with respect to family reunification and with respect to the issuance of travel documents.

This is a very important bill, and I think the key to good implementation of this bill will actually be the regulations and the way it will be implemented. UNHCR will be very close and will be available for advice on the regulations. We are working together with the government to make sure that the implementation of the bill will conform as closely as possible to international standards.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Merchant: Thank you for being here this afternoon.

Are there other countries we can look to and learn practical lessons from? Are you comfortable, first, with the way that our system designates safe countries? Now we know that it is the minister himself who does so, and I am not questioning the discretion of the minister, but is it enough? Transparency is very important; it is important that other people see the system as being fair in the way that we designate a safe country. There are many jurisdictions where political considerations or trade considerations play a role, so I would like to know how you feel Canada fares in the eyes of the international world.

Mr. De Angelis: As I said in my remarks, UNHCR does not oppose the concept or the notion of designated country of origin, as long as this is considered a procedural tool for assisting, accelerating and facilitating the process of asylum applicants. We have suggested certain mechanisms in order to reinforce the designation in that respect, and I think part of our submission was the introduction of a panel of experts, of course. That was one of the recommendations that was submitted. However, in general, the concept is valid and should be used for assisting the government in the processing of asylum claimants for the better, to make it simpler and to facilitate the process when needed.

Senator Merchant: Is this the direction that other countries, the countries we look to, such as Great Britain, Australia, New Zealand and some of the European countries — Senator Jaffer, for instance, gave us an example of what they do in France with youth. Are there other things we should be thinking about?

Le sénateur Jaffer : Comme d'autres personnes pourraient être à l'écoute, dites-nous ce que vous entendez par là. Auparavant c'était un an, et maintenant, c'est 14 jours et six mois, n'est-ce pas?

M. De Angelis : Précédemment, le délai était d'un an sans examen. Les modifications adoptées prévoient un examen dans un délai de 14 jours, et un deuxième examen après six mois. Cette mesure s'applique aux ressortissants étrangers désignés. Il s'agit d'une modification importante, dont nous avons pris acte et que nous apprécions.

Comme je l'ai dit, d'autres éléments du projet de loi ne sont toujours pas entièrement conformes aux avis et aux normes proposés par les comités de direction, s'agissant de la réunion des familles et de la délivrance de titres de voyage.

Il s'agit d'un projet de loi très important. La clé de sa mise en œuvre réside dans la réglementation correspondante et son mode d'application. Le HCR surveillera de près la situation et sera prêt à fournir des conseils sur la réglementation. Nous collaborons avec le gouvernement pour faire en sorte que l'application du projet de loi se conforme le plus possible aux normes internationales.

Le sénateur Jaffer : Merci.

Le sénateur Merchant : Merci d'être venu témoigner.

Y a-t-il d'autres pays dont nous pourrions nous inspirer? Premièrement, êtes-vous d'accord avec notre mode de désignation des pays sûrs? Maintenant que nous savons que cette tâche est confiée au ministre — et je ne remets pas en question son pouvoir — je me demande si cela est suffisant. La transparence est un facteur très important; il importe que d'autres gens constatent le caractère équitable du système dans le mode de désignation des pays sûrs. Dans de nombreux pays, on tient compte de considérations politiques ou commerciales. J'aimerais donc que vous me disiez comment, à votre avis, le Canada est-il considéré à cet égard sur la scène internationale.

M. De Angelis : Comme je l'ai dit dans mon exposé, le HCR ne s'oppose pas au concept ou à la notion de pays d'origine désigné, tant qu'il s'agit d'une procédure permettant d'accélérer et de faciliter le traitement des demandes d'asile. Nous avons proposé certains mécanismes visant à renforcer ce processus de désignation, notamment grâce à un groupe d'experts. C'était d'ailleurs l'une de nos recommandations. Toutefois, et de façon générale, le concept est valide et doit permettre aux gouvernements de traiter au mieux les demandes d'asile, en simplifiant et en facilitant le processus au besoin.

Le sénateur Merchant : Est-ce dans cette direction que s'orientent d'autres pays, les pays avec lesquels nous aimons nous comparer tels que la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays d'Europe — le sénateur Jaffer citait l'exemple de la France par rapport aux jeunes. Y a-t-il d'autres éléments dont nous devrions tenir compte?

Mr. De Angelis: It is difficult for me being here as a representative to Canada to comment on the details of other countries' legislation. Of course, there is information that is available, which is collected and compiled.

UNHCR presents comments and has presented comments to the EU CEAS on asylum, which is a compilation of the EU rules and regulations; the same standards apply to those regulations. Besides country by country, the EU member states, as you know, are part of the same system of regulating and trying to harmonize the asylum policy and systems so that UNHCR's comments and remarks are presented to the entire compilation of those rules and regulations. I can definitely provide them to the committee, but not at the moment, with specific details, if necessary. Of course, this will have to come from headquarters and from the representatives of the concerned countries.

Senator Merchant: Do you have an opinion about the mandatory minimum sentences that this bill brings in for smugglers?

Mr. De Angelis: In that respect, I would not go into the details of sanctions for smugglers. In principle, we definitely support a country's efforts to combat human smuggling. At UNHCR, we always say that human smuggling is a globe-wide problem and must be confronted according to the international mechanisms that have been put in place, for instance, the United Nations Convention on Transnational Organized Crime, the Palermo protocol of 2002, to which Canada is party. The international mechanisms are there.

We are saying the reason human smuggling remains and is encouraged at the global level is that sometimes asylum seekers have no alternatives. In particular situations, from being a criminal activity smuggling becomes a way to safety. It is important to distinguish between fighting the criminal activity and the asylum seekers who sometimes are obliged to resort to that activity in order to reach safety. It is possible to make that distinction. That is what we want to say.

Senator Merchant: Thank you so much.

Senator Lang: To follow up on Senator Merchant's question with respect to the provisions for the smugglers and the provisions for mandatory minimums, do I take it that your position is that those who do make the conscious decision to resort to human smuggling and are involved in it should be severely punished?

Mr. De Angelis: No, I do not think I said that. Let us say it clearly: People who leave countries seeking safety as asylum seekers and are obliged to resort to smuggler rings in order to reach safety should be considered, first of all, as asylum seekers.

M. De Angelis : À titre de représentant au Canada, il m'est difficile de commenter la législation d'autres pays. De toute façon, de la documentation a été colligée et compilée à ce sujet.

Le HCR a fait — et fait toujours — des commentaires sur le régime d'asile européen commun, qui est une compilation des diverses règles qui s'appliquent dans l'Union européenne; les mêmes normes s'appliquent donc à cette réglementation. Comme vous le savez, les États membres de l'Union européenne font partie du même système de réglementation et cherchent à harmoniser la politique et les systèmes d'octroi d'asile. Les commentaires et remarques du HCR portent donc sur l'ensemble de cette réglementation. Je peux certainement les communiquer au comité et vous fournir des détails particuliers au besoin, mais pas pour l'instant. Il faudrait que la demande vienne du siège et des représentants des pays concernés.

Le sénateur Merchant : Avez-vous une opinion sur les peines minimales obligatoires que prévoit le projet de loi pour les passeurs?

M. De Angelis : Je n'entrerai pas dans les détails des sanctions infligées aux passeurs. En principe, nous appuyons certainement les efforts que déploie un pays pour lutter contre la migration clandestine. Au HCR, nous disons toujours que la migration clandestine est un problème mondial que l'on doit affronter au moyen des mécanismes internationaux qui ont été mis en place, par exemple, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le protocole de Palerme de 2002, auquel le Canada est partie. Les mécanismes internationaux sont là.

Nous disons que la raison pour laquelle la migration clandestine perdure et est encouragée au niveau mondial est que, quelquefois, les demandeurs d'asile n'ont pas d'autre choix. Dans certaines situations, l'activité criminelle que représente la migration clandestine devient un moyen de se retrouver en sûreté. Il importe de faire la distinction entre la lutte contre la criminalité et la lutte contre les demandeurs d'asile qui sont quelquefois obligés d'y recourir pour se trouver en sûreté. Il est possible de faire cette distinction. Voilà ce que nous avons à dire.

Le sénateur Merchant : Merci beaucoup.

Le sénateur Lang : Pour faire suite à la question du sénateur Merchant concernant les dispositions qui s'appliquent aux passeurs et qui prévoient des peines minimales, dois-je comprendre que pour vous, ceux qui prennent volontairement la décision de recourir à la migration clandestine et s'y impliquent devraient être sévèrement punis?

M. De Angelis : Non, je ne crois pas avoir dit cela. Je veux être clair : les gens qui quittent un pays pour être en sûreté à titre de demandeurs d'asile et qui sont obligés d'avoir recours à des réseaux de passeurs pour se trouver en sûreté devraient être considérés d'emblée comme des demandeurs d'asile.

Senator Lang: I am speaking of the smugglers themselves, the people who organize and prey on these people and put them in situations that are very unsafe and, obviously, are very inhumane.

Mr. De Angelis: Absolutely, we consider that to be a criminal activity. As I said, there is an international dimension and mechanisms that have been put in place in order to combat this activity. I am referring to the Palermo protocols.

Senator Lang: Perhaps I could go in a different direction with respect to a question here, and that is with respect the United Nations, whom you represent. Canada, obviously, is doing its part in respect to dealing with asylum seekers when they come to our country. We try to be as generous as we can and work within the framework and our capabilities of dealing with situations such as this.

What is the United Nations doing as an international organization from the point of view of trying to negate the human smuggling starting at these ports of call? What exactly are you people doing?

Mr. De Angelis: The United Nations is a large system. As you know, it is composed of many different aspects. The organization I represent is the United Nations High Commissioner for Refugees, which is a humanitarian agency created by the General Assembly, particularly on the issues of refugees and international protection.

There are many other activities in the world that are regulated by other processes. As I said, there is an international convention on transnational crime, which is the international response to international crimes. Within that process, which is also a UN process, several protocols have been established, three at the moment, and one of them is combating smuggling activities; another one is combating trafficking; and the third one is on weapons. Those are the elements that the United Nations as a system has put in place. We must always remember that the United Nations is an intergovernmental organization. That means it is a tool in the hands of government. Governments are there within all the United Nations systems and mechanisms to provide guidance and direction. UNHCR itself is regulated and governed by the executive committee, which is a body composed of some 80 countries, of which Canada has a leading role and has the responsibility not only to approve the budget but also to provide the guidance that is necessary.

The United Nations works as well as countries put it into a condition to work.

Senator Martin: Mr. De Angelis, thank you very much for your presentation. You commented about Canada's role and the work that we are doing to ensure that we are doing our part and, in some respects, more than our share.

For the integrity of the system, we have this new legislation. Previously, some of the officials were talking about your office's role in certain oversight partnerships. Would you speak a bit

Le sénateur Lang : Je parle des passeurs eux-mêmes, de ceux qui organisent ces passages, profitent des gens et les mettent dans des situations très périlleuses et, évidemment, très inhumaines.

M. De Angelis : Absolument, nous considérons qu'il s'agit d'une activité criminelle. Comme je l'ai dit, le phénomène revêt une dimension internationale et l'on a mis en place des mécanismes internationaux pour lutter contre cette activité. Je veux parler des protocoles de Palerme.

Le sénateur Lang : Je devrais peut-être poser la question sous un angle différent et par rapport aux Nations Unies, que vous représentez. Il est évident que le Canada joue le rôle qui est le sien face aux demandeurs d'asile. Nous essayons d'être le plus généreux possible, et de travailler dans le cadre prévu et selon nos possibilités.

À titre d'organisation internationale, que font les Nations Unies pour essayer d'anéantir les migrations clandestines, en commençant dans les ports?

M. De Angelis : Les Nations Unies sont un large réseau qui comprend, comme vous le savez, de nombreuses composantes. L'organisme que je représente est le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, agence humanitaire créée par l'Assemblée générale pour s'occuper des questions de réfugiés et de protection internationale.

Bien d'autres activités menées dans le monde sont réglementées par d'autres processus. Comme je l'ai dit, il y a une convention internationale sur le crime transnational, qui est l'outil que la communauté internationale a trouvé pour réagir à la criminalité. Dans le cadre de ce processus, qui relève de l'ONU, on a créé plusieurs protocoles, dont trois à ce jour; l'un pour combattre les activités de contrebande, le second pour combattre le trafic et le troisième, les armes. Ce sont là des éléments que les Nations Unies ont mis en place en tant que système. Il ne faut jamais oublier que les Nations Unies sont une organisation intergouvernementale; autrement dit un outil mis à la disposition des gouvernements. Les gouvernements sont présents dans tous les réseaux et les mécanismes des Nations Unies afin de les guider et de les orienter. Le HCR lui-même est régi par le comité exécutif, organe composé de quelque 80 pays, où le Canada joue un rôle de premier plan et a la responsabilité, non seulement d'approuver le budget, mais aussi d'offrir des avis au besoin.

L'Organisation des Nations Unies fonctionne aussi bien que le lui permettent les pays qui la composent.

Le sénateur Martin : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur De Angelis. Vous avez parlé du rôle du Canada et du travail que nous accomplissons pour faire notre part et, à certains égards, plus que notre part.

Pour protéger l'intégrité du système, nous avons promulgué cette nouvelle loi. Auparavant, certains responsables parlaient du rôle de votre bureau à l'égard de certaines activités de surveillance

about, for instance, if there were a detention of irregular arrivals, the role that you would play in ensuring that these protocols, conventions and international obligations are being met.

Mr. De Angelis: If I understand correctly, UNHCR has a role in all countries, which derives from its mandate. It is a role of monitoring the application of the 1951 convention. We have been called also the guardian of that convention. This role is accepted because it is part of the convention itself, through Article 35. Countries accept that UNHCR has that role.

In the implementation of that role, I am actually here and having a discussion with you. I am trying to give the experience of now 60 years of work from the organizational points of view in that respect, and the experience that also comes from dealing every day in the field, as we say, and that means on the front line with this particular situation. We always appreciate, of course, working as closely as possible with the government enforcement agencies because when it comes to then providing regulation, writing rules and regulations and implementing them, that is where the value of the law is applied. We always welcome, of course, a close partnership with the government in that respect, as we are having it now.

As you know, IRPA, the Canadian refugee legislation, allows us to monitor the proceedings of the Immigration and Refugee Board. We have continuous interaction with respect to the execution of their work. We appreciated this closeness very much.

Senator Martin: That is very reassuring to me and to all of us around the table, namely, that in the monitoring of your ongoing work in Canada on behalf of the UNHCR, the accountability and the transparency of the overall system will be in full view.

You mentioned earlier that you look forward to the ongoing dialogue with the government and the different agencies regarding how everything will be implemented. My question was with regard to your visible role and the ongoing close relationship that you will have with all of these agencies.

Mr. De Angelis: Thank you.

Senator Cordy: We know there are refugees who seek to come to Canada, to a safe country, and who are leaving desperate situations behind.

In this bill there are planned cuts to the Interim Federal Health Program. This will mean that refugees who have left such desperate situations will no longer have access to essential health care services.

Canada is a signatory to the United Nations convention relating to the status of refugees. We are also signatories to the 1967 New York protocol. As signatories, we have a responsibility to ensure the equal treatment of refugees and those seeking

menées en partenariat. Pourriez-vous nous parler un peu du rôle que vous seriez amenés à jouer pour assurer le respect de ces protocoles, conventions et obligations internationales en cas, par exemple, de détention de personnes arrivées irrégulièrement.

M. De Angelis : Si j'ai bien compris, le HCR a un rôle à jouer dans tous les pays, rôle qui découle de son mandat. Il consiste à surveiller l'application de la convention de 1951. On nous appelle d'ailleurs le gardien de la convention. Ce rôle est accepté parce qu'il fait partie de la convention elle-même, aux termes de l'article 35. Les pays acceptent que le HCR ait ce rôle.

De par ma présence ici et mon dialogue avec vous, j'assume ce rôle. J'essaie de vous faire part de mon expérience de 60 ans dans cette organisation. Et cette expérience me vient d'un travail quotidien sur le terrain. Nous sommes toujours heureux, bien sûr, de collaborer le plus étroitement possible avec les organismes d'application de la loi des gouvernements, qui sont concernées au premier chef puisque ce sont eux qui rédigent et appliquent la réglementation qui découle de la loi. Évidemment, nous sommes toujours heureux d'être étroitement associés au gouvernement — et nous le sommes aujourd'hui — dans cette tâche.

Comme vous le savez, la LIPR, la Loi canadienne sur les réfugiés, nous permet de surveiller les procédures de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous sommes en contact permanent avec elle dans l'exécution de son mandat et nous apprécions beaucoup cette étroite collaboration.

Le sénateur Martin : Cela me rassure beaucoup, ainsi que tous mes collègues ici présents, de constater qu'en exerçant votre rôle de surveillance au Canada pour le compte du HCR vous faites ressortir en pleine lumière la responsabilité et la transparence du système dans son ensemble.

Vous avez dit vous réjouir à la perspective de dialoguer de façon permanente avec le gouvernement et les diverses agences compétentes concernant la mise en œuvre de toutes les mesures prévues. Ma question concerne le rôle visible que vous allez assumer et la collaboration permanente et étroite que vous aurez avec toutes ces agences.

M. De Angelis : Merci.

Le sénateur Cordy : Nous savons qu'il y a des réfugiés qui cherchent à venir au Canada, qui est un pays sûr, pour fuir des situations désespérées.

Le projet de loi prévoit des réductions du Programme fédéral de santé intérimaire. Cela veut dire que des réfugiés qui fuient des situations aussi désespérées n'auront plus accès à ces services de santé essentiels.

Le Canada est signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. Il est également signataire du protocole de New York de 1967. À ce titre, il nous incombe d'offrir le même traitement aux réfugiés et aux demandeurs

asylum in Canada. That includes access to social services and to health care. Are we breaking our trust if we will not be providing health care services to refugees who come to our shore?

Mr. De Angelis: The changes proposed to the Interim Federal Health Program are not really part of Bill C-31, so that would go beyond my appearance. I am not sure if I should actually go in that direction, given that my appearance here is on Bill C-31. I also know that this is still in transition. The government has not yet completed its work to see how to implement those changes, so it is premature for us to comment.

The Chair: Senator Cordy, to clarify, did you say Canada will be withdrawing all health services?

Senator Cordy: Not all.

Mr. De Angelis: This is part of the federal budget cuts as we understand them.

Senator Cordy: Yes.

Mr. De Angelis: It is not part of the legislation.

Senator Cordy: It is the budget. You are right, it is.

Senator Lang: Chair, I think it is important that the record be clarified here. My understanding of the evidence from what we learned earlier is that these refugees will be given the same health programs that any other Canadian is eligible for. That is my understanding.

The Chair: You can check the record tomorrow, but to try to put it into perspective I think the minister indicated that there are two or three levels of health care service. The basic health care will be brought back to the level provided to any citizen within the province.

Senator Lang: Yes.

The Chair: The issue then gets into supplemental benefits that go beyond that into those kinds of issues. The transcript tomorrow will be available to all committee members. We will clarify that fairly clearly.

Senator Lang: I think it is important for the record.

The Chair: Mr. De Angelis, could you answer some general questions? I very much appreciate your point that you do not want to get into too much comparison of countries, so I will try to ask a straightforward question.

There are other countries that have a designated country of origin policy; is that not correct? I will not get into a comparison of their designations, but there are other such countries?

Mr. De Angelis: Yes.

The Chair: Could you give us an example of such a country?

d'asile. Et ce traitement porte sur l'accès aux services sociaux et de santé. Est-ce que nous ne trahissons pas une promesse en n'offrant pas de services de santé aux réfugiés qui viennent chez nous?

M. De Angelis : Les changements proposés au Programme fédéral de santé intérimaire ne font pas réellement partie du projet de loi C-31. Je ne suis donc pas certain de pouvoir m'aventurer sur ce terrain, puisque je comparais dans le cadre de l'examen du projet de loi C-31. Je sais aussi qu'il y a une période de transition et que le gouvernement n'a pas encore terminé son travail sur la mise en œuvre de ces changements. Je pense donc qu'il serait prématuré pour nous de faire des commentaires.

Le président : Une petite précision, madame; avez-vous dit que le Canada retirera tous les services de santé?

Le sénateur Cordy : Pas tous.

M. De Angelis : À ce que nous sachions, cela s'inscrit dans le cadre des compressions budgétaires du gouvernement.

Le sénateur Cordy : Oui.

M. De Angelis : Ce n'est pas une mesure législative.

Le sénateur Cordy : Vous avez raison, cela fait partie du budget.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, je crois qu'il est important de bien préciser ce dont il s'agit. D'après ce que j'ai compris du témoignage qui a été donné plus tôt, ces réfugiés bénéficieront des mêmes programmes de santé que n'importe quel autre Canadien. C'est ce que j'ai compris.

Le président : Vous pourrez vérifier le compte rendu demain, mais pour placer la question dans son contexte, le ministre a indiqué, je crois, qu'il y a deux ou trois niveaux de soins de santé. Les soins de base seront ramenés au niveau dont bénéficie n'importe quel citoyen de la province.

Le sénateur Lang : Oui.

Le président : Je pense qu'il est ensuite question des avantages supplémentaires. Ce sera très facile de le vérifier dans la transcription qui sera remise à tous les membres demain.

Le sénateur Lang : Je pense qu'il est important de le souligner.

Le président : Monsieur De Angelis, pourriez-vous répondre à certaines questions d'ordre général? Je comprends très bien que vous ne vouliez pas entrer dans le détail des comparaisons entre pays, j'essaierai donc de vous poser une question simple.

D'autres pays ont une politique sur les pays d'origine désignés, n'est-ce pas? Mon but n'est pas de comparer les désignations, mais simplement d'établir s'il y a de tels pays.

M. De Angelis : Oui.

Le président : Pouvez-vous nous en donner un exemple?

Mr. De Angelis: Member states of the European Union have that mechanism. That is what I said: Comments that UNHCR provided to the European Union on the compilation of the UN laws on asylum provide already the same comments, because comments are provided on the same standards as we provided our comments to Canada.

In general, we also try not to compare one country against the other. That is a difficult exercise also because in general we have that standard and we like to focus the attention of countries on the existing standards and we never encourage a sort of rush to a minimum common denominator, having one country lowering standards that will have an immediate impact and the effect of all other countries rushing to that low denominator. There is the potential for initiating a vicious circle when we start comparing because there will be a rush to a lowest common denominator, and this is definitely something we would not like to see.

The Chair: No, I appreciate that very much. That is why I did not want to put you in the position of having to make that comparison, just to answer the question based on your earlier presentation that such a designation exists in other countries.

Senator Martin: Knowing that you were in Ukraine before you came to Canada, there was mention of the Roma and how there was a high percentage of asylum claimants from that region. They are a democracy with various social programs in place. Also, I am aware of the European 10-year plan for Roma integration. Having been in Europe, are you aware of this plan and what member countries are doing to uphold their responsibility? The fact that Canada has a huge percentage of the Roma claimants coming to Canada versus anywhere else, it is quite a burden on our system.

Mr. De Angelis: Without entering into the details of the plan that is evolving rapidly, including the fact that it is more than a year since I left that region, the remarks that I made on the safe country of origin applies very much to what we are saying because a European member state may be designated as a safe country but still this does not mean that 100 per cent of the citizens of that country may be by default safe. We are seeing unfortunate, I must say, developments in Hungary with respect to intolerance, xenophobia and racism, which are very worrying. We know that asylum claimants in Canada are also recognized, although not the majority of them. A number are recognized, which gives credit to the fact that also from safe countries there are genuine and sincere asylum applicants who are in need of international protection.

Senator Martin: Yes. The point to further add is the fact that within the European Union and the member states, with such a plan and a focus on identifying and recognizing some of the discrimination and hardships that they face, as a Canadian, I uphold our right to have that balanced approach and to be open and generous as we are but to look at the numbers and say that

M. De Angelis : Les États membres de l'Union européenne ont ce mécanisme. C'est ce que j'ai dit : le HCR fournit des commentaires à l'Union européenne. La compilation des lois de l'ONU sur l'asile permet d'aboutir aux mêmes commentaires, fondés sur les mêmes normes à partir desquelles nous faisons nos commentaires au Canada.

En général, nous essayons aussi de ne pas faire de comparaison qui favorise un pays par rapport à un autre. C'est un exercice difficile parce que nous avons des normes sur lesquelles nous essayons d'attirer l'attention des pays en évitant surtout d'encourager la réduction des normes au plus bas dénominateur commun. En effet, la baisse des normes par un pays peut avoir comme effet immédiat d'être suivie par tous les autres. C'est ce cercle vicieux que nous voulons éviter en comparant les pays les uns par rapport aux autres.

Le président : Non, je comprends très bien. C'est pourquoi je n'ai pas voulu vous amener à faire de comparaison, mais simplement à répondre à la question de savoir si, d'après l'exposé que vous avez fait, une telle désignation existe dans d'autres pays.

Le sénateur Martin : Puisque vous étiez en Ukraine avant de venir au Canada, j'aimerais vous parler de la question des Roms qui a été mentionnée et du pourcentage élevé de demandeurs d'asile en provenance de cette région. La démocratie y est en place, ainsi que divers programmes sociaux. Je sais par ailleurs que l'Europe a élaboré un plan de 10 ans pour l'intégration des Roms. Puisque vous avez été en Europe, êtes-vous au courant de ce plan et des mesures que prennent les pays membres pour assumer leurs responsabilités dans ce dossier? Le fait qu'un énorme pourcentage de Roms fait des demandes d'asile au Canada plutôt qu'ailleurs impose un lourd fardeau à notre système.

M. De Angelis : Sans entrer dans les détails du plan qui évolue rapidement, surtout depuis un an que j'ai quitté la région, les observations que j'ai faites sur les pays d'origine sûrs sont d'autant plus pertinentes qu'un pays de l'Union européenne peut-être désigné comme tel même s'il ne l'est pas pour la totalité de ses citoyens. Malheureusement, nous avons récemment constaté en Hongrie des actes d'intolérance, de xénophobie et de racisme qui sont très inquiétants. Nous savons que le Canada reconnaît les demandes d'asile, même s'il ne les accepte pas toutes. Il reconnaît ainsi qu'il y a même dans des pays sûrs, des demandeurs authentiques et sincères qui ont besoin d'une protection internationale.

Le sénateur Martin : Oui, j'ajouterais que, si même au sein de l'Union européenne et de ses États membres il y a un tel plan reconnaissant la discrimination et les difficultés auxquelles font face certains citoyens, moi-même, en tant que canadienne, je défends le droit que nous avons d'adopter une approche équilibrée, ouverte et généreuse. Nous devons examiner les

there are some huge discrepancies, and when the EU membership is already focusing on that, that there needs to be that better balance.

Mr. De Angelis: That is why the designation of country of origin is a procedural tool and must be applied as a procedural tool.

Senator Martin: Yes.

Senator Jaffer: May I ask a supplementary?

The Chair: You may.

Senator Jaffer: Thank you, Mr. Chair; I appreciate your generosity.

We do hear a lot about the Roma and the challenges they have, not just in Hungary but all over Europe. Could you tell us challenges the Romas face in Europe?

Mr. De Angelis: This is a very loaded question.

Senator Jaffer: Answer whatever you can of it.

Mr. De Angelis: You are right, I am a European citizen and in the course of my life I have seen this since the time I was a child. However, I do not think I can really go into details about the challenges.

Senator Jaffer: Would you be able to say that some of them certainly are persecuted?

Mr. De Angelis: The fact that some asylum claimants are recognized as refugees by definition means that there is discrimination that in certain situations amounts to persecution. We can say this because asylum claimants are recognized, in a certain number, as refugees. As I said before, there is an overall need for more tolerance and openness in the European society. I think this is a general comment that I can easily say.

Senator Jaffer: Without pushing you too much, would it be correct to say that some Hungarian people who are identified as Roma are accepted here in our country as being persecuted and are being given asylum?

Mr. De Angelis: Yes, there are a number. I do not want to say the exact percentage because I may not be correct, but a number at the end of the year are being recognized as refugees in Canada.

The Chair: Thank you to Mr. De Angelis and his colleagues for being with us today, and to my colleagues for their questions to you.

We now have two presenters. Since there was not a decision as to which order to go in, I will start with Mr. Kurland, Lawyer and Policy Analyst, to be followed by Mr. Showler, Professor from the Human Rights Research and Education Centre, University of Ottawa. Is that correct?

chiffres et reconnaître qu'il y a d'énormes écarts, sur lesquels les membres de l'Union européenne se penchent déjà eux-mêmes, et qu'il faut trouver un meilleur équilibre.

M. De Angelis : Voilà pourquoi la désignation du pays d'origine est un outil de procédure qui doit être appliqué comme tel.

Le sénateur Martin : Oui.

Le sénateur Jaffer : Puis-je poser une question complémentaire?

Le président : Certainement.

Le sénateur Jaffer : Merci, monsieur le président, je vous sais gré de votre générosité.

Nous avons beaucoup entendu parler des Roms et des difficultés auxquelles ils font face, non seulement en Hongrie, mais aussi dans toute l'Europe. Pourriez-vous nous en parler?

M. De Angelis : C'est une question très tendancieuse.

Le sénateur Jaffer : Dites-nous ce que vous pouvez.

M. De Angelis : Vous avez raison, j'ai la citoyenneté européenne et je connais la situation depuis que je suis enfant. Mais je ne peux malheureusement pas entrer dans le détail de toutes les difficultés auxquelles ils font face.

Le sénateur Jaffer : Diriez-vous que certains d'entre eux sont réellement persécutés?

M. De Angelis : Le fait que certains demandeurs d'asile soient reconnus comme réfugiés implique qu'ils font l'objet de discrimination qui peut aller, dans certains cas, jusqu'à de la persécution. Nous pouvons le dire, puisqu'un certain nombre de ces demandeurs d'asile sont reconnus comme des réfugiés. Comme je l'ai dit précédemment, la société européenne a en général besoin de plus de tolérance et d'ouverture. Je pense qu'il s'agit là d'un commentaire d'ordre général que l'on peut faire sans hésiter.

Le sénateur Jaffer : Sans vous faire dire ce que vous ne voulez pas, serait-il exact de dire que certains Hongrois identifiés comme Roms sont acceptés dans notre pays parce qu'ils sont persécutés et qu'on leur donne asile?

M. De Angelis : Oui, il y en a. Je ne vous donnerai pas de pourcentage exact parce que je ne le connais pas; mais, effectivement, un certain nombre d'entre eux sont reconnus comme des réfugiés au Canada.

Le président : Je vous remercie, monsieur De Angelis ainsi que vos collègues, d'être venus témoigner, et je remercie mes collègues de leurs questions.

Nous avons maintenant deux témoins qui doivent présenter un exposé. Comme nous n'avons pas pris de décision sur l'ordre des interventions, je commencerai par M. Kurland, avocat et analyste des politiques, dont l'intervention sera suivie par celle de M. Showler, professeur au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, de l'Université d'Ottawa. Est-ce exact?

Peter Showler, Professor, Human Rights Research and Education Centre, University of Ottawa, as an individual: That is correct. I am the director of the Refugee Forum there.

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst, as an individual: Yes, Mr. Chair.

The Chair: Both of you are appearing as individuals. Now that we are on the proper footing, Mr. Kurland has the floor.

Mr. Kurland: Thank you for inviting me here. I will forgo the traditional intro and overview in light of the expeditious treatment and substantive questioning undertaken earlier today until now by the senators before us. I have been at many Senate hearings over a long number of years. I want to point out that it warms the heart that the parliamentary process digs right to the bone and elicits the information from the witnesses with questions — that I have seen from the back as an observer — that surprised experts in the field.

With that in mind, the overview here is quite simply that there is no perfect legislation that has flowed from a Parliament in my recent memory. This is one of the most controversial areas in Canadian law and one cannot expect perfection. The appropriate balance, however, is drawn; almost everything in the proposed legislation cannot be perfect. There are bumps in the road. That is why we have other controlling institutions, including our judicial system, and our other institution, the fifth estate.

On the whole, I wholeheartedly support the key components, notably the controversial listing of countries — particularly from Western democratic nations in Europe — that have supplied Canada with an inordinate number of refugees, having heard the Honourable Minister Jason Kenney earlier in the day say 5,000 a year; 5,000 from one country, Hungary? That is my line of thought.

You should know in advance, cards face up on the table, that I have issues with detention. Six months, whether it is in a hotel as has been described by some or in a maximum penitentiary described by others, individual rights and liberties are deprived. Under who's say, what circumstances and what are the conditions for release? I am uneasy about that.

What happened — and I will close with this — is that with the proposed legislation, we are elevating the impact of a law resembling the War Measures Act. In the absence of real or apprehended insurrection, we are increasing the potential scope of detention of strangers coming to this land, and that is alien to our Canadian values, historically. I tread cautiously. The government will have the tools to deal with the issues of that day, but until the day comes where mass detention becomes normal in this country, I trust the government.

Peter Showler, professeur, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa, À titre personnel : C'est exact, je dirige le Forum sur les personnes réfugiées.

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, à titre personnel : Oui, monsieur le président.

Le président : Vous témoignez tous les deux à titre personnel. Maintenant que les présentations sont faites, je donne la parole à M. Kurland.

M. Kurland : Merci de m'avoir invité. Étant donné le traitement expéditif du sujet et les questions de fond que les sénateurs ont posées jusqu'à maintenant, je sauterai l'introduction et le résumé traditionnels. Au fil des ans, j'ai comparu à maintes reprises devant des comités du Sénat. Cela me fait donc chaud au cœur de constater que le processus parlementaire va droit au but en obtenant des témoins — et je l'ai aussi constaté à titre d'observateur — une information qui surprend les experts dans le domaine.

Cela dit, je me résumerai en disant simplement qu'aucun parlement n'a produit récemment de législation parfaite dans ce domaine. Mais comme il s'agit d'un des aspects les plus controversés du droit canadien, on ne peut pas s'attendre à la perfection. Il est cependant difficile de trouver l'équilibre approprié lorsque presque tous les éléments du projet de loi proposé sont imparfaits. La route est cahoteuse. Voilà pourquoi nous avons d'autres institutions de contrôle, dont le système judiciaire et le cinquième pouvoir.

Dans l'ensemble, j'appuie de tout cœur les éléments clés, notamment la liste controversée des pays — particulièrement des nations démocratiques occidentales d'Europe — qui ont fourni au Canada un nombre extravagant de réfugiés, si l'on s'en tient aux témoignages du ministre Jason Kenney, qui a cité le chiffre de 5 000 par année; 5 000, en provenance d'un seul pays, la Hongrie? Voilà mon raisonnement.

Je vous le dis d'emblée et je joue cartes sur table, j'estime la détention problématique. Que ce soit dans ce que d'aucuns décrivent comme un hôtel et d'autres comme un pénitencier à sécurité maximale, ce sont six mois de privation des droits et libertés individuels. Une détention décrétée par qui, dans quelles circonstances et avec quelles conditions de libération? Je trouve cela troublant.

Ce qui arrive — et je terminerai là-dessus — est qu'avec ce projet de loi, nous arrivons à des mesures qui ressemblent à celles qu'impliquait la Loi sur les mesures de guerre. En l'absence d'insurrection réelle ou appréhendée, nous renforçons le potentiel de détention des étrangers arrivant sur notre sol et, historiquement, cela est étranger aux valeurs canadiennes. Je mesure mes mots. Le gouvernement aura les outils nécessaires pour affronter les problèmes du jour, et je lui fais confiance jusqu'à ce que la détention de masse devienne pratique courante dans notre pays.

Mr. Showler: Unfortunately, I must take a contrary position to my colleague. We have known each other for years and he is an esteemed colleague. I greatly admire Mr. Kurland's opinion on many areas of immigration and refugee law. However, today there will have to be a difference of opinion.

First, thank you very much for the invitation to attend. I appreciate it. To speak on Bill C-31, I have provided you with two written submissions. One is from the Canadian Association of Refugee Lawyers, whose membership includes virtually all of the leading academics and most of the leading refugee lawyers in Canada. The second submission is from the Refugee Forum, of which I am the director. The forum essentially studies and researches asylum systems with a view to making recommendations for Canadian refugee policy.

Before I talk about the particular issues, I would like to say that I speak from my own experience. I have been a refugee lawyer for many years, but then I was an Immigration and Refugee Board member for many years as well, and then I was the chairperson of the Immigration and Refugee Board. Finally, for the past 10 years I have been an academic teaching refugee law and researching it. I really speak from personal experience of 25 years of thinking about the business of making refugee decisions, what works and what does not.

I also must say that I am not here with any particular axe to grind, for or against refugees. My allegiance is to the Canadian refugee system, one that will make fast, fair, accurate and efficient decisions.

However, in my opinion, Bill C-31 falls far short of that objective. Very briefly, I will say why. I will have to depend on your questions and your review of the written submissions for the details.

I will briefly refer to the short time limits of the claim process itself, and the designated country of origin list, and make some reference to the designation of group arrivals.

For the time limits, the regular refugee claim will now be 15 days to provide a written document explaining the claim itself, 60 days to prepare for the refugee hearing and then 15 working days to prepare and complete an appeal. That is the essential system. I must tell you that there is simply not enough time for many refugee claimants to meet that standard.

In my view, there will be more unrepresented claimants, more mistakes and omissions in the written stories submitted, more incorrect refugee decisions, fewer appeals and more badly prepared appeals, all because of the lack of time.

For each stage just a little more time would make a huge difference. For example, there are 15 days to file the basis of claim form. Thirty days would be sufficient, which is a difference of

M. Showler : Malheureusement, je dois prendre une position contraire à celle de mon collègue. Nous nous connaissons depuis des années et je l'estime beaucoup. J'admire beaucoup l'avis de M. Kurland dans bien des domaines des lois sur l'immigration et les réfugiés. Mais aujourd'hui, nos opinions divergent.

Tout d'abord, je vous remercie beaucoup de m'avoir invité. À propos du projet de loi C-31, je vous ai communiqué deux documents; l'un provenant de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, qui regroupe des universitaires de premier plan et la plupart des avocats œuvrant dans le domaine; le second provient du Forum sur les personnes réfugiées, que je dirige. Le Forum mène essentiellement des études et des recherches sur les régimes d'octroi d'asile afin de faire des recommandations stratégiques en la matière.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous parler de mon expérience. Pendant des années, j'ai été avocat en droit des réfugiés, mais j'ai été aussi membre, puis président, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ces 10 dernières années enfin, j'ai enseigné le droit des réfugiés à l'université et fait des recherches dans ce domaine. Bref, cela fait 25 ans que je réfléchis aux décisions — utiles ou non — que l'on prend au sujet des réfugiés.

Je ne suis pas venu ici pour prêcher ni en faveur, ni contre les réfugiés. Ma loyauté va à un système canadien de protection des réfugiés qui prend des décisions avec exactitude, équité, rapidité et efficacité.

À mon avis toutefois, le projet de loi C-31 est loin d'atteindre cet objectif. Je vous en donnerai très brièvement les raisons. Pour les détails, je devrais me fier à vos questions et à l'examen que vous avez fait des présentations écrites.

Je passerai rapidement en revue la brièveté des délais accordés au processus de demande d'asile, la liste des pays d'origine désignés et la désignation de certains groupes à l'arrivée.

Pour le délai, le demandeur d'asile ordinaire aura désormais 15 jours pour déposer la demande écrite expliquant sa situation, 60 jours pour se préparer à l'audience sur la demande d'asile, puis 15 jours ouvrables pour faire appel. Voilà en gros comment fonctionne le système. Je dois vous dire que pour bien des demandeurs d'asile, ce délai n'est tout simplement pas suffisant pour respecter la norme.

À mon avis, cela créera un plus grand nombre de demandeurs non représentés, favorisera les erreurs et les omissions dans le récit écrit, et débouchera sur un plus grand nombre de mauvaises décisions concernant les réfugiés. En conséquence, il y aura moins d'appels, plus d'appels mal préparés et tout cela, par manque de temps.

Un délai légèrement plus long pour chaque étape aurait fait une immense différence. Ainsi, on demande 15 jours pour présenter le formulaire de base. Un délai de 30 jours — soit

only 15 days. Do we really want to set the entire claim process off on the wrong foot to start because of 15 days?

The entire process is too rushed, and I ask why. Why are we rushing? It is true that the current refugee system is far too slow, on average four to six years on the processing of claims, there is no doubt about that, to the point of removal. However, that is not a justification for going to the opposite extreme. By allowing claimants a small amount of additional time, essentially going from seven months to nine months for the process, you would achieve fairness.

The government's justification for shortening the process is to discourage fraudulent claims. I wholly endorse that objective, but there is no practical difference between seven and nine months. Most refugee claimants, whether fraudulent or not, gamble everything to seek asylum here in Canada. They sell their houses, incur debt and use their savings. If they are returned to their homes within one year, returning without a home, without a job, without money, I assure you the second wave of fraudulent claimants will not be coming. You will still get claims, but desperate people who are legitimately refugees will come, whatever the deterrents. Those are my comments on the process itself.

In regard to the designated country of origin list, claimants on the designated country of origin list have less of an opportunity to make their claim. I am speaking about so-called safe countries, but because the country is safe for a majority of people in the country does not mean there is not a minority of people, often particular minorities, who actually are at risk.

The second thing to think about is that their burden to prove their claim is as onerous as any other claimant's. It is not different. However, under their process they receive only 30 days rather than 60 to make their claim. Second, they have no appeal. Third, there is no automatic suspension of their removal while they seek judicial review in Federal Court. This means that a DCO claimant could be removable within 46 days of making their claim. For some claims, undoubtedly with that brief time frame, we will be sending people back to persecution who are valid refugees.

Let me move quickly on to the third group, which is the designated group arrival. My friend partially referred to this. This covers anyone who is a claimant who is within a designated group — all persons. First, there is mandatory detention for at least two weeks and for most of them, practically and probably, for six months. That is the first thing that occurs, unless it is children under 16 years of age.

seulement 15 jours de plus — aurait été suffisant. Pourquoi risquer de partir du mauvais pied avec le processus de demande d'asile pour quelques malheureux 15 jours?

Le processus dans son ensemble est trop précipité. Et l'on est en droit de se demander pour quelle raison. Qu'est-ce qui presse tant? Il est vrai que l'actuel système de traitement des demandes d'asile est beaucoup trop lent. Il faut compter de quatre à six ans pour qu'une demande d'asile passe à travers tout le processus, jusqu'à son rejet. Mais ce n'est pas une raison pour se précipiter dans l'autre extrême. En accordant aux demandeurs un petit peu plus de temps pour se préparer à chacune des étapes, ce qui ferait passer le délai de sept à neuf mois, le processus resterait équitable.

Le gouvernement justifie sa décision de raccourcir le processus en affirmant que c'est pour décourager les revendications frauduleuses. Je comprends très bien, mais je ne vois pas ce qui peut faire la différence entre sept et neuf mois. La majorité des demandeurs d'asile, qu'ils présentent une revendication frauduleuse ou non, mettent en jeu pratiquement tout ce qu'ils possèdent pour l'obtenir. Ils vendent leur maison, ils dépensent toutes leurs économies, ils s'endettent. S'ils retournent dans leur pays d'origine en l'espace d'un an, sans argent, sans domicile, sans emploi, je peux vous assurer que la deuxième vague de revendications frauduleuses ne se présentera pas. Seuls les demandeurs légitimes qui sont vraiment désespérés continueront de venir malgré les obstacles. Voilà ce que j'ai à dire sur le processus lui-même.

En ce qui concerne la liste des pays d'origine désignés, les demandeurs d'asile provenant de tels pays auront beaucoup moins de chance de prouver le bien-fondé de leur demande. Je veux parler des pays soi-disant « sécuritaires ». Ce n'est pas parce qu'un pays est sécuritaire pour la majorité de sa population qu'il n'est pas dangereux pour une minorité.

Le deuxième facteur à considérer est que le fardeau de la preuve qu'une demande d'asile est justifiée est au moins aussi onéreux que pour les demandeurs d'asile ordinaire. Il n'y a pas de différence. Or, aux termes du processus, ces personnes n'auront plus que 30 jours, au lieu de 60, pour présenter leur demande. Deuxièmement, elles n'auront pas de droit d'appel. Troisièmement enfin, elles ne bénéficieront d'aucune suspension automatique de l'ordonnance de renvoi pour contrôle judiciaire devant un tribunal fédéral. Cela pourrait entraîner un renvoi dans les 46 jours suivant la présentation de la demande. On risquera donc davantage de renvoyer des réfugiés véritables à l'endroit où ils sont persécutés.

Passons rapidement au troisième groupe, qui est désigné à titre d'arrivée irrégulière. Mon ami y a fait allusion. Les gens qui composent ce groupe sont tous des demandeurs d'asile. Premièrement, ils font tous l'objet d'une détention obligatoire d'au moins deux semaines qui, pour la plupart, durera en pratique six mois. C'est la première chose qui arrive à tous, sauf aux enfants de moins de 16 ans.

The claim for most of them will be decided in detention. I promise you that during detention, which is often mixed criminal populations in medium security prisons, it is not easy to prove a claim in those circumstances, particularly for vulnerable witnesses and people who have already been tortured or persecuted before. That is the circumstance.

Next, they do not get an appeal. As you probably are aware, even if their claim is accepted, the two things that happen are, first, they cannot apply for permanent residence or get a travel document for five years. The government was clear that this was an intended punishment to deter them from coming in boats or any form of group arrival. The consequence of this is they will be separated from their families for six to eight years. That is the practical consequence. If those families are able to escape to a third country where they are at risk because they cannot get a travel document, they have no means of providing them with assistance.

This will cause immense suffering to some people, and they will be some of the most vulnerable people. Worse yet, it is not an effective deterrent. If you look at the submission from the Refugee Forum, it will give you all the sociological analysis and statistical data to show that the only country that did a pure mandatory detention program in order to deter claimants was Australia. It was a gross failure, and their senior officials have now acknowledged that was a failure. That is our justification for causing this suffering for these people.

In conclusion, because I realize my time is tight, Mr. Chair, the Commons standing committee heard over 40 witnesses who tried to speak to the problems in the bill. A few dispensed with the whole bill, but most of us tried to point out the criticisms, the errors and the flaws and recommend reasonable alternatives. Out of that only two substantive amendments were proposed by the committee. One was when they realized, in regard to loss of permanent residence, they made a mistake and did not understand their own law.

This bill will damage the lives of asylum seekers. It deserves to be carefully and fully reviewed by Senate. I am asking you to please take the time to identify the flaws in the bill, craft reasonable amendments and return a far better bill to the House of Commons.

If you pass the bill in its present form — I am sorry to say this — you will be complicit in causing immense and unnecessary suffering to people who need Canada's protection. If you do that with only three days of consideration of an immensely complicated bill, then you will have failed in your constitutional duty. That is a harsh thing to say, but I have personally seen the consequences of bad refugee decisions and the consequences of sending vulnerable people to prisons. I feel it is my duty to come forward and point out that you have an important and powerful

Dans la plupart des cas, la décision relative à la demande d'asile est prise pendant la détention. Je puis vous assurer qu'il n'est pas facile de faire valoir le bien-fondé d'une demande lorsque l'on se trouve détenu au milieu de criminels dans une prison à sécurité moyenne, surtout si l'on a déjà fait l'objet de tortures ou de persécution.

Deuxièmement, il n'y a pas possibilité de faire appel. Comme vous le savez probablement, même si la demande est acceptée, deux conditions sont imposées; premièrement, on ne peut pas faire de demande de résidence permanente ni obtenir de titres de voyage pendant cinq ans. L'intention du gouvernement est claire : il s'agit de décourager les arrivées par bateau ou au sein d'un groupe. Cette mesure a pour conséquence que l'on est séparé de sa famille pendant six à huit ans, et si l'on est en mesure de fuir dans un pays tiers où l'on reste vulnérable parce qu'on ne peut pas obtenir de titre de voyage, il n'y a aucun moyen de porter assistance à sa famille.

Cela causera d'immenses souffrances aux plus vulnérables des gens. Pire encore, cette mesure n'est pas dissuasive. En effet, l'analyse sociologique et les données statistiques dont fait état la présentation du Forum sur les personnes réfugiées montre que le seul pays à avoir mis sur pied un programme de détention obligatoire destiné à décourager les demandeurs d'asile a été l'Australie. Ce programme a été un échec complet, ce que reconnaissent aujourd'hui les principaux responsables. Et c'est de cette façon que nous nous justifions de causer autant de souffrances à des gens.

Comme je me rends compte qu'il me reste peu de temps, monsieur le président, je dirai en conclusion que le comité permanent de la Chambre des communes a entendu plus de 40 témoins qui s'opposaient au projet de loi en totalité ou en partie, et offraient des critiques réfléchies et des modifications raisonnables. Finalement, seules deux modifications de fond ont été proposées par le comité. L'une découlait du fait que l'on s'était rendu compte d'une erreur que l'on avait commise par rapport à la perte de la résidence permanente et par méconnaissance de la loi.

Ce projet de loi va détruire la vie des demandeurs d'asile. Il mérite d'être soigneusement et entièrement examiné par le Sénat. Je vous demande de prendre le temps de déterminer les lacunes qu'il contient, d'élaborer des amendements raisonnables et de renvoyer un bien meilleur projet de loi à la Chambre des communes.

Si vous adoptez le projet de loi sous sa forme actuelle — et je suis désolé d'avoir à dire cela — vous serez complice des souffrances immenses et inutiles dont seront victimes des gens qui ont besoin de la protection du Canada. Si vous faites cela après seulement trois jours d'examen d'un projet de loi extrêmement complexe, vous manquerez à votre devoir constitutionnel. Mes propos sont durs, mais j'ai personnellement constaté les conséquences de mauvaises décisions prises à l'égard des réfugiés et de l'envoi de gens vulnérables en prison. Je pense qu'il est de

role in the passage of this legislation. If you pass it in its present form, there will be immense human suffering and you will have had a role in that. I am sorry to say that.

mon devoir d'intervenir et de vous signaler que vous avez un rôle important et puissant à jouer dans l'adoption de cette mesure législative. Si vous adoptez ce projet de loi sous sa forme actuelle, il en résultera d'immenses souffrances humaines dans lesquelles vous aurez eu un rôle à jouer. Je suis désolé d'avoir à vous dire cela.

The Chair: Thank you to you both.

Le président : Je vous remercie tous les deux.

Senator Jaffer: Thank you to both of you for your presentations. It is very hard to follow you, Mr. Showler.

Le sénateur Jaffer : Je vous remercie tous les deux de vos exposés. Il est très difficile de vous suivre, monsieur Showler.

Mr. Showler: Did you not understand what I said? I hope that is not the case.

M. Showler : N'avez-vous pas compris ce que j'ai dit? J'espère que ce n'est pas le cas.

Senator Jaffer: We will study this not for three days but for two days. As a lawyer when you were the chair, you know this bill well. Mr. Kurland and I have worked together. You are both knowledgeable about this issue. I will start off with the issue that bothers both of you and keeps me awake at night: the unaccompanied minor. Let us forget Europe and talk about the Somalian child who will come to our shore. The minister and everybody else here has not talked about the boat. We know that if someone comes by plane and does not have proper identification documents, they can also become an irregular arrival in a group. They can be detained for 14 days and up to six months. The Convention on the Rights of the Child says it has to be in the best interests of the child. Does the detention of a child breach the Convention on the Rights of the Child?

Le sénateur Jaffer : Nous étudierons ce projet de loi pendant deux jours, et non trois. En tant qu'avocat et ancien président de la CISR, vous connaissez bien ce projet de loi. M. Kurland et moi avons déjà travaillé ensemble. Vous êtes tous les deux des experts en la matière. Je vais commencer par la question qui vous dérange tous les deux et qui me tient éveillée la nuit, à savoir les mineurs non accompagnés. Oublions l'Europe et parlons de l'enfant somalien qui débarque sur nos côtes. Le ministre et toutes les autres personnes ici présentes n'ont pas parlé du navire. Nous savons que si une personne arrive par avion sans être munie de pièces d'identité adéquates, son arrivée en groupe peut aussi être considérée comme irrégulière. La personne peut être détenue pendant 14 jours ou jusqu'à six mois. La Convention relative aux droits de l'enfant indique que cela doit être dans l'intérêt de l'enfant. La détention d'un enfant contrevient-elle à la Convention relative aux droits de l'enfant?

Mr. Showler: In my opinion it does. Detention should always be the last resort, and often it is the first resort. You referred to several things. In terms of the designation of the group, we know that it is virtually carte blanche. We do not know the number or the grounds. However, if there are sufficient numbers, they cannot process them in a timely way, or if there is any form of association or involvement with any criminal organization. Well, excuse me: Virtually everybody who cannot get here with a visa will have to resort to the use of some form of organization that provides false documentation. It will be easy to do that. The concern is the mandatory detention, and there are two aspects. First, there is the two-week detention, which we already know. Unless they have their real identity in their back pocket or their uncle waiting for them with their real identity, they will be detained for six months.

M. Showler : Selon moi, oui. La détention devrait toujours être utilisée en dernier ressort et, pourtant, c'est souvent la première mesure prise. Vous avez fait allusion à plusieurs questions. En ce qui concerne la désignation du groupe, nous savons que les responsables ont pratiquement carte blanche. Nous ignorons le nombre et les motifs qui seront évoqués. Toutefois, si les réfugiés sont suffisamment nombreux ou si une organisation criminelle est impliquée d'une manière ou d'une autre, les responsables ne pourront pas traiter rapidement leur demande. Eh bien, pardonnez-moi, mais pratiquement tous les gens qui ne peuvent pas obtenir un visa ont recours à une organisation quelconque qui fournit de faux documents. Il leur sera facile de le faire. Ce qui est préoccupant, c'est la détention obligatoire, qui comporte deux aspects. Premièrement, il y a la détention de deux semaines que nous connaissons déjà. À moins qu'ils aient une preuve d'identité véritable dans leur poche arrière ou que leur oncle les attende avec une telle preuve, ils seront détenus pendant six mois.

Second, even if parents accompany children, they are still detained if they are 16 years of age or older. Only those under 16 years are not detained. Even there, it will be de facto detention because, as we have seen on the West Coast of Canada, the choice is between staying with your mother in the Burnaby Detention Centre or going with a stranger who speaks a different language you have never heard. Remember, we are talking about asylum seekers where we do not know to what degree they have already been traumatized. Yes, in many ways it violates the convention.

Deuxièmement, même s'ils sont accompagnés de leurs parents, ils seront tout de même détenus s'ils sont âgés de 16 ans ou plus. Seuls les enfants de moins de 16 ans ne le sont pas. Toutefois, même dans ces cas-là, la détention est implicite parce que, comme nous l'avons observé sur la côte Ouest, l'enfant peut soit rester avec sa mère au centre de détention de Burnaby, soit aller habiter avec un étranger qui parle une langue qu'il n'a jamais entendue. N'oubliez pas que nous parlons de demandeurs d'asile et que nous ignorons dans quelle mesure ils ont déjà été traumatisés. Oui, cela viole la convention à bien des égards.

Mr. Kurland: I do not think it is as clear-cut. There is a difference between detention and youth protection. We will not allow a 7-year-old or a 12-year-old or a 15-year-old youth out into the Canadian population unsupervised with no guardian and no protection. The proposed law allows for both the provinces and the feds to work in tandem to protect the life and safety of that child for the duration of the period in custody. It is not a mandatory six-month period. Again, flexibility is built in. The minister testified this morning to the effect that if there is new information or if conditions change, there may be a release of that individual.

I am not undercutting my fundamental point at my uneasiness with a detention of this kind; however, I would like to put numbers around it, and I will close.

We are talking about a mass arrival system that historically has affected 1,000 people over a period where we took in 300,000. With 1,000 people, it was three boats over a 20-year period. I do not anticipate an ongoing issue. It is more sporadic periods that magically time with the anointment of a fresh immigration minister in this country. I agree that the tension is not within our Canadian value system when dealing with the vulnerable and the strangers to this land; but I do not think it is as harsh as has been portrayed.

Senator Jaffer: I had asked the minister about the refugee convention, not providing papers, detaining, not giving permanent residence for five years to the designated foreign national and not allowing the foreign national to sponsor their family after they have been found to be a convention refugee. Are we breaching that convention?

Mr. Showler: Which convention?

Senator Jaffer: The 1951 Convention Relating to the Status of Refugees.

Mr. Showler: That is a more difficult and complicated question. Yes, I know the convention. This is not a debate between Mr. Kurland and me; but unreviewable detention for six months means it is not reviewable. When the largest boat arrived two years ago with 492 people, it represented 2 per cent of the number of refugee claims that year. It is ironic that this incredibly draconian legislation all of sudden was supposed to be a tremendous threat to the Canadian refugee system. With due respect, Mr. Kurland is pointing out how miniscule it is. He is correct in that, but one wonders what is the point of the legislation. With regard to the 1951 convention and your question, one of the principles contained within the UNHCR guidelines, which are neither legislation nor part of the convention and to which we are a signatory as part of the Executive Committee, is family reunification. That is a fundamental, recognized value.

M. Kurland : Je ne pense pas que la situation soit aussi tranchée. Il y a une différence entre la détention et la protection de la jeunesse. Un enfant âgé de sept ans, 12 ans ou 15 ans ne sera pas autorisé à intégrer la population canadienne sans la protection et la supervision d'un tuteur. La loi proposée permet aux autorités provinciales et fédérales de faire équipe pour protéger la vie de l'enfant et assurer sa sécurité pendant toute la durée de la période de détention, laquelle ne dure pas obligatoirement six mois. Encore une fois, le processus est conçu pour être souple. Durant son témoignage de ce matin, le ministre a indiqué que, si les conditions changeaient ou que de nouveaux renseignements nous étaient communiqués, la personne pouvait être libérée.

Je ne suis pas en train de minimiser l'importance fondamentale de l'inquiétude que me cause ce genre de détention. Toutefois, j'aimerais citer quelques chiffres à ce sujet, puis je conclurai mon intervention.

Nous parlons d'un système conçu pour gérer les arrivées massives de réfugiés qui, dans le passé, a eu des répercussions sur 1 000 personnes au cours d'une période où nous avons accueilli 300 000 réfugiés. Ces 1 000 personnes représentent trois navires sur une période de 20 ans. Je ne m'attends pas à ce que ce soit un problème constant. Ce sont plutôt des incidents sporadiques qui coïncident magiquement avec la nomination d'un nouveau ministre fédéral de l'immigration. Je conviens que cette façon tendue de traiter les gens vulnérables et les étrangers est contraire aux valeurs canadiennes; mais je ne crois pas que le système soit aussi dur qu'on l'a dépeint.

Le sénateur Jaffer : J'ai interrogé le ministre au sujet de la convention relative aux réfugiés, du fait qu'on ne leur remet pas de documents de voyage, de la détention et du fait que les ressortissants étrangers ne sont pas autorisés à parrainer leur famille, même après avoir été reconnus comme réfugiés au sens de la convention. Contrevenons-nous à la convention?

M. Showler : Quelle convention?

Le sénateur Jaffer : La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

M. Showler : C'est une question plus compliquée à laquelle il est difficile de répondre. Oui, je connais la convention. Je ne tiens pas à débattre de la question avec M. Kurland, mais une détention non contrôlée de six mois signifie que les réfugiés ne peuvent pas la faire contrôler. Lorsque le plus gros navire est arrivé il y a deux ans avec 492 réfugiés à son bord, cela représentait 2 p. 100 de toutes les demandes d'asile reçues cette année-là. Il est ironique de penser que cette mesure législative incroyablement draconienne était censée représenter une énorme menace pour le système canadien de protection des réfugiés. Avec tout le respect que je dois à M. Kurland, il souligne à quel point ce nombre de réfugiés est minuscule. Il a raison, mais on se demande à quoi sert la mesure législative. En ce qui concerne la convention de 1951 et votre question, l'un des principes énoncés dans les lignes directrices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ne sont ni des lois ni des éléments de la

convention, mais que le Canada a signées en tant que membre du comité exécutif, est la réunification des familles. Il s'agit là d'une valeur fondamentale reconnue.

What we are doing here is exactly the opposite of family reunification. I am a parent. I assume that many people around this table are parents. Those families are in one of two locations; it is not just reunification. If we use Sri Lanka as an example, that place is still a hellhole where human rights violations are committed virtually every day. Imagine your family over there not knowing the degree to which they are at risk; you cannot do anything about it, and you cannot go back because you do not have a travel document regardless. It is awful. That is a not a legal term, but it is awful.

Ce que nous faisons en ce moment est exactement l'inverse de la réunification des familles. J'ai des enfants. Je présume que bon nombre de gens assis à cette table en ont aussi. Les membres de ces familles se trouvent à deux endroits; ce n'est pas simplement une question de réunification. Prenons l'exemple du Sri Lanka. Ce pays est toujours un enfer où des violations des droits de la personne sont commises pratiquement chaque jour. Imaginez que votre famille se trouve là-bas et que vous ignoriez les risques qu'elle coure; vous ne pouvez rien faire, et vous n'êtes pas en mesure de retourner là-bas parce que vous n'avez pas de documents de voyage de toute manière. C'est une horrible situation. Je sais que le mot « horrible » n'est pas un terme juridique, mais c'est horrible quand même.

Mr. Kurland: I draw from the experience of the gap in family reunification in the Greater Toronto Area from the social segment emanating from the Caribbean. The delay in live-in caregiver family reunification had palpable negative adverse results on those family groups. There is a clear correlation between delay of family reunification and the cost to the taxpayer. A cascade of social problems develops over time. Again, it comes down to what I perceive to be a legislative attack on the business model of mass arrivals and human smuggling.

M. Kurland : Si je me fie à l'expérience que j'ai eue avec le segment de la société de la région du Grand Toronto provenant des Caraïbes, le délai de réunification des familles des aides familiales a eu des effets négatifs perceptibles sur ces groupes familiaux. Il existe une nette corrélation entre le délai de réunification des familles et les coûts assumés par les contribuables. Une multitude de problèmes sociaux surgissent avec le temps. Encore une fois, je vois cette mesure législative comme une attaque contre le modèle opérationnel des arrivées massives et du passage de clandestins.

That is the appropriate political message, and I think it is a fair trait to have on the books until such time as a review in court can consider the pros and cons. Until then, a deterrent is out there.

Ce message est approprié sur le plan politique, et je pense que c'est un côté du Canada qu'il est bon de montrer, jusqu'à ce que les tribunaux puissent examiner les avantages et les désavantages de la mesure législative. Entre-temps, une mesure dissuasive est en place.

Senator Lang: I would like to follow up on the question of detention. At the outset, I think it is very important for legislation of this kind because over the years, more and more Canadians were losing faith in the immigration system. We heard stories over and over about how an individual would arrive in this country and take maybe 10 years to go through the system — a system that was failing and did not work. At the same time, we need a system that has a deterrent so that individuals who are legitimate asylum seekers realize that at the other end there will be some responsibilities and the deterrence so that they cannot just arrive, pick up the telephone and move the family to Canada.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur la question de la détention. D'emblée, je tiens à dire qu'il est très important qu'une mesure législative de ce genre y ait recours, parce qu'un nombre de plus en plus important de Canadiens perdaient confiance dans le système d'immigration. Nous avons entendu maintes et maintes histoires concernant des personnes qui arrivaient au Canada et mettaient 10 années à franchir toutes les étapes du système, un système qui ne fonctionnait pas. Parallèlement, notre système doit avoir un effet dissuasif afin que les demandeurs d'asile légitimes comprennent qu'à l'autre bout, il y aura quelques responsabilités à assumer et afin qu'ils ne puissent pas débarquer ici, passer un appel et organiser le déménagement de leur famille au Canada.

No one around this table wants to be ungenerous. We are all good Canadians, and we have all come from somewhere, though it might not be in our generation — it could have been five generations ago. Regardless, we have all arrived in this country from somewhere.

Personne autour de cette table ne tient à manquer de générosité. Nous sommes tous de bons Canadiens, et nous arrivons tous de quelque part, même s'il ne s'agit pas nécessairement de notre génération — cela pourrait s'être produit cinq générations plus tôt. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous venus d'ailleurs.

It is important that we realize at the outset that we do have a lineup of legitimate individuals who have applied to come to Canada. They are in a queue, have abided by the rules and are going through the system. On the other hand, we have a situation

Il est important que, dès le début, nous prenions conscience du fait qu'il existe effectivement une liste de gens qui ont présenté des demandes pour venir au Canada de manière légitime. Ils attendent en file; ils ont respecté les règles, et ils suivent les

where we are told that individuals can pay up to $50,000 to get on a leaky boat and risk their lives to come to this country with the understanding that, under the old rules, you would be in the door and would get into the house.

I would say that, in my judgment, this legislation is well overdue. One can argue that 7 days is better than 10 days versus 30 days, and probably with some legitimacy.

I want to talk about the question of detention, which you both have raised. I do not understand how else we would handle things if we have a massive group of individuals coming into this country. How else would we do it other than to detain those individuals in close proximity, so that they can be dealt with accordingly? Otherwise, I would submit you might as well not have a system; you might as well open the door and say, "We will see you in 10 years."

Mr. Kurland: From what I have seen, the driving force is the public perception of a hemorrhaging wound on our sovereignty; we lost control. That cannot be the way we run a system. We gamble the integrity of our immigration program. We put on the line, because of unfavourable public opinion, the historic support for our refugee determination system.

For political communication purposes, yes, something has to be done. Find an alternative. I was unable to find an alternative.

Mr. Showler: I can find lots of alternatives. I agree with you, senator. First, that is why I pointed out that the most effective deterrent is people arriving back in those communities. I mentioned that deterrence did not work; we saw the statistical reason the mandatory detention did not work.

However, you will see reference to it in the submission: There was a paper by Roslyn Richardson, a sociologist in Australia, who interviewed the people who had come anyway who are now very unhappy. They talked about the reason they come. What would you guess would be their principal source of information? It was the smugglers. The smugglers will not be pulling out directives from CIC telling them the consequences.

Second, even ones who were told about mandatory detention did not believe it because Australia is a nice country and it has human rights. They would think exactly the same of Canada.

That is why I say effective communication. You have enough time for six, seven or nine months, but if people return rather than waiting the average of four to six years before coming back, I

étapes du processus. En revanche, on nous dit que des gens payent jusqu'à 50 000 $ pour monter à bord d'un rafiot dangereux et qu'ils risquent leur vie pour venir au Canada parce que, selon les anciens règlements, ils croient s'ils se pointent à la porte, ils seront autorisés à entrer dans la maison.

Je dirais qu'à mon sens, cette mesure s'est fait attendre beaucoup trop longtemps. On peut soutenir, probablement avec raison, que sept jours sont préférables à 10 ou 30 jours.

Je tiens à aborder la question de la détention que vous avez soulevée tous les deux. Je ne comprends pas comment on pourrait procéder différemment si un énorme groupe de gens arrivait au Canada. Que pourrions-nous faire d'autre que de les détenir dans un endroit rapproché afin que nous puissions nous occuper d'eux adéquatement? Autrement, je dirais que nous ferions aussi bien de ne pas avoir de système, d'ouvrir simplement la porte et de déclarer que nous les reverrons dans 10 ans.

M. Kurland : D'après ce que j'ai observé, la principale motivation était de contrer l'impression que le public avait que notre souveraineté était atteinte et saignait abondamment; nous avons perdu le contrôle. Nous ne pouvons gérer le système ainsi. Nous jouons avec l'intégrité de notre programme d'immigration. Parce que le public n'avait pas une très bonne opinion de notre système de détermination du statut de réfugié, nous avons mis en péril l'appui historique dont il bénéficiait.

Oui, quelque chose doit être fait afin de communiquer nos politiques. Trouvez une solution de rechange. Moi, je n'y suis pas parvenu.

M. Showler : Je peux trouver de nombreuses solutions de rechange. Je suis d'accord avec vous, sénateur. Premièrement, c'est la raison pour laquelle j'ai indiqué que la meilleure façon de dissuader les gens d'arriver clandestinement au Canada était de renvoyer les gens dans leur collectivité. J'ai mentionné que les mesures de dissuasion ne fonctionnaient pas; nous avons constaté la raison statistique pour laquelle la détention obligatoire ne donnait pas de bons résultats.

Cependant, le mémoire y fait allusion : il y a un document rédigé par Roslyn Richardson, une sociologue australienne qui a interrogé les gens qui étaient tout de même arrivés clandestinement et qui le regrettaient amèrement aujourd'hui. Ils parlaient des raisons qui les avaient poussés à venir en Australie. Devinez quelles étaient leurs principales sources de renseignements. C'était les passeurs de clandestins. Ceux-ci ne consulteront pas les directives de CIC afin de leur citer les conséquences possibles.

Deuxièmement, même les gens qui avaient entendu parler de la détention obligatoire, n'avaient pas accordé foi à ces rumeurs, parce qu'ils croyaient que l'Australie était un « gentil » pays respectueux des droits de la personne. Ils penseront exactement la même chose du Canada.

C'est pourquoi je préconise une communication efficace. Vous pouvez vous permettre d'attendre six, sept ou neuf mois, mais si les gens reviennent, au lieu d'attendre en moyenne quatre à six ans

agree completely that it affects the integrity of the system. However, within one year, if a significant number of people go back directly to those source communities and say, "I am broke, I did not get any work, and I have been sent back," I assure you that will dry up those sources. They will not dry up the people who are desperate. That is the second challenge.

avant de le faire, je conviens totalement que cela nuira à l'intégrité du système. Toutefois, si, dans un délai d'un an, un nombre important de gens retournent directement dans leur collectivité et déclarent qu'ils sont fauchés, qu'ils n'ont trouvé aucun travail et qu'ils ont été renvoyés, je peux vous garantir que ces sources de clandestins se tariront. Toutefois, cela ne découragera pas les gens qui sont désespérés. Cela représente le deuxième défi à relever.

I completely agree about a large arrival — say, a boat of 400. I was the chair when those four boats from China arrived on the West Coast. We had a tremendous logistical problem dealing with that and addressing that in terms of our immigration division. The immigration division does the detention reviews. I hope you all know that the review procedure is 48 hours, then seven days and then every 30 days after that. For a group, I think that is too much review. I would completely support two or three weeks for the first review and then, after that, a schedule that would be more reasonable.

Je suis tout à fait d'accord au sujet des arrivées massives — disons, un navire transportant 400 personnes. J'étais président de la CISR lorsque ces quatre navires provenant de la Chine sont arrivés sur la côte Ouest. Notre Section de l'immigration a eu beaucoup de mal à gérer la situation sur le plan logistique. La section est chargée de contrôler les motifs de détention. J'espère que vous savez tous que, selon la procédure actuelle, les détentions doivent faire l'objet d'un contrôle dans les 48 heures qui suivent, puis dans les sept jours suivants ainsi qu'une fois tous les 30 jours par la suite. Je pense que cela fait trop de contrôles pour un groupe important. J'appuierais totalement un délai de deux à trois semaines pour le premier contrôle et un échéancier plus raisonnable par la suite.

That is not what this legislation does, however. Remember that, for a long time, it was mandatory detention for one year. It took a lot of talking to get them to back off to six months. It is unnecessarily long.

Toutefois, ce n'est pas ce que la mesure législative prévoit. N'oubliez pas que, pendant longtemps, le projet de loi prescrivait une détention obligatoire d'une année. De nombreuses discussions ont été nécessaires pour convaincre les conservateurs de la réduire à six mois. Je crois qu'elle est toujours inutilement longue.

Second, it is referred to in our submissions that there is a major report by a professor on the detention and prison systems of Canada. If it is a large group, there is only capacity for 299 federal detainees across this entire country. Here is what happens: If you get a large group — and this is what happens in B.C. — they go to a landlord. The landlord is the provincial government, and the provincial government has control of that population.

Deuxièmement, dans nos mémoires, nous mentionnons un important rapport sur la détention et les systèmes carcéraux du Canada rédigé par un professeur. Si le groupe est important, les centres de détention fédéraux peuvent seulement héberger 299 personnes au total. Alors voilà ce qui se produit dans ces cas-là en Colombie-Britannique, par exemple. Les responsables consultent le propriétaire, en l'occurrence le gouvernement provincial, car c'est lui qui exerce un contrôle sur cette population.

While I agree with Mr. Kurland that the children would be in the Burnaby detention centre, the other detainees — particularly mandatory detention for six months — will be transferred to medium security prisons. First, those prisons are overcrowded. Second, they have staff trained to deal with prisoners. Third, they are put in with a mixed criminal population. Finally, frequently what happens — and what has happened already, but not with groups — is that the detainee does not speak English or French, is not the "right colour" and is vulnerable. In many instances, they put them into solitary confinement, presumably for their own protection. However, the treatment that will happen in medium security prisons for refugees is potentially quite horrific. There is reference to some of that literature in this written submission.

Bien que je convienne avec M. Kurland que les enfants seront logés dans le centre de détention de Burnaby, les autres détenus, en particulier ceux qui font l'objet d'une détention de six mois, seront transférés dans des prisons à sécurité moyenne. Premièrement, ces prisons sont surpeuplées. Deuxièmement, leur personnel est formé pour s'occuper de prisonniers. Troisièmement, les détenus se trouvent mêlés à des gens ayant commis des crimes de diverses gravités. Enfin, ce qui se produit fréquemment — toutefois, pas avec les groupes —, c'est que le détenu ne parle ni le français, ni l'anglais, en plus d'avoir la peau de la « mauvaise couleur », ce qui le rend vulnérable. Dans bon nombre de cas, le détenu est placé en isolement cellulaire, vraisemblablement pour sa propre protection. Toutefois, la façon dont les réfugiés sont traités dans des prisons à sécurité moyenne peut être vraiment horrible. Dans le mémoire, nous faisons allusion à quelques documents qui portent sur ce sujet.

That is not a happy detention place. That is not what will happen. Mr. Kurland, I would ask you to agree with me on this point.

Ce n'est pas un endroit où il fait bon être détenu. Ce n'est pas ce qui se produit. Monsieur Kurland, je vous demanderai de m'appuyer à cet égard.

Mr. Kurland: It is not a happy little detention centre. We have left off the intelligence card; much of the justification has been intelligence-related. Look at how many billions have been spent since 9/11 — domestically, internationally — with security and intelligence grids, and memoranda of understanding with other countries and service partners. Is someone suggesting that we cannot identify a human being in less than half a year? I think not.

M. Kurland : Ce n'est pas un agréable petit centre de détention. Nous avons omis de parler de la carte du renseignement; la plupart des justifications énoncées sont liées au renseignement. Pensez au nombre de milliards de dollars qui ont été dépensés depuis les événements du 11 septembre, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, pour développer des réseaux de sécurité et de renseignement, et pour conclure des protocoles d'entente avec d'autres pays et d'autres partenaires de service. Quelqu'un soutient-il qu'il nous est impossible d'identifier un être humain en moins d'une année? J'en doute.

Senator Cordy: Mr. Kurland, you said we cannot expect perfection in a bill, and I agree with that. As time moves on, we often see things that have to be changed or that do not work that we thought would, or the reverse. However, I do believe that as the chamber of sober second thought we have the responsibility to look at legislation, and if we feel there should be amendments, we have a responsibility to bring those amendments forward.

Le sénateur Cordy : Monsieur Kurland, vous avez dit que nous ne pouvions pas nous attendre à ce qu'un projet de loi soit parfait, et je partage votre avis à ce sujet. Au fil du temps, nous remarquons souvent des éléments qui doivent être modifiés, qui ne fonctionnent pas aussi bien que nous le pensions ou qui, au contraire, fonctionnent mieux. Toutefois, je crois qu'en tant que membres de la Chambre de second examen objectif, nous sommes chargés d'étudier des mesures législatives et, si nous avons le sentiment que des amendements devraient leur être apportés, nous sommes tenus de présenter ceux-ci.

I think we would all agree around the table that the current system is too slow. However, Mr. Showler spoke about the new time limits in the bill. I have received a lot of emails and letters from people talking about the new time limits. Specifically, they were talking about the 15 days for the appeal. If you are looking at an appeal, you are reviewing all the evidence presented at the IRB. By the way, the IRB recently announced they will no longer provide transcripts, therefore you have to listen to the tape; you cannot get the written transcript of what went on. That is quite time consuming.

Je pense que toutes les personnes assises à la table s'entendent pour dire que le système actuel est trop lent. Cependant, M. Showler a parlé des nouveaux délais prescrits par le projet de loi. J'ai reçu de nombreux courriels et de nombreuses lettres de la part de personnes qui parlaient des nouveaux délais. Plus précisément, ils parlaient du délai de 15 jours pour faire appel. Si vous envisagez de faire appel, vous devez examiner tous les éléments de preuve qui ont été présentés à la CISR. En passant, la commission a annoncé récemment qu'elle ne fournirait plus de transcriptions des audiences. Par conséquent, il faudra écouter la bande magnétique. Vous ne pourrez plus obtenir la transcription de ce qui a été dit. Ce travail nécessitera beaucoup de temps.

You have to look at other documentation that was presented, background materials, and prepare legal documents. The work involved in preparing an appeal would be comparable to a judicial review at a Federal Court. That is what I got from the people who were in contact with me; I kept reading that over and over again.

Il faut examiner les autres pièces qui ont été soumises, les documents de référence, et préparer les documents juridiques. Le travail de préparation d'un appel se compare à une révision judiciaire à la Cour fédérale. C'est ce que j'ai su des personnes qui ont communiqué avec moi; j'ai entendu cette comparaison à maintes reprises.

Yet, for these appeals, 45 days are allowed. Therefore, when I was reading emails from people, some felt that 15 days was designed to restrict access to the appeal procedure. Chantal Desloges, an immigration lawyer who was a witness on the house side, spoke about the 15 days for the appeal process: "Shortened timelines definitely are a good idea, but this kind of a shortened, accelerated timeline is just too much. It cannot work

Pourtant, 45 jours sont accordés pour ces appels. D'après les courriels que j'ai reçus, certaines personnes croient que le délai de 15 jours a pour but de limiter l'accès à la procédure d'appel. Chantal Desloges, avocate en droit de l'immigration qui a témoigné devant un comité de la Chambre, a dit ceci à propos du délai de 15 jours consenti pour la procédure d'appel : « C'est décidément une bonne idée de raccourcir les délais, mais il est exagéré de le faire à ce point-là. Ça ne peut pas fonctionner. »

You briefly spoke about it in your presentation. Could you expand on the need for an amendment in this area to change the new timelines brought forward in this bill?

Vous avez abordé brièvement le sujet dans votre présentation. Pourriez-vous nous expliquer un peu mieux pourquoi il est nécessaire de présenter un amendement à cet égard, afin de modifier les nouveaux délais proposés par le projet de loi?

Mr. Showler: In my written material, you will see the recommendation for 45 days, which is exactly the same as the Federal Court. It is 15 working days, so that adds up to about 21 days.

You left out the most important thing to mention, which is that you need a lawyer. Please do not assume that the lawyer you will get is the lawyer that represented you the first time because many hearings go badly. There are many incorrect decisions, not because of the board member but because there has been poor counsel.

First, you have to find a lawyer, and we already know that the legal aid regimes in Canada right now are very intimidated by this bill. In many instances, they will not be able to provide assistance. If they do, there will have to be a process of seeking it.

Second, 21 working days are for what we call perfection of the appeal. It is not just to make it but it is to perfect it. With the amount of work that has to be done, most fair, reasonable and hard-working refugee lawyers will say that 45 days is just nice but barely adequate to do the judicial review. You are doing the same thing.

You mentioned the other technicality. When this was first proposed, everyone was so aghast at 15 working days, so the board said they would provide a written copy of the transcript with the written decision. At the time, as a former chair, my first reaction was, "My God, the cost. This is no ridiculous." The government will have an incredible cost. What are they doing? They are buying an extra 30 days. It is a classic example of what I am talking about, penny wise and pound foolish. As a result, as I said here, there will be fewer appeals, and far more of the appeals will be badly prepared. We are undermining our own appeal system.

Remember that from Bill C-11, the original bill, if we get into the discussion of balance and perfection, we can go in that direction. However, the particular concern there was this appeal was the justification for this fast process. Remember that a lot of the fast process is at the back end of the system: no pre-removal risk assessment for a year, no humanitarian application.

I wrote a report before Bill C-11 that the government accepted, and what I talked about was fast, fair and final. Good first decision, good appeal and then very prompt removal. However, if you have 15 working days, I am sorry, there is no one in this country who understands refugee decision making who would say that will yield a good appeal. It means poor front-end decision making and then fast removal. That is why I say that will end in our sending refugees back to persecution.

M. Showler : Dans les documents écrits que je vous ai soumis, vous verrez que je recommande un délai de 45 jours, qui est exactement le même que celui de la Cour fédérale. Il est question de 15 jours ouvrables, alors cela correspond à environ 21 jours.

Vous avez omis la chose la plus importante, c'est-à-dire qu'il faut trouver un avocat. N'allez pas croire que vous devez réengager l'avocat qui vous a représenté la première fois, car bien des audiences tournent mal. Beaucoup de mauvaises décisions sont rendues, et il ne faut pas nécessairement pointer du doigt la commission; les avocats ne font pas toujours bien leur travail.

Premièrement, il faut trouver un avocat, et on sait déjà que ce projet de loi augure bien mal pour les régimes d'aide juridique au Canada. Très souvent, ils ne seront pas en mesure de fournir l'aide nécessaire. Et si oui, il faudra suivre tout un processus pour l'obtenir.

Deuxièmement, 21 jours, c'est ce qu'il faut pour parfaire un dossier d'appel. Il ne suffit pas de le préparer, mais bien de le peaufiner. Vu la quantité de travail que cela implique, à peu près n'importe quel avocat en droit des réfugiés le moindrement juste, raisonnable et travaillant vous dira que c'est bien d'avoir un délai de 45 jours, mais que c'est tout juste suffisant pour faire une révision judiciaire. C'est la même chose.

Vous avez parlé de l'autre formalité. Quand la proposition a été présentée la première fois, tout le monde était tellement horrifié par ce délai de 15 jours ouvrables que la commission a accepté de soumettre une copie écrite de la transcription et de la décision. À ce moment-là, ma réaction d'ancien président a été de me dire : « Mon Dieu, et les coûts dans tout cela? C'est ridicule. » Ça coûtera très cher au gouvernement. Que fait-il? Il achète 30 jours supplémentaires. C'est un exemple typique de ce dont je parlais, ce sont des économies de bouts de chandelle. Donc, je le répète, il y aura moins d'appels, et ceux qui auront lieu seront souvent mal préparés. Nous sommes en train de miner notre propre système d'appel.

Rappelons-nous qu'à partir du projet de loi C-11, le projet de loi initial, nous pouvons emprunter cette voie si on parle d'équilibre et de perfection. Cependant, c'était surtout la justification derrière le processus d'appel accéléré qui était inquiétante. À noter que le processus accéléré se retrouve à la fin du système : pas d'examen des risques avant renvoi pendant un an, pas de demande pour des raisons d'ordre humanitaire.

Avant le dépôt du projet de loi C-11, j'ai produit un rapport que le gouvernement a accepté et dans lequel je parlais d'un processus rapide, juste et final. Une première décision fondée, un appel bien préparé, puis un renvoi sans délai. Toutefois, je suis désolé, mais personne dans ce pays qui comprend le système de détermination du statut de réfugié ne vous dira qu'il est possible de préparer un bon dossier d'appel en 15 jours ouvrables. Cela signifie une première décision mal appuyée et un renvoi rapide. C'est pour cette raison que je dis qu'en fonctionnant ainsi nous allons renvoyer des réfugiés dans un milieu de persécution.

Mr. Kurland: What we expect is Ferrari speed for a moped budget. History has the lesson here. Back in 1989, it was the credible-basis hearing system with the Honourable Minister Flora MacDonald, who had the same challenges and brought in a functioning, expeditious system for one reason only: The federal government directly paid the refugee lawyers to do the cases within a certain timeline. Guess what? Standards were achieved. After year one and year two, time moved on, the federal budget diminished, that flow of funds diminished and the processing times ballooned and went out of control. If you want Ferrari service, be prepared to pay for it.

Senator Cordy: What about the comments I am hearing that people are feeling this is a way to restrict access to the RAD, that it is so fast and there is so little time to get an appeal together, that people will say, "I cannot do it," and the government is doing the end runaround saying, "We will have fewer appeals"?

Mr. Showler: That is what I am saying. That is what will happen; there will be fewer appeals. First, many people will not be able to afford a lawyer, and second, because of the timelines, lawyers will decline. People come in and have five days to prepare and they say, "I am sorry, I am unable to do it." There will be fewer appeals.

However, I am not sure I agree with a Ferrari. I think the analogy of Ferrari versus mopeds is a little extreme.

This is important for you to know: The government has frequently referred to the Australian government system and some of the European systems. For example, there was mandatory detention in Australia, but guess what? They also had available lawyers provided for by the government. They do have this designated country of origin list, for example, in the Netherlands and in most of the European countries. Most of them also provide counsel.

Where Mr. Kurland and I fully agree, and I have been begging the government to do this for years, it may look like an up-front expense, but if you have reliable counsel — and I am not talking about private lawyers. I would be content with clinics; there are several models — you would have a far faster and efficient system and get rid of all the consultants. Frankly, speaking of my own sister and brethren, we would get rid of the lousy lawyers and it would be a faster and more efficient system. I agree with that.

The way it is now, there are not many people who will have access to that appeal.

Senator Cordy: Thank you.

M. Kurland : On s'attend à conduire une Ferrari pour le prix d'une mobylette. L'histoire aurait dû nous apprendre quelque chose. En 1989, il y a eu le système d'audience sur le minimum de fondement de l'honorable ministre Flora MacDonald, qui était confrontée aux mêmes défis qu'aujourd'hui et qui a décidé d'instaurer un système accéléré ayant fonctionné pour une seule et unique raison : le gouvernement fédéral payait directement les avocats qui traitaient les dossiers des réfugiés à l'intérieur d'un certain délai. Vous savez quoi? Les normes ont été atteintes. Après un an ou deux, le budget fédéral a commencé à diminuer, et au fil du temps les fonds se sont faits plus rares et les délais de traitement ont grimpé en flèche, si bien qu'on a perdu le contrôle de la situation. Si vous voulez rouler en Ferrari, vous devez vous attendre à en payer le prix.

Le sénateur Cordy : Qu'en est-il de ceux qui ont l'impression que c'est là un moyen de limiter l'accès à la Section d'appel des réfugiés? On laisse si peu de temps pour préparer le dossier d'appel que les gens vont se décourager et laisser tomber, pendant que le gouvernement se défile en disant que cela va permettre de réduire le nombre d'appels.

M. Showler : C'est aussi ce que je crois. C'est ce qui va arriver; il y aura moins d'appels. Premièrement, bien des gens n'auront pas les moyens d'engager un avocat, et deuxièmement, les avocats vont refuser de prendre les dossiers en raison des délais. Les gens arrivent et ont cinq jours pour se préparer, alors ils se disent qu'ils n'y parviendront pas. Il y aura effectivement moins d'appels.

Je ne suis toutefois pas certain que la Ferrari soit un bon exemple. L'analogie de la Ferrari et de la mobylette me paraît un peu extrême.

Voici ce qu'il faut retenir : le gouvernement a souvent fait référence au système du gouvernement australien et à certains systèmes européens. Par exemple, l'Australie avait une politique de détention obligatoire, mais ce qu'on ne dit pas, c'est que le gouvernement fournissait aussi les services d'avocats. Aux Pays-Bas et dans la majorité des pays d'Europe, il y a aussi une liste de pays d'origine désignés. Mais la plupart de ces gouvernements offrent eux aussi les services d'avocats.

Là où M. Kurland et moi sommes entièrement d'accord, et je supplie le gouvernement depuis des années de le faire, et cela peut paraître comme une dépense à prime abord, mais si vous avez des avocats fiables — et je ne parle pas d'avocats en pratique privée... Je serais satisfait de voir des cliniques, et il existe différents modèles. Cela permettrait d'avoir un système plus rapide et plus efficace, et de se débarrasser de tous ces consultants. En toute honnêteté, et je parle de mes propres consoeurs et confrères, si on pouvait se défaire de tous les avocats incompétents, le système serait beaucoup plus efficace et rapide. C'est aussi mon avis.

Avec les conditions actuelles, très peu de gens vont pouvoir interjeter appel.

Le sénateur Cordy : Merci.

Senator Martin: I think the one thing we all agree on is looking at the integrity of the whole system and doing what is best for our system in Canada.

I am not a lawyer, and I commend both of you for your expertise and viewpoint. When I looked at the legislation, I was looking at it from the point of view of a tax-paying Canadian looking at irregular arrivals, of which, you are right, in the last 20 years there have not been that many. However, when that incident happened in 2010 and we saw it play out on television, it was overwhelming, even for the viewers, to understand what was going on. In the same way, we do not understand the process that you must undergo to ensure that you provide good counsel for your clients.

I am thinking about the officials that were sitting here and all of the legalities and the responsibilities they need to address and how complex the system would be to ascertain identity and admissibility, et cetera.

Looking at this bill, we know there is a gap in the system, and we anticipate that it could happen. Therefore, coming up with a mechanism and a regime is important. I applaud the government for that.

However, with respect to the concerns regarding detention, we also heard the officials talk about the detention of children being the last resort. The best interests of children would be in mind. Looking at the numbers they provided us, unaccompanied minors are 0.5 per cent of what we have received thus far. On average, 25 days in detention, and 35 to 40 per cent of all detainees were released within 48 hours. With respect to these scenarios you are providing, I think we need to do those things in order to ensure we keep everyone accountable.

My question is specifically about your expertise as lawyers. I understand that we are replacing the information-gathering interview, which was much more cumbersome from the BRRA, with the basis of claim documents, which is supposed to be simplified. Would you speak to how much more simplified it is or what the difference would have been between the two?

Mr. Showler: Sure. First, I do not just speak as a lawyer. Remember, I was the Chair of the Immigration and Refugee Board. I was in charge of these decisions. To me, that is important because I think about that perspective.

The issue is one of information gathering. For the average refugee member, you need to have the information because you want to have figured out the issues. Ordinarily you send back questions and identify the issues before the hearing because hearing room time is three hours. You want to complete the hearing in three hours; otherwise, if you have an adjournment, it is a tremendous wastage of time. You really need the relevant information. If you do not have the relevant information or half

Le sénateur Martin : Je pense que nous sommes tous d'accord pour veiller à l'intégrité de l'ensemble du système et faire ce qu'il y a de mieux pour le système canadien.

Je ne suis pas avocat, et j'apprécie votre expertise et votre point de vue. Quand j'ai examiné la loi, je l'ai fait avec l'œil d'un contribuable canadien qui pense aux arrivées irrégulières. C'est vrai, toutefois, qu'il n'y en a pas eu beaucoup au cours des 20 dernières années. Mais quand cet incident s'est produit en 2010 et que nous avons vu tout cela se dérouler à la télévision, c'était difficile de comprendre, même pour les téléspectateurs, qu'est-ce qui était en train de se passer. De la même façon, nous ne comprenons pas le travail que vous devez faire pour offrir une bonne défense à vos clients.

Je pense aux représentants qui étaient ici et à toutes les obligations légales et responsabilités qui leur incombent, et à quel point le système serait complexe s'il fallait confirmer l'identité et l'admissibilité, entre autres choses.

Quand on examine ce projet de loi, on se rend compte qu'il y a des lacunes dans le système, et nous voyons que c'est une possibilité. Il est donc important d'établir un mécanisme et un certain régime. Je félicite le gouvernement pour cela.

Mais pour ce qui est des inquiétudes concernant la politique de détention, nous avons aussi entendu les représentants nous dire que les enfants ne seraient mis en détention qu'en dernier recours. On agirait dans le meilleur intérêt des enfants. Si on jette un coup d'œil aux statistiques qu'ils nous ont données, les mineurs non accompagnés ne représentent que 0,5 p. 100 de toutes les arrivées que nous avons eues jusqu'à présent. On parle de 25 jours de détention en moyenne, et entre 35 et 40 p. 100 de tous les détenus ont été relâchés en moins de 48 heures. En ce qui concerne les scénarios dont vous parlez, je pense que nous devons faire ces choses pour veiller à ce que chacun soit tenu responsable de ses actes.

Ma question porte précisément sur votre expertise en tant qu'avocats. Je sais que le document Fondement de la demande, qu'on dit plus simple, viendra remplacer l'entrevue de collecte de renseignements, mécanisme plus lourd prévu par la LMRER. Pourriez-vous me dire de quelle façon cela simplifie les choses, ou quelle est la différence entre les deux?

M. Showler : Bien sûr. D'abord, je précise que je ne parle pas seulement en ma qualité d'avocat. Vous vous souviendrez que j'étais président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. J'étais en charge de ce genre de décisions. C'est important pour moi, car je pense aussi à cet aspect.

Il est question ici de collecte de renseignements. Pour le réfugié moyen, il faut avoir l'information, car il est nécessaire de voir ce qui pourrait poser problème. Habituellement, on envoie les questions et on cerne ce qui pourrait accrocher avant l'audience, car on ne dispose que de trois heures en salle d'audience. Il faut que ce soit terminé au bout de trois heures, car on perd énormément de temps s'il y a un ajournement. Il faut vraiment avoir tous les renseignements pertinents. Si on ne peut

of the information, I can assure you, the great concern of this interview under the previous system is that it will be horrendously expensive.

Senator Martin: That is not happening. Is that correct?

Mr. Showler: That is not happening. The problem is this: If you do not get the correct information at the beginning, then what happens is you cannot form your opinion of the claim accurately.

Second, and this has happened to me in hearings, you go off on wild goose chases because you do not have the relevant information. If the reason you do not have it is the difference between 15 and 30 days, that is what I am questioning. You want to have time to get the correct information. It takes five to ten days to get a legal aid lawyer and an interpreter.

I have written an entire book on this. Half of the time vulnerable complainants, even fraudulent ones, do not know what is going on. Fifteen days is not sufficient time to find someone to assist them to present the correct, relevant information in order to start the judicial process.

Senator Martin: I understand that the IRB can make such adjustments on a case-by-case basis and will be able to under this new legislation, that it is not entirely black and white.

Mr. Showler: It is pretty black and white, but there can be written applications for an extension of the 15 days. I am telling you that they are having enough trouble finding a lawyer to prepare the claim let alone make an application for extension. Some lawyers have said they will do it in every case. At that point the whole system will run down.

Again I question, what is the magic of the extra 15 days? I linked all of this to the concept of deterrence. What do those officials say they have gained? I know all the officials you are talking about, and they have never made refugee decisions. Because board members are judicial appointments, they have not had the opportunity to comment on whether those will be helpful.

Mr. Kurland: I am convinced about that extension in terms of time for preparation. Either properly resource counsel so that counsel has the time to listen to the individual story or add days to the process.

Senator Seth: Thank you for being here, Mr. Kurland and Mr. Showler.

pas obtenir les renseignements voulus ou si on n'en obtient que la moitié parce que l'entrevue du système précédent a été éliminée, je peux vous garantir que cela finira par coûter très cher.

Le sénateur Martin : Ce n'est pas ce qui se passe. Est-ce bien cela?

M. Showler : C'est exact. Voici ce qui pose problème : si vous n'obtenez pas l'information pertinente dès le départ, vous ne pourrez pas vous faire une idée juste de la revendication.

De plus, et cela m'est déjà arrivé lors d'audiences, on court dans tous les sens pour obtenir les renseignements pertinents. Si la raison pour laquelle l'information n'a pas été obtenue est que le délai est passé de 30 à 15 jours, je m'interroge à propos du bien-fondé de ce changement. Il faut du temps pour obtenir des renseignements précis. Il faut entre cinq et 10 jours pour avoir les services d'un avocat de l'aide juridique et d'un interprète.

J'ai d'ailleurs écrit un livre là-dessus. Une fois sur deux, les plaignants vulnérables, même ceux qui le font sous de fausses prétentions, ne savent pas ce qui se passe. Ce n'est pas suffisant 15 jours pour trouver quelqu'un qui va les aider à présenter les renseignements pertinents et corrects en vue d'entamer le processus judiciaire.

Le sénateur Martin : Je crois comprendre que la nouvelle loi permettra à la CISR d'apporter des correctifs au besoin, et que tout n'est pas noir ou blanc.

M. Showler : C'est essentiellement noir ou blanc, mais il est possible de soumettre une demande écrite pour prolonger le délai de 15 jours. Je peux vous assurer qu'il est assez difficile comme cela de trouver un avocat pour préparer la revendication, alors qu'est-ce que ce sera pour les demandes de prolongation. Des avocats ont dit qu'ils allaient le faire systématiquement. Quand on en arrivera là, c'est tout le système qui va s'écrouler.

Encore une fois, je me demande qu'est-ce que ces 15 jours supplémentaires ont de magique. J'associe tout cela au principe de la dissuasion. Qu'est-ce qu'on a gagné selon ces représentants? Je connais tous les représentants dont vous parlez, et aucun d'eux n'a jamais eu à décider du sort des réfugiés. Étant donné que les membres de la commission sont nommés par processus judiciaire, ils n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur l'utilité des nouvelles mesures.

M. Kurland : Je suis persuadé que cette prolongation contribuera à la préparation du dossier. Il faut outiller adéquatement les avocats pour qu'ils aient le temps de prendre connaissance de la situation de leurs clients, ou encore ajouter des jours au processus.

Le sénateur Seth : Merci d'être ici, messieurs Kurland et Showler.

As a medical doctor for many years in Toronto, I have seen how certain refugees abuse the Canadian health care and welfare systems, costing taxpayers millions of dollars a year.

What kind of conditions or undertakings will immigrants and their sponsors have to follow under Bill C-31?

Mr. Showler: Not refugees but immigrants? I am sorry; I do not understand the question.

Senator Seth: Can a refugee be sponsored by relatives? If so, how? What will be their responsibility?

Mr. Showler: They cannot be. The refugee class is a specific immigrant class. In order to be in it, you have to be recognized as a refugee overseas and resettled, which is the resettlement program, or you arrive in Canada and prove that you are a refugee. It has nothing to do with sponsorship from relatives.

Senator Seth: This has nothing to do with refugees?

Mr. Showler: It has nothing to do with refugees. There are many tiny bits of Bill C-31 that have to do with other issues, and this is one of them. This is already in the law and this bill is making it more certain. This is for persons within the family class. It is not just relatives; it is family class relatives who sponsor their relatives. It could be their children under age 22; it could be parents.

Often you give an undertaking that you will support them instead of their receiving social assistance. This holds sponsors accountable. It is a tiny technicality on immigrant sponsorship that has been slipped into this.

Senator Seth: What happens if people who have relatives in Canada come here and claim to be refugees?

Mr. Kurland: If a person claimed refugee status but had an alternative option under Canada's immigration system, they did not have to play the refugee card. They could have been sponsored as a parent, grandparent or dependent.

Senator Seth: In my practice I have often seen people claim refugee status while they have relatives here. They want to be sponsored. What happens in those circumstances?

Mr. Kurland: In those circumstances the dividing line is pink or blue outcome. The person was a refugee, got their permanent residence, and it stops there. It is food for thought, though, on future policy.

Ayant pratiqué la médecine pendant de nombreuses années à Toronto, j'ai pu constater de quelle façon certains réfugiés abusent du système de santé et du régime d'aide sociale du Canada, des abus qui coûtent des millions de dollars par année aux contribuables.

Quelles conditions ou quels engagements prévoit le projet de loi C-31 pour les immigrants et leurs répondants?

M. Showler : Vous ne parlez pas des réfugiés, mais bien des immigrants? Je suis désolé, mais je ne comprends pas la question.

Le sénateur Seth : Est-ce qu'un réfugié peut-être parrainé par des membres de sa famille? Si oui, comment? Quelles seront leurs responsabilités?

M. Showler : C'est impossible. La catégorie des réfugiés est une catégorie précise d'immigrants. Pour être admis au pays, il faut que son statut de réfugié soit reconnu avant de se réinstaller au Canada, grâce au programme de réinstallation. Sinon, on se présente au Canada et on doit prouver qu'on est bel et bien un réfugié. Il n'est pas question d'être parrainé par des proches.

Le sénateur Seth : Ce n'est pas du tout possible pour les réfugiés?

M. Showler : Non, cela ne concerne pas les réfugiés. Le projet de loi C-31 renferme beaucoup de références à d'autres éléments, et c'en est une. C'est une disposition qui se trouve déjà dans la loi, et le projet de loi ne fait que la préciser. Cela concerne la catégorie du regroupement familial. Il n'est pas seulement question de proches, mais de proches qui appartiennent à la catégorie du regroupement familial et qui parrainent un membre de leur famille. Il peut s'agir d'un enfant de moins de 22 ans, ou encore de parents.

Souvent, ils doivent s'engager à soutenir financièrement leurs répondants pour éviter qu'ils réclament de l'aide sociale. C'est une façon de tenir les parrains responsables. C'est un léger détail technique concernant le parrainage des immigrants qui a été inclus au projet de loi.

Le sénateur Seth : Que se passe-t-il si une personne qui revendique le statut de réfugié a de la famille au Canada?

M. Kurland : Une personne qui peut se prévaloir d'une autre option offerte par le système d'immigration canadien n'a pas à jouer la carte du statut de réfugié. Elle pourrait être parrainée par un parent, des grands-parents ou une personne à charge.

Le sénateur Seth : Dans ma pratique, j'ai souvent vu des gens revendiquer le statut de réfugié même s'ils avaient de la famille au pays. Ils veulent être parrainés. Que se passe-t-il dans une telle situation?

M. Kurland : Dans ces cas-là, la ligne de démarcation est rose ou bleue, selon l'issue du processus. Cette personne obtient le statut de réfugié, puis celui de résident permanent, et c'est tout. Il y a toutefois là matière à réflexion pour les politiques futures.

Mr. Showler: There are instances where people who arrive have relatives but the relatives are not necessarily sponsoring them. Remember, it must be a close family relationship for sponsorship.

Senator Seth: I am talking about brothers and sisters.

The Chair: We are getting away from the central issues here and I would like to pull us back to that.

Senator Wallace: Mr. Kurland, as you pointed out in your opening comments, no system is perfect. That does not mean that we as legislators do not strive to find perfection. It is probably an elusive goal, but we have to push ourselves and push the system to get the absolute best we can.

If I understood correctly, you believe that Bill C-31 is an appropriate balance of the rights and obligations of those seeking refuge in this country with the wishes and desires of the Canadian public and the Canadian government.

You touched on a number of issues in your presentation. In saying that you believe it is an appropriate balance, can you give us some examples of the major issues that you see requiring balance and that you believe have been balanced by Bill C-31?

Mr. Kurland: First, Bill C-31 addresses the intake issue. I differ with many colleagues across the country in the approach that the bill should not be examined in light of whether it complies with existing law. Our function is to bring the law to the point where it should be. On the intake side, I have difficulty coming to grips with refugee claims emanating from a Western democratic country in the heart of Europe, such as Hungary. The minister today said there were 5,000 claims. These are individuals who have the right — not the privilege, the right — to go to neighbouring countries to live and to work. I fail to understand why our refugee determination system attracts so many when other countries in the world attract so few.

There is a difference between discrimination and persecution. Yes, there is discrimination. Yes, Canada and other countries are working on it. Unless we modify Canada's refugee intake process, that flow from Hungary will continue to grow, displacing the vulnerable from other countries that do produce refugees that merit asylum protection in Canada. Our resources and our quota are limited. They should not be pushed to claimants who have other practical options. If the way to fix this is to introduce a mechanism to declare that countries like Hungary merit expeditious treatment or other elements that we have heard today and on other days, that is the way to do it. This is probably the number one reason why, in the past, while we have a gold medal winning refugee system, the trunk was a little heavy, and the mileage on the vehicle was not as it should be. We are now more nimble. That is probably my number one.

M. Showler : Il arrive que ces personnes aient de la famille ici, mais elles ne sont pas nécessairement parrainées. Je répète que seuls les membres de la famille rapprochée peuvent agir comme répondants.

Le sénateur Seth : Je parle des frères et soeurs.

Le président : Nous nous éloignons des points importants et j'aimerais qu'on revienne au sujet qui nous occupe.

Le sénateur Wallace : Monsieur Kurland, comme vous l'avez dit dans votre déclaration préliminaire, aucun système n'est parfait. Cela ne signifie pas que nous, les législateurs, ne devons pas chercher à atteindre la perfection. C'est probablement un objectif impossible à atteindre, mais nous devons tout mettre en œuvre pour établir le meilleur système qui soit.

Si j'ai bien compris, vous êtes d'avis que le projet de loi C-31 assure un équilibre adéquat entre les droits et les obligations des personnes qui cherchent refuge au pays, selon les vœux et les désirs de la population canadienne et du gouvernement du Canada.

Vous avez abordé différents points dans votre présentation. Comme cela semble être un bon équilibre selon vous, pouvez-vous nous donner quelques exemples de problèmes importants pour lesquels le projet de loi C-31 permettra de trouver l'équilibre?

M. Kurland : Premièrement, le projet de loi C-31 s'attaque au problème du nombre de demandes reçues. Je suis en désaccord avec bon nombre de mes collègues à l'échelle du pays à ce sujet, en ce sens que je ne pense pas qu'il faille examiner le projet de loi dans le but de garantir sa conformité à la loi en place. Notre travail est d'amener la loi là où elle devrait l'être. Pour ce qui est des demandes reçues, c'est difficile pour moi de comprendre pourquoi des demandes du statut de réfugié proviennent d'un pays occidental démocratique du centre de l'Europe, comme la Hongrie. Le ministre a indiqué aujourd'hui qu'il y avait 5 000 demandes. Ce sont des personnes qui ont le droit — pas le privilège, mais le droit — d'aller travailler et s'installer dans un pays voisin. Je ne comprends pas pourquoi notre système de détermination du statut de réfugié attire autant de gens, alors que d'autres pays en attirent aussi peu.

Il y a une distinction à faire entre discrimination et persécution. Oui, il y a de la discrimination. Oui, le Canada et d'autres pays travaillent à changer cela. À moins qu'on ne modifie le processus de demande du statut de réfugié, les demandeurs hongrois seront de plus en plus nombreux et finiront par déloger les demandeurs vulnérables des autres pays qui méritent d'avoir la protection du Canada. Nos ressources et nos quotas sont limités. Il ne faudrait pas les employer pour les demandeurs qui ont d'autres options pratiques à leur disposition. Si la solution est de mettre en place un mécanisme qui fait en sorte d'accélérer le traitement des demandes en provenance de pays comme la Hongrie, ou d'autres mesures qu'on a entendues aujourd'hui ou à un autre moment donné, c'est la chose à faire. C'est probablement la principale raison pour laquelle on voyait, autrefois, des véhicules au coffre un peu trop lourd et au kilométrage douteux, même si nous avons

un système de détermination du statut de réfugié fort enviable. On est plus futé aujourd'hui. C'est probablement la raison numéro un selon moi.

Senator Wallace: Thank you for that.

Le sénateur Wallace : Merci pour cette réponse.

Senator Jaffer: There are a number of things that have not been raised. I will ask you, and, if you do not think that you can answer, I respect that. One is biometrics. I am completely in favour of biometrics in the sense that it has to happen. However, in 2002, when I was very involved with this issue, we shelved it because of the privacy issues. I do not know if there is a framework or the infrastructure in place to protect the information of refugees. We know what has happened at HRSDC, with the Job Bank and other things, and how information has gotten out. Is there the infrastructure for privacy protection with biometrics?

Le sénateur Jaffer : Plusieurs choses sont restées sous silence. Je vais vous poser la question, mais si vous ne pensez pas pouvoir y répondre, je comprendrai. Je veux entre autres parler de la biométrie. Je suis tout à fait pour l'utilisation de la biométrie, en ce sens que c'est inévitable. Cependant, en 2002, alors que je suivais la question de très près, on a décidé de mettre le projet sur la glace pour des raisons de confidentialité. Je ne sais pas s'il y a un cadre de travail en place ou une infrastructure permettant de protéger les renseignements personnels des réfugiés. Nous savons ce qui est arrivé à RHDCC, notamment avec le Guichet emplois, où il y a eu des fuites de renseignements. Y a-t-il une infrastructure permettant de protéger les données biométriques?

Mr. Showler: My understanding is that there is not. It is an incredibly complex problem. People use biometrics as though there were a magic solution. Remember that biometrics is also fingerprints and photographs and all kinds of other things. In my recommendation to the Commons committee, I recommended that they had to look at it from the point of view of information security. The great challenge is the inadvertent sharing of information with international partners who have very different objectives and, quite possibly, very different human rights records than we do.

M. Showler : À ce que je sache, il n'y en a pas. Ce n'est pas un problème très complexe. Les gens voient la biométrie comme une solution magique. Je souligne que la biométrie, c'est aussi les empreintes digitales, les photographies et bien d'autres choses. Ce que j'ai recommandé au comité de la Chambre des communes, c'est de prendre les mêmes précautions que pour assurer la sécurité de l'information. La grande crainte demeure la transmission fortuite de renseignements à des partenaires internationaux qui ont des visées bien différentes des nôtres et, fort probablement, des antécédents bien différents aussi en ce qui concerne les droits de la personne.

I am not aware of any framework available out there. It is certainly an issue going forward.

Je ne connais aucune infrastructure de ce genre. C'est certainement une chose à laquelle il faudra voir.

Mr. Kurland: There is a framework out there that is available right now, and it works: You hive off to the private sector —

M. Kurland : Il existe une telle infrastructure en ce moment, et elle est efficace : on confie au secteur privé...

Senator Jaffer: But we are not —

Le sénateur Jaffer : Mais nous ne...

Mr. Kurland: — the enforcement of the privacy rights. The Province of Quebec has done it. The Province of Quebec provides exemplary damages for violation of the right to privacy in the Quebec charter. Lawyers will have a class action around CBSA faster than you can say *recours collectif*. There is a mechanism out there: Privatize it.

M. Kurland : ...la mise en application des droits de la protection des renseignements personnels. Le Québec l'a fait. Le gouvernement du Québec prévoit dans sa charte des dommages-intérêts punitifs pour la violation des droits à la vie privée. Les avocats vont organiser un recours collectif contre l'ASFC en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Il existe un mécanisme : c'est la privatisation.

Senator Jaffer: But it is not in place?

Le sénateur Jaffer : Mais ce n'est pas un mécanisme qui est en place?

Mr. Kurland: Not federally.

M. Kurland : Pas au niveau fédéral.

Senator Jaffer: When I practised, if a refugee case came to me and we were in trouble, we had HnC and PRRA. Both of these cannot now happen for a year after the refugee claim has gone sour, which means that these people can be deported, and then their HnC and PRRA can be looked at it because there is a year's delay. What I understand is that now you either go the refugee route, the HnC route or the pre-assessment route. You cannot have both. What will happen?

Le sénateur Jaffer : Quand je pratiquais le droit et qu'on me soumettait un dossier de statut de réfugié et que les choses auguraient mal, on pouvait se rabattre sur la révision pour des motifs d'ordre humanitaire (RMOH) et l'examen des risques avant renvoi (ERAR). Aujourd'hui, ces deux mécanismes ne peuvent être entrepris qu'un an après le refus de la demande du statut de réfugié, ce qui signifie que les demandeurs peuvent être expulsés, et c'est ensuite qu'on peut procéder à la RMOH et à l'ERAR, vu le délai d'un an. Si je comprends bien, il faut

Mr. Showler: What will happen is one of two things. If there is a good refugee decision and a reliable appeal to catch the mistakes, then there would be deportation. There are some people who are not removable from Canada for various reasons. We are aware of those. Sometimes a country is collapsing; it is in civil disorder. It would be those persons who, after a year, if they are not removable, could apply for the PRRA or for the HnC in appropriate circumstances.

There are a couple of exceptions to the humanitarian limitation, again involving children or an exceptional health issue that relates to section 97.

If I may, Mr. Chair, I have to say one thing. As to your question, senator, with regard to balance, this is a perfect example. I completely support a designated country of origin system. Mr. Kurland has overstated the issue in terms of the Roma and protection. Setting that aside, my view of balance would be an expedited system so that you can still make your refugee decision in 60 days, can still take an extra 60 days to do the appeal and can expedite those and do those first. I assure you, as to the fraudulent aspect — and they are not all fraudulent but a significant number are — that if they are returning, in six or seven months to those Roma ghettos in Hungary, that is the most effective form of communication to stop that flow from 5,000. In my view, that would be the way to do it.

Senator Jaffer: Can I ask one short question?

The Chair: Short.

Senator Jaffer: Do both of you see, in your experiences, that, for the safe country option, gender guidelines are being applied?

Mr. Showler: For the designated country of origin, DCO, the general view is no, and I think that that is correct. One of the problems with safe countries — and I mentioned the fact that safe countries are not always safe — is that, frequently, the persecutor in those countries is not the state. Often, though not always, it tends to engage gender issues. When I said that DCO claims can be onerous to prove, they are the types of claimants that are not even particularly good at bringing those kinds of claims forward. They certainly need as much time as anyone else.

Mr. Kurland: There is gender protection in there because it is in that qualitative factor, and the minister spoke about it earlier today. It is there.

The Chair: Thank you very much. Thank you to my colleagues for your questions and the enthusiasm of the discussion today.

To both our witnesses, on behalf of the committee, I thank you both.

maintenant choisir entre la demande du statut de réfugié, la RMOH, et l'examen préalable. On ne peut pas faire les deux. Que se passera-t-il?

M. Showler : De deux choses l'une : si la détermination du statut de réfugié est valable et qu'il y a eu un appel fiable en vue d'attraper les erreurs, il y aura expulsion. Certaines personnes ne peuvent pas être renvoyées du Canada pour diverses raisons. Nous connaissons ces raisons. Il arrive qu'un pays soit en train de s'écrouler; accablé par le désordre civil. Ce sont ces personnes qu'on ne peut renvoyer qui, après un an, pourraient faire une demande pour l'ERAR ou la RMOH selon les circonstances.

Il y a quelques exceptions aux limites des motifs d'ordre humanitaire, encore là quand cela concerne des enfants ou un problème de santé exceptionnel assujetti à l'article 97.

Si je peux me le permettre, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. Pour répondre à votre question sur l'équilibre, sénateur, c'est un exemple parfait. Je suis tout à fait pour un système de pays d'origine désignés. M. Kurland a beaucoup parlé des Roms et de leur protection. À part cela, mon idée d'équilibre serait d'avoir un système accéléré qui permettrait encore de faire la détermination du statut de réfugié en 60 jours, de prendre 60 jours supplémentaires pour interjeter appel et accélérer ces dossiers pour les traiter en premier. Je peux vous assurer que si les demandeurs frauduleux — ils ne le sont pas tous, mais beaucoup le sont — sont renvoyés dans les ghettos roms en Hongrie six ou sept mois plus tard, je vous garantis que ce sera la façon la plus efficace de faire passer le message et de stopper cette marée de 5 000 demandes. C'est la solution, à mon avis.

Le sénateur Jaffer : Puis-je poser une petite question?

Le président : Rapidement.

Le sénateur Jaffer : Avez-vous constaté dans votre pratique si pour l'option du renvoi dans un tiers pays sûr, on applique les Directives concernant la persécution fondée sur le sexe?

M. Showler : Pour le pays d'origine désigné, en général, elles ne sont pas appliquées, et je crois que c'est justifié. Un des problèmes que pose le principe des pays sûrs — et j'ai indiqué que les pays sûrs ne le sont pas toujours —, c'est que souvent ce n'est pas l'État qui est le persécuteur. Souvent, mais ce n'est pas systématique, la persécution est effectivement fondée sur le sexe. Quand je dis qu'il peut être difficile de prouver une demande relative au pays d'origine désigné, ce sont ces demandeurs qui ne sont pas particulièrement doués pour présenter de telles demandes. Ils ont certainement besoin d'autant de temps que les autres.

M. Kurland : On prévoit des protections pour la persécution fondée sur le genre parce que c'est compris dans ce facteur qualificatif, et le ministre en a parlé plus tôt aujourd'hui. C'est là.

Le président : Merci beaucoup. Merci à mes collègues pour leurs questions et l'enthousiasme qu'ils ont démontré face à la discussion d'aujourd'hui.

Au nom du comité, chers témoins, je vous remercie tous les deux.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, June 19, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act, met this day at 2:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call the meeting to order. We have a very full agenda today. Our witnesses are in place.

Before I introduce my colleagues and welcome the witnesses, I have a couple of reminders for the committee. This two-hour session will end at or before 4:30. We will then have a brief transition and go immediately into the next session, which will end at or before 6:30.

We will not have pages with us for much of the afternoon. With that, unless there are questions from senators, we will proceed with our meeting. We are continuing our study of Bill C-31. I officially welcome you all to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

I will ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Seidman: I am Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Wallace: I am John Wallace from New Brunswick.

Senator Seth: I am Asha Seth from Toronto, Ontario.

Senator Eaton: I am Nicole Eaton from Ontario.

Senator Martin: I am Yonah Martin from B.C.

Senator Merchant: I am Pana Merchant from Saskatchewan.

Senator Jaffer: I am Mobina Jaffer from British Columbia.

The Chair: Thank you, colleagues.

I am Kelvin Ogilvie from Nova Scotia.

We will have four separate presentations today. Currently here, from the Barreau du Québec, we have Carla Chamass from the Research and Legislation Service; Hugues Langlais, President, Immigration and Citizenship Committee; and Richard Neil Goldman, Member of Immigration and Citizenship Committee.

I understand, Mr. Langlais, that you will be making the presentation for the Barreau du Québec.

OTTAWA, le mardi 19 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, se réunit aujourd'hui, à 14 h 30, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. L'ordre du jour est très chargé. Les témoins sont en place.

Avant de présenter mes collègues et de souhaiter la bienvenue aux témoins, je dois rappeler au comité qu'il s'agit d'une séance de deux heures qui se terminera à 16 h 30 ou plus tôt. Nous allons ensuite effectuer une brève transition pour passer tout de suite à la prochaine séance, qui finira à 18 h 30 ou plus tôt.

Les pages ne seront pas là pendant une bonne partie de l'après-midi. Sur ce, sauf si les sénateurs ont des questions, nous allons poursuivre la séance. Nous continuons notre étude du projet de loi C-31. Je vous souhaite officiellement la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Je demanderais à mes collègues de se présenter.

Le sénateur Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du New Brunswick.

Le sénateur Seth : Asha Seth, de Toronto, en Ontario.

Le sénateur Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Merchant : Pana Merchant, de la Saskatchewan.

Le sénateur Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le président : Merci, chers collègues.

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

Nous entendrons quatre exposés aujourd'hui. Nous accueillons durant cette séance Carla Chamass, Service de recherche et législation; Hugues Langlais, président, Comité de l'immigration et de la citoyenneté; Richard Neil Goldman, membre du Comité sur l'immigration et la citoyenneté, Barreau du Québec.

Monsieur Langlais, je pense que vous allez présenter un exposé pour le Barreau du Québec.

From the Canadian Civil Liberties Association we have Noa Mendelsohn Aviv, Director of the Equality Program. By video conference we have Andrew Wlodyka, a partner with Wlodyka, MacDonald, Teng; and as an individual, Catherine Dauvergne, Professor, Faculty of Law, University of British Columbia.

Welcome to all witnesses. I will invite Mr. Langlais to present first.

[*Translation*]

Hugues Langlais, President, Immigration and Citizenship Committee, Barreau du Québec: Good afternoon and thank you, members of the committee, for inviting us to take part in this debate on Bill C-31.

You must understand that, for the Barreau du Québec, the security and effectiveness of our immigration system are ongoing concerns. As you mentioned, I am the president of the immigration and citizenship committee. I am joined today by Ms. Chamass, a lawyer in our research service, and by Mr. Goldman, a member of our committee.

When Bill C-31 was before the House, we had the opportunity to study it before it was adopted. We made a number of observations that we sent in two letters to the House. You should receive, or have already received, a copy of these communications. One is a letter of May 24, which is actually a reply, and the other is a letter of April 20, 2012, which contains most of the comments the Barreau du Québec made on the matter.

Basically, I would like to sum up our position on some aspects, specifically the fact that the bill still, in spite of everything, provides for people to be detained. The detention is now reduced to six months, but that duration is still excessive in our society. It could also include the detention of children less than 15 years of age, should they choose to remain with their parents once they have been designated in the category. Countenancing the detention of minors, children, in our society is a major concern for us.

Our other concern is that it is impossible for refugee claimants who have been identified as part of this amended process to return to their homes if the occasion arises during the stipulated period of five years, even in an emergency when they are looking after the health of a loved one or are mourning the death of loved one. We would like to bring this concern to the committee's attention once more so that it can be evaluated again.

Our final concern is that the act would be retroactive to 2009. In our society, acts are deemed to come into effect on the date they receive royal assent. They are not retroactive.

Nous recevons Noa Mendelsohn Aviv, directrice, programme Égalité, Association canadienne des libertés civiles; par vidéoconférence, Andrew Wlodyka, associé à Wlodyka, MacDonald, Teng; à titre individuel, Catherine Dauvergne, professeure, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique.

Bienvenue à tous les témoins. J'invite M. Langlais à présenter son exposé en premier.

[*Français*]

Hugues Langlais, président, Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté, Barreau du Québec : Bonjour et merci aux membres du comité de nous avoir invités à participer à ce débat sur le projet de loi C-31.

Il faut comprendre que, pour le Barreau du Québec, la sécurité et l'efficacité de notre système d'immigration sont des préoccupations constantes. Comme vous l'avez indiqué, je suis le président du Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté du barreau. Je suis accompagné de Me Chamass, avocate au service de recherche du barreau et de Me Goldman, membre de notre comité.

Devant la Chambre, nous avons eu l'occasion d'étudier le projet de loi C-31 avant son d'adoption. Nous avons eu l'occasion d'y faire un certain nombre d'observations qui ont été communiquées dans deux courriers adressés à la Chambre. En principe, vous devriez recevoir ou avoir reçu copie de ces communications, soit une lettre du 24 mai, qui est une réponse, et une lettre du 20 avril 2012, qui représente l'ensemble des représentations que le Barreau du Québec a faites à ce sujet.

J'aimerais résumer essentiellement notre position sur certains aspects, notamment sur le fait que le projet de loi sanctionne encore, malgré tout, la détention de personnes. Il s'agit maintenant d'une détention réduite à six mois, mais qui n'en constitue pas moins une durée excessive dans le cadre de la société dans laquelle nous vivons. Cela pourrait également comprendre la détention des enfants de moins de 15 ans qui pourraient choisir de vivre avec leurs parents, une fois qu'ils auraient été désignés dans la catégorie. C'est pour nous une préoccupation majeure que dans notre société, on accepte que des enfants mineurs puissent être détenus.

L'autre préoccupation que nous avons concerne cette impossibilité qu'ont les demandeurs d'asile qui ont été reconnus dans le cadre de ce processus modifié, de pouvoir retourner chez eux au moment opportun dans la période réglementaire de cinq ans, même en situation d'urgence pour voir à la santé d'un proche ou au décès d'un proche. Nous aimerions ramener cette préoccupation devant ce comité pour qu'elle soit évaluée à nouveau.

Enfin, nous avons une dernière préoccupation majeure concernant la rétroactivité de la loi qui remonte à 2009. Dans notre société, les lois sont réputées entrer en vigueur le jour de leur sanction sans effet rétroactif.

I will now turn the floor over to my colleague, Mr. Goldman.

Richard Neil Goldman, Member, Immigration and Citizenship Committee, Barreau du Québec: As mentioned in our two letters, the Barreau du Québec is opposed to refugee claimants being placed into categories. Bill C-31 creates two broad, extraordinary categories.

First, irregular arrivals. We feel that the criteria used to designate irregular arrivals in no way justify the dramatic consequences such as the special detention program, which even includes children, no appeal when the case is denied and no permanent residence or family reunification for five years.

The other broad category involves people from designated countries of origin or safe countries. The Barreau du Québec is very concerned by the fact that the criteria no longer mention human rights in the countries in question and the expert panel no longer exists. The designation is made solely by the minister. The consequences are equally dramatic: a hearing in 30 or 45 days and no appeal.

In a word, the Barreau du Québec is against any discrimination against refugee claimants. The Barreau du Québec is for a system that gives all refugee claimants access to fair and equitable procedures.

Mr. Langlais: We are now ready to answer your questions.

[*English*]

Noa Mendelsohn Aviv, Director, Equality Program, Canadian Civil Liberties Association: Thank you, senators. I will jump very quickly into some of our main concerns, some of which you have heard. I presume that many of you are familiar with some of the details of the bill.

The Canadian Civil Liberties Association is concerned that Bill C-31, if passed and implemented, would violate several of Canada's constitutional obligations as well as our international obligations. This would come at a great cost to Canada and Canadians, ethically and also financially. I would be happy to answer questions on that at a later time.

If implemented, Bill C-31 could provide for three significant violations of our Charter. The first is discrimination. One example of this, as we heard, is the designation of individuals who come as a group who are designated by the minister. Under the bill, the designation does not require that they have done anything wrong, that they be under any kind of suspicion or that there is any risk in connection with them. If you read carefully — and I would be happy to take questions on the provision of the bill — there is no wrongdoing, no suspicion or risk required for the minister, lawfully under Bill C-31, to designate that class of individuals and all the harsh consequences that befall them. There are many other

Je cède maintenant la parole à mon confrère, Me Goldman.

Richard Neil Goldman, membre, Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté, Barreau du Québec : Tel que mentionné dans nos deux lettres, le Barreau du Québec s'oppose à la catégorisation des demandeurs d'asile. Le projet de loi C-31 crée deux grandes catégories d'exception.

D'abord, les arrivées irrégulières. Nous croyons que les critères qui sont utilisés pour désigner les arrivées irrégulières ne justifient aucunement les conséquences dramatiques, dont le régime de détention spécial, même pour les enfants; pas d'appel en cas de refus, pas de résidence permanente ou de réunification familiale pour cinq ans.

L'autre grande catégorie concerne les personnes des pays d'origine désignée ou pays sûrs. Le Barreau du Québec est très préoccupé par le fait que les critères ne mentionnent plus les droits de la personne dans les pays en question et qu'il n'y a plus de comité d'experts. La désignation se fait uniquement par le ministre. Les conséquences sont également dramatiques : une audience dans 30 ou 45 jours et pas d'appel.

Bref, le barreau est contre toute discrimination en ce qui concerne les demandeurs d'asile. On est pour un système où il y a, pour tous les demandeurs d'asile, un accès à des procédures justes et équitables.

M. Langlais : Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Noa Mendelsohn Aviv, directrice, programme Égalité, Association canadienne des libertés civiles : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. Je vais très rapidement énoncer un certain nombre de nos principales préoccupations, dont vous avez peut-être entendu parler. Je présume que bon nombre d'entre vous connaissent bien certains détails du projet de loi.

L'Association canadienne des libertés civiles est préoccupée par le projet de loi C-31. S'il est adopté, ce projet violerait plusieurs obligations constitutionnelles et internationales du Canada. Cela entraînerait des coûts énormes pour les Canadiens sur les plans éthique et financier. Je répondrai avec plaisir aux questions à ce sujet plus tard.

S'il est mis en œuvre, le projet de loi C-31 pourrait entraîner trois violations importantes de la Charte, comme la discrimination. Comme nous l'avons entendu, le ministre peut désigner des groupes de personnes. Selon le projet de loi, ces personnes peuvent être désignées sans avoir commis d'acte répréhensible, soulever des doutes ou présenter des risques. Si on lit avec soin la disposition du projet de loi C-31, et je répondrai aux questions avec plaisir, le ministre n'a pas à se fonder sur des actes répréhensibles, des doutes ou des risques pour désigner un groupe de personnes et leur faire subir de graves conséquences. Le projet de loi C-31 présente bien d'autres catégories

discriminatory categories that Bill C-31 brings in, but I have not the time to list them now. Again, I would be happy to speak about that in more detail.

The second major concern is a violation of the right to be free from arbitrary detention and the right to liberty — both of which are protected in our Charter — and arbitrary detention of people who are aged 16 or older, with a possibility that children will be detained. Many people will be detained for over six and a half months under the bill and the new grounds for detention, which are extremely draconian and offer no opportunity to consider mitigating or humanitarian factors.

Our third concern is that Canada would be in violation of the principle of non-refoulement, the principle that we do not send people in danger back to their country of origin. This is due to the inadequate process that is envisioned by Bill C-31, the lack of appeal and the drastically and irrationally short timelines, which could be easily remedied by this committee.

In brief, those are our concerns. Since our time is short, I want to take a moment to think about the role of the Senate. I do not need to tell you, but for the record I wish to state that the Senate is a house of Parliament. As parliamentarians it is incumbent on the Senate not to pass laws that violate our constitution. As I mentioned before, Bill C-31 violates the rights to equality, liberty, to be free from arbitrary detention and to life and security of the person. That is, in fact, what will happen to people if they are sent back to danger.

It is the role of the Senate as parliamentarians to make sure that the executive branch — the government — does not give itself excessive powers without accountability, and in particular when those powers will violate people's fundamental, constitutional rights.

Finally, I have a word about Canadian history. Canadian history is marked by several stains, including the 1914 refusal to allow a boat of Sikh immigrants to land in Canada, the denial of entry to Jewish refugees in 1939 on the SS *Saint Louis*, the internment of Japanese Canadians during and after WWII, et cetera. History has judged us, and it will judge us again.

The question now is how will history remember us at this juncture? Will we jail innocents? Will we send desperate people back to danger? Will we take them in only to mistreat them? Will yours be the hands that sign off on a bill that is unconstitutional under Canadian law, a violation of international norms and a violation of basic human rights? You have the opportunity to make a difference. This bill did not get adequate time in the House of Commons. Take it and study it. There is a lot to be concerned about.

The Chair: Thank you very much, and now I will turn to our guests by video conference. Ms. Dauvergne, I understand your time is somewhat limited. I will go to you first for presentation. Please proceed.

discriminatoires que je n'ai pas le temps d'énumérer. Je répète que j'en parlerai plus en détail avec plaisir.

Notre deuxième principale préoccupation concerne la violation des droits à la protection contre la détention arbitraire et à la liberté, deux droits protégés par la Charte, ainsi que la détention arbitraire des personnes de 16 ans et plus et la détention d'enfants. Bien des gens seront détenus plus de six mois et demi en vertu du projet de loi et des nouveaux pouvoirs de détention qui sont extrêmement draconiens et qui ne permettent pas de tenir compte des facteurs atténuants ou humanitaires.

Notre troisième préoccupation, c'est que le Canada viole le principe de non-refoulement qui empêche de renvoyer les gens dans leurs pays d'origine s'ils sont en danger. Le processus inadéquat prévu par le projet de loi C-31 ne permet pas d'interjeter appel et présente des délais très courts et irrationnels. Vous pourriez facilement apporter un amendement.

Voilà quelles sont nos préoccupations. Puisque nous avons peu de temps, je tiens à souligner le rôle du Sénat. Vous le connaissez déjà, mais pour le compte rendu, j'indique que le Sénat est une Chambre du Parlement. En tant que parlementaires, les sénateurs ne doivent pas adopter de lois qui violent la Constitution. Je répète que le projet de loi C-31 viole les droits à l'égalité, à la liberté, à la protection contre la détention arbitraire, à la vie et à la sécurité de chacun. Ces droits seront violés si les gens sont renvoyés où ils sont en danger.

En tant que parlementaires, les sénateurs doivent veiller à ce que l'exécutif, le gouvernement, ne se donne pas des pouvoirs excessifs sans rendre de comptes, surtout si ces pouvoirs violent les droits fondamentaux et constitutionnels des personnes.

Enfin, l'histoire canadienne est entachée de plusieurs erreurs, comme le refus à un navire d'immigrants sikhs d'accoster en 1914, l'interdiction d'entrer imposée aux réfugiés juifs du SS *Saint-Louis* en 1939, l'internement des Canadiens d'origine japonaise durant et après la Seconde Guerre mondiale, et cetera. L'Histoire nous a jugés, et elle le fera encore.

Comment l'Histoire se souviendra-t-elle de nous? Allons-nous emprisonner des innocents et renvoyer des gens désespérés qui sont en danger? Allons-nous les accueillir pour ensuite les maltraiter? Allez-vous adopter un projet de loi qui est inconstitutionnel selon le droit canadien et qui viole les normes internationales et les droits fondamentaux de la personne? Vous avez l'occasion de refuser ce projet de loi qui n'a pas été examiné assez longtemps par la Chambre des communes. Il faut étudier ce projet qui soulève bien des préoccupations.

Le président : Merci beaucoup. La parole va maintenant à ceux qui témoignent par vidéoconférence. Madame Dauvergne, je pense que votre temps est quelque peu limité. Veuillez donc présenter votre exposé en premier.

Catherine Dauvergne, Professor, Faculty of Law, University of British Columbia, as an individual: Thank you. Can you hear me?

The Chair: Yes, absolutely.

Ms. Dauvergne: I will need to leave after about 50 minutes, and I apologize in advance for that.

My brief remarks today are addressed to the designated foreign national provisions of the bill. My background is as a researcher, teacher and scholar of refugee law in Canada and Australia. I will draw particularly on my knowledge of the Australian immigration detention system in these remarks.

There are three points that I want to make about the designated foreign national provisions in Bill C-31.

The first of these is that the amended detention regime for designated foreign nationals is unconstitutional. It is in breach of the refugee convention and a number of international human rights documents.

A review scheme that begins at 14 days and then goes to a six-month interval is simply far too long to remedy the charge that this is arbitrary detention. A more suitable time frame would be a 14-day review, followed by a 30-day review, then a 30-day review and so on. This is much more likely to pass constitutional scrutiny.

In Australia, the average time that an individual spends in immigration detention right now is approximately three months. Once somebody is detained in Australia, they are on a fast track for review of an asylum claim that they might make because the deprivation of liberty is viewed as a severe infringement. That is a comparison with what has, up until this point, been regarded as the most severe immigration detention system in the world. Our current provisions under the Immigration and Refugee Protection Act have been very effective at balancing rights, achieving governmental objects and appropriate criminal sanctions where merited, as the recent charges arising from the MV *Sun Sea* arrival demonstrate.

The second point that I want to make is that depriving groups of people who are by definition the most desperate of appeal rights and family reunion rights is simply punitive.

There is no provision in the legislation that designates what a group can be. It could be as small as two people. That does not make any sense at all. These provisions are retroactive, which is a provision that is in breach of fundamental principles of the rule of law. The notion that children will be given a so-called choice of whether or not to be detained is an abuse of what the notion of choice is.

In the Australian system, once somebody is detained they have a fast track to an asylum determination and an automatic right to representation through legal aid. None of those options has been considered in implementing this regime in Bill C-31.

Catherine Dauvergne, professeure, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Merci. M'entendez-vous?

Le président : Oui, très bien.

Mme Dauvergne : Je dois partir dans une cinquantaine de minutes; veuillez m'excuser.

Mon bref exposé d'aujourd'hui porte sur les dispositions du projet de loi qui concernent les étrangers désignés. J'ai de l'expérience à titre de chercheuse, d'enseignante et de spécialiste en droit des réfugiés au Canada et en Australie. Je vais me référer en particulier à mes connaissances sur le système de détention des immigrants en Australie.

Je vais présenter trois points relatifs aux dispositions sur les étrangers désignés dans le projet de loi C-31.

Le régime modifié de détention des étrangers désignés est inconstitutionnel. Il va à l'encontre de la Convention relative au statut des réfugiés et d'un certain nombre de textes internationaux sur les droits de la personne.

Le régime d'examen passe de 14 jours à six mois. C'est simplement bien trop long pour dire qu'il ne s'agit pas de détention arbitraire. Il serait plus convenable de mener un examen de 14 jours, suivi d'examens de 30 jours. Un tel régime a beaucoup plus de chance de résister à un examen minutieux fondé sur la Constitution.

En Australie, la détention moyenne des immigrants est d'environ trois mois à l'heure actuelle. La demande d'asile d'un immigrant détenu fait l'objet d'un examen rapide, parce que la privation de liberté est considérée comme une violation grave. C'est une comparaison avec le système de détention des immigrants qui était perçu jusqu'ici comme le plus sévère au monde. Les dispositions actuelles de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sont très efficaces pour équilibrer les droits avec les objectifs gouvernementaux et les sanctions appropriées pour les criminels, comme le montrent les accusations récentes liées à l'arrivée du *Sun Sea*.

De plus, c'est tout simplement punitif de priver les groupes de gens qui sont par définition les plus désespérées de leurs droits d'appel et de réunir leurs familles.

Aucune disposition dans la loi ne précise ce qu'est un groupe, qui peut être formé de seulement deux personnes. Cela n'a aucun sens. Les dispositions sont rétroactives, ce qui contrevient aux principes fondamentaux de la règle du droit. C'est abuser de la notion de choix que de dire que les enfants auront prétendument le choix d'être détenus ou non.

Dans le système australien, la demande d'asile d'un immigrant détenu est traitée plus rapidement. De plus, cet immigrant bénéficie automatiquement de l'aide juridique. Aucune de ces options n'a été envisagée pour le régime prévu dans le projet de loi C-31.

Finally, the third point I would like to make is that the experience in Australia demonstrates that severe, mandatory detention provisions will not actually deter people from arriving in boats. Evidence now emerging in Australia shows that a severe regime like this makes people smuggling more profitable. It is already a highly profitable industry. I do not know that we need to do anything to assist this industry to make more money.

The Australian experience of stripping out family reunion rights was that many more women and children began venturing to Australia in boats, and since 2007 Australia has stepped away from this kind of rights deprivation.

What we are referring to as "people smuggling" has been an essential mechanism for saving the lives of refugees throughout the 20th century.

Thank you, Mr. Chair.

Andrew Wlodyka, Partner, Wlodyka, MacDonald, Teng: Thank you. First of all I want to say that I come from a perspective of both an immigration practitioner and as a former assistant deputy chair of the Immigration and Refugee Board, so I know how difficult it is to strike a balance between an expeditious and a fair system. It is important that we understand that the status quo is not an option. We cannot afford to have a huge board to make decisions on determining refugee claimants.

The issue must be one to be expeditious and fair. In my judgment regarding balance, Bill C-31 is an attempt at being expeditious and fair. Even those people who come from designated countries have an appeal system that is the same as exists now, which has been in existence since 2002. Nothing has been taken away. An added appeal right has been provided for people who do not come from designated countries.

The only problem I have is that I would have preferred the previous language in the legislation, which allows for a more fine-tuning selection of groups within countries. Therefore, those people would still have appeal rights. Obviously, the Roma of Hungary and the Czech Republic are classic examples.

I believe that the government has listened in terms of changing the legislation for detention. It is similar to what is provided for security cases. Despite what some may say, I do believe that the amended legislation will pass judicial scrutiny and is not arbitrary. It is certainly a considerable improvement over the previous legislation.

One of the efforts in deterring people from coming over on ships is to make the overseas selection of refugee determination as transparent as it is in Canada. One of the significant problems — and I have this frustration as a practitioner — is that the offshore selection of refugees is not as transparent as in Canada, and it leads to immense frustration. Significant efforts must be taken to make it worthwhile to apply for asylum outside of Canada, so that it is not necessary to allow people to profit by hiring them to transport groups to Canada by boat.

Enfin, l'expérience en Australie montre que les dispositions sur la détention stricte et obligatoire ne dissuadent pas les gens d'arriver par bateaux. Les faits indiquent maintenant que ce genre de régime sévère profite davantage aux passeurs, qui font déjà beaucoup d'argent. Il ne faut pas les aider à en faire plus.

L'expérience australienne montre que de retirer le droit de réunir les familles a mené beaucoup plus de femmes et d'enfants à arriver par bateaux. Depuis 2007, l'Australie a pris ses distances par rapport à ce genre de privation de droits.

Ce que nous appelons la traite de personnes a été un mécanisme essentiel pour sauver des réfugiés durant tout le XXe siècle.

Merci, monsieur le président.

Andrew Wlodyka, associé, Wlodyka, MacDonald, Teng : Merci. Tout d'abord, je mentionne que je suis praticien de l'immigration et que j'étais vice-président adjoint de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je sais donc comment c'est difficile de trouver un équilibre pour que le système soit rapide et équitable. C'est important de comprendre que le statu quo n'est pas une option. Nous ne pouvons pas nous permettre qu'une énorme commission prenne des décisions sur les demandes d'asile.

Il importe de traiter les demandes de manière rapide et équitable. Concernant l'équilibre, je pense que le projet de loi C-31 cherche à mettre en place un système rapide et équitable. Même les personnes issues de pays désignés auront accès au même système d'appel que le système actuel, qui existe depuis 2002. Cet avantage n'est pas retiré. Un droit d'appel est ajouté pour les gens qui ne viennent pas de pays désignés.

Le seul problème selon moi, c'est que la loi précédente permettait de mieux sélectionner les groupes venant d'un même pays. C'est pourquoi ces immigrants ont toujours des droits d'appel. Les Roms de Hongrie et de la République tchèque sont bien sûr un exemple classique.

Je crois que le gouvernement a été à l'écoute en vue de changer la loi concernant la détention, qui est semblable pour les questions de sécurité. Malgré ce que certains pourraient dire, je crois que la loi modifiée résistera à un examen minutieux et qu'elle n'est pas arbitraire. C'est une grande amélioration par rapport à la loi précédente.

Pour dissuader les gens de venir par bateaux, il faut entre autres rendre le processus de sélection à l'étranger aussi transparent que celui au Canada. Un problème important et qui me frustre en tant que praticien, c'est que le processus de sélection des réfugiés à l'étranger n'est pas aussi transparent que celui au Canada. Il cause bien de la frustration. Nous devons nous employer à ce que la présentation de demandes d'asile à l'étranger en vaille la peine afin que les passeurs ne profitent pas des gens et les amènent par bateaux au Canada.

I do not have a problem with the minister undertaking the responsibility of designating the countries. I believe the minister is accountable to Parliament and the public. Faceless experts are not accountable to anyone. In that sense, I disagree with other speakers. I have faith in our transparent system. The minister has that responsibility and can exercise it.

The only adjustment I would make would be that I do not believe it is appropriate to make orders not susceptible to public comment. I would prefer these designations, whether it is irregular arrivals or designated countries, to be made in the same way as regulatory provisions, to allow for public comment. That would certainly alleviate the situation much better.

I do not have a problem with different appeal rights, given that, at the very least, people would have the same right they have now.

I understand it is always difficult to choose, to make a balanced system, but clearly the status quo does not work. We have an enormous backlog, and some effort must be made to change that situation. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you both.

For the benefit of our witnesses, in particular the two of you on video conference, if a question is directed to another witness and one of you wishes to respond in some way, just signal with your hand and the chair will make certain you have a chance to intervene. The same goes for our table guests: Whomever the question is directed to, if others wish to respond, please signal to the chair that you wish to add to that.

I will now go to my colleagues and open the floor up to questions.

Senator Jaffer: Thank you very much, chair, for allowing me to ask questions. Chair, if you would agree, may I just ask questions of Ms. Dauvergne and then stop? My other colleagues may have questions of her. Then I will come back on a second round, because she will be with us only for 15 minutes.

The Chair: That is a very good suggestion, but we will see how it goes. Why not start and we will proceed the most efficient way possible?

Senator Jaffer: Thank you, Mr. Chair.

I have a question for you, Ms. Dauvergne. In British Columbia, you are very well known for your work on these issues and especially your experience in Australia. I want to ask specific questions. I understand that in Australia they used to detain children under 16 years of age, and now I understand that both the U.K. and Australia have stopped detaining children because of the studies of the terrible, harmful effect that happens on asylum children who are detained. Can you please comment on that?

Ms. Dauvergne: Yes, that is correct. Australia has had extensive experience with what happens to children when they are placed in immigration detention. The most significant study

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le ministre désigne les pays. À ce que je sache, le ministre doit rendre des comptes au Parlement et à la population. Les experts qu'on ne connaît pas n'ont de compte à rendre à personne. À cet égard, je suis en désaccord avec les autres témoins. J'ai confiance dans notre système transparent. Le ministre peut assumer sa responsabilité.

Je propose un seul amendement. Selon moi, il faut permettre à la population de se prononcer sur les ordonnances et les désignations sur les arrivées irrégulières ou les pays désignés, comme pour les dispositions réglementaires. Cet amendement rendrait le projet de loi bien plus acceptable.

Si les gens disposent à tout le moins du même droit qu'en ce moment, les divers droits d'appel ne me posent pas de problème.

Je comprends qu'il est toujours difficile de faire un choix et de trouver un système équilibré, mais c'est clair que le statu quo ne fonctionne pas. Il faut s'efforcer de réduire l'arriéré, qui est énorme. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci à vous deux.

Je vous signale, surtout ceux qui témoignent par vidéoconférence, que vous pouvez simplement lever la main si vous voulez répondre à une question posée à un autre témoin. Je vais m'assurer de vous donner l'occasion d'intervenir. Le commentaire s'adresse aussi aux témoins ici présents. Si vous souhaitez répondre à une question posée à un autre témoin, veuillez me faire signe.

Je vais maintenant céder la parole à mes collègues qui vont poser des questions.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup, monsieur le président, de me permettre de poser des questions. Puis-je poser des questions seulement à Mme Dauvergne? Mes collègues veulent peut-être discuter avec elle aussi. Je pourrai continuer durant la deuxième série de questions, parce qu'elle ne sera parmi nous que 15 minutes.

Le président : C'est une excellente suggestion, mais nous verrons bien. Pourquoi ne commencez-vous pas? Nous trouverons la façon la plus efficiente de fonctionner.

Le sénateur Jaffer : Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Dauvergne. Vous êtes très bien connue en Colombie-Britannique pour votre travail concernant ces questions et surtout votre expérience en Australie. J'ai des questions précises à vous poser. Si je comprends bien, les enfants de moins de 16 ans étaient détenus en Australie, mais le Royaume-Uni et l'Australie ont cessé cette pratique, parce que les études montrent les effets très nocifs que subissent les enfants détenus. Pouvez-vous commenter la question?

Mme Dauvergne : Oui, c'est exact. L'Australie a beaucoup d'expérience concernant ce qui arrive aux enfants immigrés placés en détention. L'étude la plus importante a été produite par la

was the one done by the Australian Human Rights and Equal Opportunities Commission that was published, I believe, in 2002, which I will send along to the clerk.

As a result of that study, Australia changed its detention regulations to state that detention of children will occur only as a last resort.

It is unfortunately the case that there are still some children in immigration detention in Australia when they are not able to find another solution and that other solutions have not been forthcoming as quickly as would be hoped. Since about one year ago, Australia has developed a scheme called community detention, which is essentially a release into the community. That is the prioritized route for families who would otherwise come within the mandatory detention regime in Australia. It is also Australian policy to release parents with their children, so that children can be cared for in the community by their parents when they are released into this community detention scheme. That is the new scheme of the past year.

I should also say that I am able to remain with the committee for 50 minutes, so I am sorry about the confusion.

Senator Jaffer: That is my fault, sorry. I will go on, then.

We heard what happened yesterday and looked at what has happened in the House of Commons in the transcripts there, and we have been given a lot of material.

I should not speak for my colleagues, but for myself. I definitely understand the minister wanting to take action. I respect that because there certainly is a need with the four- to six-year wait, which is not acceptable, and you want to keep the integrity of the system in place.

I have been struggling with what suggestions or what amendments we could suggest to improve on this bill. I will give you some examples. As a lawyer who has worked in this area for a long time, we know 15 days will not work. It is a dream. Those who practise in this area know 15 days will not work.

The second thing that will not work, certainly in my province of British Columbia, is that there is no increase in legal aid. I do not want to take too much time, but if a person arrives at a port, he has 15 days to find a lawyer to put in his basis of claim and submit that. It will not happen.

I would like to hear from you on that issue and other issues. We know what is wrong with this bill, but how could we improve on this bill so it will be effective? I would like to hear from anyone.

Mr. Goldman: The Barreau du Québec's position is that what was put before Parliament previously — the Balanced Refugee Reform Act — had many of the suggestions that we would make to improve the system. It has been commented that the status quo does not work, and we agree 100 per cent.

Commission australienne des droits de la personne et des occasions égales. Je crois qu'elle a été publiée en 2002. Je vais en remettre une copie à la greffière.

À la suite de cette étude, l'Australie a changé la réglementation sur la détention pour que la détention des enfants ne soit qu'un dernier recours.

Malheureusement, des enfants immigrés sont encore en détention en Australie, parce qu'il n'y avait pas d'autre solution et qu'aucune autre option ne s'est présentée aussi rapidement qu'on pouvait l'espérer. Depuis environ un an, l'Australie a mis en œuvre un régime de détention communautaire qui permet, au fond, de libérer la personne dans la collectivité. C'est la voie privilégiée pour les familles, qui autrement seraient prises en charge par le régime de détention obligatoire. La politique australienne prévoit aussi de libérer les parents avec leurs enfants, pour qu'ils prennent soin d'eux dans la collectivité grâce au régime de détention communautaire mis en œuvre l'an dernier.

Je signale par ailleurs que je peux rester avec vous durant 50 minutes; désolée de la confusion.

Le sénateur Jaffer : C'est mon erreur, excusez-moi. Je vais poursuivre, dans ce cas.

Nous avons entendu parler hier de ce qui justifie les mesures proposées et avons examiné la transcription de la Chambre des communes. Nous avons reçu beaucoup de documentation.

Je ne parle pas au nom de mes collègues, mais en mon nom personnel. Je comprends très bien le ministre de vouloir apporter des changements. Je respecte cela, parce qu'il faut en finir avec l'attente inacceptable de quatre à six ans et conserver l'intégrité du système.

Je me demande quelles suggestions ou quels amendements nous pouvons présenter pour améliorer le projet de loi. Je vais vous donner des exemples. En tant qu'avocate qui a travaillé longtemps dans le domaine, je sais que le délai de 15 jours ne fonctionne pas. On a beau rêver, mais les avocats dans le domaine savent que c'est impossible à respecter.

De plus, la Colombie-Britannique n'offre pas davantage d'aide juridique. Je ne veux pas m'éterniser, mais une personne qui arrive au port ne peut pas trouver un avocat qui va établir le fondement de sa demande et la soumettre en 15 jours.

J'aimerais vous entendre là-dessus et sur d'autres questions. Nous savons ce qui ne fonctionne pas dans le projet de loi, mais comment pouvons-nous l'améliorer? Tous les témoins peuvent répondre.

M. Goldman : La position du Barreau du Québec, c'est que la Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés examinée par le Parlement contenait bien des suggestions pour améliorer le système. On a dit que le statu quo ne fonctionnait pas, et nous sommes tout à fait d'accord.

Refugees, advocates, government — nobody wants to see waits of two or three years for a decision. The Balanced Refugee Reform Act did provide for reasonable timelines: 60 to 90 days for a hearing and a quick appeal with access to everyone on paper to be done very quickly. We feel those were realistic timelines.

Therefore, while we do agree that the status quo does not work, we feel it is important not to throw out the baby with the bath water, so to speak. It is not because we have two or three delays that we need to have people deported on day 31 with no appeal and no possible review of their case.

I would like to comment on what Mr. Wlodyka said, that the people from designated countries have the same appeal rights as they do now and nothing less. That is not correct in the sense that they will no longer have effective access to the Federal Court. They could apply to the Federal Court, but they will no longer have a stay of their removal. As they will have no appeal right under Bill C-31 and no effective access to the Federal Court, they can, in theory, be removed 31 days after they arrive in Canada with no review of their case at all. Under the Balanced Refugee Reform Act, however, they would have access to an appeal.

Mr. Wlodyka: If I may, Mr. Chair, it is true that under the new amended legislation you would have to apply for a stay, but lawyers have been doing that for years. It is still possible to get a stay. We are only talking about those designated countries of origin. This is not the case for the majority of refugee claimants who will not be subjected to those restrictions. These people are coming from countries like the United States and from EU countries; it is not the same for someone coming from Afghanistan or from Somalia. We have to be realistic about this. If you start imposing all of these trappings, then you are back to square one and the status quo.

I agree with what my colleague was saying about legal aid. I think it is scandalous that the provinces do not provide it, especially in my province of British Columbia. It is a crisis there. British Columbia is lax in terms of providing the legal aid that it should be providing. Those are not issues of legislation but issues of money. If the provinces do not step up to the plate, it is up to the federal government to provide the necessary funding to make this system work. If you have legal aid and you have proper representation, then this system has a much better chance of succeeding. If you do not have legal aid and you do not have proper representation, then I agree with Senator Jaffer that problematic issues do arise.

Ms. Dauvergne: That is a wonderful question, namely, how could you amend this legislation. I agree with Mr. Goldman that the previously suggested timelines of 60 to 90 days are appropriate and workable, that the status quo and the long time lags are utterly unacceptable and that measures need to be taken to address those time lags.

Les réfugiés, les avocats et le gouvernement ne veulent pas que la décision soit rendue deux ou trois ans plus tard. La Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés prévoyait des délais raisonnables de 60 à 90 jours pour l'audience et un appel rapide ainsi qu'un accès à toutes les instances pour que le processus se déroule très rapidement. Nous pensons qu'il s'agissait de délais réalistes.

Même si nous sommes d'accord pour dire que le statu quo ne fonctionne pas, nous pensons qu'il importe de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, si l'on peut dire. Ce n'est pas parce qu'il y a deux ou trois retards qu'il faut déporter les gens au 31e jour, sans appel ni examen du dossier.

J'aimerais commenter les propos de M. Wlodyka sur le fait que les demandeurs des pays désignés auront les mêmes droits d'appel que présentement et rien de moins. C'est inexact dans la mesure où ils n'auront plus accès à la Cour fédérale. Ces gens pourront s'adresser à la Cour fédérale, mais le sursis à la mesure de renvoi ne s'appliquera plus. Puisqu'ils n'auront ni de droit d'appel en vertu du projet de loi C-31, ni d'accès véritable à la Cour fédérale, ils pourront en théorie être renvoyés 31 jours après leur arrivée au Canada, sans que leurs dossiers soient examinés. La Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés leur donnait pour un droit d'appel.

M. Wlodyka : Si vous permettez, monsieur le président, c'est vrai que la loi modifiée exige que les gens demandent un sursis, mais les avocats le font depuis des années. Il est seulement question des pays d'origine désignés. La majorité des demandeurs du statut de réfugié ne seront pas soumis à ces restrictions. On parle des demandeurs qui viennent des États-Unis et des pays de l'UE; c'est différent pour ceux issus de l'Afghanistan ou de la Somalie. Nous devons être réalistes. S'il y a toutes sortes de pièges, on revient à la case départ et au statu quo.

Je suis d'accord avec l'autre témoin concernant l'aide juridique. C'est scandaleux que les provinces ne l'offrent pas, surtout la Colombie-Britannique où j'habite. Il y a une crise dans ma province, qui fait preuve de laxisme quant à l'aide juridique qu'elle doit fournir. Ce n'est pas une question de législation, mais d'argent. Si les provinces n'assument pas leurs responsabilités, le fédéral doit accorder les fonds nécessaires au bon fonctionnement du système. Si les demandeurs bénéficient de l'aide juridique et qu'ils sont bien représentés, le système a bien plus de chances de fonctionner. Je suis d'accord avec le sénateur Jaffer qu'à l'inverse, des problèmes vont survenir.

Mme Dauvergne : La façon d'amender le projet de loi constitue une excellente question. Je suis d'accord avec M. Goldman pour dire que les délais de 60 à 90 jours qui étaient suggérés sont appropriés et réalistes, que le statu quo et les longs retards sont tout à fait inacceptables et qu'il faut prendre des mesures pour éliminer les retards.

I think that there is no strong public objective that is achieved by having the designated foreign national provisions and the new detention regime. I think those provisions should be taken out of the legislation. We have a good, workable detention regime. The one modification that particularly in British Columbia we are acutely aware of is that when you have a genuine mass arrival — that is, a group of 100 people arriving at the same time — the current schedule for detention review is not workable. A detention review schedule that starts at 15 days and moves to 30 days is a more appropriate schedule for a mass arrival situation because we have not been able to achieve what exists currently. Furthermore, it is inappropriate to have a law that the government has no hope of complying with.

One of the reasons for less advocacy occurring about the 15-day time limit is that I do not think many lawyers believe that will happen to anyone. I am not sure what the government strategy will be on day 16 after this comes into effect and we realize that those hearings are not occurring.

In the European Common Asylum directive a requirement for legal aid is written into the European law for individuals who are in the asylum system and are detained. It currently is treated as a question of money rather than law in Canada but that is only because it is not in our law.

Ms. Mendelsohn Aviv: To add a couple of points in terms of the difference in the appeal process for people from designated countries of origin and other categories, first, what happens at the Federal Court is not an appeal; it is judicial review and is far more limited in scope. Second, when the timelines are as dramatically and irrationally short as they are under the current bill, then there is more need for an appeal process than there was under the current Immigration and Refugee Protection Act.

Senator Eaton: Thank you all for coming; very interesting points of view. I want to be educated.

Regarding the five-year hardship rule that you cannot return to the country of origin, did Mr. Langlais say that we do not send people back to the country of origin if there is danger? Help me understand: Obviously if you come to this country as a refugee, which I imagine is tremendously traumatic, why would you want to go back to a country that would present danger to you? We have seen what has happened to Canadian citizens who hold dual citizenships in countries like Iran or Syria and they get into trouble when they go back to their own countries. Why do you think this five-year law is such a hardship?

[*Translation*]

Mr. Langlais: The problem we have with the five-year rule is that, once people are admitted to the refugee process in Canada, they cannot go home for emergency reasons. We are not talking about a vacation, but for an emergency. Returning home means the loss of their status, even if the reason is completely humanitarian. Just think about the death of a loved one; it is human nature to want to be with your family at a time of

Je ne pense pas que les dispositions sur la désignation des étrangers et le nouveau régime de détention servent l'intérêt public. À mon avis, il faut les retirer du projet de loi. Le régime de détention actuel est efficace et réaliste. La seule modification qu'il convient d'apporter et dont nous sommes bien au fait, surtout en Colombie-Britannique, concerne l'arrivée massive de plus de 100 personnes. À ce chapitre, les délais pour le contrôle de la détention ne fonctionnent pas. Un échéancier qui commence à 15 jours et qui passe à 30 jours est plus approprié pour les arrivées massives, parce que nous ne sommes pas en mesure de respecter les délais actuels. De plus, c'est inapproprié qu'une loi soit en vigueur si le gouvernement ne peut pas espérer s'y conformer.

Une raison pour laquelle il y a moins de contestation de l'échéance de 15 jours, c'est selon moi que peu d'avocats croient que le renvoi sera appliqué. Je ne sais pas quelle est la stratégie du gouvernement pour le 16e jour, lorsque le projet de loi sera mis en œuvre et que nous allons constater que les audiences n'ont pas lieu.

La législation européenne contient une directive sur l'aide juridique relative au régime d'asile commun et aux détenus. Au Canada, c'est avant tout une question d'argent plutôt que de loi, mais c'est seulement parce que la loi ne stipule rien à ce sujet.

Mme Mendelsohn Aviv : Concernant la différence dans le processus d'appel entre les demandeurs issus de pays d'origine désignés et les autres catégories, la Cour fédérale n'effectue pas un examen des appels, mais des examens judiciaires dont la portée est beaucoup plus limitée. Compte tenu des délais irrationnels et bien trop courts que prévoit le projet de loi actuel, le besoin d'un processus d'appel est encore plus grand qu'il ne l'était pour la Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés.

Le sénateur Eaton : Merci à tous de votre présence. Vos points de vue sont très intéressants. Je veux apprendre.

Concernant le problème des cinq ans où les demandeurs ne peuvent pas retourner dans leurs pays d'origine, M. Langlais a-t-il dit que nous ne les renvoyions pas s'ils sont en danger? Aidez-moi à comprendre. Si on vient ici en tant que réfugié, une expérience sans doute très traumatisante, pourquoi voudrait-on retourner dans son pays où on est en danger? J'ai constaté que les Canadiens ayant la double citoyenneté rencontraient des difficultés lorsqu'ils retournaient en Iran ou en Syrie. Pourquoi pensez-vous que la disposition sur les cinq ans constitue un grand problème?

[*Français*]

M. Langlais : Le problème que nous avons avec la règle des cinq ans c'est qu'une fois la personne admise dans le cadre du processus de réfugiés au Canada, elle ne pourra pas retourner chez elle pour des raisons d'urgence. On ne parle pas ici d'un séjour de vacances mais d'un retour pour une situation d'urgence. Le fait d'y retourner entraînera la perte de son statut, même si c'est pour une situation totalement humanitaire. Pensons

bereavement. In that specific situation, people classed as irregular arrivals lose the protection they have been granted when all they want to do is be close to their families.

Certainly, we can see a conflict. But at the same time, there has to be a way to balance humanitarian values and a democratic society's values.

Senator Eaton: Do you have studies or statistics on people who go back as soon as they have been accepted as refugees?

Mr. Langlais: Not in the case of the death or for humanitarian reasons, no. It is just a reality of life. Things can happen. Anything can happen in five years.

[*English*]

Senator Eaton: Mr. Wlodyka, you came forth with an interesting idea that perhaps we should be looking at accepting refugees outside Canada, before they get here, so they know what the prognosis or acceptance is, so to speak.

Could you elaborate on that? Say a country in Africa blows up. Do we open a refugee office? What do we do?

Mr. Wlodyka: At the moment, to educate you a little bit, decisions are made by visa officers. I have had cases like that where I actually attended interviews with claimants who have made refugee claims. They are usually designated by the UNHCR and they have been pre-screened. I can tell you from personal experience that the visa officers treat these claimants worse than dirt. I have had claimants who have been in my presence at embassies where they have had nervous breakdowns because of the nature of the questioning done by these officers. It is no surprise why people want to come to Canada physically to make a claim here because of the way they are treated by visa officers overseas. There have been many decisions by the Federal Court setting aside decisions by visa officers in the way that they handle refugee claims. That is part of the big problem, namely, the visa officers are not trained in the same way as members are trained. It is not as transparent a system. Do you know how difficult it is to do an overseas judicial review of a visa officer when you are representing a claimant designated by a church somewhere in the middle of Africa or in Egypt or things like that? That is a significant problem. You need to make the system as good outside as it is inside.

Ms. Dauvergne: I would add a little bit of information to what my colleague has said. In the Tehran visa office, I was speaking with a woman this past weekend who has been working there for some time. When a refugee wants to be resettled to Canada in that location, the processing time is about two years, and the

simplement au décès d'un proche, c'est de la nature humaine que de vouloir être près de sa famille en cas d'un décès. Dans une situation précise comme celle-là, la personne qui a été catégorisée dans le cas d'une arrivée irrégulière perd le bénéfice de la protection qui lui a été accordée alors qu'il voulait se rapprocher des siens.

Certes, il y a un conflit qui peut se voir, mais en même temps, il faut être capable de faire un équilibre entre les valeurs humaines et les valeurs d'une société démocratique.

Le sénateur Eaton : Avez-vous des études ou des statistiques de personnes qui retournent tout de suite après avoir été acceptées ici comme réfugiés?

M. Langlais : Dans un contexte de décès ou dans un contexte humanitaire, non. C'est tout simplement une réalité humaine. Ce sont des choses qui peuvent arriver. Tout peut arriver sur une période de cinq ans.

[*Traduction*]

Le sénateur Eaton : Monsieur Wlodyka, vous avez présenté une idée intéressante concernant l'option d'accepter les réfugiés à partir de l'étranger et avant leur arrivée pour qu'ils sachent à quoi s'en tenir ou s'ils sont acceptés, si l'on veut.

Pouvez-vous donner des précisions? Si une crise se déclare dans un pays d'Afrique, devons-nous ouvrir un bureau? Quelles mesures faut-il adopter?

M. Wlodyka : Pour vous renseigner un peu, les décisions sont prises par les agents des visas à l'heure actuelle. J'ai participé à des entrevues avec des demandeurs du statut de réfugié. En général, ces demandeurs sont désignés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et sont présélectionnés. Par expérience, je peux vous dire que les agents des visas les traitent très mal. J'ai vu des demandeurs souffrir de dépression nerveuse dans les ambassades, en raison de la nature des questions posées par les agents des visas. Ce n'est pas surprenant que les gens veuillent présenter une demande au Canada, à cause de la façon dont les agents les traitent à l'étranger. La Cour fédérale a rendu bien des décisions qui invalidaient celles des agents des visas, compte tenu de la façon qu'ils traitaient les demandes. Une grande partie du problème, c'est que les agents ne reçoivent pas la même formation que les commissaires. Le système n'est pas aussi transparent. Savez-vous à quel point c'est difficile d'effectuer le contrôle judiciaire de la décision d'un agent des visas pour un demandeur désigné par une église située en plein cœur de l'Afrique ou en Égypte? C'est un problème majeur. Le système doit être aussi efficace à l'étranger qu'au pays.

Mme Dauvergne : J'ajouterais un peu d'information à ces propos. J'ai parlé cette semaine avec une femme qui travaille depuis un certain temps au bureau des visas de Téhéran. Là-bas, il faut environ deux ans pour qu'un réfugié se réinstalle au Canada. Les agents des visas n'acceptent pas les déterminations des agents

Canadian visa officers do not accept the determinations of international officials from the United Nations High Commission for Refugees. They take that evidence as a starting point only. The process of waiting there will be about two years in that particular location.

For somebody seeking resettlement in Australia, the process of waiting in Tehran is about two and a half months at present. There is clearly a way we can do better on this score, although it is not a complete response to what is happening in Bill C-31. I do not have any statistics about who needs to go home in an emergency in five years, but in a small circle of colleagues here in Vancouver we have had three people with pending claims return in the last few months that I know of, two of whom returned because young adult children were grievously injured and in intensive care. That is a situation in which I think almost any one of us would relinquish our current situation and go to be at a child's side. It is these kinds of situations that are problematic in that kind of bill.

There is a lot of difference between compelling somebody to return to a country and an individual exercising their own autonomy to make that decision.

Senator Martin: Thank you to all of you for the care with which you are examining this bill and advocating on behalf of the people you represent.

I am sort of looking at this from a slightly different perspective. I am not a legal expert, as many of you are, and I am looking at the intent of this bill, which is to achieve the kind of balance that Mr. Wlodyka pointed to in addressing the concerns that were before the minister and the officials before the BRRA, the Balanced Refugee Reform Act, would come into full effect. Spikes in some of the asylum claimants from democratic EU countries went up 100 per cent to 5,800 people, for instance, from Hungary.

Looking at these mass arrivals in Canada, in the last 20 years we have not had that many. We know how many there are in total, but anticipating that these events could happen, there was a gap in what we would do.

Detention is not ideal, and we have all talked about that. I wonder what an alternative would be, in that detention is to provide the kind of time that is needed for the officials, the border officers and all of the counterparts involved to address the situation.

Looking at the ministerial powers, I wonder if you heard the minister's testimony yesterday in committee where, in terms of designating country of origin or, in the case of Minister Toews, designating a mass arrival, there are very specific criteria. These are not excessive powers in that it is not being transferred to anybody else but the ministers. It is a great responsibility and has the kind of transparency that is in the system that answers to a number of different stakeholders and groups that are watching at every turn.

internationaux du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Pour eux, c'est seulement un point de départ. Le processus dure environ deux ans à ce bureau.

Pour se réinstaller en Australie à partir de Téhéran, il faut environ deux mois et demi à l'heure actuelle. C'est clair que le processus peut être amélioré, sans dire que le projet de loi C-31 règle tout. Je n'ai pas de données sur ceux qui doivent retourner dans leurs pays d'origine en raison d'une urgence qui se produit durant les cinq ans, mais parmi les gens que représentent mon petit groupe de collègues à Vancouver, trois demandeurs ont dû repartir dans les derniers mois, dont deux parce que leurs enfants étaient grièvement blessés et aux soins intensifs. Selon moi, presque tout le monde renoncerait à sa demande pour être auprès de ses enfants dans de telles circonstances. C'est le genre de problème que présente le projet de loi.

Il y a une grande différence entre contraindre quelqu'un à retourner dans son pays d'origine et lui permettre de prendre la décision lui-même.

Le sénateur Martin : Merci à tous les témoins d'examiner avec soin le projet de loi et de défendre les réfugiés.

J'étudie la question d'une manière un peu différente. Contrairement à bon nombre d'entre vous, je ne suis pas spécialiste du droit. L'objet du projet de loi, c'est de trouver le genre d'équilibre évoqué par M. Wlodyka, en ce qui a trait aux préoccupations dont devaient tenir compte le ministre et les fonctionnaires avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés. Par exemple, les demandes d'asile venant de pays démocratiques de l'UE, comme la Hongrie, ont augmenté de 100 p. 100 pour atteindre 5 800 demandes.

Depuis 20 ans, il n'y a jamais eu autant d'arrivées massives au Canada. Nous connaissons le nombre total, mais en prévision des prochaines arrivées massives, il fallait corriger des lacunes.

La détention n'est pas la solution idéale, comme nous l'avons tous indiqué. Je me demande quelles sont les autres options. La détention donne le temps aux agents à la frontière et à toutes les parties de s'occuper de la question.

Concernant les pouvoirs ministériels, je me demande si vous avez entendu le témoignage que le ministre nous a livré hier sur les pays d'origine désignés ou celui de M. Toews sur la désignation des arrivées massives. Les critères sont très précis. Les pouvoirs ne sont pas excessifs, car ils ne sont délégués qu'aux ministres. C'est une grande responsabilité. C'est le genre de transparence qui fait partie du système pour rendre des comptes à divers intervenants et à différents groupes qui surveillent toutes les décisions.

I am making a statement more than asking specific questions. In the testimony we have heard thus far from ministers and officials as to the situation they are encountering and why these measures are in place, these are all mechanisms to protect the integrity of our immigration and refugee system and the integrity of Canada as a sovereign country, to really look at what is in the best interests of Canada as a whole.

We had testimony from Mr. De Angelis of the UNHCR, and he, too, talked about the kind of scrutiny and involvement he will have along the way in the implementation of this new legislation.

Did you have a chance to listen to any of the testimony yesterday? They were here and they are on record and answered most of your concerns.

Mr. Wlodyka: From what I have heard from the minister, this is a real, problematic issue. You have to separate refugee determination from permanent resident applications, whether it is unskilled workers, an entrepreneur, or if it is on humanitarian and compassionate grounds.

We have this problem that we are one of the few countries that has a system in place where people who have successfully completed the process of getting refugee determination can ultimately get permanent residency. Not all countries do that. Refugee determination, under the convention, talks about protection and not about permanent residence.

Where you have problems, and Mr. Langlais was talking about this, is when the person goes back to their home country. To me, that is really strange. If your life is at risk and you fled a country and then you are going back, however the problem is, does not make sense to me. That is appropriate for these bars. You cannot justify that.

We see this over and over again, where people have made refugee claims, end up going back to their countries, whether it is Sri Lanka to visit their relatives, and the whole idea of people going through the refugee determination system, saying they have a well-founded fear of persecution, that their life is at risk and then they go back as soon as they can, once they get a travel document or passport, to visit their relatives, there is something fundamentally wrong.

This provision of a five-year bar is designed to deter people from doing that. If you want to be able to go and visit your relatives right away after getting permanent residency, apply as a skilled worker and an entrepreneur, get a work permit and come to Canada, but do not use the refugee determination system and then hoodwink us into believing your life is at risk, and as soon as you get a travel document off you go to visit your relatives. That does not make sense to me.

Je fais une déclaration plus que je ne pose des questions. Selon les témoignages que les ministres et les fonctionnaires ont livrés sur les problèmes rencontrés et ce qui explique les mesures, tous les mécanismes protègent l'intégrité du système d'immigration et du statut de réfugié et veillent à l'intérêt du Canada et à protéger sa souveraineté.

Nous avons entendu M. De Angelis du HCR, qui, lui aussi, nous a parlé du genre de surveillance qu'il exercera sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions législatives.

Avez-vous eu la possibilité d'écouter l'un ou l'autre des témoignages entendus hier? Tout ce que ces gens ont dit figure au compte rendu, et ils ont traité de la plupart de vos préoccupations.

M. Wlodyka : D'après ce que le ministre a dit, c'est un problème réel. Il faut traiter séparément les demandes d'asile et les demandes de résidence permanente, qu'il s'agisse d'un travailleur non qualifié ou d'un entrepreneur ou que la demande s'appuie sur des motifs d'ordre humanitaire.

Le problème tient à ce que nous sommes l'un des rares pays qui disposent d'un système dans lequel les gens qui ont obtenu le statut de réfugié peuvent ensuite demander la résidence permanente. Ce ne sont pas tous les pays qui offrent cette possibilité. Dans la convention, l'asile sert de mesure de protection et ne constitue pas un moyen d'obtenir la résidence permanente.

Là où il y a des problèmes, et M. Langlais en a parlé, c'est lorsque la personne retourne dans son pays d'origine. À mon sens, c'est réellement bizarre. Si quelqu'un fuit son pays parce que sa vie y était en danger et qu'il y retourne, quel que soit le problème, cela n'a pas de sens pour moi. Les mesures de restriction sont donc appropriées. On ne peut pas justifier une telle chose.

Nous voyons cela autant comme autant : des gens qui ont présenté des demandes d'asile finissent par retourner dans leur pays, comme le Sri Lanka, pour rendre visite à leur parenté. Or, il est tout à fait anormal de voir des gens qui ont obtenu l'asile, en déclarant qu'ils avaient une crainte fondée d'être persécutés dans leur pays, que leur vie y était en danger, retourner dès qu'ils le peuvent, une fois qu'ils ont obtenu un titre de voyage ou un passeport, pour y visiter de la parenté.

Le délai de cinq ans est conçu pour dissuader les gens d'agir de la sorte. La personne qui veut pouvoir rendre visite à sa parenté tout de suite après avoir obtenu sa résidence permanente doit présenter une demande d'immigration en qualité de travailleur qualifié ou d'entrepreneur, obtenir un permis de travail et venir ensuite au Canada, mais elle ne doit pas utiliser le système d'asile et tromper les autorités canadiennes en les amenant à croire que sa vie est en danger, pour, tout de suite après avoir obtenu un titre de voyage, aller rendre visite aux membres de sa famille. Cela n'a pas de sens pour moi.

Mr. Goldman: I would like to point out that the Barreau du Québec's concern about the five-year hardship after a person who is a designated irregular arrival gets permanent residency is not so much about visiting the country. It is about not being able to bring your family members here for family reunification or not having access to permanent residency. That is our main concern.

That said, I would like to address some of the points that have been raised. Senator, you mention that the minister feels we are facing a crisis in terms of arrivals. I have available the statistics of the number of refugee claimants who have arrived in Canada in the last four years.

In 2008 it was 37,000; 2009, 33,000; 2010, 23,000; 2011, so last year, 25,000, and this year, according to the monthly figures, we are on track to about 22,000.

It is hard for us to understand what crisis there is, when we have gone down from 37,000 to the low 20 thousands in the last four years, that caused the minister to want to sideline Bill C-11, which was going to come into effect at the end of this month, and introduce dramatic new measures.

You mentioned the UNHCR's testimony yesterday. I would like to refer to the brief they submitted to Parliament, to which I believe you have access. This is on the designated safe country. It is important to note about the designated safe country that the general assessment of certain countries of origin as safe be based on reliable, objective and up-to-date information from a range of sources. The assessment needs to take account not only of international instruments ratified or existing legal frameworks, but also of the actual degree of respect for human rights and the rule of law evidenced in the country's human rights record as a whole.

The UNHCR does not disagree with the whole concept of safe country. It agrees that it might play a role, as it says, as a "procedural tool to prioritize or accelerate the examination of applications," as long as the human rights records of those countries are taken into consideration. In its Recommendation No. 9, UNHCR recommends that a designation of a country as a DCO be based on objective, reliable and up-to-date information and be decided by a panel of experts. That is what the UNHCR is saying on record, and also that persons from designated countries of origin, and every other claimant, be allowed a right of appeal.

I will end with this quote from paragraph 49 of their submission:

> The right to appeal is a fundamental requirement of a fair and efficient asylum procedure, to which no exception should be made. At the core of the 1951 Convention lies the

M. Goldman : J'aimerais préciser que ce qui préoccupe le Barreau du Québec, ce n'est pas tant que ceux qui ont obtenu la résidence permanente après avoir d'abord fait l'objet d'une désignation d'arrivée illégale ne pourront pas se rendre dans leur pays d'origine avant une période de cinq ans, mais c'est que des gens ne pourront pas faire venir ici leurs proches pour reconstituer leur famille ou qu'il leur sera impossible d'obtenir la résidence permanente. Voilà ce qui nous préoccupe essentiellement.

Cela dit, j'aimerais revenir à certains points qui ont été soulevés. Madame le sénateur, vous dites que le ministre est d'avis que nous faisons face à une crise pour les arrivées. J'ai les statistiques sur le nombre de demandeurs d'asile qui sont arrivés au Canada au cours des quatre dernières années.

Le nombre de demandeurs s'élevait en 2008 à 37 000; en 2009, à 33 000; en 2010, à 23 000; en 2011, donc l'année dernière, à 25 000, et cette année, selon les chiffres mensuels, nous en sommes à environ 22 000.

Nous pouvons difficilement comprendre quelle est la crise qui amène le ministre à vouloir mettre de côté le projet de loi C-11, qui devait entrer en vigueur à la fin du mois, pour présenter de nouvelles mesures draconiennes, alors que nous avons vu les chiffres passer de 37 000 à 20 000 et quelques au cours des quatre dernières années.

Vous avez parlé du témoignage du HCR hier. J'aimerais vous renvoyer au mémoire présenté par cet organisme au Parlement, auquel vous avez accès, je crois. Le mémoire traite de la désignation de pays d'origine sûr. Il est important d'observer que l'évaluation générale permettant de désigner certains pays d'origine comme étant sûrs doit reposer sur une information fiable, objective et à jour, et que cette information doit être tirée de sources variées. L'évaluation doit tenir compte non seulement des instruments internationaux ratifiés ou des cadres juridiques existants, mais aussi du degré réel du respect des droits de la personne et de la primauté du droit dont témoigne le bilan du pays en matière de droits de la personne.

Le HCR ne s'oppose pas au concept général de pays sûr. Il convient que ce concept pourrait jouer un rôle, comme outil procédural permettant d'établir l'ordre de priorité des demandes ou d'en accélérer le traitement, pourvu que le bilan en matière de droits de la personne de ces pays est pris en considération. Dans sa recommandation n° 9, le HCR déclare que la désignation d'un pays en qualité de pays sûr devrait être fondée sur une information objective, fiable et à jour et qu'elle devrait être établie par un comité d'experts. Voilà ce que dit le HCR, en plus de recommander un droit d'appel pour les personnes des pays d'origine désignés et tout autre demandeur.

Je vais terminer en reprenant un passage du paragraphe 49 du mémoire du HCR :

> Le droit d'appel est une exigence fondamentale de toute procédure d'asile équitable et efficace, et il ne devrait y avoir aucune exception à cela. La Convention de 1951 comporte

principle of non-refoulement, whereby those with protection needs cannot be returned to a place where they will be at risk of persecution. . . .

Or serious human rights violations, including loss of life.

The purpose of a second review through an appeals mechanism is to ensure that errors of fact or law at the first instance . . .

Decision making.

. . . can be corrected, to avoid injustice and to ensure respect for the principle of non-refoulement.

Recommendation No. 13: The UNHCR recommends that all asylum seekers have access to an appeal on the merits to the Refugee Appeal Division.

Ms. Dauvergne: In response to your question, yes, I am familiar with the minister's position regarding the detention provisions that I have been speaking of today. I do not think, and I am not persuaded, that there is anything that requires us to have a detention regime where people are detained for six months without access to a court. That is in breach of a basic principle of oversight of what is in fact administrative detention.

I do not think there is an issue here of Canadian integrity, unless it is our integrity as a human-rights-respecting nation. Certainly, we need to consider why we would choose to step away from those fundamental obligations at this point in time without a crisis.

Ms. Mendelsohn Aviv: Senator Martin, thank you for your questions.

The Canadian Civil Liberties Association, I will speak for myself, but I know many others have been following this since the first bill, Bill C-49, was introduced over a year and a half ago. Although I did not hear the minister's testimony yesterday, I am extremely familiar with his position and have read his public statements and the Hansard on variation occasions.

This needs to be addressed and it is important. If we are talking about the intent of a bill, when it comes to designating what has been called in the bill "irregular arrivals" — and I know the language has shifted in this committee to "mass arrivals" — either way, that is one of the ways in which people escaping danger may be able to organize to get out. That is the way the Jewish refugees tried to escape from Hitler's Germany. They got on a boat and they got out. We should be concerned because visa offices are not available in every place where people are in danger.

un principe de base de non-refoulement selon lequel les personnes qui ont besoin de protection ne peuvent pas être renvoyées là où elles seront exposées à un risque de persécution [...]

Ou à des violations graves des droits de la personne, y compris la mort.

Le but d'une deuxième révision par le truchement d'un mécanisme d'appel est de faire en sorte que les erreurs de fait ou de droit commises par le décideur de première instance [...]

— on parle du processus décisionnel —

[...] puisse être corrigées, afin d'éviter une injustice et de garantir le respect du principe de non-refoulement.

À la recommandation n° 13, le HCR affirme que tous les demandeurs d'asile devraient avoir accès à une procédure d'appel s'appuyant sur le bien-fondé de leurs demandes auprès de la Section d'appel des réfugiés.

Mme Dauvergne : En réponse à votre question, oui, je connais bien la position du ministre sur les dispositions relatives à la détention dont j'ai parlé aujourd'hui. Je ne crois pas, et je n'en suis pas persuadée, qu'il nous faut avoir un régime où des gens sont détenus pendant six mois sans avoir accès à un tribunal. C'est là un manquement au principe de base de surveillance de ce qui est en fait une détention administrative.

Je ne crois pas que nous ayons un problème d'intégrité du Canada, à moins que ce soit plutôt notre intégrité en qualité de nation respectueuse des droits de la personne. À coup sûr, nous devons nous demander pourquoi nous choisirions de nous éloigner de nos obligations fondamentales à cette étape-ci, alors qu'il n'y a pas de crise.

Mme Mendelsohn Aviv : Madame le sénateur Martin, je vous remercie de vos questions.

Je représente l'Association canadienne des libertés civiles, mais je vais parler pour moi-même. Je sais que beaucoup d'autres suivent la situation depuis la présentation du premier projet de loi, le projet de loi C-49, il y a plus d'un an et demi. Je n'ai pas entendu le témoignage du ministre hier, mais je connais très bien sa position et j'ai lu les déclarations publiques qu'il a faites ainsi que ses interventions à la Chambre.

La question doit être débattue, c'est important. Parlons du sens du projet de loi. L'expression utilisée maintenant dans le texte de loi est « arrivées irrégulières » — le comité parle « d'arrivées massives » — quel que soit le nom qu'on y donne, c'est un des moyens auquel les gens qui fuient le danger peuvent avoir recours pour sortir de leur pays. C'est la façon dont les réfugiés juifs ont essayé de fuir l'Allemagne d'Hitler. Ils sont montés dans un bateau et ils ont fui le pays. Nous devrions être préoccupés du fait qu'il n'y a pas de bureaux des visas partout où des gens sont en danger.

If we look at the section that authorizes the minister to designate an irregular arrival, it is extremely broad. It says, in clause 10 of the bill, that:

> The Minister may, by order, having regard to the public interest, designate as an irregular arrival the arrival in Canada of a group of persons if he or she
>
> (*a*) is of the opinion that examinations of the persons in the group, particularly for the purpose of establishing identity or determining inadmissibility — and any investigations concerning persons in the group — cannot be conducted in a timely manner . . .

That is covered under our current immigration act. Administrative convenience in establishing identity is covered in a fair and reasonable way under the immigration act. And when the MV *Sun Sea* came, people were detained for a long time, some may say too long. Under our current act, those provisions are there; they provide for this.

The second category, which again is extremely broad, is if the minister "has reasonable grounds to suspect that, in relation to the arrival in Canada of the group" — not that anyone in the group did it, but in relation to the arrival — "there has been, or will be, a contravention of subsection 117(1)" — which is the human smuggling provision — "for profit, or for the benefit of, at the direction of or in association with a criminal organization or terrorist group."

In other words, if someone out there engaged in human smuggling and the poor, vulnerable people arrived in Canada, they are the ones who will be designated. It is, on its face, irrational to penalize people in relation to whom a crime was committed.

I wanted to make a couple of other points, because you asked a number of different questions.

The Chair: Could you do that rather focused? This is taking a fair amount of time.

Ms. Mendelsohn Aviv: Sure. There is one other point that I wanted to make in terms of the five-year bar. A lot has been said about permanent residence, but lack of access to a travel document also means that a person would not be able to go to a third country to see a family member. We know that where there are situations of refugees — and anyone who has friends who have been in that situation — people will go wherever they can to find safety, so one may end up in Finland and one in Canada. They may not need to go back to danger but still want to travel to see family members when they have lost everything.

Si nous regardons l'article qui autorise le ministre à désigner une arrivée irrégulière, on constate que la notion est extrêmement vaste. Ainsi, l'article 10 du projet de loi se lit comme suit :

> Le ministre peut, par arrêté, compte tenu de l'intérêt public, désigner comme une arrivée irrégulière l'arrivée au Canada d'un groupe de personnes, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
>
> *a*) il est d'avis que le contrôle des personnes faisant partie du groupe — notamment en vue de l'établissement de leur identité ou de la constatation de leur interdiction de territoire — et toute autre investigation les concernant ne pourront avoir lieu en temps opportun...

Cette situation est déjà prévue dans notre loi actuelle. L'établissement de l'identité d'une façon qui soit pratique sur le plan administratif est déjà traité de façon juste et raisonnable dans la loi actuelle. Et lorsque les gens du *Sun Sea* sont arrivés, ils ont été détenus pendant une longue période de temps, peut-être trop longue diront certains. La loi actuelle prévoit donc des dispositions à cet effet.

La deuxième catégorie, qui est elle aussi très large, se lit comme suit : « il (le ministre) a des motifs raisonnables de soupçonner que, relativement à l'arrivée du groupe au Canada » — non pas que quelqu'un dans le groupe l'ait fait, mais cela s'applique à l'arrivée proprement dite — « il y a eu ou il y aura contravention au paragraphe 117(1) » — qui traite de l'entrée illégale de personnes — « au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou d'un groupe terroriste ou en association avec l'un ou l'autre de ceux-ci ou en vue de tirer un profit. »

Autrement dit, si un passeur, à l'extérieur du pays, fait entrer illégalement des gens pauvres et vulnérables au Canada, ce sont ces gens-là qui seront désignés. Cela est en soi irrationnel de pénaliser des gens qui ont été victimes d'un crime.

Je voulais soulever quelques autres points, parce que vous avez posé un certain nombre de questions.

Le président : Pourriez-vous raccourcir vos questions? Cela prend pas mal de temps.

Mme Mendelsohn Aviv : Certainement. Il y a un autre point que je veux faire valoir concernant le délai de cinq ans. Beaucoup a été dit sur la résidence permanente, mais le manque d'accès à un titre de voyage empêcherait également une personne de se rendre dans un tiers pays pour voir un membre de sa famille. Nous savons qu'il existe des situations dans lesquelles des gens — et quiconque a des amis qui ont été dans cette situation le sait — sont prêts à aller n'importe où pour trouver la sécurité, ainsi, l'un aboutira en Finlande et l'autre, au Canada. Ils n'ont peut-être pas besoin de retourner dans leur pays, mais ils voudront quand même voyager pour voir des membres de leur famille qui ont tout perdu.

Senator Seidman: I would like to go back to the designated country provision discussion we were having. There was something said — a lot said, actually — that the minister is granted too much power in determining which countries are safe.

In fact, it is my understanding that the minister does not have the power to determine that in a subjective way but that there are quantitative and qualitative criteria, outlined in clauses 58 and 84 of Bill C-31, the proposed bill. Quantitative factors to be considered are the number of asylum claims from the country that are abandoned or withdrawn and the number of asylum claims rejected by the independent Immigration and Refugee Board, for example, and these factors are very specific. There are qualitative aspects as well; the country in question will be reviewed by Citizenship and Immigration Canada officials. In fact, qualitative aspects such as the human rights record of the country in question and the availability of mechanisms for seeking protection and redress will be considered.

Just to go on, to tell you how many factors and criteria are actually listed in regulation and will be listed in regulation and in law in this bill: Recognizing that a country might not be safe in all regions, for all groups, is available as well, so that a particular part of a country could be specified or a class of nationals could be specified as not falling within the safe country designation.

That is my understanding of the bill. I am making the observation here that we have not really dealt with that. We have said that it is the minister's subjective power and authority to make that decision. I do not think the bill says that. I think that Mr. Goldman was the one who first mentioned it, and I do believe that Mr. Wlodyka had some observations about this. I would appreciate hearing from him in terms of what he might add to this.

Mr. Goldman: I appreciate your comments about section 58. I have it right in front of me. There are two words missing from that section: "human rights." This is just for cases, a small number of cases, I believe, where it talks about independent judicial system, democratic rights, civil society. With all due respect, that is not the same as the human rights record of the country.

Again, I think it is useful to look at the international bodies that have appeared before your committee and the parliamentary committee. I refer you to paragraph 32 of the UNHCR submission, where it is recommended that the actual degree of respect for human rights and the rule of law, evidenced in the human rights record of the country, be relevant criteria. They were criteria under Bill C-11. There was an independent panel of experts. It seems that the minister saw the importance of those criteria and that panel of experts. The Barreau du Québec is at a loss as to why it is to the advantage to take out those two safeguards, the criteria of respect for human rights and the independent panel of experts.

Le sénateur Seidman : J'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue sur la disposition relative au pays désigné. Quelqu'un a dit — beaucoup en fait ont dit — que le ministre obtenait trop de pouvoir dans la désignation des pays sûrs.

En fait, je crois comprendre que le ministre n'a pas le pouvoir de désigner les pays de façon subjective, mais qu'il doit suivre un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs, énoncés dans les articles 58 et 84 du projet de loi C-31. Les facteurs quantitatifs à prendre en considération sont le nombre de demandes d'asile émanant du pays qui ont été abandonnées ou retirées et le nombre de demandes d'asile rejetées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, par exemple; ces facteurs sont très précis. Il y a aussi des facteurs qualitatifs; le pays en question fera l'objet d'un examen par les responsables de Citoyenneté et Immigration Canada. En fait, les facteurs qualitatifs comme le bilan du pays en matière de droits de la personne et la capacité d'avoir recours à des mécanismes pour obtenir protection et réparation seront pris en considération.

Au nombre des facteurs et des critères qui sont actuellement énoncés dans le règlement et qui figureront dans le nouveau règlement et la nouvelle loi, il y a la reconnaissance du fait que les régions d'un pays peuvent ne pas être toutes sûres, pour tous les groupes, de façon qu'une partie donnée d'un pays ou qu'une catégorie de ses ressortissants pourrait être exclue de la désignation de pays sûr.

Voilà ce que je comprends du projet de loi. Je fais observer ici que nous n'avons pas réellement traité de cela. Nous avons parlé du pouvoir subjectif du ministre de rendre une décision. Je ne crois pas que c'est ce que dit le projet de loi. C'est M. Goldman, je crois, qui en a parlé en premier, et je crois que M. Wlodyka a formulé certaines observations à ce sujet. J'aimerais qu'il nous en dise plus là-dessus.

M. Goldman : Je vous remercie de vos observations concernant l'article 58. Je l'ai droit devant moi. Quelque chose manque dans l'article : « les droits de la personne ». On ne prévoit que les cas, un petit nombre de cas, je crois, où il est question d'institutions judiciaires indépendantes, de droits démocratiques et de société civile. Malgré tout le respect que je vous dois, ces notions ne sont pas la même chose que le bilan d'un pays en matière de droits de la personne.

Là encore, je crois qu'il est utile d'examiner ce que les représentants des organismes internationaux ont dit lorsqu'ils ont comparu devant votre comité et devant le comité parlementaire. Je vous renvoie au paragraphe 32 du mémoire du HCR, dans lequel il est recommandé d'avoir comme critères le degré réel de respect des droits de la personne et la primauté du droit, révélés par le bilan du pays en matière de droits de la personne. Ces critères étaient prévus dans le projet de loi C-11. Il y avait alors un comité d'experts indépendant. Il semble que le ministre reconnaissait l'importance de ces critères et de ce comité d'experts. Le Barreau du Québec ne comprend pas pourquoi il est avantageux de retirer ces deux garanties, le critère du respect des droits de la personne et le comité d'experts indépendant.

Mr. Wlodyka: I believe that the criteria that you have highlighted do provide the kind of protections that people need in terms of showing objective criteria for designating countries.

If you look in clause 58 at paragraph (*b*)(ii), "basic democratic rights and freedoms are recognized and mechanisms for redress are available if those rights are infringed." What else are human rights? That is exactly what is provided in there. You do not need two other words put in there.

Civil society organizations exist. You have UNHCR and Amnesty International. All of those organizations exist to make sure that these countries handle these issues based on the rule of law. You have an independent judicial system. The minister has the tools to do the job. I prefer the minister to do the job. He is accountable to the public. He is accountable to Parliament. Are you suggesting that the government officials are incapable of doing this job and giving proper advice to the minister? Frankly, I disagree with that.

You are putting in faceless experts who are not accountable to anyone. Frankly, this is a much better provision than the previous provision in the previous legislation, and I commend the minister for doing it.

I have trust in the minister. I have trust in the government officials. I believe that they can do a proper job, and it is transparent enough in terms of publishing it. I would prefer a regulatory system that people could comment on as opposed to an order. However, in terms of the actual legislation, I think that you, Madam Senator, have pointed out absolutely that this does provide the required protection.

[*Translation*]

Mr. Langlais: As a final comment, I would like to remind you of our opposition to this on page 4 of the letter of April 20. The last part of our comment reads:

> The Barreau is afraid that, with no such guarantees, provided by an expert panel, the vagaries of politics and economics may well take precedence over principles of fairness and of law.

You just have to think of the purely economic considerations, Canada's obligations to our economic partners. Take Mexico as an example, a free-trade partner of ours. No one around this table, or probably anywhere else in our society, will admit that there is a ban on homosexuality. But day after day, we see decisions that confirm the discrimination faced by homosexuals in Mexico. But we cannot say that too loudly as it puts Mexico, a trading partner, in a bad light. Except that the Barreau's concern is precisely that, that economic concerns may be placed ahead of humanitarian concerns, by which we mean the goals of the convention and of international law.

M. Wlodyka : Je crois que les critères objectifs que vous avez énoncés pour la désignation des pays fournissent le genre de protection dont les gens ont besoin.

Si vous examinez le sous-alinéa 58*b)(*ii), « les droits et libertés démocratiques fondamentales y sont reconnus et il y est possible de recourir à des mécanismes de réparation pour leur violation ». En quoi les droits de la personne pourraient-ils être autrement? Voilà exactement ce à quoi ce sous-alinéa sert. Vous n'avez pas besoin d'inscrire « droits de la personne » en toutes lettres.

Il y a des organisations de la société civile. Nous avons le HRC et Amnistie internationale. Ces organismes veillent à ce que ces pays traitent ces questions en respectant la primauté du droit. Il y a un système judiciaire indépendant. Le ministre a les outils pour faire le travail, et je préfère que ce soit le ministre qui fasse ce travail. Il rend des comptes à la population. Il rend des comptes au Parlement. Insinuez-vous que les agents du gouvernement sont incapables de faire le travail et de conseiller correctement le ministre? En toute franchise, je ne pense pas que ce soit le cas.

Vous voulez faire intervenir des experts anonymes qui n'ont de comptes à rendre à personne. Franchement, la disposition actuelle est bien meilleure que celle qui figure dans la loi précédente, et je félicite le ministre pour cela.

J'ai confiance dans le ministre. J'ai confiance dans les agents du gouvernement. Je crois qu'ils peuvent faire un bon travail, et que le processus est suffisamment transparent. Je préfère un système réglementaire sur lequel les gens pourraient se prononcer à une ordonnance. Toutefois, pour ce qui est de la loi actuelle, je crois que vous, madame le sénateur, avez fait ressortir qu'elle fournit indubitablement la protection nécessaire.

[*Français*]

M. Langlais : J'ai un dernier commentaire. J'aimerais rappeler l'opposition du barreau à ce sujet, en page 4 de la lettre qui a été adressée le 20 avril. La dernière partie de ce commentaire se lit comme suit :

> Le barreau craint que, en l'absence de telles garanties — par un comité d'experts — les aléas politiques et économiques risquent de prévaloir contre les principes d'équité et de droit.

Ici, on ne peut penser à autre chose qu'aux considérations très économiques, les obligations économiques qu'a le Canada envers ses partenaires économiques. Un exemple parmi d'autres, pensons au Mexique, partenaire du libre-échange. Personne n'admettra autour de la table, et vraisemblablement partout ailleurs dans notre société, que l'homosexualité est interdite, pourtant des décisions tombent, jour après jour, pour confirmer qu'il y a de la discrimination à l'égard des homosexuels au Mexique. Évidemment, il ne faut pas en parler trop fort, car cela discrédite le Mexique comme partenaire économique, sauf que la préoccupation exprimée par le barreau vise justement cela, en disant qu'on pourra faire valoir davantage de préoccupations économiques que de préoccupations humaines, donc les motifs de la convention et les statuts internationaux.

[*English*]

Senator Wallace: I was interested to hear a couple of you comment. Ms. Dauvergne, who I guess has now departed, is one who made such comments.

Mr. Wlodyka: Yes, she has departed.

Senator Wallace: Ms. Mendelsohn Aviv, you commented as well on the constitutionality of the bill. I believe that both of you made the comment that you felt that it was contrary to the Charter, to the UN convention and to the UN protocols. I was very interested to hear that. When the minister was here with his staff, I specifically asked that very question, whether they were of the view that it was not in violation of the Charter, the UN protocol and the UN convention. He left no doubt in my mind that he felt that it was in full compliance. I am not surprised. We have many bills before us. I can think of very few times when we have had the Canadian Bar Association or the Barreau du Québec appearing before us that it has not been suggested that a particular bill is contrary to the Charter. We do hear that. It is not to say that it could not be legitimate, but we seem to hear that with every bill that comes before us. How do we reconcile that? How do we take the minister and his staff's opinion and reconcile it with yours?

Ms. Mendelsohn Aviv: That is a tough question because, in effect, I think it is asking me to explain the minister's position when I see something that appears unconstitutional. We also have Supreme Court of Canada decisions that have said that provisions far less dramatic than these are unconstitutional. Take, for example, the *Charkaoui* case, in which somebody who was suspected of no less than terrorism and who was put on a security certificate for that purpose was put in administrative detention for 120 days. That is less than half the period that most people are likely going to be sitting in detention under this bill. The Supreme Court of Canada said that 120 days is arbitrary detention and is a violation of section 10 of our Charter. We have Supreme Court of Canada decisions about discrimination. The Supreme Court has not talked about immigration status, but we are not even comparing different classes of immigrants here. We are comparing refugees and refugees. How do you explain the fact that a designated foreign national would have different grounds of detention, for example, than a non-designated foreign national, both of whom may be asylum seekers? How do you explain the fact that Canada has put this person through a process and has determined that, "Although you were designated upon arrival, you are now a refugee. We recognize that your claim is, in fact, accurate. The sad story that you told us is, in fact, genuine. You have your refugee status. Nonetheless, you have to wait five years before you can get permanent resident status and before you can leave the country. Do you want to set up a business in the United States like many Canadians do? You cannot do that because you have not got a travel document." Yet, somebody else who got

[*Traduction*]

Le sénateur Wallace : J'aimerais que deux ou trois d'entre vous se prononcent. Mme Dauvergne, qui est partie, je crois, est au nombre de ceux qui ont fait de tels commentaires.

M. Wlodyka : Oui, elle est partie.

Le sénateur Wallace : Madame Mendelsohn Aviv, vous avez également parlé de la constitutionnalité du projet de loi. Je crois que vous avez toutes les deux dit que le projet de loi vous paraissait contraire à la Charte, à la convention de l'ONU et aux protocoles de l'ONU. J'ai trouvé vos interventions très intéressantes. Lorsque le ministre était ici avec son personnel, j'ai posé précisément cette question, leur demandant s'ils croyaient que le projet de loi violait la Charte, le protocole de l'ONU et la convention de l'ONU. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le ministre estimait que le projet de loi était complètement conforme à ces textes. Je ne suis pas surpris. Beaucoup de projets de loi nous sont présentés. Or, il est arrivé très peu souvent que les membres de l'Association du Barreau canadien ou du Barreau du Québec qui ont comparu devant nous n'aient pas laissé entendre qu'un projet de loi particulier était contraire à la Charte. On nous dit bel et bien ce genre de chose. Ces mises en garde sont peut-être parfois légitimes, mais on nous les sert pour tous les projets de loi qui nous sont présentés. Comment pouvons-nous concilier l'opinion du ministre et de son personnel avec les vôtres?

Mme Mendelsohn Aviv : Voilà une question difficile parce que cela revient en effet à me demander d'expliquer la position du ministre quand je vois quelque chose qui me semble inconstitutionnel. Nous avons également les décisions de la Cour suprême du Canada, qui a statué que des dispositions beaucoup moins radicales que celles-ci sont inconstitutionnelles. Prenez, par exemple, le cas *Charkaoui*, dans lequel quelqu'un soupçonné de rien de moins que de terrorisme et contre qui un certificat de sécurité avait été délivré pour cette raison a été placé en détention administrative pendant 120 jours. C'est moins de la moitié de la période que passeront probablement la plupart des gens en détention en vertu de ce projet de loi. La Cour suprême du Canada a déclaré que détenir quelqu'un pendant 120 jours constitue une détention arbitraire et viole l'article 10 de notre Charte. Nous avons également les décisions de la Cour suprême sur la discrimination. La Cour suprême n'a pas parlé du statut d'immigration, mais nous ne comparons même pas différentes catégories d'immigrants ici. Nous comparons des réfugiés avec d'autres réfugiés. Comment allons-nous expliquer le fait qu'un ressortissant d'un pays désigné serait assujetti à des motifs différents de détention, par exemple, que ceux d'un ressortissant d'un pays non désigné, alors que les deux ont présenté des demandes d'asile? Comment expliquer qu'après avoir soumis cette personne à un processus, le Canada lui dise : « Même si vous avez été désigné à votre arrivée, vous êtes maintenant un réfugié. Nous reconnaissons que votre demande est juste. Les événements tristes dont vous nous avez parlé se sont bel et bien produits. Vous avez le statut de réfugié. Toutefois, vous devez attendre cinq ans avant

refugee status in Canada would be able to get a travel document. How do you explain that other than extraordinarily obvious and arbitrary discrimination?

I suppose it goes without saying that it has been many years since Canada turned away refugees. I am grateful for that, but we certainly do have Supreme Court of Canada decisions saying that we are responsible for sending people to situations of danger and not just when they are innocent. Even for people who may have committed offences, if we want to send them back to a place where there is a death penalty, our Supreme Court has said that that is not on. It would be a violation of our Charter if we, responsible for this person — they are in our custody — send them back to a danger to their life, which is section 7 of the Charter.

I cannot explain to you how the minister reconciles it. I certainly see it as extraordinarily unconstitutional.

Mr. Wlodyka: When you look at the security provisions that are in the current legislation, the Immigration and Refugee Protection Act, those current detention provisions are done by a Federal Court judge, and the timelines are sort of similar to what is in the new proposed legislation. I tend to favour the view the minister has of this law. We are talking about people who have invariably used organized criminals to come into Canada. These people are not blind and naïve. They know exactly what they are doing. They are paying $30,000 to $40,000 to $50,000 to get on a boat to ship them across to the country.

You have to look at this process not in isolation but in terms of the global thing — making overseas refugee determination fairer. You have to also realize that people have other means of applying for permanent residence to Canada. We cannot just look at these provisions in isolation.

I think a lot of rhetoric is used in terms of these people. These people are not refugees. They are refugee claimants. It is a different situation. These people, if they are in detention and are legitimate refugees, will be out of detention faster if we have a system that is able to get to them, hear their cases quickly and make decisions to get them out of the system.

We have to create that system that makes quick decisions, and we cannot look at these things in isolation.

A court that is reviewing the detention provision will be looking at the whole picture globally and not just in isolation. Thank you, senator.

de pouvoir obtenir le statut de résident permanent et de pouvoir quitter le pays. Vous voudriez monter une affaire aux États-Unis comme beaucoup de Canadiens le font? Vous ne pouvez pas, parce que vous n'avez pas de titre de voyage. » Toutefois, une autre personne qui a obtenu le statut de réfugié au Canada pourrait obtenir un titre de voyage. Comment pouvez-vous dire que ce n'est pas de la discrimination évidente et arbitraire?

Cela fait longtemps que le Canada a refusé de laisser entrer des réfugiés et j'en suis bien contente. Toutefois, il est certain que nous avons les décisions de la Cour suprême du Canada qui disent que nous avons la responsabilité de ne pas envoyer des gens dans des situations où ils seraient en danger, et cela ne concerne pas seulement les innocents. Même lorsque des gens ont pu avoir commis des infractions, la Cour suprême a déclaré que nous ne pouvons pas renvoyer ces gens dans un endroit où la peine de mort est appliquée. Cela est contraire à notre Charte; nous sommes responsables de ces personnes — elles sont sous notre garde — et ce serait contrevenir à l'article 7 de la Charte de les renvoyer là où leur vie est en danger.

Je ne peux pas vous expliquer comment le ministre concilie cela, chose certaine, c'est pour moi parfaitement inconstitutionnel.

M. Wlodyka : Les dispositions sur la sécurité contenues dans la loi actuelle, la Loi sur l'immigration et le statut de réfugié, prévoient qu'il revient à un juge de la Cour fédérale d'appliquer les dispositions relatives à la détention et elles comportent des délais à peu près semblables à ceux qui sont prévus dans le projet de loi. J'ai tendance à percevoir la loi comme le fait le ministre. Nous parlons de gens qui ont tous eu recours au crime organisé pour venir au Canada. Ces gens ne sont ni aveugles, ni naïfs. Ils savent exactement ce qu'ils font. Ils payent 30 000, 40 000 ou 50 000 $ pour embarquer sur un bateau qui va les amener ici.

Il faut examiner le processus non pas isolément mais de façon globale — pour la détermination plus équitable du statut de réfugié outre-mer. Il faut également prendre conscience du fait que les gens ont d'autres moyens pour demander la résidence permanente au Canada. Nous ne pouvons pas simplement examiner ces dispositions isolément.

Toutes sortes de termes sont utilisés pour parler de ces gens. Ces gens ne sont pas des réfugiés. Ce sont des demandeurs d'asile. C'est différent. Ceux qui sont placés en détention et qui sont des réfugiés légitimes seront libérés plus rapidement si nous avons un système capable de s'occuper d'eux, d'entendre leurs causes rapidement et de prendre les décisions pour les faire sortir du système.

Nous devons mettre en place un système qui permettra de prendre des décisions rapidement, et nous ne pouvons donc pas examiner ces choses isolément.

Le tribunal qui examinera la disposition relative à la détention tiendra compte de l'ensemble de la situation. Merci, monsieur le sénateur.

Senator Wallace: Mr. Wlodyka, you said earlier that the status quo is not working, and I think you then went on to speak about the processing time that it takes for asylum seekers, and you have touched upon some other issues. Bill C-31 seeks to address these problems with the status quo. Are there any other issues you would see as significant shortcomings in the existing system that you feel Bill C-31 addresses and addresses satisfactorily?

Mr. Wlodyka: First of all, I think one of the important things is that you want the refugee determination system to really deal with real refugees by creating a system whereby people who come from refugee-producing countries have all of the protections that are available. Those other countries, EU countries, countries like the United States, are still going to have access to a refugee determination system, but they are not going to be going through the appeals that drag this whole process on and on and on so it is four to six years later and huge backlogs are developed. You will not be able to hire enough board members to deal with all of the cases. Some effort has to be made to make the system expeditious and fair, because if it is expeditious and fair, then issues such as detention will not be as big an issue because they will be out of detention because their claims will be resolved quickly. If you have all of these roadblocks, you end up back at square one, and we have accomplished nothing. Then huge gobs of money will have to be thrown in, which we do not have. Thank you.

Senator Wallace: Thank you for that.

Mr. Goldman: If I could respond to a couple of those points, in terms of being expeditious and fair, at the risk of repeating ourselves, we do feel that the 60 to 90 days in the Balanced Refugee Reform Act were very reasonable, but once we are getting down to 30 days for a hearing, it just becomes impossible to find legal counsel, properly get evidence or even begin to deal with overcoming trauma of torture, sexual assault and so on.

In terms of the backlog of cases, we do all agree that things should move much more quickly. We just do not think they should move as quickly as 30 days. A large part of the backlog has to do with the under-resourcing of the Immigration and Refugee Board, and this problem will continue. If it is not properly resourced, then nothing will improve, no matter what timelines are written on paper.

Mr. Wlodyka mentioned that he felt the intention of this law is that people who come from refugee-producing countries will have all the protections, but some others will be fast-tracked. Under the designation of irregular arrivals, it has nothing to do with what country you come from. You could be coming from Sri Lanka, Eritrea, Somalia or Syria. You are designated an irregular arrival, which means that a group, which as Ms. Dauvergne pointed out is not defined and could be as few as two people, shows up with false documents, with the assistance of any type of

Le sénateur Wallace : Monsieur Wlodyka, vous avez dit plus tôt que le statu quo ne fonctionne pas, vous avez ensuite parlé du temps de traitement des demandes d'asile et vous avez abordé également quelques autres sujets. Le projet de loi C-31 cherche à régler les problèmes éprouvés avec le statu quo. Y a-t-il d'autres problèmes qui vous semblent importants dans le système actuel que le projet de loi C-31 permet de corriger de façon satisfaisante?

M. Wlodyka : Tout d'abord, on veut un système de détermination du statut de réfugié qui traite de vrais réfugiés provenant de pays sources de réfugiés, un système qui offre à ces gens toutes les mesures de protection disponibles. Les personnes d'autres pays, des pays de l'UE, de pays comme les États-Unis, auront encore accès à un système de détermination du statut de réfugié, mais ils ne pourront pas utiliser les systèmes d'appel et étirer le processus pendant quatre à six ans, causant ainsi des arriérés énormes comme cela est arrivé. On ne pourra pas embaucher suffisamment de commissaires pour traiter tous ces cas. Il faut prendre des mesures pour rendre le système plus rapide et plus équitable, de façon que la détention ne présente plus un gros problème, parce que les demandeurs verront leurs dossiers traités rapidement. Si on garde tous ces obstacles, on finit par revenir à la case départ et rien n'a été accompli. Il faut alors investir des sommes énormes d'argent que nous n'avons pas. Merci.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur.

M. Goldman : J'aimerais réagir à deux ou trois des points soulevés, concernant la création d'un système rapide et équitable; au risque de nous répéter, nous estimons que les délais de 60 à 90 jours prévus dans la Loi sur des mesures de réforme équitables étaient très raisonnables, parce que la réduction du délai à 30 jours pour la tenue d'une audience fait qu'il devient simplement impossible de trouver un avocat, de rassembler correctement la preuve ou même de commencer à surmonter les traumatismes de torture, d'agressions sexuelles, et cetera.

Pour ce qui est de l'arriéré, nous ne croyons pas que les choses devraient avancer beaucoup plus vite. Nous ne croyons pas qu'elles devraient se faire à l'intérieur de 30 jours. L'arriéré est attribuable en bonne partie à un manque de ressources de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et ce problème se poursuivra. Si l'organisme n'a pas les ressources dont il a besoin, il n'y aura aucune amélioration, peu importe les délais sur papier.

M. Wlodyka est d'avis que l'objectif de la loi est de fournir toutes les mesures de protection aux gens qui proviennent de pays sources de réfugiés, mais que certains autres verront leurs demandes traitées de façon accélérée. La désignation d'arrivée irrégulière ne concerne en rien le pays d'origine. Les gens pourraient provenir du Sri Lanka, de l'Érythrée, de la Somalie ou de la Syrie. Les personnes considérées comme ayant fait une arrivée irrégulière — en fait un groupe non défini, comme l'a souligné Mme Dauvergne, pouvant se composer de deux personnes seulement — se sont présentées avec

smuggler. They can be designated an irregular arrival and suffer all the dramatic consequences.

Since attention is given, I think justifiably, to the view of the United Nations High Commissioner for Refugees, I would like to read into the record their comment on the irregular arrival differentiation. At paragraph 8 of their brief they say this designation is also problematic from a non-discrimination point of view. UNHCR does not believe that the stated grounds for the designation as irregular arrival provide for a legitimate justification for substantially differentiated treatment of refugees and asylum seekers with respect to detention, access to an appeal or access to permanent residency. The legislation may therefore be at variance with human rights-based, non-discrimination guarantees, example, Articles 2 and 26 of the International Covenant on Civil and Political Rights and also Article 3 of the 1951 refugee convention.

[*Translation*]

Senator Verner: I would just like to go back to your view — I would like to go back to it quickly even though it was dealt with fully — about people losing refugee status for going back to their countries. I venture to say that the point of view that you have expressed is certainly shared by a large majority of Canadians. But that said, my question goes to you all.

Logically, a person obtained refugee status because he feared for his life in his own country. Having obtained the status, imagine that he goes back to his country for whatever reason, to see his family, for an emergency or for humanitarian reasons. If he goes back for an emergency, you would like to hope that the country will respect his right to life and would back off during the visit for humanitarian reasons. But if the country really is one where human rights are not observed and our person ends up in danger of his life or of being imprisoned, could you tell me what Canada's obligations are at that point?

[*English*]

The Chair: Mr. Wlodyka, you were mentioned specifically. Do you have any comment to make on this?

Mr. Wlodyka: Until the person is actually a Canadian citizen, Canada does not have any legal obligations to that person. Canada's obligation is to protect that person while they are in Canada. They have been designated as a refugee. As they are not citizens yet, the legal obligation would be on the state that the person is a citizen of. If they go back and they are Canadian citizens, then it depends on which passport they use to go back on. We heard the story of these Iranian Canadians who have gone

de faux documents et ont eu recours à un passeur. L'entrée de ces personnes peut donc être désignée comme étant une arrivée irrégulière et ces personnes en subiront toutes les conséquences dramatiques.

Étant donné qu'on porte attention, à juste titre je crois, à la perception du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, j'aimerais lire aux fins du compte rendu le commentaire du Haut Commissaire sur le traitement différent des gens considérés comme ayant fait une arrivée irrégulière. Au paragraphe 8 de son mémoire, le commissaire déclare que la désignation d'arrivée irrégulière pose un problème de discrimination. Le HCR ne croit pas que les motifs établis pour la désignation d'arrivée irrégulière justifient un traitement différent des réfugiés et des demandeurs d'asile pour ce qui est de la détention, de l'accès à un processus d'appel ou de l'accès au statut de résident permanent. Le projet de loi peut donc être contraire aux garanties de non-discrimination fondées sur les droits de la personne prévues, par exemple, aux articles 2 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et également à l'article 3 de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

[*Français*]

Le sénateur Verner : J'aimerais simplement revenir sur votre point de vue, — je voulais revenir rapidement, quoique cela a déjà été élaboré — sur la perte du statut de réfugié pour un individu qui retournerait dans son pays. Je me permettrais de commenter en vous disant que le point de vue que vous avez exprimé est certainement le point de vue d'une large majorité de Canadiens, mais cela dit, je vais adresser ma question à tous.

Une fois qu'un individu qui a obtenu son statut de réfugié retourne pour quelque raison que ce soit dans son pays, pour voir sa famille, pour une question d'urgence ou pour une cause humanitaire, dans la logique des choses, l'individu qui a obtenu le statut de réfugié l'a obtenu parce qu'il craignait pour sa vie dans son propre pays. S'il retourne dans son pays pour une urgence, cette fois on croirait que le pays respectera son droit à la vie et qu'il fera une pause le temps de sa visite pour sa cause humanitaire, mais, advenant le cas où effectivement c'est un pays où les droits de la personne ne sont pas respectés, où l'individu en question met sa vie en danger, j'aimerais savoir, s'il est fait prisonnier, quelles sont les obligations du Canada à ce moment-là?

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Wlodyka, on vous a mentionné personnellement. Avez-vous des commentaires à faire?

M. Wlodyka : Tant que la personne n'a pas obtenu réellement la citoyenneté canadienne, le Canada n'a aucune obligation légale envers elle. L'obligation du Canada est de protéger cette personne pendant qu'elle est au Canada. Celui qui est désigné comme réfugié n'a pas encore obtenu la citoyenneté, et c'est l'État dont il est un citoyen qui a une obligation légale envers lui. Dans le cas de ceux qui retournent dans leur pays après avoir obtenu la citoyenneté canadienne, c'est l'État émetteur du passeport qu'ils

back using an Iranian passport, so Iran does not consider them to be Canadian citizens, because as a Canadian citizen you need a visa to go to Iran. If you have got a citizenship, then clearly you have to travel getting a visa as a Canadian citizen. Someone who is not even a permanent resident yet, in my judgment, we do not have any legal obligation as a state to offer protection to that person if he ends up back in prison.

Again, it goes back to the fundamental thing. I cannot understand why a person fleeing a country because they are afraid for their life would then go back to the very country where they were fearing for their life. To me, if you wanted to avoid all of that, then approach Immigration and apply for a skilled worker work permit that way, and then you do not have to worry about any of this.

[*Translation*]

Mr. Langlais: Provisions dealing with someone who has been granted refugee status returning to their home currently exist in the Immigration and Refugee Protection Act we have at the moment. These provisions mean that anyone returning for reasons other than the permitted ones causes the status granted by the board to lapse. Currently, it is seldom, if ever, used, to my knowledge. My colleagues could confirm that.

What we are heading towards is a situation whereby someone in the designated category leaves the country for humanitarian reasons or in an emergency will lose his or her status. We have two systems depending on whether or not people arrive legitimately in a designated country, if they come from a designated country or not. Why should one lose status and the other not?

Secondly, there is a big problem in that the benefit that Canada provides is certainly permanent residence. Five to eight years can easily go by before families can be reunited. That is a very long time. Is it humane to keep families apart for that long? That is the basic question. The Barreau du Québec is strongly against any restrictions to family reunification that might contravene article 10 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. As things stand, separating families could violate that article.

So, in terms of your first point, I agree with what has been said, that Canada has no obligation. But, when you think about it, there is more to be said.

[*English*]

Ms. Mendelsohn Aviv: I want to bring in some clarity. I feel like we have been talking a lot about this hypothetical person who goes back to their country of origin. That is almost irrelevant to

utilisent pour retourner dans leur pays qui assume les obligations légales à leur endroit. Nous avons entendu parler de Canadiens d'origine iranienne qui étaient retournés en Iran avec un passeport iranien et qui n'ont pas été considérés comme citoyens canadiens par l'Iran, parce qu'il faut un visa à un citoyen canadien pour aller en Iran. La personne qui obtient la citoyenneté canadienne doit clairement avoir un visa de citoyen canadien pour voyager. À mon sens, le Canada n'a pas d'obligation de protection envers la personne qui n'a même pas encore obtenu la résidence permanente si cette personne se retrouve en prison.

Nous revenons encore une fois à un principe fondamental. Je ne peux pas comprendre pourquoi une personne qui fuit un pays parce que sa vie y est en danger y retournerait. J'estime que celui qui veut s'éviter tous ces problèmes et toutes ces préoccupations doit présenter une demande d'immigration en qualité de travailleur qualifié.

[*Français*]

M. Langlais : Les dispositions relativement au retour d'une personne qui a obtenu le statut de réfugié existent présentement dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés actuelle. Ces dispositions permettent à quiconque retourne pour différentes raisons que des procédures soient entreprises en déchéance du statut obtenu par la commission. À l'heure actuelle, ce n'est pas exercé. Ou très rarement à ma connaissance. Mes collègues pourront le confirmer.

Alors ce qu'on amène, c'est une situation où quelqu'un qui a été dans la catégorie désignée quitte pour des raisons humanitaires ou d'urgence, cela fera l'objet d'une perte de statut. On a deux régimes : selon qu'on est arrivé légitimement ou non dans un pays désigné ou qu'on vienne d'un pays désigné, pourquoi l'un devrait perdre alors que l'autre non?

Deuxième élément, il y a un gros problème, la démarche qui mènera certes à l'avantage que procure le Canada à cet égard est la résidence permanente. Il va s'écouler facilement de cinq à huit années avant que les familles ne puissent être réunies. C'est très long. Est-ce humain de séparer des familles aussi longtemps? C'est la question fondamentale. Le Barreau du Québec dénonce de telles restrictions à la réunification des familles qui peuvent contrevenir notamment à l'article 10 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le fait de séparer des familles pourrait, pour l'instant, contrevenir à cette dimension.

Donc, pour ce qui est de votre premier élément, je souscris à ce qui a été dit, que le Canada n'a aucune obligation, mais cela va plus loin dans la réflexion.

[*Traduction*]

Mme Mendelsohn Aviv : Je veux apporter certaines précisions. Il me semble que nous parlons beaucoup de cette personne hypothétique qui retourne dans son pays d'origine. Le cas n'a

Bill C-31. None of the provisions that we have been talking about — the designation of groups, the designation of mass arrivals, the discrimination, the detention, which have to do with the inadequate process, the lack of appeal and the very short timelines — none of that is in relation to a person who has gone back to their country of origin at any point along the process.

There is a piece, as Mr. Langlais said, that addresses that in our current immigration act. Most of what Bill C-31 is doing, the vast majority of it, is in relation to people who arrive in Canada and say, "There is danger in my country of origin. I cannot go back. I want refugee status." Some of them will face an inadequate process and be sent back potentially. Some of them ultimately may be recognized as refugees; nonetheless, they are going to be detained arbitrarily as a group, so on. Most of what we are concerned about in Bill C-31 has nothing to do with this piece of it. I want to put things in perspective and in proportion. Thank you.

[*Translation*]

Senator Verner: I have one comment. Mr. Langlais, when you say that families cannot be separated, the decision to do so was not the Government of Canada's. In this whole process, I feel that the individuals made the decision to do that.

[*English*]

Senator Merchant: I will deal with something a little bit differently with regard to irregular arrivals. Mr. Wlodyka and Mr. Goldman touched on the costs. We have a system that is very costly. The Australian experience is that holding them or treating them the way that we do has not acted as a deterrent. The supplementary estimates tabled in Parliament in February 2010 revealed that the Canada Border Services Agency spent over $22 million for 492 detentions from the MV *Sun Sea*.

Mr. Wlodyka said that we have a very expensive system. You have also had some concerns that there is not enough money in the provincial treasuries to help these people with services such as lawyers and hearings. Are we misguided in treating the irregular arrivals differently than we treat other asylum seekers? What do you see as a remedy? Many of you have talked about the costs.

Mr. Wlodyka: When we are dealing with irregular arrivals, we have to understand that these people have engaged criminal organizations to get them here; so this is a fundamental thing. It is not just somebody getting a false passport and coming here on a plane. They have engaged a large criminal organization. It is difficult to prosecute people if they are not here. Usually the profiteers are in a third country. We have to use methods to discourage people from using that kind of system.

presque rien à voir avec le projet de loi C-31. Aucune des dispositions dont nous parlons — concernant la désignation de groupes, la désignation d'arrivées massives, la discrimination, la détention, qui ont trait au processus inadéquat, au manque de mécanismes d'appel et aux échéances très courtes — ne s'applique à quelqu'un qui retourne dans son pays d'origine à un moment ou à un autre du processus.

Comme M. Langlais l'a dit, la loi actuelle traite de ce genre de situation. La grande majorité des dispositions du projet de loi C-31 concernent les gens qui arrivent au Canada en disant : « Je suis en danger dans mon pays d'origine. Je ne peux y retourner. Je demande le statut de réfugié. » Certaines de ces personnes seront soumises à un processus inadéquat et risquent d'être renvoyées dans leur pays. Certaines finiront par obtenir le statut de réfugié; néanmoins, elles seront placées en détention arbitraire, et cetera. La plupart des préoccupations que nous avons concernant le projet de loi C-31 n'ont rien à voir avec le cas des personnes qui veulent retourner dans leur pays. Je voulais remettre les choses en perspective. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Verner : J'aurais un commentaire à faire. Monsieur Langlais, quand vous dites qu'on ne peut pas séparer les familles, ce n'est pas le gouvernement canadien qui a pris la décision de séparer les familles. Je pense que dans le processus, il y avait déjà des décisions prises par les individus.

[*Traduction*]

Le sénateur Merchant : Je veux parler de quelque chose un petit peu différent concernant les arrivées irrégulières. M. Wlodyka et M. Goldman ont parlé des coûts. Notre système est très coûteux. L'expérience australienne montre que la détention ou la façon dont nous traitons actuellement ces gens n'ont pas d'effet dissuasif. Le budget supplémentaire des dépenses déposé au Parlement en février 2010 a montré que l'Agence des services frontaliers du Canada a dépensé plus de 22 millions de dollars pour la détention de 492 personnes venues sur le *Sun Sea*.

M. Wlodyka a dit que notre système est très coûteux. Certains craignent également que les provinces n'aient pas les fonds requis pour fournir à ces gens des services d'avocats, des audiences, et cetera. Faisons-nous erreur en traitant les cas d'arrivées irrégulières différemment de ceux des demandeurs d'asile? Quelles solutions pourrait-on y apporter? Plusieurs d'entre vous ont parlé des coûts.

M. Wlodyka : Lorsque nous parlons des arrivées irrégulières, nous devons comprendre que les personnes concernées ont utilisé les services d'organismes criminels pour venir ici; voilà donc une chose fondamentale. Il ne s'agit pas seulement d'une personne qui obtient un faux passeport et qui entre ici en avion. Ces gens ont eu recours à une grande organisation criminelle. Il est difficile de poursuivre les gens qui ne sont pas ici. Habituellement, ceux qui exploitent ces réseaux sont dans un pays tiers. Nous devons recourir à des méthodes pour décourager les gens d'utiliser ces réseaux.

One way of doing it, obviously, is to face the prospect of detention if you come by way of a ship. If you can have an expedited refugee determination system, the people who are genuine refugees who are willing to take that risk will be pulled out of the system; but there has to be a deterrent. Another way of deterring the use of this kind of irregular activity is to make the overseas process more transparent so that people do not end up waiting two, three or four years at a visa post abroad to get designated as a refugee so they can come to Canada. We have to look at the whole global thing.

Other people are using it simply to come to Canada, expecting that they will be tied up in a backlog long enough to be able to establish roots on humanitarian and compassionate grounds. A lot of people who came on boats, the most recent arrivals, already had family here in Canada who basically funded their trip here through the criminal organizations. They are able to post bonds and obtain lawyers for them. You have to look at the reality of the situation. We cannot have these people doing this. We need to put deterrent mechanisms in place that show there is a cost for them to do this. The vast majority of refugee claims by irregular arrivals, and I do not have the up-to-date statistics, have been turned down. The Canadian taxpayer has funded $22 million for a lot of the cases that are not successful refugee claimants.

You have to look at this issue globally and understand that the minister has a tough job. He has to make a designation based on criteria around who is an irregular arrival and who is not. He will have to use the criteria set out in the legislation. If he does not, that order he makes could be challenged in court. Remember, if it is based on trade agreements with a third country where there may be some military considerations, it is an irrelevant consideration. That person could challenge that order in court as it applies to him.

The minister will be under the gun to make decisions that are justifiable in law as reviewed by a court, which ultimately might be the case. However, you have to deter people from doing this. If we do nothing, there will be more boats, more backlogs, and we will achieve nothing. We will be back to square one, and nobody wants that.

Mr. Goldman: Thank you for the question, Senator Merchant. I think it is very important that this committee understands what we are really talking about. Mr. Wlodyka said it is not just two people who jump on a plane with false passports. Unfortunately, that is not correct.

A provision of the proposed law, clause 10 of Bill C-31, proposes to amend section 20 of the Balanced Refugee Reform Act. The minister may by order, et cetera, designate as an irregular arrival in Canada a group of persons. "Group" is defined nowhere. A group could be two persons, at least according to the dictionary. If you as a committee believe that

De toute l'évidence, une façon d'y parvenir est de confronter les gens à la perspective d'une détention s'ils arrivent en bateau. Si on peut avoir un système accéléré de détermination du statut de réfugié, les gens qui sont de véritables réfugiés et qui sont prêts à prendre ce risque réussiront le processus, mais il faut un facteur de dissuasion. Une autre façon de décourager le recours à ce genre d'activité irrégulière est de rendre le processus plus transparent outre-mer pour que les gens ne finissent pas par attendre deux, trois ou quatre ans à un bureau de visas à l'étranger avant d'être désignés réfugiés et de venir au Canada. Nous devons examiner le processus dans son ensemble.

D'autres personnes utilisent cela simplement pour venir au Canada et s'attendent à ce que l'arriéré soit assez important pour leur permettre de s'établir pour des motifs d'ordre humanitaire. Bon nombre de gens qui sont arrivés par bateau, les arrivées les plus récentes, avaient déjà des membres de leur famille au Canada qui ont essentiellement financé leur voyage jusqu'ici par les organisations criminelles. Ces gens sont capables de verser une caution et d'obtenir les services d'avocats pour eux. Il faut analyser la situation. Nous ne pouvons pas laisser les gens agir ainsi. Il nous faut mettre en place des mécanismes de dissuasion qui montrent qu'il y a des conséquences. La vaste majorité des demandes de statut de réfugié de gens qui arrivent au Canada de façon irrégulière, et je n'ai pas les dernières statistiques à ce sujet, ont été rejetées. Les contribuables canadiens paient 22 millions de dollars pour bon nombre de demandes de statut de réfugié qui ne sont pas acceptées.

Il faut examiner la situation dans son ensemble et comprendre que le travail du ministre est difficile. Il doit faire une désignation en déterminant qui est arrivé de façon irrégulière et qui est arrivé de façon régulière. Il doit utiliser les critères établis dans la loi. S'il ne le fait pas, l'arrêté pourrait être contesté devant les tribunaux. N'oubliez pas que si c'est basé sur des accords avec un pays tiers où il peut y avoir des considérations militaires, ce n'est pas pertinent. Cette personne pourrait contester l'arrêté devant les tribunaux.

Le ministre sera forcé de rendre des décisions justifiables si elles sont réexaminées par un tribunal, ce qui pourrait être le cas au bout du compte. Toutefois, il faut empêcher les gens de le faire. Si nous n'agissons pas, le nombre de bateaux augmentera, les délais se prolongeront, et nous n'arriverons à rien. Nous reviendrons à la case départ, ce que personne ne souhaite.

M. Goldman : Je vous remercie de la question, sénateur Merchant. Il est très important que les membres du comité comprennent de quoi nous parlons exactement. M. Wlodyka a dit qu'on ne parle pas seulement de deux personnes qui sautent dans un avion avec de faux passeports. Malheureusement, ce n'est pas exact.

Dans une disposition des mesures législatives proposées, soit l'article 10 du projet de loi C-31, on propose de modifier l'article 20 de la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés. Le ministre peut, par arrêté, désigner comme une arrivée irrégulière l'arrivée au Canada d'un groupe de personnes. Le mot « groupe » n'est défini nulle part. Un groupe

the intention is just to designate groups of 50 or 100 or 25, send it back to the minister and say, "Please be clear that you are talking about a group of a substantial size." What does this group of two people or more have to do? Well, the minister has to be of the opinion that the examination of a number of things, including their identity, cannot be conducted in a timely manner.

peut comprendre deux personnes, du moins d'après la définition du dictionnaire. Si le comité croit que l'intention n'est que de désigner des groupes de 50, de 100 ou de 25 personnes, alors qu'il renvoie le dossier au ministre en lui disant « veuillez dire clairement que vous parlez d'un groupe qui compte un nombre important de personnes ». Que doit faire ce groupe de deux personnes ou plus? Eh bien, le ministre doit être d'avis que l'examen d'un certain nombre d'éléments, dont l'identité, ne peut pas être effectué en temps opportun.

With all due respect to Mr. Wlodyka, two people who jump on a plane with false passports, whether from Syria, Iran, Eritrea or another human rights abuser of your choice, could be designated with all the drastic consequences that you have been hearing for the last hour and a half: mandatory detention, no family reunification for five years, no appeal, and so on. It is very, very important that we be clear what we are talking about.

Sans vouloir offenser M. Wlodyka, deux personnes qui sautent dans un avion avec de faux passeports, de la Syrie, de l'Iran, de l'Érythrée ou d'un autre pays violateur des droits de la personne de votre choix, pourraient voir leur arrivée désignée comme irrégulière avec toutes les conséquences dramatiques que cela entraîne et dont on parle depuis une heure et demie : détention obligatoire, pas de réunification familiale avant cinq ans, aucun appel, et cetera. Il est vraiment très important que nous sachions exactement de quoi il est question.

Ms. Mendelsohn Aviv: I want to address this issue that we must deter people from coming. That was Canada's feeling many years, many decades ago. The world community got together and passed a refugee convention saying that we must do things differently. If people escape danger, then we must take them in. We must exercise our humanitarian abilities and rescue people from danger when we are able. If a few hundred people come to Canada desperately in need of safety and we have a process under our law, as we would have under Bill C-11 had it been passed, then we must take them in, and we do not need to mistreat them in the process. We do not need to deter people who are escaping danger. There is no requirement, there is no need and there is no crisis, as has been stated.

Mme Mendelsohn Aviv : Je veux parler de la question d'empêcher des gens de venir au pays. Le Canada était de cet avis il y a bien des décennies. La communauté internationale s'est réunie et a adopté une convention sur les réfugiés qui indique que nous devons faire les choses autrement. Si des gens fuient un danger, nous devons les accueillir. Nous devons utiliser nos capacités humanitaires et porter secours aux personnes en danger lorsque c'est possible. Si quelques centaines de personnes viennent au Canada parce qu'elles ont désespérément besoin d'un refuge et que nous avons un processus aux termes de la loi, comme nous aurions eu aux termes du projet de loi C-11 s'il avait été adopté, nous devons les accueillir et n'avons pas à les maltraiter pendant le processus. Nous n'avons pas à empêcher les gens qui fuient le danger d'entrer au pays. Ce n'est pas une obligation, une nécessité, et malgré ce qui a été dit, il n'y a pas de crise.

Senator Jaffer: I want to clear up something that was said by Mr. Wlodyka about visa officers. I know he did not mean that, but I want to ensure that none of us in this committee think that all visa officers are —

Le sénateur Jaffer : Je veux faire une mise au point sur ce qu'a dit M. Wlodyka au sujet des agents des visas. Je sais que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, mais je veux m'assurer que personne ici ne pense que les agents des visas correspondent tous...

The Chair: Of the nature described.

Le président : À la description donnée.

Senator Jaffer: Yes. I have worked with hundreds of visa officers and we can be very proud of them. A visa officer saved my life, so I have a lot of respect for visa officers.

Le sénateur Jaffer : Oui. J'ai travaillé avec des centaines d'agents des visas, et nous pouvons être très fiers d'eux. Un agent des visas m'a sauvé la vie, et j'ai donc beaucoup de respect pour eux.

I will ask for very short answers, and it does not matter who answers my questions.

Je vous demande de répondre brièvement, et mes questions s'adressent à tous.

A 17-year-old child comes to Canada under irregular arrivals, so he is a designated foreign national. He gets detained, has a 14-day review and is given six months in jail. Are we breaching the Convention on the Rights of the Child?

Un jeune de 17 ans arrive au Canada de façon irrégulière et il s'agit donc d'un étranger désigné. Il est détenu, il y a un contrôle dans les 14 jours suivant le début de la détention et on le condamne à six mois de prison. Dans ce cas, violons-nous la Convention relative aux droits de l'enfant?

Ms. Mendelsohn Aviv: Yes, a child is anyone under the age of 18. They do not even have to be 17; they need only appear 17. They might be 15.

Senator Jaffer: I have real concern about the detention, especially of the unaccompanied child. Even Australia and the U.K. have stopped that. France has an amazing program for unaccompanied children. Yet, we are detaining those children. We will not give them permanent residence or sponsorship for five years, which is punitive. The convention says you are not to punish. I am convinced that the courts will not uphold this. It is punitive; it is treating people differently. For the record, what convention are we breaching?

Ms. Mendelsohn Aviv: With your permission, senator, I would like to talk about what it will cost us financially, if Canadians are concerned about costs.

The Chair: Could you first answer the question that was asked? If we have time for additional information, we may go there, but we are getting into the last segment of this hearing and the senator asked a specific question. Could you address that question?

Ms. Mendelsohn Aviv: Arbitrary detention is prohibited under the International Convention on Civil and Political Rights.

Senator Jaffer: What about sponsorship, reunification of family?

Mr. Goldman: It is covered by both the International Covenant on Civil and Political Rights and the Convention on the Rights of the Child.

Senator Jaffer: My next question is on humanitarian and compassionate application and the pre-removal risk assessment. We know that for hundreds of reason, none of which are the fault of the refugee, their application can be turned down. We had the humanitarian convention and we had the pre-removal risk assessment. Now they have to choose. If they choose the hearing route, you have to wait for one year to learn whether they can do the PRRA. I have great concerns about that.

Mr. Wlodyka: This is exactly the point I was making. Are we dealing with an immigration system or a refugee determination system? I find absolutely nothing wrong with having that choice. If you choose to go on humanitarian and compassionate grounds, then that is the way you should go. You can make a humanitarian application in Canada or outside of Canada, but refugee determination is for people who genuinely fear persecution. You need to make that choice.

Where the issue is problematic and where I made that comment is in the question of legal aid and proper funding so that refugee claimants can make an informed choice on which way they want to go and have access to lawyers and that kind of thing. If you do not have that in place, the issue becomes more problematic.

Mme Mendelsohn Aviv : Oui, une personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme un enfant. Elle n'a même pas à avoir 17 ans; elle n'a qu'à sembler avoir 17 ans. Elle pourrait en avoir 15.

Le sénateur Jaffer : La détention me pose problème, surtout s'il s'agit d'un enfant non accompagné. Même l'Australie et le Royaume-Uni ont mis un terme à cette mesure. La France a un excellent programme pour les enfants non accompagnés, mais nous, nous mettons ces enfants en détention. Nous ne leur accorderons pas la résidence permanente ou ils n'auront pas droit au parrainage avant cinq ans, ce qui est une mesure punitive. La convention interdit de punir. Je suis convaincue que les tribunaux ne maintiendront pas cela. C'est une mesure punitive; on traite des gens de façon différente. À titre d'information, quelle convention sommes-nous en train de violer?

Mme Mendelsohn Aviv : Si vous me le permettez, j'aimerais parler de ce qu'il nous en coûtera, au cas où les Canadiens seraient préoccupés de la question.

Le président : Pourriez-vous tout d'abord répondre à la question qui a été posée? Si nous avons le temps de vous demander d'autres renseignements, nous pourrons le faire, mais nous entrons maintenant dans la dernière partie de l'audience, et la question qui a été posée est précise. Pourriez-vous y répondre?

Mme Mendelsohn Aviv : La Convention internationale relative aux droits civils et politiques interdit la détention arbitraire.

Le sénateur Jaffer : Qu'en est-il du parrainage, de la réunification des familles?

M. Goldman : C'est couvert par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le sénateur Jaffer : Ma prochaine question porte sur les demandes pour motifs d'ordre humanitaire et l'examen des risques avant renvoi. Nous savons que pour des centaines de raisons, et aucune d'entre elles n'est la faute des réfugiés, la demande peut être rejetée. Nous avions la convention humanitaire et l'examen des risques avant renvoi. Ils doivent maintenant choisir. S'ils choisissent la voie de l'audience, il faut attendre un an avant de savoir si l'on peut procéder à l'ERAR. Cela m'inquiète beaucoup.

M. Wlodyka : C'est exactement ce que je disais. Parlons-nous d'un système d'immigration ou d'un système de détermination du statut de réfugié? Je ne vois absolument rien de mal à avoir ce choix. Si l'on choisit de faire une demande pour des motifs d'ordre humanitaire, alors c'est ce qu'il faut faire. On peut faire une demande pour des motifs humanitaires au Canada ou à l'étranger, mais la détermination du statut de réfugié, c'est pour les gens qui craignent réellement la persécution. Il faut faire ce choix.

Ce qui pose problème, et ce dont je parlais, c'est la question de l'aide juridique et du financement adéquat, de sorte que les demandeurs du statut de réfugié puissent faire un choix éclairé sur la voie qu'ils veulent suivre et consulter un avocat, et cetera. Si on ne met pas cela en place, la situation devient plus problématique.

However, in principle I believe that refugee determination should be a system for refugees, people who fear persecution. If you are raising humanitarian and compassionate concerns, that is not for refugee determination. If we end up with both in the stream, we are back to developing a huge backlog, encouraging people to use irregular arrivals, not because they have any fear of persecution but they will be tied up in the backlog and can use that backlog to develop roots here and have family here, hoping that at the end of the day they will be able to come to Canada on humanitarian and compassionate grounds. What about all the other people who followed the system and applied offshore? These people become queue jumpers and are not refugees at all. In fact, as with the latest ship, most of these people are being turned down and the Government of Canada has paid $22 million of taxpayers' money.

Toutefois, je crois qu'en principe, la détermination du statut de réfugié doit être un système pour les réfugiés, pour les gens qui craignent d'être persécutés. Si l'on soulève des facteurs humanitaires, cela ne concerne pas la détermination du statut de réfugié. Si nous nous retrouvons avec les deux, nous aurons de nouveau un énorme arriéré et des gens arriveront de façon irrégulière au pays, non pas parce qu'ils craignent d'être persécutés, mais parce qu'ils pourront profiter du fait qu'il y a un arriéré important pour s'établir ici et avoir une famille en espérant qu'au bout du compte, ils pourront demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire. Qu'en est-il de toutes les autres personnes qui ont suivi le processus et ont fait leur demande à l'étranger? Ces gens deviennent des resquilleurs et ne sont pas du tout des réfugiés. En fait, la plupart des gens qui étaient à bord du dernier bateau ont essuyé un refus, et le gouvernement Canada a dépensé 22 millions de dollars puisés à même l'argent des contribuables.

Senator Jaffer made a comment about visa officers. I have only been speaking about those visa officers with whom I have had personal experience from attending interviews. I am not suggesting that all visa offers act the same way.

Le sénateur Jaffer a dit quelque chose au sujet des agents des visas. Je ne parle que de ceux avec lesquels j'ai eu affaire pour des entrevues. Je ne veux pas insinuer que tous les agents des visas agissent de la même façon.

Mr. Goldman: As to the acceptance rate for people who arrived on the *Sun Sea*, I do not have the statistic. I understood that the acceptance rate was high. Since Mr. Wlodyka does not have it either, I would strongly suggest that the committee get that information if you are going to take that into account in your deliberations.

M. Goldman : En ce qui concerne le taux d'acceptation pour les gens qui sont arrivés à bord du *Sun Sea*, je n'ai pas les statistiques. Je crois comprendre que le taux d'acceptation était élevé. Puisque M. Wlodyka ne les a pas non plus, je recommande fortement au comité d'obtenir les renseignements s'il veut en tenir compte dans le cadre de ses délibérations.

In terms of the post-claim recourses, the humanitarian and compassionate and the pre-removal risk assessment, the Barreau du Québec's main concern is that there will be no avenues for any type of review for many claimants.

Pour ce qui est des recours pour les revendications refusées, les motifs d'ordre humanitaire et l'examen des risques avant renvoi, ce qui préoccupe surtout le Barreau du Québec, c'est que de nombreux demandeurs n'auront aucun recours pour tout type révision.

Clause 36(2) of Bill C-31 creates a list of seven exceptions of groups that will not have access to the Refugee Appeal Division. We will finally, after decades of talking about it, have a Refugee Appeal Division of Canada, yet it seems that perhaps the majority of claimants will not have access to it.

L'article 36(2) du projet de loi C-31 vient ajouter une liste de sept situations où les groupes ne pourront pas avoir accès à la Section d'appel des réfugiés. Après des décennies de discussions, nous aurons enfin une Section d'appel des réfugiés, mais il semble que la majorité des demandeurs ne pourront pas y avoir accès.

Tied with that is that those same claimants who do not have access to the Refugee Appeal Division will also not have access in any effective manner to the Federal Court. Mr. Wlodyka said that is no big deal, that if you do not have a stay of removal automatically, you just go for a stay. This is getting a bit technical, but to put together a stay of removal at the Federal Court requires many hours or days of procedures. It is a very heavy thing and usually is not covered by legal aid. It is very expensive and most people will not have access.

De plus, ces mêmes demandeurs qui n'auront pas accès à la Section d'appel des réfugiés n'auront pas non plus accès de façon le moindrement efficace à la Cour fédérale. M. Wlodyka a dit que ce n'est pas grave, que si on ne peut pas profiter automatiquement d'un sursis à la mesure de renvoi, on ne fait que demander un sursis. J'entre dans les détails techniques, mais le processus concernant le sursis à une mesure de renvoi à la Cour fédérale nécessite des jours. C'est un processus très lourd qui n'est habituellement pas couvert par l'aide juridique. Il coûte très cher et la plupart des gens n'y auront pas accès.

Many people under 36(2) will not have access to the Refugee Appeal Division. Tied in with that, they will not have access to the Federal Court. Also, due to the way the law is worded, they will not have access to a humanitarian and compassionate application. It is true that that does not cover the same material as a refugee claim. It covers best interests of the child, family ties

Aux termes de l'article 36(2), bon nombre de personnes n'auront pas accès à la Section d'appel des réfugiés. Elles n'auront pas non plus accès à la Cour fédérale. De plus, en raison de la façon dont la loi est rédigée, elles ne pourront pas faire de demande pour des motifs d'ordre humanitaire. Il est vrai que cela ne couvre pas les mêmes choses qu'une demande de

and so on. They will not have access to the pre-removal risk assessment, so the checks and balances that were in the Immigration and Refugee Protection Act that were supposed to continue in the Balanced Refugee Reform Act are virtually all being removed with Bill C-31.

statut de réfugié. Elle couvre l'intérêt supérieur de l'enfant, les liens familiaux, et cetera. Puisque ces personnes n'auront pas accès à l'examen des risques avant renvoi, les freins et contrepoids de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qui devaient être repris dans la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés sont tous supprimés par le projet de loi C-31.

Senator Jaffer: I want to talk about the irregular arrival where, for administrative reasons, a person can be held. The impression is sometimes left in committee that we are talking about a few, a maximum of 1,000 boat people. Two per cent came that way last year.

I am talking generally about people who come here — for whatever reason — and are classified as irregular arrivals and will therefore be designated foreign nationals and will not get permanent residence for five years and will not be able to sponsor their families for five years. This is a much bigger class than we can imagine, and this will lead to many problems.

Can you please speak about that?

Ms. Mendelsohn Aviv: One of the problems is that people will be held in arbitrary detention and it will cost Canadians a huge amount of money, both in keeping people in detention and in paying them reparations and compensation. The U.K. recently paid out 2 million pounds for detaining only 40 children and youth, in some cases for less than one month. We are talking about detaining people for six and a half months.

We also have a problem as a result of designating people that they would also be held on stricter grounds of detention than any other category of people. Therefore, where other people have to reasonably cooperate in helping to establish their identity, these individuals have to proof-positive establish their identity to the satisfaction of the minister, something that may be difficult to do when you are thousands of miles from home. It might not have been safe for you to travel with travel documents. Perhaps your human rights abuser regime does not give you travel or identity documents that you can use. Perhaps the people in your home country are also in danger and you cannot reach them, or they are sitting in a refugee camp and you cannot reach them.

These stricter grounds of detention apply to these so-called irregular arrivals, who are simply people who have tried to find safety.

Senator Eaton: The witnesses have talked a great deal about mandatory detention.

Mr. Wlodyka, tell me about detention and children. Are children separated from their parents? Are they not fed or schooled? Is it like going to jail? What does detention involve? I do not know.

Le sénateur Jaffer : Je veux parler des arrivées irrégulières pour lesquelles, pour des raisons administratives, une personne peut être détenue. Cela donne parfois l'impression aux membres du comité que nous parlons d'au plus 1 000 réfugiés de la mer. L'an dernier, 2 p. 100 d'entre eux sont arrivés de cette façon.

Je parle en général de personnes qui viennent ici — peu importe la raison —, dont l'arrivée est désignée comme irrégulière, et qui seront donc étrangers désignés, n'obtiendront pas le statut de résident permanent avant cinq ans et ne pourront pas parrainer les membres de leur famille avant cinq ans. Cette catégorie est plus importante que nous pouvons l'imaginer, et cela causera bien des problèmes.

Pouvez-vous en parler, s'il vous plaît?

Mme Mendelsohn Aviv : L'un des problèmes, c'est que les gens seront gardés en détention arbitraire, ce qui coûtera énormément cher aux Canadiens, tant pour la détention que pour les réparations et les compensations. Tout récemment, le Royaume-Uni a payé 2 millions de livres pour la détention de seulement 40 enfants et adolescents, pendant moins d'un mois dans certains cas. Nous parlons de détenir des gens pendant six mois et demi.

Nous avons également un problème découlant de la désignation; les personnes sont détenues selon des motifs plus sévères que n'importe quelle autre catégorie de gens. Donc, tandis que d'autres personnes doivent coopérer raisonnablement en aidant à établir leur identité, ces gens doivent prouver leur identité à la satisfaction du ministre, ce qui peut être difficile à faire lorsqu'on est à des milliers de milles de chez soi. Ce n'est peut-être pas prudent pour la personne d'apporter des documents de voyage avec elle. Il se peut que le régime violateur des droits de son pays ne donne pas à ses citoyens des documents de voyage ou d'identité qu'ils peuvent utiliser. Il se peut que les gens de son pays soient aussi en danger et qu'il soit impossible de communiquer avec eux, ou ils sont peut-être dans un camp de réfugiés et on ne peut pas communiquer avec eux.

Ces motifs de détention plus sévères s'appliquent à ces prétendues arrivées irrégulières, alors qu'il s'agit simplement de gens qui tentent de trouver refuge.

Le sénateur Eaton : Les témoins ont beaucoup parlé de détention obligatoire.

Monsieur Wlodyka, parlez-moi de la détention des enfants. Sont-ils séparés de leurs parents? Ne sont-ils pas nourris ou éduqués? Les conditions sont-elles comparables à celles d'une prison? Que comporte la détention? Je l'ignore.

Mr. Wlodyka: From my limited experience in dealing with the detention of children, there is still the principle that the detention of a child is a last resort. You have child welfare agencies coming into the picture to look after the children.

Senator Eaton: Are they separated from their parents?

Mr. Wlodyka: They can be. Sometimes arrangements are that they are together. I believe these cases are dealt with on an individual basis. Each case may be very different, but we are talking about arbitrary detention. Do not forget there is an integration division member who will be dealing with the detention at first instance. If the identity is established, the minister himself or his representatives will be able to intervene to expedite the release of individuals.

The system is really designed to deter people from putting themselves into this position in the first place by using other means. You cannot have a foolproof system. If you take away some of the deterrents, then we are back to square one again. It is not an easy solution.

Senator Eaton: I do not disagree with you at all. I am picturing myself running from a country where I am in danger; I can be persecuted. I have two little kids. The detention centre in Canada is reasonably clean, I am getting three squares a day and no one will shoot me. Is that so terrible, and how long are these claimants detained, on average?

Mr. Wlodyka: The criteria depend. At the present time, with the immigration division member, the judicial review is normally required within 48 hours. Then it is seven days, 30 days and then 30 days as it goes on. There are some presumptive provisions in the legislation in terms of identity; the minister has to show reasonable effort to establish the identity of the individual. As long as the minister is making a reasonable effort to establish identity, then that is sufficient to keep the person detained.

At the point in time where the immigration division member is no longer satisfied that the minister is making reasonable efforts to establish the identity of an individual, the immigration division member can order release on terms and conditions.

That immigration division member will still be there and will still be able to order release on terms and conditions, if the minister does not justify the efforts that are being made to identify these individuals.

The immigration division members are public servants. They are very well trained. They have bent over backwards in terms of facilitating the releases of individuals. Many times, the ministers have to go to Federal Court to get stay orders. They are very cognizant of their responsibility, especially with children and parents, to facilitate release at the earliest available opportunity. No one wants to keep children in detention.

M. Wlodyka : D'après mon expérience limitée concernant la détention des enfants, il y a encore le principe selon lequel la détention d'un enfant est un dernier recours. Il y a des services d'aide sociale à l'enfance qui interviennent pour s'occuper des enfants.

Le sénateur Eaton : Les sépare-t-on de leurs parents?

M. Wlodyka : C'est possible. Parfois, les conditions font qu'ils sont ensemble. Je crois que c'est du cas par cas. Chaque situation peut être très différente, mais nous parlons de détention arbitraire. N'oubliez pas qu'il y a un membre de la section de l'intégration qui s'occupera de la détention en première instance. Si l'identité est établie, le ministre lui-même ou ses représentants seront en mesure d'intervenir pour accélérer la mise en liberté des individus.

Le système est vraiment conçu pour empêcher les gens de se placer dans cette situation en premier lieu en utilisant d'autres moyens. On ne peut pas avoir un système à toute épreuve. Si l'on retire des moyens de dissuasion, nous revenons à la case départ. Ce n'est pas une solution facile.

Le sénateur Eaton : Je ne suis pas en désaccord avec vous du tout. Je m'imagine en train de fuir un pays dans lequel je suis en danger; je peux être persécutée. J'ai deux jeunes enfants. Le centre de détention au Canada est raisonnablement propre. Je mange trois repas par jour et personne ne me tirera dessus. Est-ce si terrible, et combien de temps dure la détention de ces demandeurs, en moyenne?

M. Wlodyka : Les critères varient. Actuellement, avec le membre de la section de l'immigration, le contrôle judiciaire doit normalement être effectué dans les 48 heures. Ensuite, c'est 7 jours, 30 jours et 30 jours. Il y a des dispositions sur la présomption dans les mesures législatives pour ce qui est de l'identité; le ministre doit montrer qu'il fait des efforts valables pour établir l'identité de la personne. Tant que le ministre fait des efforts valables pour établir l'identité, cela suffit à garder la personne en détention.

Lorsque le membre de la section de l'immigration n'est plus convaincu que le ministre fait des efforts valables pour établir l'identité d'une personne, il peut ordonner la mise en liberté selon les modalités et les conditions.

Le membre de la section de l'immigration sera encore là et pourra encore ordonner la mise en liberté selon les modalités et les conditions, si le ministre ne justifie pas les efforts qui sont faits pour établir l'identité de ces personnes.

Les membres de la section de l'immigration sont des fonctionnaires. Ils sont très bien formés et font tout ce qu'ils peuvent pour faciliter la mise en liberté des gens. Souvent, les ministres doivent aller devant la Cour fédérale pour obtenir un sursis. Ils sont très conscients de leur responsabilité, surtout pour les enfants et les parents, de faciliter la mise en liberté à la première occasion. Personne ne veut garder des enfants en détention.

The Chair: I think you have answered the bulk of the question and we are running out of time.

Senator Martin: I wanted to put something on the record because some things were mentioned. I want to add additional information regarding the five-year ban and the concern that we have of what we will do with these refugees. In terms of the benefits that they are entitled to, I asked this question specifically to the officials because it is a concern for all Canadians that they will get the protected-person status, that they have the benefits of the Interim Federal Health Program, and that they will receive a work permit and social assistance. As a Canadian society, we are taking these measures to ensure they are given these benefits.

I did ask the minister's office regarding very specific travel for some of these refugees. Case by case, the minister will take into consideration and provide things under exceptional circumstances. As you say, we are talking about exceptional cases. However, again, there are these exceptions that the minister is aware of.

In regard to this whole system, every claimant is entitled to a fair and independent hearing with the IRB and they will have access to one recourse mechanism.

I have one question for Mr. Wlodyka. With the IRB decision maker who is interviewing and reviewing a case, from your experience, if there are claimants who are too traumatized to speak, the documents are difficult to get a hold of, et cetera, have there been exceptional cases where extensions have been given in these exceptional circumstances so there is that slight flexibility within the system?

Mr. Wlodyka: Yes. As a former board member, I sat on refugee cases. If the claimant is traumatized and not able to give their evidence, you will postpone the case. If you do not, the Federal Court will set aside your decision, anyway, whether you have access to the immigration RAD or not.

The answer to the question is that the system with the rules in place from the refugee board will be flexible enough to allow for situations such as that and to make some accommodation. In most cases, it will not be necessary. Most refugee claimants are able to give their evidence. The initial decision makers will be public servants and not GIC appointees. The GIC appointees will be with RAD.

The public servants will be selected through a competition system very much like the immigration division members. I have ultimate faith that the public servants will do a very good job of making that first important decision. It is really the critical thing to make that first hearing fair and make the decision right in the first instance. Then you do not need to worry so much about the appeal mechanism. If you get it right the first time and are able to select the refugees and pull them out of the system, then everything will be done.

Le président : Je pense que vous avez répondu en grande partie à la question, et notre temps est écoulé.

Le sénateur Martin : Je veux en parler parce qu'on a mentionné certaines choses. Je veux ajouter quelque chose concernant l'interdiction pendant cinq ans et notre préoccupation sur ce que nous ferons des réfugiés. En ce qui concerne les avantages auxquels ils ont droit, j'ai posé la question aux fonctionnaires parce que le fait qu'ils obtiendront le statut de personne protégée, bénéficieront du Programme fédéral de santé intérimaire et auront une autorisation d'emploi et de l'aide sociale préoccupe tous les Canadiens. En tant que société canadienne, nous prenons ces mesures pour nous assurer qu'ils ont ces avantages.

J'ai posé des questions au cabinet du ministre concernant des voyages très précis pour certains de ces réfugiés. Au cas par cas, le ministre prendra des éléments en considération dans des circonstances exceptionnelles. Comme vous le dites, nous parlons de cas exceptionnels. Cependant, encore une fois, il y a des exceptions que le ministre connaît.

En ce qui concerne l'ensemble de ce système, chaque demandeur a droit à une audience juste et indépendante devant la CISR et aura accès à un mécanisme de recours.

Je veux poser une question à M. Wlodyka. En ce qui concerne les décideurs de la CISR qui font passer l'entrevue et examinent des cas, d'après votre expérience, si des demandeurs sont trop traumatisés pour parler, il est difficile d'obtenir les documents, et cetera, et est-il donc possible d'accorder exceptionnellement une prolongation dans ces circonstances, d'assouplir légèrement le système?

M. Wlodyka : Oui. En tant qu'ancien commissaire, j'ai examiné des dossiers de réfugiés. Si le demandeur est traumatisé et n'est pas capable de fournir des éléments de preuve, on reporte l'affaire. Si on ne le fait pas, la Cour fédérale annulera la décision de toute façon, qu'on ait accès à la SAR ou non.

Pour répondre à votre question, le système et les règles mis en place par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié seront suffisamment souples pour prendre des arrangements dans de telles situations. Dans la plupart des cas, ce ne sera pas nécessaire. La majorité des demandeurs du statut de réfugié sont en mesure de fournir leurs éléments de preuve. Les premiers décideurs seront des fonctionnaires et non des personnes nommées par le gouverneur en conseil, qui seront avec la SAR.

Les fonctionnaires seront choisis dans le cadre d'un concours qui ressemble beaucoup à celui des membres de la section de l'immigration. Je suis absolument certain que les fonctionnaires feront un très bon travail et prendront une bonne première décision. C'est vraiment l'essentiel pour faire en sorte que cette première audience soit juste et que les bonnes décisions soient prises au départ. Par la suite, on n'a pas à s'en faire autant pour le mécanisme d'appel. Si l'on fait bien les choses du premier coup et qu'on est capable de sélectionner les réfugiés et les sortir du système, alors tout se passera bien.

In the end it needs to be fair and expeditious, because if you have people languishing a long time, we are back to square one.

The Chair: I think you covered the question in terms of what was asked, specifically.

I wanted to give Senator Jaffer a chance to have an additional question if she has a specific one. These have been debated considerably, Mr. Goldman. If you have a quick, precise input on either of the last two issues, please go ahead.

Mr. Goldman: Mr. Wlodyka said that postponements are rarely necessary, but he is talking about that system where it takes two years to get a hearing. Our fear is that if you have a hearing within 30 or 45 days, vulnerable claimants will not be able to testify, will not have their documents, and so on.

The Chair: We understand that point clearly.

[*Translation*]

Mr. Langlais: Senator Martin, when you talk about the benefits that the granting of status provides, you are referring to the services and coverage provided under the interim federal health program. I am sure that you are aware that this was amended very recently. It has been cut back to the point that most, if not all, of the health care professionals across Canada are now complaining about it; they feel that the benefits provided to people covered by the program have now largely been lost.

[*English*]

Senator Jaffer: There may have been a misunderstanding that board members or decision makers have an ability to decide whether someone goes to jail.

The way I read proposed section 55, it specifically says that for a designated foreign national there will be mandatory arrest and detention. There is not a choice. It is mandatory.

Senator Eaton asked a good question: What are the conditions of people who go to jail? Yesterday we were told — and my colleagues will correct me if I am wrong — that there are only 299 detention places. We were also told that a lot of people, at least in my province, are guests of the provincial government, which means that they go into prisons. Can you please expand on that?

Ms. Mendelsohn Aviv: I am not very familiar with that, but I do know that on the MV *Sun Sea*, families were separated because the facilities were separated along gender lines.

Children who happen to travel with the parent of the same gender may wind up together; otherwise, there may well be separation. From the Australian situation we know that children who end up in detention suffer severe mental health consequences,

Au bout du compte, il faut que ce soit juste et rapide, car si l'on fait languir les gens longtemps, nous revenons à la case départ.

Le président : Je pense que vous avez parlé de tous les aspects précis de la question.

Je voulais donner la possibilité au sénateur Jaffer d'intervenir si elle a une question précise à poser. Celles-là ont été considérablement débattues, monsieur Goldman. Si vous avez un commentaire bref et précis au sujet des deux dernières questions abordées, allez-y, s'il vous plaît.

M. Goldman : M. Wlodyka a dit que les remises sont rarement nécessaires, mais il parle de ce système pour lequel il faut attendre deux ans avant d'avoir une audience. Nous craignons que si une audience a lieu dans les 30 ou 45 jours, les demandeurs vulnérables ne seront pas en mesure de témoigner, n'auront pas leurs documents, et cetera.

Le président : Nous le comprenons bien.

[*Français*]

M. Langlais : Lorsque vous parlez, sénateur Martin, des avantages que procure le statut accordé, vous faites référence au système de santé et à la protection du Programme de santé fédéral intérimaire. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que celui-ci a été modifié tout récemment. Il a été réduit à un point tel, que la majorité — si ce n'est la totalité — des professionnels de la santé à travers le Canada s'en plaignent actuellement et considèrent qu'il s'agit d'une perte considérable des avantages consentis aux gens couverts par ce régime.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : Il semble y avoir eu un malentendu voulant que les commissaires ou les décideurs aient la capacité de déterminer si une personne ira en prison.

Selon ce que je lis à l'article 55 proposé, pour un étranger désigné, il y aura arrestation et détention obligatoires. Ce n'est pas un choix, c'est obligatoire.

Le sénateur Eaton a posé une bonne question : quelles sont les conditions de détention? Hier, on nous a dit — et mes collègues me corrigeront si je me trompe — qu'il n'y a que 299 places. On nous a dit également que beaucoup de gens, du moins dans ma province, sont des invités du gouvernement provincial, ce qui veut dire qu'ils vont dans les prisons. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Mme Mendelsohn Aviv : Je ne suis pas très au courant de cela, mais je sais que sur le Sun Sea, des familles ont été séparées parce que les installations étaient divisées en deux : une section pour les hommes, et une autre pour les femmes.

Les enfants et leur parent du même sexe qu'eux peuvent se retrouver ensemble; autrement, il est bien possible que les parents et les enfants soient séparés. D'après ce que nous connaissons de la situation australienne, des enfants qui se retrouvent en

including enormous risk of self harm, suicide attempts, and so on.

The Chair: We are running a discussion here. I want to get the answers to the questions on the record.

Ms. Mendelsohn Aviv: There is something from the detention; this has been studied.

My understanding as well is that many people will end up in jails, that the immigration detention facilities are separated along gender lines and that there is every reason to be concerned about putting children in detention under any circumstances.

The Chair: Thank you.

I will make some observations now. It is obvious that this is a very challenging area. It is clear that all the persons who have spoken have a deep and abiding interest in this area. It is obviously complex. We realize that society has great difficulty dealing with a range of issues for which there are not simply A or B choices and that we are dealing with human beings under very different circumstances.

It is also clear that people who have looked at these issues for a very long time can reasonably wind up with very different views on the appropriate way of dealing with these issues and, indeed, the meaning and interpretation of rules that we develop as we move forward.

It is the task of my colleagues and of me to chair my colleagues in reaching conclusions on a bill that is brought forward with the intention of moving these very important issues forward. We have heard certainly that time is an important factor, as is the way in which people are considered during the time that it takes to deal with these issues.

I want to thank the witnesses who have appeared before us here today. I think it is obvious that you put forward your genuine and firm views on all of these matters. You have provided us with a range of diverse views on these critical issues and some firm examples of the way to look at some of these issues.

With that, on behalf of my colleagues, I want to thank you.

Honourable senators, in this next phase of our afternoon hearings we have four different groups presenting. From the Centre for Immigration Policy Reform we have Mr. Martin Collacott, who is the spokesperson. From the Canadian Taxpayers Federation, we have Mr. Gregory Thomas, who is both a federal and an Ontario director. From the Canadian Council for Refugees, we have Mr. Francisco Rico-Martinez, who is a co-chair of the Inland Protection Working Group, and Ms. Gina Csanyi-Robah, who is a member. From the Rainbow Refugee Society, we have Ms. Chris Morrissey, who is the chair, co-founder and a volunteer.

détention souffrent de troubles mentaux graves, et risquent notamment de s'automutiler, de faire des tentatives de suicide, et cetera

Le président : Nous sommes en train de discuter. Je veux que les réponses aux questions soient consignées dans le compte rendu.

Mme Mendelsohn Aviv : Il y a quelque chose au sujet de la détention; on a étudié la question.

Je crois comprendre également que bon nombre de gens se retrouvent en prison, que les centres de détention d'immigrants sont divisés en fonction du sexe et qu'on a toujours toutes les raisons de s'inquiéter lorsque des enfants sont détenus.

Le président : Merci.

Je vais maintenant faire quelques observations. De toute évidence, c'est une question très complexe. Il est clair que toutes les personnes qui ont témoigné s'y intéressent sincèrement. C'est évidemment compliqué. Nous nous rendons compte que la société a beaucoup de difficultés à faire face à diverses questions pour lesquelles il n'y a pas de choix clair et simple, et qu'il s'agit d'êtres humains, dans des circonstances très différentes.

Il est clair également que les gens qui étudient ces questions depuis très longtemps peuvent avoir des points de vue très différents sur la façon appropriée de les régler. Et bien entendu, le sens que nous donnons aux règles et la façon dont nous les interprétons à mesure que nous progressons peuvent aussi différer.

C'est la tâche de mes collègues et la mienne, en tant que président du comité, d'arriver à des conclusions au sujet d'un projet de loi présenté dans l'intention d'aller de l'avant avec ces questions très importantes. On nous a dit que le temps est un facteur important, tout comme la façon dont les gens sont considérés pendant qu'on règle ces questions.

Je remercie les témoins qui ont comparu devant nous aujourd'hui. Il est clair que vous avez exposé des opinions sincères et bien arrêtées sur tous les aspects. Vous nous avez donné divers points de vue sur les enjeux importants et des exemples de la façon d'examiner certains d'entre eux.

Cela dit, au nom de mes collègues, je vous remercie.

Honorables sénateurs, pour la prochaine partie de notre séance, nos témoins représentent quatre groupes. Nous accueillons M. Martin Collacott, porte-parole du Centre pour une réforme des politiques d'immigration; M. Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien de la Fédération canadienne des contribuables. Nous avons également parmi nous des représentants du Conseil canadien pour les réfugiés : M. Francisco Rico-Martinez, coprésident du Groupe de travail Protection au Canada, et Mme Gina Csanyi-Robah, membre du conseil. Enfin, nous accueillons Mme Chris Morrissey, présidente, cofondatrice et bénévole de la Rainbow Refugee Society.

I welcome you all to this meeting, and I will start with the Canadian Council for Refugees

Francisco Rico-Martinez, Co-Chair, Inland Protection Working Group, Canadian Council for Refugees: Thank you very much for allowing us to be here today.

The Canadian Council for Refugees is a non-profit umbrella organization that is committed to the protection of the rights of refugees in Canada and around the world. We have 175 organizations that are members of our umbrella organization.

I will synthesize the concerns we have about Bill C-31 into eight points. The timelines that deny refugees a fair chance to prove their claims will create more people without status in Canada because they will not be able to access the system but they decide to stay here. The process for designating certain countries as "safe" eliminates an expert, independent advisory body, which is going back centuries in the discriminatory treatment of refugees and poor immigrants in this country.

The bill gives the government extensive powers to imprison refugee claimants. The cost of detaining refugees doubles the savings to Canadians that will happen due to the cuts in health care for refugee claimants.

The bill, even with the amendments, still makes permanent residency status temporary for some people. This is a violation of the international obligations of Canada.

The reference of the Minister of Immigration to bogus claims is an egregious misrepresentation of the reality of refugees. The law is not technical any longer. It is an ideological aggression against the vulnerable people.

Why is it so bad to allow rejected refugee claimants to have access to humanitarian and compassionate applications? It is just an expression of humiliation against the most vulnerable, in my opinion.

Canada's humanitarian safety net is gravely weakened with the bill. Do not pass this bill, please, because this is going to change the lives of many people who work around us. Please go back to the Balanced Refugee Reform Act, which was passed with the unanimous approval of Parliament. You would just have to make a few changes to that act to make it fairer and it will be okay.

Now I would share the floor with the Roma community, a member of the CCR, which is one of the refugee communities in Canada most affected by this bill.

Gina Csanyi-Robah, Member, Canadian Council for Refugees: Honourable senators, I am the current executive director of the Roma Community Centre based in Toronto. I am a teacher for the Toronto District School Board. I have recently had the

Je vous souhaite à tous la bienvenue, et je cède tout d'abord la parole au Conseil canadien pour les réfugiés.

Francisco Rico-Martinez, coprésident, Groupe de travail Protection au Canada, Conseil canadien pour les réfugiés : Je vous remercie beaucoup de nous permettre de comparaître aujourd'hui.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme-cadre sans but lucratif voué à la protection des droits des réfugiés au Canada et dans le monde. Nous comptons 175 organismes membres.

Je vais résumer en huit points les craintes que nous avons au sujet du projet de loi C-31. Les délais qui privent les réfugiés d'une possibilité équitable d'étayer leur demande se traduiront par une augmentation du nombre de gens qui n'auront pas de statut au Canada, car ils n'auront pas accès au système, mais décideront de rester. Le processus de désignation des pays dits « sûrs » élimine le comité consultatif indépendant, composé d'experts, et nous ramène des centaines d'années en arrière pour ce qui est du traitement discriminatoire des réfugiés et des pauvres immigrants dans notre pays.

Le projet de loi confère au gouvernement des pouvoirs considérables lui permettant d'incarcérer des demandeurs d'asile. Les coûts liés à leur détention sont deux fois plus élevés que les économies découlant des coupes dans les soins de santé pour les demandeurs.

Même avec les amendements, le projet de loi rend le statut de résident permanent temporaire pour certaines personnes. C'est une violation des obligations internationales du Canada.

Le ministre de l'Immigration déforme carrément la réalité des réfugiés en parlant du nombre de « fausses demandes d'asile ». La loi n'est plus technique. C'est une agression idéologique contre les gens vulnérables.

Pourquoi est-il si mauvais de permettre aux réfugiés dont la demande a été rejetée de soumettre une demande pour des motifs d'ordre humanitaire? À mon avis, on ne fait qu'humilier les plus vulnérables.

Le filet de sécurité humanitaire est gravement affaibli par le projet de loi. Je vous prie de ne pas l'adopter, car il changera la vie de bien des gens autour de nous. Reprenez la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement. Vous n'auriez qu'à apporter quelques changements à la loi pour la rendre plus juste, et ce serait bien.

Je vais maintenant céder mon temps de parole à une représentante de la communauté rom, l'une des communautés de réfugiés au Canada les plus touchées par le projet de loi. Cette personne est aussi membre du Conseil canadien pour les réfugiés.

Gina Csanyi-Robah, membre, Conseil canadien pour les réfugiés : Honorables sénateurs, je suis la directrice exécutive actuelle du Centre communautaire rom de Toronto. Je suis une enseignante du Conseil scolaire du district de Toronto. J'ai

honour of receiving the Queen Elizabeth II Diamond Jubilee Medal for my work on behalf of the Roma community for the past few years.

Roma refugees have arrived in Canada en masse without support available to them. The vast majority of Canadians do not know who the Roma community is unless we identify ourselves as Gypsies, a name that was given to us during the medieval time period in Europe when we were mistaken as Egyptians by the British Empire. Since then, "gypsy" has become an umbrella label for groups that exhibit similar stereotypical characteristics that have historically been attributed to us — the one authentic diaspora of people originating from the Indian subcontinent in the 10th century.

Many people are horrified to learn about the treatment that we have endured as people for the past millennium in Europe, with mass killings, extreme and cruel marginalization from society and enslavement for 500 years. This includes a terrible, ugly history of losing almost 2 million lives during the Holocaust. We have been left out of the history books.

Since the fall of the Iron Curtain across Central and Eastern Europe, ethnic nationalism has emerged with a vengeance. Currently in countries such as Hungary, Slovakia and Czech Republic there is endemic discrimination that many international human rights bodies have described as apartheid-like conditions. Despite what other people have told you, there is enough discrimination to be considered persecution.

There is a fatal war of hatred being waged against the Roma. Hate is killing the Roma people, mentally, physically and emotionally. Children's spirits are being crushed at the hands of a portion of the ethnic majority population in these countries. At least 1 million ethnic Hungarian Magyars have voted for an openly racist extreme nationalist right-wing neo-Nazi political party whose members currently have 47 seats in the National Hungarian Assembly. This party is called the Jobbik party. It stands for a movement for a better Hungary. The rhetoric and language it uses have really targeted the Roma community. Its rhetoric includes public announcements of the leader Gábor Vona slapping mosquitoes and comparing the Roma community to mosquitoes, and the way to get rid of them is to kill them.

Right now there are high concentrations of Roma in places such as Miskolc, where the U.S. State Department documented in 2010-11 human rights reports that significant unabated brutality is inflicted upon the Roma community by police officers and members of the Hungarian guards that are the paramilitary arm of the Jobbik party.

Miskolc is also where Minister Kenney's office recently distributed info pamphlets discouraging Roma people from seeking asylum in Canada.

récemment eu l'honneur de recevoir la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II pour le travail que j'ai fait au nom de la communauté rom au cours des dernières années.

Les réfugiés roms sont arrivés en masse au Canada et n'ont eu aucun soutien. La vaste majorité des Canadiens ne connaissent pas la communauté rom à moins que nous leur parlions de « gitans », un nom qui nous a été donné à l'époque médiévale en Europe lorsque l'Empire britannique nous confondait avec les Égyptiens. Depuis, « gitan » est devenu une étiquette générale pour des groupes qui présentent des caractéristiques stéréotypées similaires qui nous sont attribuées depuis longtemps — la diaspora authentique originaire du sous-continent indien, au Xe siècle.

Bien des gens sont horrifiés lorsqu'ils apprennent ce que nous endurons en Europe depuis le dernier millénaire : massacres, marginalisation extrême et cruelle de la part de la société, et esclavage depuis 500 ans. Cela inclut notamment l'horrible perte de près de 2 millions de vies durant l'Holocauste. On nous a oubliés dans les livres d'histoire.

La chute du bloc de l'Est, en Europe centrale et en Europe de l'Est, a entraîné un retour en force du nationalisme ethnique. À l'heure actuelle, dans des pays comme la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque, les Roms sont victimes d'une discrimination endémique, une situation que bon nombre d'organismes internationaux de défense des droits de la personne décrivent comme ressemblant à celle d'un apartheid. Malgré ce que vous ont dit d'autres personnes, il y a tellement de discrimination qu'on peut considérer cela comme de la persécution.

Une malheureuse guerre de haine est menée contre les Roms. La haine tue les Roms mentalement, physiquement et émotionnellement. Dans ces pays, l'esprit d'enfance est détruit par une partie du groupe ethnique majoritaire. Au moins 1 million de Hongrois ont voté pour un parti nationaliste néo-nazi d'extrême droite ouvertement raciste qui a présentement 47 sièges à l'Assemblée nationale hongroise. Il s'agit du parti Jobbik, le « mouvement pour une meilleure Hongrie ». Les propos qu'il tient ciblent vraiment la communauté rom. Entre autres, des annonces montrent le chef du parti, Gábor Vona, en train de tuer des moustiques et de les comparer à la communauté rom, et de dire que la tuer est la façon de se débarrasser d'elle.

À l'heure actuelle, la présence des Roms se concentre dans des endroits comme Miskolc. D'ailleurs, le département d'État américain a décrit, en 2010-2011, dans des rapports sur les droits de la personne, la brutalité constante dont font preuve des policiers et des membres des gardes hongroises, la branche paramilitaire du parti Jobbik, envers la communauté rom de cet endroit.

C'est aussi à Miskolc que le cabinet du ministre Kenney a récemment envoyé des documents d'information décourageant les Roms de demander l'asile au Canada.

Human rights only exist on paper in Hungary, with very little implementation and enforcement. For the past two years, I have been trying to share this information with the Canadian government about what is taking place and why people are coming to Canada to seek asylum.

I will tell you that the Roma community has been nothing but shamed and humiliated across this country for the past three years. We have been characterized as a collective group of criminals. This all stems from one case that took place in Hamilton, Ontario, involving five victims and one family that have been put in prison for 10 years now.

Across Canada, we have been looked at as people that have come to take advantage of the welfare system. At the Roma Community Centre, people who happen to survive from welfare need help from food banks to survive. They are not benefiting by collecting social assistance, and when people do withdraw claims, they are giving up the right to receive welfare.

People are characterized as taking advantage of the health care system, but like other Canadians, Roma people have to wait almost six months for a family doctor.

There is overwhelming documentation of persecution against Roma in Europe. At the very least, our country can treat the Roma with compassion, respect and dignity while the IRB decides on the validity of their claims without political interference or manipulation of statistics.

The Roma community in Canada and countless Canadians do not want the creation of a designated safe country list, and the Roma people hope with all our heart that you will reconsider having this bill go through, if you choose to do so, without at least having an independent human rights panel of experts making this decision.

Please, we need an objective, independent decision-making panel deciding which countries will be designated as safe countries and which will not be considered safe countries.

Second, when I came to testify in the House of Commons at the Standing Committee on Citizenship and Immigration, at that time there would be a 12-month bar from Bill C-31 for people from safe countries from applying for humanitarian and compassionate applications as well as a federal appeal.

Since I testified, two days later Minister Kenney's office raised that bar to 36 months. I want to plead with this committee that if you do allow this bill to pass, please bring it back at least to the 12 months that was originally proposed. I do not know why we are being punished all of a sudden with a 36-month bar. Three years is way too long to be able to review cases when we have people coming into the Roma Community Centre with denied

En Hongrie, les droits de la personne n'existent que sur papier; ils sont très peu respectés. Depuis les deux dernières années, je tente d'expliquer au gouvernement canadien ce qui se passe et les raisons qui amènent les gens à venir au Canada pour demander l'asile.

Je vous dirais qu'au cours des trois dernières années, la communauté rom n'a été qu'humiliée partout au pays. On nous décrit comme un groupe de criminels. Tout cela découle d'un événement qui s'est produit à Hamilton, en Ontario, et qui inclut cinq victimes et les membres d'une famille qui sont incarcérés depuis 10 ans maintenant.

Un peu partout au Canada, on nous perçoit comme des gens qui sont venus profiter du système d'aide sociale. Au Roma Community Centre, les gens qui survivent grâce à l'aide social doivent aussi avoir recours aux banques d'alimentation. L'aide sociale ne les aide pas beaucoup, et lorsqu'ils annulent leur demande, ils renoncent à leur droit de recevoir des prestations d'aide sociale.

On nous accuse de profiter du système de soins de santé, mais comme un grand nombre d'autres Canadiens, les Roms doivent attendre presque six mois pour avoir un médecin de famille.

Il existe une quantité énorme de documents au sujet de la persécution dont est victime le peuple rom en Europe. Notre pays peut au moins traiter les Roms avec compassion, respect et dignité pendant que la CISR détermine la validité de leurs demandes sans ingérence politique ou sans manipulation des statistiques.

La communauté rom du Canada et de nombreux Canadiens ne veulent pas qu'on crée une liste de pays d'origine sûrs, et le peuple rom espère de tout cœur que vous n'allez pas adopter ce projet de loi — si vous choisissez de le faire — sans au moins laisser à un groupe d'experts indépendant sur les droits de la personne le soin de prendre cette décision.

Nous sommes convaincus qu'il revient à un groupe composé de membres impartiaux et indépendants de déterminer quels pays seront désignés comme étant des pays sûrs et lesquels ne le seront pas.

Deuxièmement, lorsque j'ai comparu à la Chambre des communes, c'est-à-dire devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le projet de loi imposait un délai d'attente de 12 mois aux gens de pays d'origine sûrs qui souhaitaient présenter une demande de résidence permanente pour motif d'ordre humanitaire ou une demande d'audience à la Cour d'appel fédérale.

Deux jours après ma comparution, le bureau du ministre Kenney a augmenté ce délai à 36 mois. Si vous permettez que le projet de loi soit adopté, je vous prie d'au moins ramener ce délai aux 12 mois proposés au début. Je ne sais pas pourquoi on nous impose soudainement un délai de 36 mois. Trois ans, c'est beaucoup trop long pour examiner les cas des gens qui se présentent au Roma Community Centre et dont la demande a été

applications. Sometimes they are being denied because they are not believed to be Roma. We have seen many, many mistakes where we cannot allow three years to go by.

I am happy to answer any questions that you have and give personal stories from the Roma community.

Chris Morrissey, Chair, Co-founder and Volunteer, Rainbow Refugee Society: Good afternoon. I am pleased to be here to present to you today.

Just a little background: Since 2000, Rainbow Refugee has been supporting people both inside and outside Canada who are making claims on the basis of sexual orientation and gender identity. A little over a year ago, Minister Kenney initiated a blended program with Rainbow Refugee Society to encourage the sponsorship of LGBT refugees from outside Canada.

While we agree with many others with the necessity to decrease the refugee processing times, we cannot support many of the changes proposed in Bill C-31.

In the time available, I will focus on only two aspects of the bill, which have already had much airing today.

First, with respect to the designated country list, we are seriously concerned that the centralization of the authority in the hands of a minister of immigration, no matter what political party she or he belongs to, sets a dangerous precedent. It allows decisions to be coloured by politics, economics and international relations rather than human rights.

The criteria for determining whether a country is safe include that it is democratic, has an independent judiciary and civil society organizations. South Africa, for example, meets all those criteria and, in addition, included same-sex marriage in its constitution in 2006. This appears to be the most progressive country on the African continent with respect to sexual orientation and gender identity. Will it be on the designated country list?

Human Rights Watch has done an expensive report on the experience of lesbians and trans men, acknowledging they experience sexual violence and are persecuted because of their sexual orientation, and this is not taken seriously by the South African authorities. They report that there are 10 cases a week in which lesbians have been targeted for corrective rape and police have done nothing to investigate. Clearly, South Africa is not safe for lesbians and trans men.

However, there is no guarantee that a lesbian or trans man from South Africa will have a positive decision at their refugee hearing; yet, if they were to lose their cases, no appeal or any

refusée. Parfois, elle a été refusée, car on ne croit pas qu'ils font partie du peuple rom. Nous avons relevé un très grand nombre d'erreurs pour lesquelles on ne peut pas se permettre d'attendre trois ans.

Je serai heureuse de répondre à vos questions et de vous parler plus en détail de l'histoire du peuple rom.

Chris Morrissey, présidente, cofondatrice et bénévole, Rainbow Refugee Society : Bonjour. Je suis heureuse de comparaître devant vous aujourd'hui.

J'aimerais vous donner un peu de contexte. Depuis 2000, la Rainbow Refugee Society appuie les gens qui sont au Canada ou à l'étranger lorsqu'ils font des demandes fondées sur l'orientation et l'identité sexuelles. Il y a un peu plus d'un an, le ministre Kenney a mis sur pied un programme harmonisé avec la Rainbow Refugee Society pour encourager le parrainage de réfugiés GLBT de l'étranger.

Même si nous sommes d'accord avec un grand nombre de personnes au sujet de la nécessité de réduire le temps de traitement des demandes de statut de réfugié, nous ne pouvons pas appuyer de nombreux changements proposés dans le projet de loi C-31.

Dans le temps qui m'est imparti, je vais me concentrer sur deux aspects du projet de loi dont on a déjà beaucoup parlé aujourd'hui.

Tout d'abord, en ce qui concerne la liste des pays désignés, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que la centralisation du pouvoir accordé au ministre de l'Immigration, peu importe le parti auquel il ou elle appartient, établit un précédent dangereux. En effet, cela permet de prendre des décisions fondées sur des motifs politiques ou économiques, ou sur les relations internationales, plutôt que sur les droits de la personne.

Parmi les critères qui déterminent si un pays est sûr, il faut que le pays soit démocratique, qu'il profite d'un système judiciaire indépendant et qu'on y trouve des organisations de la société civile. L'Afrique du Sud, par exemple, satisfait à tous ces critères et, en plus, le pays a ajouté le mariage entre personnes du même sexe dans sa constitution en 2006. Il semble être le pays le plus progressif du continent africain en ce qui concerne l'orientation et l'identité sexuelles. Fera-t-il partie de la liste des pays désignés?

Human Rights Watch a produit un volumineux rapport sur l'expérience des lesbiennes et des hommes transgenres, en reconnaissant la violence sexuelle et la persécution dont ils sont victimes en raison de leur orientation sexuelle, et les autorités sud-africaines ne prennent pas cela au sérieux. Le rapport fait état de 10 cas par semaine de lesbiennes ciblées par des viols correctifs et pourtant, la police n'a mené aucune enquête à ce sujet. Il est clair que l'Afrique du Sud n'est pas un pays sécuritaire pour les lesbiennes et les hommes transgenres.

Toutefois, une lesbienne ou un homme transgenre de l'Afrique du Sud n'obtiendra pas nécessairement une décision positive lors de l'audition de sa demande de réfugié; pourtant, si leur demande

other process would be available to them before their removal to a country where they would face cruel and unusual punishment simply for being who they are.

It is unconscionable that one person have that much power over another's life. Members of our communities, as well as other vulnerable people, will be disproportionately affected by the lack of an appeal. All individuals must have access to an appeal. Fairness cannot and must not be sacrificed on the altar of efficiency.

The second point we wish to focus on is the unrealistic timelines identified for the filing of the basis of claim and for the perfection of the appeal to the appeal division.

Omal came from a country where homosexual acts are criminalized. He was being threatened and beaten by a police officer who was the brother-in-law of his boyfriend. He was beaten up and injured. Once in Canada, he was glad to be in a place where he experienced safety, but he had no idea what to do. Eventually, he came to the next Rainbow Refugee monthly drop in. It took him almost a year to share with us how his father had attempted to burn down the family home with him and his mother still inside because of the shame of his son being gay. For obvious reasons, he did not report any of this to the police. He was afraid to go to the hospital because there were always police in attendance, so he went to a local healer rather than a doctor. There were no official records. He had to rely on whatever information he could get.

With no appeal, because there is no RAD currently, he was sent back. He is still in hiding. It is possible that this will occur for anyone from a so-called safe country, which was the decision made in Omal's case. He came from a safe country. It is clearly not true.

Sexuality is very intimate and seldom talked about, never mind to strangers, especially by those who have kept their sexual orientation hidden as a way of staying alive, out of prison or from the wrath of their own families. As with Omal, LGBT individuals often do not know that it is possible to make a claim on the basis of their sexual orientation. After all, these grounds are hidden under "members of a particular social group."

The priority of LGBT individuals is to escape persecution. One of our members escaped over the roof of houses when police arrived, having been called by a neighbour. He escaped using a smuggler while there was a warrant out for his arrest. As we can see in Omal's case, it is frequently difficult to get medical and/or police records. In some cases, they do not exist or it is extremely difficult to access them because this would cause them to face serious consequences.

The first decision-maker, the decision-maker of the first instance, should have the best information possible in order for the system to be fair and efficient. Fifteen days is not adequate to file and perfect an application. At least, maintaining the current

est refusée, ils ne peuvent pas interjeter appel ou avoir recours à un autre processus avant d'être renvoyés dans un pays où on les menacera de punitions cruelles et inhabituelles, simplement pour avoir été eux-mêmes.

Il est inadmissible qu'une personne ait autant de pouvoir sur la vie d'une autre personne. Des membres de notre communauté, ainsi que d'autres gens vulnérables, seront touchés de façon disproportionnée par l'impossibilité d'interjeter appel. Tout le monde doit avoir accès à un processus d'appel. On ne peut pas et on ne doit pas sacrifier la justice à l'autel de l'efficacité.

Le deuxième point dont j'aimerais parler concerne les échéances irréalistes proposées pour établir le fondement d'une demande et mettre en état un appel à la Section d'appel.

Omal vient d'un pays où l'homosexualité a été criminalisée. Il a été menacé et battu par un policier qui était aussi le beau-frère de son amoureux. Il a été battu et blessé. À son arrivée au Canada, il était heureux de se trouver dans un endroit où il était en sécurité, mais il n'avait aucune idée de ce qu'il devait faire. Il a fini par se présenter à la séance mensuelle de la Rainbow Refugee Society. Il lui a fallu presque un an pour trouver le courage de nous décrire comment son père a essayé de brûler la maison familiale alors que lui et sa mère s'y trouvaient, car il avait honte de son fils homosexuel. Pour des raisons évidentes, il n'a pas signalé cela à la police. Il craignait aussi d'aller à l'hôpital, car il y a toujours des policiers en fonction, alors il est allé consulter un guérisseur local plutôt qu'un médecin. Aucun compte rendu officiel n'a été rédigé; il a utilisé les renseignements qu'il pouvait obtenir.

Étant donné qu'il n'a pas pu interjeter appel, car il n'y a aucune SAR en ce moment, il a été renvoyé. Il se cache toujours. Cela peut arriver à n'importe quelle personne venant d'un soi-disant pays sûr, et c'est ce qui est arrivé à Omal. Il venait d'un pays sûr. Il est évident que ce n'est pas vrai.

La sexualité est un sujet très intime dont on parle rarement, et encore moins avec des étrangers; c'est encore plus vrai dans le cas des gens qui ont caché leur orientation sexuelle pour rester en vie, pour éviter la prison ou pour ne pas provoquer la colère de leur famille. Comme dans le cas d'Omal, souvent, les personnes GLBT ne savent pas qu'il est possible de faire une demande fondée sur leur orientation sexuelle. Après tout, ce critère est caché dans la rubrique « appartenance à un groupe social ».

La priorité des personnes GLBT est d'échapper à la persécution. Un de nos membres s'est échappé par le toit de la maison lorsque la police, appelée par les voisins, est arrivée. Il s'est échappé en faisant appel à un passeur de clandestins, car on avait lancé un mandat d'arrêt contre lui. Comme nous pouvons le voir dans le cas d'Omal, il est souvent difficile d'obtenir des dossiers médicaux ou judiciaires. Dans certains cas, ils n'existent pas ou il est extrêmement difficile de les consulter, car cela entraînerait des conséquences graves pour les demandeurs.

Le décideur de la première instance devrait avoir accès aux meilleurs renseignements possible, afin que le système soit efficace et équitable. Quinze jours ne suffisent pas pour présenter une demande et la mettre en état. Si on s'en tient aux 28 jours actuels,

28 days, this does not significantly reduce timelines, and it provides a much more reasonable opportunity for a fair hearing. Because of how homophobia and trans-phobia manifest themselves, many of the changes in Bill C-31 will disproportionately impact LGBT individuals.

You, the Senate, are the last government officials who have the power to make the difference in the lives of many. The vast majority of asylum seekers and refugee claimants are not bogus or queue jumpers, but rather desperate people looking for freedom. Thank you.

Martin Collacott, Spokesperson, Centre for Immigration Policy Reform: Thank you chair and members of the committee for inviting me here today. I will not try to comment on all aspects of the bill in the time available to me, but I will certainly answer questions on other parts.

I believe the various elements make good sense and they constitute at least a beginning in terms of dealing with the mess that our refugee determination system has been in for more than two decades.

These proposals did not come out of the blue. They are designed to deal with very concrete and real problems. One provision of the legislation that should have been in place years ago is the one that will give the government authority to designate safe countries of origin. That will have an impact on the hundreds of Americans who claim refugee status every year in Canada, plus smaller numbers of Brits, Australians, New Zealanders, Swedes and so on.

Therefore, it is high time that we put a system in place that reduces to a minimum the time and resources spent on such claims and bring our practices and policies in line with those of other countries. I think the procedures in the bill for doing this reflect a good balance of qualitative and quantitative considerations.

I also strongly support the measures in the legislation designed to deter human smuggling. The importance of this can be seen in the recent experience of Australia in this regard. After a large number of boatloads of asylum seekers organized by human smugglers arrived in Australia in the late 1990s and early 2000s, the government there introduced a policy under which claims of such arrival would only be processed outside of Australia and not be allowed to arrive on Australian soil. In Canada, even if their claims were turned down, they could delay their removal with an almost endless series of appeals and reviews that could go on for years.

As a result of that policy, hardly any boats arrived for several years. In 2007, however, the Australian Labor Party was elected to office. The new Prime Minister, Kevin Rudd, decided he was going to make Australia a kinder, gentler place. He made it

cela ne diminue pas beaucoup l'échéance, et on a de bien meilleures chances d'obtenir une audition équitable. En raison de la façon dont l'homophobie et la transphobie se manifestent, un grand nombre de changements proposés dans le projet de loi C-31 toucheront de manière disproportionnée les personnes GLBT.

Vous — les membres du Sénat — êtes les derniers représentants du gouvernement qui ont le pouvoir de faire une différence dans la vie d'un grand nombre de personnes. La grande majorité des demandeurs d'asile et des demandeurs du statut de réfugié ne sont pas des imposteurs ou des resquilleurs, mais tout simplement des gens désespérés qui cherchent un peu de liberté. Merci.

Martin Collacott, porte-parole, Centre pour une réforme des politiques d'immigration : Merci, monsieur le président et merci, membres du comité, de m'avoir invité ici aujourd'hui. Je ne vais pas tenter de commenter tous les aspects du projet de loi dans le temps qui m'est imparti, mais je vais certainement répondre aux questions sur les autres aspects.

Je crois que les divers éléments du projet de loi sont sensés et qu'ils commencent au moins à s'attaquer au fouillis qui caractérise notre système de détermination du statut de réfugié depuis plus de deux décennies.

Ces propositions ne sont pas tombées du ciel. Elles sont conçues pour s'attaquer à des problèmes concrets et bien réels. Une disposition du projet de loi qui aurait dû être en vigueur depuis des années est celle qui donnera au gouvernement le pouvoir de désigner des pays d'origine sûrs. Cela aura des répercussions sur les centaines d'Américains qui demandent le statut de réfugié chaque année au Canada, en plus d'un petit nombre de Britanniques, d'Australiens, de Néo-Zélandais, de Suédois, et cetera.

Ainsi, il est grand temps que nous mettions en place un système qui réduit au minimum le temps et les ressources que nous affectons à de telles demandes et que nous harmonisions nos pratiques et nos politiques avec celles d'autres pays. Je pense que les dispositions du projet de loi à ce sujet traduisent un bon équilibre entre les considérations qualitatives et quantitatives.

J'appuie fortement les mesures du projet de loi qui visent à mettre fin au passage de clandestins. À cet égard, on peut constater l'importance de ces mesures en analysant les expériences récentes vécues par l'Australie. En effet, après l'arrivée organisée par des passeurs de clandestins de nombreux bateaux chargés de demandeurs d'asile en Australie à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le gouvernement du pays a introduit une politique selon laquelle les demandes issues de telles arrivées seront seulement traitées à l'extérieur du pays et les demandeurs ne seront pas autorisés à débarquer en sol australien. Au Canada, même si on avait refusé leurs demandes, ces gens pouvaient repousser leur renvoi à l'aide d'une série d'appels et d'examens qui pouvaient durer pendant des années.

Grâce à cette politique, il n'y a eu pratiquement aucune arrivée de ce genre depuis des années. Toutefois, le parti travailliste australien a été élu en 2007. Le nouveau premier ministre, Kevin Rudd, a décidé qu'il allait faire de l'Australie un endroit plus

possible again for asylum seekers coming illegally in boats to be allowed in Australia. In consequence, 314 boats carrying asylum seekers have arrived in Australia since then. An estimate last week by an Australian newspaper put the cost to Australian taxpayers of these arrivals at $1.1 billion for the current financial year, $2.3 billion over the past three years. The opposition estimated it is $4.7 billion for the past three years or about a quarter of a million dollars on each asylum seeker.

accueillant. Il a donc permis à nouveau aux demandeurs d'asile d'arriver illégalement en Australie par bateau. Par conséquent, depuis ce temps, 314 bateaux transportant des demandeurs d'asile sont arrivés en Australie. Un journal australien a estimé la semaine dernière que ces arrivées avaient coûté 1,1 milliard de dollars aux contribuables australiens pour l'année financière en cours, et 2,3 milliards de dollars au cours des trois dernières années. L'opposition a estimé que cela avait plutôt coûté 4,7 milliards de dollars au cours des trois dernières années ou environ un quart de million de dollars par demandeur d'asile.

Our costs may be somewhat lower, but former Deputy Minister of Immigration and former secretary of the Treasury Board Jack Manion estimated before this committee in 2001 that this system was costing us several billion dollars a year all together.

Nos coûts sont peut-être moins élevés, mais Jack Manion, ancien sous-ministre de l'Immigration et ancien secrétaire du Conseil du Trésor, a estimé, lorsqu'il a comparu devant notre comité en 2001, que dans l'ensemble, ce système nous coûtait plusieurs milliards de dollars par année.

By comparison, if we look at how much money we give to the UNHCR to take care of people in refugee camps, it comes to about $2 or $3 a year per person. There is a bit of a discrepancy. Why, you ask? There is not a powerful lobby pushing for the people in the camps. There is a powerful lobby that has been persistent and successful in pushing for generous treatment of claimants in Canada.

En comparaison, nous donnons de 2 $ à 3 $ par personne chaque année au HCR pour qu'il s'occupe des gens dans les camps de réfugiés. Il y a un certain écart. Pourquoi? Parce qu'on n'exerce pas beaucoup de pressions pour venir en aide aux gens qui sont dans les camps. Par contre, on exerce une pression constante pour obtenir un traitement généreux pour les demandeurs d'asile au Canada, et on obtient de bons résultats.

What the government is proposing makes good sense. However, there is one massive item that is lacking in the legislation, and that is a robust system for designating safe third countries as distinct from safe countries of origin.

Ce que le gouvernement propose est tout à fait logique. Toutefois, il y a un point très important qui ne fait pas partie du projet de loi : en effet, il faudrait mettre au point un système fiable pour distinguer les tiers pays sûrs des pays d'origine sûrs.

What is a safe third country? In the 1950s, when the United Nations refugee convention was drafted, Canada had no expectation of becoming a country of first asylum for any significant number of refugee claimants. We resettled 180,000 displaced people after World War II, took thousands of people after the Hungarian uprising in 1956, Czech in 1968, the Asian Ugandans in the early 1970s and Indochinese people in the late 1970s. I had in-laws among the boat people, so I am familiar with that problem.

Qu'est-ce qu'un tiers pays sûr? Dans les années 1950, lorsque la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés a été rédigée, le Canada ne s'attendait pas à devenir le premier pays d'asile d'un grand nombre de demandeurs du statut de réfugié. Nous avons réinstallé 180 000 personnes déplacées après la Seconde Guerre mondiale, nous avons accueilli des milliers de personnes après le soulèvement hongrois en 1956, des Tchèques en 1968, des Ougandais d'origine asiatique au début des années 1970 et des Indochinois à la fin des années 1970. Des membres de ma belle-famille faisaient partie de ces réfugiés de la mer, alors je connais bien ce problème.

We never expected to become a country of first asylum because of our geographical location. We expected to be a country of resettlement. To get here, the vast majority of refugee claimants have to travel through other countries. Under generally accepted international rules, they should have sought asylum and, indeed, they could have and should have sought asylum if their primary purpose was to reach safety. Many asylum seekers who already reached safety in countries such as the U.K., France and Germany, however, decided they would move on to make claims in Canada because of our more generous benefits. This practice is known as asylum shopping.

En raison de notre emplacement géographique, nous ne nous attendions pas du tout à devenir un premier pays d'asile. Nous nous attendions plutôt à devenir un pays de réinstallation. En effet, pour arriver jusqu'ici, la grande majorité des demandeurs d'asile doivent traverser d'autres pays. En vertu des règlements internationaux généralement acceptés, ils auraient dû demander asile dans ces pays, surtout si leur première préoccupation était la sécurité. Un grand nombre de demandeurs d'asile qui ont déjà trouvé la sécurité dans des pays comme le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont toutefois décidé de faire une demande au Canada, car nos prestations sont plus généreuses. Cette pratique est connue sous le nom de magasinage d'asile.

We had a chance to bring this problem under control in the late 1980s when the legislation for the Immigration and Refugee Board was being drafted. We had provision in that for establishing lists of safe third countries where people could have

À la fin des années 1980, on a rédigé la loi relative à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ce qui nous a donné l'occasion d'exercer un contrôle sur ce problème. En effet, l'une de ses dispositions permettait d'établir

made claims, but there was a persistent lobbying by the refugee advocates to convince the then Minister of Immigration there was not another safe country in the whole world but Canada.

Instead of having a moderate number of people accessing the system that we could process thoroughly, we were deluged and have been ever since. Right now there is only one country that has been designated as a safe third and it is the United States. Other countries have quite a long list of safe third countries.

Unless we establish such a list, we are not going to be able to really manage the system properly. There are some issues involved in that. In the IRPA legislation, it said that a consideration would be whether we have an agreement with another country as we do with the United States. I do not think that legislation binds us the way it is worded to having such an agreement. We can consider such an agreement. If it does bind us, we can change the legislation.

In conclusion, I urge the government to put in place a comprehensive safe third country list as a matter of priority and do whatever is needed to make it operational. In the meantime, Bill C-31 is a move in the right direction. The critics will claim that it constitutes a step backwards by Canada as a compassionate and welcoming country. I do not think this is the case at all. With its passage, we will still arguably be the most generous country in the world in terms of our treatment of refugee claimants. At the same time, we will have made major progress towards reassuring Canadians that we have a fair and expeditious system that is not open to widespread abuse. Thank you.

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director, Canadian Taxpayers Federation: Thank you senators and members of the committee. My name is Gregory Thomas. I am the federal director of the Canadian Taxpayers Federation. We are Canada's oldest and largest taxpayers' advocacy group with over 70,000 supporters across the country and offices across Canada. We have been active since the early 1990s.

We are here because we welcome this legislation and the constructive initiatives embarked upon by the Government of Canada to make Canada's refugee system more effective in its overall objective, which is broadly supported by Canadians, of providing refuge to the peoples of the world whose lives are threatened in the nations where they live.

We believe that the evidence put forward for these reforms speaks for itself. The current processing time for a refugee claim is 1,038 days, and so much of this is taken up by processing claims that are spurious and fraudulent.

des listes de tiers pays sûrs à partir desquels les gens pourraient avoir fait des demandes, mais les partisans des réfugiés ont exercé des pressions soutenues dans le but de convaincre le ministre de l'Immigration de l'époque que le Canada était le seul pays sécuritaire dans le monde.

Il s'ensuit qu'au lieu de permettre à un nombre raisonnable de personnes d'avoir accès au système, ce qui nous aurait donné la chance de traiter chaque cas en profondeur, nous avons été ensevelis sous les demandes — et le déluge se poursuit aujourd'hui. En ce moment, il n'y a qu'un seul pays qui a été désigné tiers pays sûr, et il s'agit des États-Unis. Par contre, d'autres pays ont une liste assez longue de tiers pays sûrs.

Sans une telle liste, nous ne parviendrons pas à gérer notre système de façon appropriée. Il y a quelques problèmes à ce sujet. Par exemple, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoyait qu'il fallait tenir compte du fait que le Canada avait ou non un accord avec un autre pays, par exemple, celui que nous avons avec les États-Unis. À mon avis, le libellé de la loi ne nous oblige pas à avoir un tel accord, mais nous pouvons l'envisager. Et si la loi nous y oblige, nous pouvons la modifier.

Enfin, j'encourage vivement le gouvernement à faire de l'établissement d'une liste complète de tiers pays sûrs une priorité et de mettre tout en œuvre pour qu'elle soit appliquée. Entre-temps, le projet de loi C-31 représente un pas dans la bonne direction. Ses détracteurs diront qu'il s'agit d'un pas en arrière en ce qui concerne la réputation de terre d'accueil du Canada. Toutefois, je ne pense pas que ce soit le cas. Même une fois le projet de loi adopté, nous serons toujours le pays le plus généreux du monde à l'égard des demandeurs d'asile. Parallèlement, nous aurons accompli d'énormes progrès pour rassurer les Canadiens quant au fait que nous avons un système rapide et équitable qui n'est pas ouvert aux abus. Merci.

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien, Fédération canadienne des contribuables : Merci, sénateurs, et merci, membres du comité. Je m'appelle Gregory Thomas. Je suis directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables. Nous sommes le plus ancien et le plus grand groupe d'appui aux contribuables, car nous avons plus de 70 000 partisans et des bureaux un peu partout au pays. Nous sommes actifs depuis le début des années 1990.

Nous avons accepté de comparaître, car nous accueillons favorablement le projet de loi et les initiatives constructives mises en œuvre par le gouvernement du Canada en vue d'accroître l'efficacité du système de réfugiés du Canada dans l'atteinte de son objectif général, c'est-à-dire d'offrir un refuge aux gens dont la vie est menacée dans leur pays d'origine. D'ailleurs, la grande majorité des Canadiens appuient cet objectif.

À notre avis, les raisons qui justifient ces réformes sont convaincantes. En effet, le temps de traitement actuel d'une demande de statut de réfugié est de 1 038 jours, et une grande partie de ce temps est consacré au traitement de demandes fallacieuses et frauduleuses.

We know that in thousands and thousands of cases people make an initial refugee claim and then do not even show up for their hearing.

We also welcome reforms such as the changes to the Interim Federal Health Program which put refugees on the same playing field as ordinary Canadians.

I brought along a news clipping from Vancouver dated June 18, which was on the weekend. It talks about health professionals who benefit from extended health benefits, eye glasses and dental care in their collective agreements. They are advocating for Canadian taxpayers to continue to provide these to refugee claimants.

Yet, millions of Canadians do not have dental plans or access to free dental care or access to eyeglass treatments. The existence of programs such as these has the opposite effect to that which we all desire, to live in harmony with refugees, by putting refugees on a higher level than ordinary, working Canadians who are paying for this care.

We believe that these reforms are constructive. To cite one example, we looked at the controversy surrounding family reunification claims and the introduction of the 10-year super visa, and yet Postmedia News, Tobi Cohen, reported in mid-May that since the introduction of the program, 4,400 applications for super visas have been processed within eight weeks of receipt, and 83 per cent were approved. Here you have an area of social policy, the unification of families, bringing elders and parents into the country in a way that brings harmony to our nation, and here you have a practical reform that was instituted by the government and has resulted in decisions being rendered in thousands of cases in the space of eight weeks, with positive outcomes for the applicants in over 80 per cent of the cases.

When you take the lure of other people's money, other people's money paying for eyeglasses or dental care or extended benefits or whatever, you remove that from the mix and get down to the basics of providing refuge to people, reuniting families and dealing with humanity on a human basis like all other Canadians, you eliminate so much of the controversy and strife surrounding these issues.

We believe that these reforms will save Canadians money. They will streamline the process; we will get fair decisions and we will have more real refugees being treated more fairly in a reasonable amount of time, and this will speak well of Canadians.

The Chair: Thank you. I will open it up to my colleagues for questioning.

Senator Jaffer: Thank you very much for your presentations.

Mr. Collacott, I have known your work for many years. When you speak of sponsorship, I am 100 per cent with you that we should be spending more money to assess refugees abroad and

Nous savons que plusieurs milliers de gens qui présentent une demande d'asile initiale ne se présentent même pas à l'audition.

Nous sommes aussi pour des réformes telles les modifications au Programme fédéral de santé intérimaire, car les réfugiés reçoivent ainsi le même traitement que les Canadiens ordinaires.

J'ai aussi apporté une coupure de presse de Vancouver qui date du 18 juin, c'est-à-dire de la fin de semaine dernière. On y parle des professionnels de la santé qui profitent de prestations d'assurance-maladie complémentaires, par exemple, les lunettes et les soins dentaires, dans leur convention collective. Ils encouragent les contribuables canadiens à continuer de fournir ces choses aux demandeurs d'asile.

Pourtant, des millions de Canadiens n'ont pas de régime d'assurance-dentaire ou n'ont pas accès à des soins dentaires gratuits ou à des plans de traitement pour la vue. L'existence de tels programmes a l'effet opposé à celui souhaité, c'est-à-dire vivre en harmonie avec les réfugiés, car ces programmes favorisent les réfugiés aux dépens des Canadiens ordinaires qui travaillent et qui paient pour ces soins.

Nous croyons que ces réformes sont constructives. Par exemple, nous nous sommes penchés sur la controverse au sujet des demandes de réunification familiale et l'introduction du supervisa de 10 ans; pourtant, Tobi Cohen, de Postmedia News, a indiqué à la mi-mai que depuis la mise sur pied du programme, 4 400 demandes de supervisas ont été traitées huit semaines après leur réception, et 83 p. 100 ont été approuvées. Nous avons donc une mesure sociale, c'est-à-dire l'unification des familles, qui fait venir au pays des personnes âgées et des parents, ce qui favorise l'harmonie de notre nation, et nous avons une réforme pratique qui a été mise en œuvre par le gouvernement et grâce à laquelle on a pu prendre des décisions relatives à des milliers de cas en huit semaines, avec des résultats positifs pour le demandeur dans plus de 80 p. 100 des cas.

Lorsqu'on cesse d'utiliser l'argent des autres pour payer des lunettes, des soins dentaires, des prestations supplémentaires, et cetera, et qu'on revient à la base — c'est-à-dire offrir un refuge aux gens, réunir les familles et traiter les réfugiés comme tous les autres Canadiens —, on parvient à éliminer une grande partie de la controverse et des frustrations à l'égard de ces questions.

Nous croyons que ces réformes vont permettre aux Canadiens d'épargner de l'argent. Elles vont harmoniser le processus; les décisions seront équitables et nous accueillerons plus de réfugiés véritables qui seront traités de façon plus équitable dans un délai raisonnable, et cela plaira aux Canadiens.

Le président : Merci. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup de vos exposés.

Monsieur Collacott, je vous connais par votre travail depuis de nombreuses années. Lorsque vous parlez de parrainage, je suis parfaitement d'accord avec vous; nous devrions dépenser plus

spending more money on the UNHCR camps. I am pleased to hear that the minister is going in that direction. He has agreed to have 2,500 more people come through that process. I would like you to elaborate on how important our involvement in that process is, because you have real expertise on this.

Mr. Collacott: I think it is important. Our money is well spent in that regard. There is the question of how many should be resettled to Canada, and I think Canadians in general strongly support the resettlement of a reasonable number, and we select most of them with the help of the UN. They are one group that might get the benefit of the health care, at least for the first year until they get settled.

Mr. Thomas referred to certain provisions, and I have to agree with him. On the whole, they are sound, especially government resettled and perhaps private resettled refugees, because they have a sponsor here, and they might be able to help out in that regard.

I think we should be giving more to the UNHCR if we could spend less on massive numbers of claimants. Some are genuine, but many are not. That is the problem. This is why this legislation has been put forth. We could spend more money where it would be much more usefully used.

Senator Jaffer: The minister spoke about this yesterday. You are experienced in this. When you say some more money, can you be more specific? You spoke about Ugandan Asians, and I am a Ugandan Asian who was brought here. We used to have programs when there were problems in a country that we specifically brought a group of people, not resettled UN refugees, but we had a country group program. I do not think we have that program any more. May I hear from you as to whether you think that kind of program would also be useful, or has the time for that program finished?

Mr. Collacott: I think on occasion the government has used that. Someone mentioned earlier the Hindus, the Nepalese who had to leave Bhutan, and we took several thousand. We took Karens from Burma, so from time to time those programs do make some sense.

Basically, though, we should be taking most of our refugees from resettlement. People who make claims in Canada often use people smugglers, not just the mass arrivals. One RCMP expert estimated that 90 per cent of people who arrive in ones, twos or more were brought in by a people smuggler. We should emphasize help to UNHCR and resettlement from overseas.

Senator Jaffer: Ms. Csanyi-Robah, I really commend the chair and the steering committee for inviting you, because we have heard a lot about the Hungarian refugees. We also heard what you had to say, and I am sure it has left an impression on us. Can

d'argent dans l'évaluation des réfugiés à l'étranger et dans les camps du HCR. Je suis heureuse d'apprendre que c'est la voie dans laquelle le ministre s'est engagé. Il a accepté de faire passer 2 500 personnes de plus par ce processus. J'aimerais que vous nous en disiez plus au sujet de l'importance de notre participation à ce processus, car vous êtes un spécialiste dans ce domaine.

M. Collacott : Je pense que c'est important. Notre argent est bien dépensé à cet égard. Il y a la question de savoir combien de personnes devraient être réinstallées au Canada, et je pense que les Canadiens, en général, appuient fortement la réinstallation d'un nombre raisonnable, et nous sélectionnons la plupart d'entre eux avec l'aide de l'ONU. Il s'agit d'un groupe qui pourrait profiter du système de soins de santé, au moins pendant la première année, du moins jusqu'à ce qu'il soit installé.

M. Thomas a fait référence à certaines dispositions, et je suis d'accord avec lui. Dans l'ensemble, elles sont sensées, surtout celles concernant les réfugiés réinstallés par le gouvernement et peut-être ceux réinstallés par des intérêts privés, car ils ont un répondant ici, et il pourrait les aider à cet égard.

Si nous n'avions plus à dépenser autant d'argent pour un très grand nombre de demandeurs, je pense que nous pourrions en donner plus au HCR. Certains réfugiés sont de bonne foi, mais un grand nombre ne le sont pas. C'est le problème. C'est la raison pour laquelle on a proposé le projet de loi. Nous pourrions dépenser plus d'argent là où il serait le plus utile.

Le sénateur Jaffer : Le ministre en a parlé hier. Vous avez de l'expérience à ce sujet. Lorsque vous parlez de plus d'argent, pouvez-vous être plus précis? Vous avez parlé des Ougandais d'origine asiatique, et je suis un Ougandais d'origine asiatique qu'on a amené ici. À l'époque, il existait des programmes qui permettaient d'amener un groupe de personnes lorsqu'il y avait des problèmes dans un pays — il ne s'agissait pas de réfugiés réinstallés par l'ONU, mais d'un groupe de personnes d'un même pays. Je ne pense pas que ce programme existe toujours. À votre avis, ce type de programme serait-il utile, ou l'époque de ce genre de programme est-elle révolue?

M. Collacott : Je pense que le gouvernement y a eu recours à quelques reprises. Quelqu'un a mentionné plus tôt les Hindous, les Népalais qui devaient quitter le Bhoutan, et nous en avons accueilli plusieurs milliers. Nous avons aussi accueilli des Karens de la Birmanie. Ces programmes sont donc parfois utiles.

Toutefois, la plus grande partie de nos réfugiés devrait venir de la réinstallation. Les gens qui font des demandes au Canada font souvent appel à des passeurs de clandestins; ce n'est pas seulement le cas de ceux qui arrivent en masses. Un spécialiste de la GRC a estimé que 90 p. 100 des gens qui arrivaient seuls, en groupes de deux ou plus avaient été amenés par un passeur de clandestins. Nous devrions aider davantage le HCR et la réinstallation des réfugiés venant de l'étranger.

Le sénateur Jaffer : Madame Csanyi-Robah, je félicite le président et le comité de direction de vous avoir invitée, car nous avons entendu beaucoup parler des réfugiés hongrois. Nous vous avons aussi écoutée, et je suis certaine que nous avons tous été

you tell us whether our system has found people from Hungary who are of the Roma, identified as Roma, to be convention refugees?

Ms. Csanyi-Robah: Yes, senator. Two large waves of Roma refugee asylum seekers came into Canada. One was in the late 1990s, and one began in 2008. If you go through all the different Central and Eastern European countries, you can see that the vast majority of the refugees coming from those countries are certainly members of the Roma community. I have gone through all of these documents, and I have seen that since 1997 there have been close to 3,000 Roma refugees accepted into Canada. In 2011, there were 167 Roma refugees accepted from the people that managed to make it all the way through the system to the time that they had their hearings. Yes, Canada is accepting Roma refugees and is acknowledging that Roma are a persecuted people.

Senator Martin: Thank you for your presentation. My first question is to you as well, and I want to thank you for your impassioned testimony. All of us listened and are concerned about the plight and what is happening.

I am of the understanding with this bill that special consideration will still be afforded to claimants that are identified as vulnerable, so every Roma asylum claimant, even after the bill, will be given a fair hearing by an independent official. That process will be there so that if there is a compelling case for protection, then that will be afforded to the individual case by case.

I know that you were talking about the DCO, designated country of origin, and being very worried about that, but in the designation as well as in the overall process going forward, every claimant will get a hearing, and case by case the decisions will be made. Are you worried that people will not be heard in their claims?

Ms. Csanyi-Robah: Yes. There will not be a fair process. There has not been a fair process already. In 2008, when primarily Czech Roma refugees were coming, there was an 80-plus per cent acceptance rate at the Immigration and Refugee Board. Not long after that, when public discourse began about Roma refugee claims being bogus and the language started to turn everyone to be suspicious about Roma refugees, and then that unfortunate case happened in Hamilton, the acceptance rate at the Immigration and Refugee Board dropped within a month to zero. It remained at zero for approximately four months, an entire quarter, before it slowly climbed back up again. Since 2009, there has been anywhere between an 18 to 28 per cent acceptance rate of Roma refugees from different parts of Central and Eastern Europe.

This definitely exemplifies — and there is academic data that supports this — that, in fact, there has been interference in the independent decision-making process at the Immigration and Refugee Board.

touchés. Pouvez-vous nous dire si notre système a déclaré que des gens de la Hongrie qui faisaient partie du peuple rom étaient des réfugiés au sens de la convention?

Mme Csanyi-Robah : Oui, madame le sénateur. Deux vagues importantes de réfugiés roms sont venues au Canada. L'une est arrivée à la fin des années 1990, et l'autre a commencé en 2008. Vous pouvez constater que la grande majorité des réfugiés qui viennent des différents pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est sont certainement des membres du peuple rom. J'ai parcouru tous ces documents, et j'ai constaté que depuis 1997, le Canada a accepté près de 3 000 réfugiés roms. En 2011, on a accepté 167 réfugiés roms qui avaient réussi à passer par toutes les étapes du système lorsqu'ils ont obtenu leur audition. Oui, le Canada accepte des réfugiés roms et reconnaît que le peuple rom est persécuté.

Le sénateur Martin : Merci de votre exposé. Ma première question s'adresse aussi à vous, et j'aimerais vous remercier de votre témoignage passionné. Nous vous avons écoutée, et nous sommes tous préoccupés par cette situation malheureuse.

D'après ce que je comprends, le projet de loi continuera d'accorder une attention particulière aux demandeurs vulnérables, de sorte que tous les demandeurs d'asile roms, même après l'adoption du projet de loi, obtiendront une audition équitable menée par un fonctionnaire indépendant. Ainsi, si le besoin de protection est impérieux, on procédera au cas par cas.

Je sais que vous avez parlé des POD, les pays d'origine désignés, et que cela vous inquiète beaucoup, mais pendant le processus de désignation, ainsi que dans l'ensemble du processus, chaque demandeur d'asile obtiendra une audition, et les décisions seront prises au cas par cas. Craignez-vous qu'on n'écoute pas les demandeurs d'asile pendant le processus?

Mme Csanyi-Robah : Oui. Le processus ne sera pas équitable. Il ne l'a d'ailleurs pas été jusqu'ici. En 2008, le taux d'acceptation des réfugiés roms de la République tchèque par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié était de plus de 80 p. 100. Peu de temps après, lorsque la rumeur voulant que les Roms soient de faux demandeurs d'asile a commencé à circuler, et que tout le monde a commencé à soupçonner les réfugiés roms — et que cette affaire malheureuse s'est produite à Hamilton —, le taux d'acceptation de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est tombé à zéro au cours d'un seul mois. Il est demeuré à zéro pendant environ quatre mois, avant de recommencer à grimper lentement. Depuis 2009, le taux d'acceptation des réfugiés roms des différentes régions de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est se situe entre 18 et 28 p. 100.

Cela démontre certainement — en plus de certaines données de recherche — qu'il y a eu interférence dans le processus décisionnel indépendant du Conseil de l'immigration et du statut de réfugié.

Second, under the new legislation, people will come and they will automatically be predetermined and prejudged. The way I see it, you are being judged to be coming from a safe country. When people come from a safe country under the current legislation, Roma will have 15 days to submit a refugee application.

Some of the most educated members of our community have a difficult time with 28 days. We have asylum seekers that have come from the Roma community who are engineers, politicians and academics, and these people have a very difficult time being able to get their application in within 28 days, so I certainly do not think that 15 days will be appropriate.

Second, it is very difficult to get police records and medical records backing up the claims for the Roma community because it is difficult to make police reports about people who will likely brutalize you for making the reports to begin with. It takes time to apply for and receive these reports, and 15 days is absolutely not realistic.

Then when people are not accepted as refugees, they will not have an opportunity to access the Refugee Appeal Division. They will not have a chance for someone to look over their claim and have that extra level of accountability and oversight if they have been indeed turned down on their refugee claim. They will be sent back before they have a pre-removal risk assessment, which is critical, and definitely will not have the ability to submit a humanitarian and compassionate application for a certain time period. It is not a fair process, and it will be an even less fair process.

Mr. Rico-Martinez: It is not possible to do an assessment of how vulnerable a person is in the time frames that we have right now. You can verify that with the Immigration and Refugee Board. This is exactly the serious problem they are having — how they will detect and identify vulnerable claims. They do not have a clue. They say the amount of time does not allow them to do anything like that. Your intentions are very good and you are taking vulnerable claims the same way we take them, but there is no procedure in the law to identify those claims as it stands right now.

Senator Martin: As I said, on a case-by-case basis, I guess I will put more faith in the system in terms of the applications being considered.

You talked about numbers. I was curious; it seems that Canada is carrying quite the responsibility of refugee or asylum claimants from Hungary, the Roma people. For instance, if there were 4,400 claimants in Canada in 2011, only 47 in the U.S. and only 33 in France and Norway, I realize Canada is quite a ways away. In terms of receiving 95 per cent of the claims of the Roma people of the world, the numbers themselves really show this discrepancy. I do not know if you want to comment on such numbers.

Deuxièmement, en vertu de la nouvelle loi, le statut des gens qui arriveront sera déterminé et jugé à l'avance. De la façon dont je vois les choses, on juge que vous venez d'un pays sûr. En vertu de la loi en vigueur, lorsque les gens viennent d'un pays sûr, les Roms auront 15 jours pour présenter une demande de statut de réfugié.

Certains des membres les plus éduqués de notre communauté ont de la difficulté de le faire en 28 jours. Des demandeurs d'asile roms sont des ingénieurs, des politiciens et des universitaires, et ces gens ont beaucoup de difficulté à présenter leur demande en 28 jours. Je suis donc convaincue que 15 jours, ce n'est pas suffisant.

Deuxièmement, il est très difficile d'obtenir des dossiers judiciaires et médicaux pour appuyer les demandes des membres du peuple rom, car il est difficile de faire des rapports judiciaires au sujet de gens qui vous brutaliseront certainement si vous rédigez des rapports à leur sujet. Demander ces rapports et les recevoir prend du temps, et on ne peut pas y arriver en 15 jours; ce n'est tout simplement pas réaliste.

Ensuite, si les gens ne sont pas acceptés en tant que réfugiés, ils n'ont pas accès à la Section d'appel des réfugiés. Si on a refusé leur demande, ils ne pourront pas la faire examiner et obtenir une plus grande obligation de rendre des comptes. Ils seront renvoyés avant d'obtenir une évaluation du risque avant le renvoi, ce qui est essentiel, et n'auront certainement pas l'occasion de présenter une demande pour motif d'ordre humanitaire pendant un certain temps. Ce n'est pas un processus équitable, et il le deviendra encore moins.

M. Rico-Martinez : Il est impossible d'évaluer à quel point une personne est vulnérable dans le temps dont nous disposons en ce moment. Vous pouvez vérifier auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. C'est précisément le gros problème auquel on fait face en ce moment — c'est-à-dire comment repérer et cerner les demandeurs vulnérables. On ne sait pas du tout comment s'y prendre, car le temps alloué ne permet pas d'y arriver. On a les meilleures intentions et on traite les demandes provenant de personnes vulnérables de la même façon dont nous les abordons, mais dans la loi en vigueur, il n'existe aucune disposition qui permet de repérer ces demandes.

Le sénateur Martin : Comme je l'ai dit, je présume que je ferai davantage confiance à un système qui fonctionnera au cas par cas en ce qui concerne la façon dont les demandes seront traitées.

Vous avez donné des chiffres. Je suis curieuse; il semble que le Canada assume la plus grande partie de la responsabilité en ce qui concerne les réfugiés ou les demandeurs d'asile de la Hongrie, c'est-à-dire les Roms. Par exemple, si on a fait 4 400 demandes au Canada en 2011, mais seulement 47 aux États-Unis et 33 en France et en Norvège, je me rends compte que le Canada est assez loin devant. Étant donné que nous recevons 95 p. 100 des demandes du peuple rom, les chiffres eux-mêmes démontrent vraiment qu'il y a un écart. Je ne sais pas si vous voulez commenter ces données.

There are so many other member nations, and I am aware of the 10-year action plan of the European countries, which are looking at this as a focus and a concern. It is the responsibility of the member nations as well as the world, but Canada is holding up 95 per cent of the overall claimants.

Ms. Csanyi-Robah: There is the Decade of Roma Inclusion that was initiated in 2005 and was supposed to last until 2015, but it seemed more like the decade of Roma exclusion rather than inclusion because things have actually become much worse in the decade since the Council of Europe announced this initiative.

Many people have said that you could spend billions of dollars on initiatives and come up with program after program, but none of them would be successful if you do not deal with the core base of the problem, which is hate. It is a huge problem. The hatred that leads to discrimination is a disease of society, and no matter what program you create, it will not be effective until the root cause is dealt with.

Roma people do belong to the European Union, but there is a pact between European Union countries that says that a member of the European Union cannot apply for refugee status in other European Union countries. Roma people can travel to other European Union countries, but they can only stay for a period of up to three months if they cannot demonstrate that they have a job.

Being Roma, it is very difficult — especially if you are identifiable as Roma — to be able to secure employment. There is mass prejudice and stereotypical beliefs that Roma people are disproportionately criminal, and no one wants a criminal working for them. There is a vicious circle that seems to be impossible to break, and that has been going on for centuries.

With regards to the United States, from what I understand, the United States has a completely different refugee asylum process from Canada.

Senator Martin: There were 4,400 in Canada in 2011 and 47 in the U.S. That is quite the contrast. Are you saying you are looking at Canada as the best system?

Ms. Csanyi-Robah: Could you repeat that?

Senator Martin: I said the numbers are shockingly different in that there were 4,400 claimants in Canada in 2011 versus 47 in the United States. Is that indicative of how you see Canada as the most generous system, perhaps?

The Chair: Is there a specific answer to the question as to why so many come to Canada and so few to the United States by comparison?

Il y a tellement d'autres pays membres, et je sais que les pays européens ont établi un plan d'action sur 10 ans, et que la situation les préoccupe. C'est la responsabilité des pays membres et du monde, mais pourtant, le Canada traite 95 p. 100 de l'ensemble des demandes.

Mme Csanyi-Robah : En 2005, on a lancé la Décennie de l'inclusion des Roms, un projet qui était censé durer jusqu'en 2015, mais il semble que cela s'est plutôt transformé en décennie de l'exclusion des Roms, car les choses ont dégénéré pendant la décennie qui a suivi l'annonce de cette initiative par le Conseil de l'Europe.

Un grand nombre de gens ont dit qu'on pouvait investir des milliards de dollars dans des initiatives et mettre sur pied programme après programme, mais aucun d'entre eux ne réussira si on ne s'attaque pas à la racine du problème, c'est-à-dire la haine. Il s'agit d'un énorme problème. La haine qui mène à la discrimination est une maladie de société, et peu importe le programme créé, il ne sera pas efficace tant que la cause du problème ne sera pas réglée.

Le peuple rom appartient à l'Union européenne, mais les pays membres ont signé un pacte selon lequel un membre de l'Union européenne ne peut pas faire une demande de statut de réfugié dans d'autres pays de l'Union. Les membres du peuple rom peuvent voyager dans d'autres pays de l'Union européenne, mais ils peuvent seulement y séjourner pendant trois mois s'ils ne peuvent pas prouver qu'ils ont un emploi.

Lorsqu'on est Rom — surtout si c'est très apparent —, il est très difficile de trouver un emploi. Les préjugés et les stéréotypes selon lesquels le peuple rom est surtout composé de criminels abondent, et personne ne veut embaucher un criminel. C'est un cercle vicieux qui semble indestructible, et cela continue depuis des siècles.

D'après ce que je comprends, le processus de demande d'asile des États-Unis est complètement différent de celui du Canada.

Le sénateur Martin : En 2011, 4 400 demandes ont été faites au Canada et 47 aux États-Unis. L'écart est assez évident. Êtes-vous en train de dire qu'à votre avis, le Canada a le meilleur système?

Mme Csanyi-Robah : Pouvez-vous répéter?

Le sénateur Martin : J'ai dit que les statistiques canadiennes sont terriblement différentes de celles des États-Unis, puisque nous avons reçu 4 400 demandes d'asile en 2011, comparativement à 47 chez nos voisins du Sud. Peut-on en déduire que vous trouvez le système canadien plus généreux?

Le président : Y a-t-il une raison particulière qui explique pourquoi bien plus de Roms choisissent le Canada que les États-Unis?

Ms. Csanyi-Robah: Other than the fact that I believe the U.S. has a completely different system and you cannot apply for refugee status in the United States the way you can in Canada, but I am not an expert on that. Maybe a person who has expertise in that area could answer that.

However, the Roma community is a very collective community in terms of sticking close together. In 1997, when a significant number of Roma refugee claims were accepted and families settled here in Toronto, specifically in the Parkdale area, which now has the largest Roma community outside of Europe anywhere in the world, people have been coming to where their families are. People have been coming to where there is already a collective community established.

When people come over, it leads to a decision of where they will perhaps seek refuge; they will go to where there is already safety and comfort, and that is why I understand that the Roma community has established themselves in Toronto more than any other place in the country.

In one building alone within Parkdale, on West Lodge Avenue, there is an entire village of people that have resettled together because that is characteristic of the Roma community during travel. It is a survival technique. It has been a technique that has kept us alive as a community for a thousand years away from our homeland. The community stays close together.

When a family arrives at an airport, there are usually three generations together. On October 19 when there was this uproar of 100 Roma refugees, which must be a significant sign of human trafficking, that was six families. That night, an entire family, including grandparents, children and grandchildren, slept on a street in Scarborough, Ontario, because there was no room in a shelter.

You have to know a little bit about the community to be able to understand how they stick together and they build where they are already established.

Senator Martin: Are there very few Roma in the U.S.?

The Chair: I am going to Mr. Rico-Martinez and then the next senator.

Mr. Rico-Martinez: As an example, you can compare the number of refugees of Mexican origin in the United States, and you will see it is very low. Here in Canada, there is a higher number.

It is very well known that the Americans politically decide about refugee situations, and that is why there are some communities in the U.S. where refugees know they do not have a chance to make an application because they will not be accepted. That is why they do not do it. You can ask the same question to Mexicans, the Roma people and many other communities. If you ask the Cubans, they are accepted just by touching the shirts of the United States. That is why people

Mme Csanyi-Robah : Je crois que le système américain est complètement différent, et qu'il ne permet pas de revendiquer le statut de réfugié au même titre qu'au Canada, mais ce n'est pas mon champ d'expertise. Vous feriez mieux de poser la question à une personne possédant des compétences dans ce domaine.

Toutefois, les Roms forment une communauté solidaire qui se serre les coudes. En 1997, un nombre considérable de Roms ont obtenu le statut de réfugié. Les familles se sont établies à Toronto, plus particulièrement dans le secteur Parkdale, qui abrite aujourd'hui la plus importante communauté rom à l'extérieur de l'Europe. Ces réfugiés viennent s'installer là où se trouve leur famille, et où leur communauté solidaire s'est déjà implantée.

Les réfugiés qui arrivent au pays doivent choisir un endroit pour s'établir, et ils iront là où ils bénéficieront d'une sécurité et d'un confort. C'est probablement pour cette raison que la communauté rom s'est installée à Toronto plutôt qu'ailleurs au Canada.

Un village entier s'est rassemblé dans un seul édifice du secteur Parkdale, sur l'avenue West Lodge. C'est d'ailleurs une caractéristique du peuple rom pendant ses déplacements. Il s'agit d'une technique de survie. C'est ainsi que notre communauté a pu survivre loin de sa patrie pendant un millier d'années. La communauté reste regroupée.

Une famille qui débarque à l'aéroport compte habituellement trois générations. Six familles étaient impliquées dans l'agitation du 19 octobre dernier au sujet des 100 réfugiés roms, un indice révélateur de traite de personnes. Cette nuit-là, le manque de place dans un refuge a contraint une famille entière à dormir dans les rues de Scarborough, en Ontario, y compris les grands-parents, les enfants et les petits-enfants.

Il faut connaître un peu la communauté rom pour comprendre à quel point elle est tissée serrée et de quelle façon ses membres s'établissent là où d'autres sont déjà installés.

Le sénateur Martin : Y a-t-il vraiment peu de Roms aux États-Unis?

Le président : Je vais laisser M. Rico-Martinez répondre, puis je laisserai la parole au prochain sénateur.

M. Rico-Martinez : À titre d'exemple, on peut constater que les États-Unis comptent très peu de réfugiés d'origine mexicaine comparativement au Canada, où ils sont plus nombreux.

On sait pertinemment qu'aux États-Unis, les décisions faisant suite aux demandes d'asile sont prises en fonction de convictions politiques. Ainsi, les réfugiés de certaines communautés savent qu'ils n'ont aucune chance d'être acceptés dans ce pays, et ils ne prennent même pas la peine de présenter une demande. Vous pouvez le demander aux Mexicains, aux Roms, et à bien d'autres communautés. Quant aux Cubains, ils n'ont qu'à toucher un chandail américain pour obtenir le statut de réfugié. C'est pour

choose Canada, because they believe this country has a less politicized system for refugees, but we are creating one in this bill.

Senator Merchant: Most of my questions have been answered. Thank you very much for your answers. I was interested in the Roma because we heard yesterday, I think it might have been from one of the minister's staff, that they had the option of settling somewhere else in Europe. You have already answered, I think, that question differently as to why the Roma would choose to come to Canada. Again, I am very satisfied with your answer because I come from the Greek community and I know that is how people work. They want to go where there are people they can identify with. In the beginning they speak the same language and understand each other.

When people are leaving their own country and they come to a strange country of customs and they cannot speak the language and have been traumatized somewhere else, they cannot manoeuvre in the legal system here, so they come because there are supports here for them. That seems to me to be simple.

How many Roma are there worldwide who are misplaced? I would like to know the numbers.

Ms. Csanyi-Robah: I wanted to tell the committee that the Roma Community Centre in Toronto is the only one in North America. There is no other organization like us in Canada. There are a couple of culturally based organizations with Roma people in the United States, so this is a unique organization that we have.

We have Roma people coming from all parts of Europe who eventually end up with us, looking for help. They believe that Canada is a mecca for human rights. They are sure this is the promised land of human rights and that they will be treated fairly and equally here.

There are approximately 15 million Roma in Europe, dispersed throughout Europe, but the largest concentration is in northeastern Hungary, western Romania and the Transylvania area. It is the largest community of Roma in the world located right there.

There are approximately 2 million Roma dispersed mostly in South America, Central America and Australia. That is due to times of colonialism when Roma were enslaved and exported to different parts of the world.

There are approximately 120,000 Roma people in Canada, and some of us have been here from the early 1900s. My family, in particular, came in 1956 from Hungary.

Senator Cordy: Thank you to each of you for being here today. My first question is about the safe country, and I know you explained that Hungary can be perceived to be a safe country but not necessarily if you are Roma.

cette raison que les Roms choisissent le Canada. Ils croient que le système est moins politisé au sujet des réfugiés, mais ce ne sera plus le cas après l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Merchant : La plupart de mes questions ont été abordées; je vous remercie infiniment de vos réponses. La situation des Roms m'intéresse, car un membre du personnel du ministre, je crois, nous a informés hier que cette communauté a eu l'occasion de s'établir ailleurs en Europe. Vous avez déjà expliqué pourquoi les Roms ont choisi le Canada, ce qui répond autrement à ma question. Je suis ravie de vos éclaircissements, car j'appartiens à la communauté grecque, et je sais comment on se comporte. On veut s'établir là où se trouvent ceux à qui l'on peut s'identifier, et où les gens parlent la même langue que soi et comprennent la situation.

Lorsque des gens ayant subi un traumatisme quittent leur pays pour une nation étrangère dont ils ne comprennent ni les coutumes ni la langue, ils ne peuvent tout simplement pas s'y retrouver dans le système judiciaire. Les réfugiés choisissent donc le Canada parce qu'ils peuvent trouver de l'aide ici; c'est bien simple.

Combien y a-t-il de Roms à l'échelle mondiale? J'aimerais que vous me donniez des chiffres.

Mme Csanyi-Robah : Je tiens à préciser que le Roma Community Centre de Toronto est la seule organisation de ce genre en Amérique du Nord. Il n'y en a pas d'autres au Canada. Aux États-Unis, deux ou trois organisations à caractère culturel s'adressent aux Roms, mais notre centre est unique.

Des Roms provenant de partout en Europe finissent par venir nous demander de l'aide. Ils croient que le Canada est la Mecque des droits de la personne. Ils sont persuadés qu'ils seront traités de façon juste et équitable sur cette terre promise.

En Europe, environ 15 millions de Roms sont disséminés aux quatre coins du continent, mais leur concentration la plus forte se trouve dans le nord-est de la Hongrie, dans l'ouest de la Roumanie et en Transylvanie. C'est là qu'on retrouve la plus importante communauté rom au monde.

Environ 2 millions de Roms vivent en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Australie. La présence de ces communautés est attribuable à l'époque du système colonial, alors que des esclaves roms étaient envoyés dans différentes parties du monde.

Le Canada compte environ 120 000 Roms. Certains d'entre nous sont ici depuis le début du XXe siècle. Par exemple, ma famille a quitté la Hongrie en 1956 pour s'établir ici.

Le sénateur Cordy : Je remercie chacun des témoins d'être avec nous aujourd'hui. Ma première question porte sur la notion de pays sécuritaire; vous avez expliqué que la Hongrie peut être perçue comme un pays sécuritaire, mais pas nécessairement pour un Rom.

Ms. Morrissey, you also spoke about the challenges of the safe country and the dangers you thought there would be for the LGBT community. Could you expand on that from the comments you made earlier? Again, a country that might be perceived to be safe for a majority might not be safe for the LGBT community.

Ms. Morrissey: That is the point. The way all of this seems to be packaged is to take a big swath and look at everyone through the same magnifying glass. I do not think that is possible because we are not all the same. People are not all the same.

Even though there are countries where it appears that they are democratic, the reality is on the ground. That is where it needs to be considered, not what is on paper but what is actually happening on the ground to people who live there.

Certainly, most gay, lesbian, bi and trans people would never go to the police to report something. It just would not occur to them to do it because they know what the consequence of that will be.

The fellow I worked with for years got sent back to his country because he could not prove that he had, in fact, been physically assaulted because he went to a local healer. He was afraid to go to the hospital because the police were there looking, watching them.

It is not so much what is written on paper in any country. I think in many places we are looking at there are always groups of minorities and there are always exceptions. We cannot just throw a blanket over the whole country or over a whole group of people and say, "Well, this is a safe country for everyone."

Mr. Rico-Martinez: There is an article in the newspaper today talking about the three European countries that will not meet the definition for designated country of origin. One is Bulgaria and the others are Romania and Lithuania. The rate of acceptance of refugee cases from those countries are over 50 per cent and the number of claims are low.

The mathematical formula that the minister has created to designate a country of origin does not work even for the continent that he wants to exclude. In that case, it is not possible just to take a numeric approach when it is related to human rights. You have to have the international obligations and have to review the records that country has in order to accept the determination of that country as safe.

We are not against the concept of safe countries. We are against the procedure and the mathematical formula, that it is not taken arbitrarily, because all that information is created here in Canada and not in the country that we are talking about.

Senator Cordy: I would like to go back. Mr. Thomas, you spoke about the reduction in the health care program for refugees. The basic medical care has been replaced by what is being called "urgent and essential care," although people are not sure of what the definition of "urgent and essential care" is. I gathered

Madame Morrissey, vous aussi avez parlé des difficultés entourant la notion de pays sécuritaire, et des dangers qui, selon vous, pourraient menacer la communauté des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos remarques de tout à l'heure? Un pays considéré comme étant sécuritaire pour la majorité de la population ne l'est pas nécessairement pour cette communauté.

Mme Morrissey : C'est exact. Le projet de loi semble mettre tout le monde dans le même panier. Or, je ne crois pas que ce soit réaliste puisque certains sont différents.

Même si un pays semble démocratique, il faut tenir compte de la réalité sur le terrain. Il ne faut donc pas envisager la question sur papier, mais bien en fonction de ce que vivent les gens sur place.

La plupart des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres ne signaleraient jamais quoi que ce soit à la police. Ils n'envisageraient même pas de le faire puisqu'ils savent quelles pourraient être les conséquences.

J'ai travaillé pendant des années avec un collègue qui s'est fait renvoyer dans son pays; en effet, il n'a pas pu prouver qu'il avait été victime d'une agression après avoir consulté un guérisseur local. Or, il craignait d'aller à l'hôpital puisque la police surveillait la communauté.

Les renseignements officiels sur un pays ne comptent pas vraiment. Je pense qu'il y a bien souvent des groupes minoritaires et des exceptions. On ne peut pas étouffer toute une population ou un groupe de personnes en affirmant que la nation est sécuritaire pour tous.

M. Rico-Martinez : Un article paru dans le journal d'aujourd'hui porte sur trois pays européens qui ne correspondent pas à la définition d'un pays d'origine désigné. Il s'agit de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Lituanie. Le taux d'acceptation des demandeurs d'asile en provenance de ces pays est supérieur à 50 p. 100, et les demandes ne sont pas nombreuses.

La formule mathématique du ministre visant à désigner un pays d'origine ne fonctionne pas même pour le continent qu'il cherche à exclure. Une décision liée aux droits de la personne ne peut pas reposer sur un simple calcul. Il faut tenir compte des obligations internationales et examiner les données sur le pays avant d'accepter de le désigner comme étant sécuritaire.

Nous n'avons rien contre la notion de pays sécuritaire; nous nous opposons plutôt à la procédure et à la formule mathématique. La décision ne doit pas être arbitraire, mais toute l'information sur laquelle elle repose provient du Canada, et pas du pays en question.

Le sénateur Cordy : J'aimerais revenir en arrière. Monsieur Thomas, vous avez parlé de compressions budgétaires touchant les programmes de soins de santé des réfugiés. Les soins médicaux de base ont été remplacés par des soins urgents et essentiels, même si on ne sait pas vraiment de quoi il s'agit. J'en déduis que ces

diagnosing a cough and fever would be covered; birth control discussions, no; checkups, preventative care, no; mental health treatment, no; but a psychotic episode, yes. It seems almost penny wise and pound foolish.

You can correct me if I am wrong, but I thought you said refugees should have the same playing field as Canadians. However, refugees do not have the same playing field as Canadians. Many of them have spent everything they have to come to Canada. They have nothing. They have no money; they have used it to try to get access, to get transportation to Canada. They arrive here with nothing.

I am wondering why we have to make it an "us against them" kind of scenario. Why do we have to say Canadians should not be paying for health care and basic services for refugees coming in?

Why do we have to play one against the other? Why can it not be that we contribute for a while to make them very productive citizens in our country?

Mr. Thomas: When you provide a level of benefits far in excess of those offered anywhere else in the world, then you have a situation where Canada becomes the destination for people whose lives are not in danger and who are not threatened and are looking for financial benefits, extended health benefits, eye glass treatment and dental care. It becomes such a burden on the Canadian population that the spirit of the nation, which is to extend protection to people whose lives are in danger, becomes obscured.

The facts on the ground are that our refugee system has a waiting period of over 1,000 days. It is evident to anyone paying attention that there is widespread fraud and abuse from people who are not genuine, United Nations convention refugees.

As Mr. Collacott has pointed out, people who are in war-torn parts of the world, where there are genocidal wars going on, are not making it to our shores. They are not getting lawyered-up and enjoying half a dozen years of litigation to promote their cases. Canadians turn away and shake their heads in disgust.

Ms. Morrissey: I would like to make two points.

One is that, under the new Interim Federal Health Program, government-sponsored and privately sponsored refugees will not have those benefits either, so I do not understand. We have been given $100,000 for supporting for three months. We have to come up with the remainder of the money to support people for the other nine months. Now, on top of that, we have to make sure that we have enough money to cover ordinary preventative care. As well, what bothers me about this is that many of these people have spent years in refugee camps. They have not had access to health care.

I am one of those Canadians. I am retired. I have no eyeglass care. I have no prescription coverage, and I know that many of my friends do not resent people who have experienced real

soins couvrent un diagnostic de toux et de fièvre, mais pas les discussions sur la contraception, ni les bilans de santé, les soins préventifs ou les traitements en santé mentale. Or, une crise psychotique serait prise en charge. Tout cela me semble presque radin.

Corrigez-moi si j'ai tort, mais vous avez dit, je crois, que les réfugiés devraient être sur un pied d'égalité avec les Canadiens. Or, leur situation n'a rien à voir avec celle des citoyens. Bon nombre d'entre eux ont dépensé toutes leurs économies pour venir ici. Ils ne possèdent rien et n'ont plus d'argent, puisqu'ils l'ont utilisée pour essayer d'entrer au Canada et pour payer leur transport. Ils arrivent donc les poches vides.

Je me demande pourquoi on doit considérer la situation comme étant une opposition entre deux camps. Pourquoi dire que les Canadiens ne devraient pas payer les soins de santés et les services de base des réfugiés qui arrivent au pays?

Pourquoi monter les uns contre les autres? Pourquoi n'aiderions-nous pas les réfugiés pendant un moment, de façon à ce qu'ils deviennent des citoyens très productifs de notre pays?

M. Thomas : En offrant des avantages nettement supérieurs à ceux offerts partout ailleurs, le Canada devient la destination des gens dont la vie n'est pas en danger et qui ne sont pas menacés, mais qui recherchent des avantages financiers, une assurance-maladie complémentaire, des services optométriques et des soins dentaires. Le fardeau pèse tellement lourd sur la population canadienne qu'on perd de vue l'objectif du pays, c'est-à-dire assurer la protection des gens dont la vie est en danger.

En réalité, le délai d'attente de notre système de réfugiés est de plus de 1 000 jours. Quiconque porte attention remarquera les pratiques frauduleuses répandues et les abus de ceux qui ne sont pas véritablement des réfugiés selon la définition de la Convention des Nations Unies.

Comme M. Collacott l'a souligné, les habitants de pays déchirés par la guerre ou par un génocide ne se rendent pas au Canada. Ils n'ont pas droit à un avocat, et le litige ne dure pas une demi-douzaine d'années. Les Canadiens leur refusent l'entrée d'un hochement de tête dégoûté.

Mme Morrissey : J'aimerais ajouter deux choses.

Je ne comprends pas, car le Programme fédéral de santé intérimaire n'offre pas non plus ces avantages aux réfugiés parrainés par le gouvernement et par des organismes du secteur privé. On nous a remis 100 000 $ pour trois mois, puis nous devons trouver le reste de l'argent nécessaire pour aider ces gens pendant les neuf mois suivants. En plus, il nous faut suffisamment d'argent pour couvrir les soins préventifs habituels. Ce qui me dérange aussi, c'est que bon nombre d'entre eux ont passé des années en camp de réfugiés, où ils n'avaient accès à aucun soin de santé.

Je fais partie des Canadiens dont vous parlez. Je suis retraitée. Je n'ai pas droit aux services optométriques, et je n'ai pas non plus de prestations pharmaceutiques. Quoi qu'il en soit, je sais que la

persecution in their lives having the possibility, at least, of being able to see a doctor and have their teeth taken care of. I have to pay for all of that, and I would pay again to make sure that others had the same right.

The Chair: Senator Cordy, do you have a quick question?

Senator Cordy: It is about wait times, so second round would be great.

Senator Eaton: Of course, people know what a rough time Roma have throughout Europe. You do not have to be blind. I have been to Europe several times and heard about that, but why have 95 per cent of claimants from Hungary abandoned their refugee claims?

Ms. Csanyi-Robah: Senator Eaton, I am very happy that you asked me that question.

That statistic has been manipulated. I just recently met with a man named Professor Shawn Rehaag who works as a professor of refugee law at Osgoode Hall in Toronto. I asked him to help me to understand where Minister Kenney continues to get his numbers because those numbers are not the official IRB numbers that all of us can access on the Canadian Council for Refugees website. He explained to me that Minister Kenney is taking the positive claims and dividing that by abandoned, withdrawn and rejected claims. That is not the actual number of claims. That is a statistical formula that has been manipulated to come up with a number that has tarnished and shamed the reputation of the Roma community across this country and delegitimized Roma refugee claims in Canada.

Of the claims that the Roma have submitted, a small number have been abandoned, which usually happens not because the person has abandoned them but because something in the process was missing. For example, a refugee named Paul from a city in Hungary. Everybody knew what happened in that city when neo-Nazi paramilitary troops held it under siege for three weeks. It is widely documented. He came here as a refugee. Minister Kenney heard his testimony at the Roma Community Centre on October 29, 2011. Paul came to me and showed me a letter from the Immigration and Refugee Board saying that his claim will be considered abandoned because he has not submitted translated documentation of his personal information form, which is his refugee narrative. Those are the things that are leading to Roma refugees having abandoned claims, not submitting the proper documentation that needs to be submitted.

When it comes to withdrawn claims, there has been a significant number, but a lot of that has to do with people who have been living on the margins of society for a long time. They come here with very little support, and they cannot navigate through a very complex immigration and refugee system. On top of that, they find a very unwelcoming environment when they arrive. The Canada Border Services Agency is already going into

plupart de mes amis ne sont pas indignés que des personnes ayant véritablement été persécutées dans leur vie puissent au moins consulter un médecin et recevoir des soins dentaires. Je dois peut-être payer pour que ce soit possible, mais je n'hésiterais pas à recommencer pour que d'autres y aient droit aussi.

Le président : Sénateur Cordy, avez-vous une intervention rapide?

Le sénateur Cordy : Ma question porte sur les délais d'attente, alors je vais attendre le deuxième tour.

Le sénateur Eaton : On sait naturellement à quel point les Roms sont malmenés partout en Europe; il faudrait être aveugle pour ne pas le constater. J'ai visité l'Europe plusieurs fois, et j'en ai entendu parler. Or, pourquoi 95 p. 100 des demandeurs d'asile de la Hongrie ont-ils abandonné leur revendication?

Mme Csanyi-Robah : Je suis ravie que vous me posiez la question, sénateur Eaton.

Cette statistique a été manipulée. J'ai rencontré récemment Sean Rehaag, un professeur en droit des réfugiés à l'école Osgoode Hall de Toronto. Je lui ai demandé de m'aider à comprendre où le ministre Kenney prenait ses chiffres, car il ne s'agit pas des données officielles de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada que tout le monde peut consulter sur le site web du Conseil canadien pour les réfugiés. Il m'a expliqué que le ministre divise le nombre de demandes acceptées par le nombre d'abandons, de retraits et de rejets. Il ne s'agit donc pas du vrai nombre de demandes. C'est plutôt une formule statistique manipulée de façon à ternir la réputation de la communauté rom au Canada et à lui faire honte, et ce, afin de pouvoir contester la légitimité des demandeurs d'asile roms.

Un petit nombre de demandes d'asile roms sont abandonnées. Or, ce n'est habituellement pas parce que le demandeur abandonne, mais plutôt parce qu'il manque un élément. Prenons l'exemple d'un réfugié du nom de Paul qui est arrivé d'une ville hongroise. Tout le monde sait ce qui s'est passé lorsque des troupes paramilitaires néo-nazies ont assiégé sa ville pendant trois semaines, car de nombreuses sources l'attestent. Paul est donc venu revendiquer le statut de réfugié au Canada. Le 29 octobre 2011, le ministre Kenney a entendu son témoignage au Roma Community Centre. Paul est ensuite venu me montrer la réponse de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, qui disait que la demande était abandonnée parce qu'il n'avait pas remis la traduction de son formulaire de renseignements personnels, à savoir son récit de réfugié. Ne pas soumettre les documents exigés est donc le genre de raisons pour lesquelles les demandes d'asile des Roms sont abandonnées.

Il est vrai que les retraits de demandes d'asile ont été nombreux, mais c'est souvent parce que ces gens vivent en marge de la société depuis longtemps. Les réfugiés reçoivent bien peu d'aide à leur arrivée, et ils ne s'y retrouvent pas dans le processus très complexe concernant les immigrants et les réfugiés. En plus, ils débarquent dans un environnement loin d'être accueillant. L'Agence des services frontaliers du Canada

the international area and looking for people with Hungarian passports, and those who have a one-way ticket are being told to get back onto the planes. They are being told, as they pass through customs, "We do not want Gypsies in the country." When they arrive here, they are seeing headline news calling Roma refugee claims bogus. They are losing hope. Hope is being strangled out of them. If they wait until they receive a letter from the Immigration and Refugee Board saying that they must leave the country, they have to get to that airport in three weeks from the date of that letter, with their bags and children, and return to be homeless in Hungary. Some people have lost hope. They have decided that they will save a bit of money so that they can at least have a home for their kids to go back to, and they have withdrawn their claims because they have lost hope of staying in this country.

Senator Eaton: Do you have a support system? You told me that you are a teacher. Do you have a support system for Roma wanting refugee status? Do you help them navigate through the system?

Ms. Csanyi-Robah: As a teacher?

Senator Eaton: No. Is there a support system in your community? You told me how close you are. You gave me that very heartbreaking story about that fellow who could not get his documents translated, but I would have thought that, as a community, somebody would have said, "Here, give me your thing, and I will translate it for you."

Ms. Csanyi-Robah: I am very happy that you are asking me this question because, up until now, I have been a volunteer executive director of the Roma Community Centre. We have had zero funding. When Roma refugees started to arrive in 2008, there was no Roma community centre for them to go to. We have existed on paper as a non-profit organization, and we have been housed in a large immigration settlement organization called CultureLink in Toronto. We were housed there for 10 years because we never had funding to be able to open up our own organization. When people started coming, there were very few Hungarian translators. Hungarian is not a widely spoken language. There is very little access to information in Hungarian anywhere. People were coming. There was very little access to translation or to any knowledge about the immigration and refugee system and how to navigate through it. Shelters were full. People did not know where to go. We just opened up the Roma Community Centre — in our own physical office — in October 2011, through us doing fundraisers. Now we have a base of support for the community.

Senator Eaton: Good for you. Keep it up.

Ms. Csanyi-Robah: Thank you.

Senator Eaton: Do I get one more question? I want to ask Ms. Morrissey a question.

The Chair: Not right now.

surveille déjà la zone internationale à la recherche de passeports hongrois, et demande à ceux qui n'ont qu'un aller simple de reprendre l'avion. Aux douanes, on leur dit qu'on ne veut pas de Gitans chez nous. Lorsqu'ils arrivent au pays, ils constatent que les réfugiés roms se font traiter de faux demandeurs d'asile aux nouvelles. Ils perdent espoir. À vrai dire, on leur arrache tout espoir. S'ils attendent de recevoir la lettre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui leur dit de quitter le pays, ils auront ensuite trois semaines pour se présenter à l'aéroport avec leurs valises et leurs enfants afin de retourner dans les rues de la Hongrie. Certains ont perdu espoir. Ils ont décidé d'économiser un peu d'argent pour au moins offrir un toit à leurs enfants, et ils retirent leur demande parce qu'ils n'ont plus espoir de rester au pays.

Le sénateur Eaton : Avez-vous un réseau de soutien? Vous avez dit être enseignante. Y a-t-il un réseau de soutien pour les Roms qui revendiquent le statut de réfugié? Les aidez-vous à s'y retrouver au sein du système?

Mme Csanyi-Robah : À titre d'enseignante?

Le sénateur Eaton : Non. Y a-t-il un réseau de soutien au sein de votre communauté? Vous nous avez dit à quel point vous êtes solidaires. Vous nous avez raconté l'histoire déchirante d'un homme qui n'a pas pu faire traduire ses documents. Or, j'aurais cru que quelqu'un aurait proposé de le faire compte tenu de la nature de votre communauté.

Mme Csanyi-Robah : Je suis ravie que vous me posiez la question, car, à ce jour, je travaille bénévolement à titre de directrice générale du Roma Community Centre. Nous ne recevons pas le moindre financement. Lorsque des réfugiés roms ont commencé à arriver en 2008, aucun centre communautaire rom ne pouvait les accueillir. Notre organisme sans but lucratif existait sur papier, mais nous étions hébergés par CultureLink, une grande organisation torontoise d'établissement des immigrants. Nous y sommes restés 10 ans, car nous n'avions jamais assez d'argent pour avoir pignon sur rue. Il y avait donc très peu de traducteurs hongrois lorsque les réfugiés ont commencé à arriver. Cette langue n'est pas très répandue, et il est difficile d'obtenir de l'information en hongrois. Les réfugiés continuaient d'arriver. Les services de traduction étaient rares, et on connaissait très peu le processus concernant les immigrants et les réfugiés ni la façon d'y naviguer. Puisque les refuges étaient bondés, les Roms ne savaient pas où aller. Grâce à nos collectes de fonds, nous avons pu ouvrir le local du Roma Community Centre en octobre 2011. Nous pouvons désormais soutenir la communauté.

Le sénateur Eaton : Continuez votre bon travail.

Mme Csanyi-Robah : Merci.

Le sénateur Eaton : Ai-je le temps de poser une dernière question à Mme Morrissey?

Le président : Pas tout de suite.

Mr. Collacott: I think that there is a fundamental issue here that has to be discussed. It applies not just to the Roma community but also to the LGTB community. They both suffer from discrimination, and I do not think anyone in this room would argue that the Roma community, especially in Europe, do not suffer a lot.

The issue is this, though: The UN convention was designed to accommodate people suffering from persecution, essentially by the government. Now you can argue — and it has been argued — that, if the government cannot stop discrimination, that is equivalent to persecution. If you use that standard, though, we have to take 160 million untouchables from India. There are social problems, obviously, for the Roma, but we cannot solve everyone's social problems, throughout the world, by bringing them all to Canada. The whole idea of the UN convention was for a fairly limited number of people suffering from government persecution. This is the fundamental problem with arguments in favour of Roma who do live in a democratic country. It is true that it is not functioning as well as it might in terms of taking care of everyone, but most of our First Nations could probably claim refugee status in some other country if you are going to say, "Well, if you suffer from discrimination, you can claim refugee status somewhere."

Mr. Rico-Martinez: The Roma community put their name forward to be invited to this committee, and they were not lucky. The Canadian Council for Refugees is donating the airline tickets, and we are sharing our time with them in order that the committee has a chance to hear from them. Originally, they did not have the possibility of doing so.

Senator Eaton: I think it makes the community stronger if they help themselves, but that is a personal opinion.

May I ask a question of Ms. Morrissey? Ms. Morrissey, I understand what you are saying, that what happens on the ground is sometimes very different from the official version.

However, when there is a high profile case of a gay woman who comes from the United States wanting refugee status in Canada, I think that it does not say very much for our refugee system in its present state.

Ms. Morrissey: I would like to answer that by saying that in any situation where a sensational event happens, it is sensationalized. It is blown up. Everybody pays attention to it. In doing that, it illegitimatizes all the others.

Senator Eaton: Yes, it does, unfortunately.

Ms. Morrissey: We do not have control over individual people and what they do.

Of course every system will have people who, for whatever reason, believe that they need to leave their country. I have corresponded with lesbian couples from the South. Obviously, I have had to tell them that one of the things we look at is the internal flight alternative. However, in the environment in which

M. Collacott : Je pense qu'il faut souligner un problème fondamental, qui s'applique non seulement à la communauté rom, mais aussi à la communauté de gais, de lesbiennes, de bisexuelles et de transgenres. Ces deux groupes subissent une discrimination. Selon moi, personne ici ne doute que la communauté rom endure une grande souffrance, surtout en Europe.

Voici toutefois ce qui pose problème : la convention de l'ONU a été conçue pour accueillir ceux qui sont persécutés par le gouvernement. Vous pourriez dire — comme d'autres l'ont fait — qu'un gouvernement qui n'arrive pas à mettre fin à la discrimination est au bout du compte responsable des persécutions. Selon ce critère, nous devrions alors accueillir les 160 millions de dalits indiens. Les Roms ont visiblement des problèmes sociaux, mais nous ne pouvons pas aider tout le monde sur la planète en leur ouvrant la porte du Canada. L'objectif de la convention de l'ONU était d'aider un nombre assez limité de victimes de persécution gouvernementale. Voilà le problème fondamental des arguments en faveur des Roms qui vivent dans un pays démocratique. Le système ne prend peut-être pas aussi bien soin de tout le monde qu'on le souhaiterait, mais si vous soutenez que toute personne souffrant de discrimination peut revendiquer le statut de réfugié dans un autre pays, la plupart de nos Premières nations pourraient aussi le faire.

M. Rico-Martinez : La communauté rom a demandé d'être invitée à comparaître, mais elle n'a pas eu cette chance. Le Conseil canadien pour les réfugiés lui a payé le billet d'avion et a accepté de partager son temps avec elle pour que le comité puisse entendre son témoignage. Mais au départ, les Roms n'étaient pas censés comparaître.

Le sénateur Eaton : Je pense que la communauté gagnera en force si ses membres s'entraident, mais c'est mon opinion.

Puis-je poser une question à Mme Morrissey? Madame, je comprends que la réalité sur le terrain est parfois bien différente de la version officielle.

Or, je crois que l'affaire très médiatisée d'une lesbienne américaine qui demande l'asile au Canada ne constitue pas une très bonne publicité pour le régime d'accueil des réfugiés.

Mme Morrissey : À ce sujet, permettez-moi de préciser que les nouvelles à sensation sont toujours dramatisées. La situation est exagérée, et tout le monde y prête attention. Or, cette façon de faire remet en question la légitimité de tous les autres demandeurs d'asile.

Le sénateur Eaton : C'est malheureusement vrai.

Mme Morrissey : Nous n'avons aucun contrôle sur les faits et gestes de qui que ce soit.

Naturellement, il y aura toujours des gens qui pensent devoir quitter leur pays pour une raison ou pour une autre, et ce, peu importe le système. J'ai correspondu avec des couples de lesbiennes venant du Sud. Je devais évidemment les informer que les possibilités de refuge intérieur seraient envisagées, entre

they live, they experience persecution, not just discrimination — persecution because people heckle them and throw fire bombs at their houses. It is really unfair to single out one example and use that example because in every group there will be somebody who will try to do that. Even of those who do try, I genuinely believe that they think it is what they need to do.

autres. Mais là où elles vivent, ces femmes sont véritablement persécutées, et pas seulement victimes de discrimination — les gens les bousculent et lancent des bombes incendiaires sur leur maison. Il est tout à fait injuste d'utiliser un seul exemple au sein d'un groupe, car il y aura toujours des gens qui essaieront d'entrer au pays. Mais je crois sincèrement que tous ceux qui tentent leur chance sont convaincus que c'est la chose à faire.

Senator Eaton: Thank you for your answer.

Le sénateur Eaton : Je vous remercie de votre réponse.

Senator Nancy Ruth: Ms. Morrissey, Could you tell me approximately how many LGBT refugees have come into Canada in a year, on average, over the last five years?

Le sénateur Nancy Ruth : Au cours des cinq dernières années, madame Morrissey, pourriez-vous me dire le nombre approximatif de réfugiés gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres que le Canada a accueillis en moyenne par année?

Ms. Morrissey: That number is very difficult to provide because they are all designated as members of a particular social group, so there are no stats. We have no way of being able to detect that. All we have is anecdotal information because we have been holding monthly drop-ins for 12 years now. We have contact with a number of refugee lawyers who focus in particular on people making claims on the basis of sexual orientation and gender identity. Certainly, we know that over the past five years there have been somewhere around 10,000 to 12,000.

Mme Morrissey : Je peux difficilement vous donner un chiffre, car tous ces réfugiés font partie d'un groupe social particulier. Il n'y a donc pas de statistiques, et nous n'avons aucun moyen de le savoir. Tout ce que nous avons, ce sont des données anecdotiques, car nous organisons des activités mensuelles pour les arrivants depuis maintenant 12 ans. Nous sommes en contact avec plusieurs avocats spécialisés en droit des réfugiés qui s'intéressent particulièrement à ceux qui demandent l'asile en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Nous savons assurément que le Canada en a accueilli plus ou moins 10 000 à 12 000 au cours des cinq dernières années.

Senator Nancy Ruth: What percentage is that of all refugees to Canada in the last five years?

Le sénateur Nancy Ruth : Quel pourcentage de l'ensemble des réfugiés arrivés au Canada au cours des cinq dernières années cela représente-t-il?

Ms. Morrissey: It is very small. I do not have the stat on the number that came in overall; but it is a very small percentage.

Mme Morrissey : Il s'agit d'une très faible proportion. Je ne connais pas les statistiques sur l'ensemble des réfugiés, mais je sais que le pourcentage est minime.

Senator Nancy Ruth: You said that the safe country category makes decisions on politics and economics and not on human rights; and that is an issue for you. When the safe country list becomes a reality and if the minister were to make an exception for LGBT from safe countries, would that help? Would it cause other problems; and if so, what would they be?

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez dit que les décisions entourant les pays sûrs reposent sur des considérations politiques et économiques, mais pas sur les droits de la personne, ce qui vous pose problème. Lorsque la liste de pays sûrs sera prête, le ministre devrait-il prévoir une exception pour les gais, les lesbiennes, les bisexuels et les transgenres de ces pays? Une telle mesure occasionnerait-elle d'autres problèmes? Lesquels, le cas échéant?

Ms. Morrissey: That is something that we have discussed a lot because it was thought that might be one of the possibilities. Our fear and concern around that is that, in fact, because so many doors and windows are being closed, people would try to make a refugee claim based on sexual orientation. That does not help our cause at all.

Mme Morrissey : Nous en avons beaucoup discuté puisque nous pensions qu'il s'agirait d'une des possibilités. En raison de l'accès de plus en plus limité au statut de réfugié, nous craignons que d'autres invoquent une orientation sexuelle différente pour demander l'asile. Or, cela ne nous aide en rien.

Senator Nancy Ruth: I do not understand you. Give me an example. Tell me a little story.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne comprends pas; racontez-moi une petite histoire, à titre d'exemple.

Ms. Morrissey: I can tell you a story about somebody who came to one of our drop-ins. He would not tell us his name and would not identify the country he was from. A lot of things were going off in our brains and we were not convinced necessarily that this particular man was gay. If there are designated countries, and considering how many could be designated, people who are desperate enough to come to Canada to find a place where they

Mme Morrissey : Je peux vous parler d'un homme qui a assisté à une de nos activités. Il refusait de dévoiler son nom et de nous dire d'où il venait. Bien des choses nous sont venues à l'esprit, et nous n'étions pas convaincus qu'il était homosexuel. Si des pays sont désignés, et nous savons qu'il pourrait y en avoir beaucoup, ceux qui veulent désespérément venir au Canada pour des raisons de sécurité verront là une occasion à saisir : ils n'auront qu'à

can be safe will recognize the opening: They can say they are gay. That will not help anybody, in particular genuine refugees making their claim based on sexual orientation.

In Canada, of those who come to us, we have a pretty good idea because under the current system because we have known them for one to almost three years. It is very easy for us to be able to say that we have no doubt in our minds. However, in 15 days, that will not happen. The shortened timelines will not only make it difficult for people who have a genuine basis of claim, but will also lead to the possibility of others. The man who was the Western Yukon B.C. head of the refugee board until just recently said that sexual orientation claims are the hardest ones to determine because of the complexity and because so many different factors are involved.

We had thoughts about a different way that might be possible. It would do away with the whole thing around designated countries. We have that in our brief that outlines another possible route to go. It would involve the CBSA being able to make random checks and review certain things. I do not have all the details in my head because there is so much to it. There are alternatives, and that is important to look at.

Senator Nancy Ruth: I will ask Mr. Thomas about eyeglasses and dental care. I could not help but look around this table and think of the poor taxpayer that pays for most of us to have a certain percentage of our eyeglasses and dental care looked after too. I was interested when you said that refugees should be treated the same as other Canadians. To my knowledge, refugees are not allowed to work when they first come to Canada. When you cannot work, you cannot buy dental care, unless you come with a lot of savings, which of course Senator Cordy has made clear that often they do not. Did you know that?

The Chair: If I may interject, it is important to note that most Canadians and most of the people at this table do not have public support for eyeglasses and dental care. That is an issue.

Senator Nancy Ruth: How is that so, senator?

The Chair: Certainly not in my province.

Senator Nancy Ruth: Certainly we at this table have it.

The Chair: It is not publicly paid.

Senator Nancy Ruth: The taxpayers pay for it.

The Chair: You are a member of a group health plan. That is a different issue.

Senator Nancy Ruth: Most people in Canada do not have health plans either because they are in part-time jobs, but they are allowed to work.

prétendre qu'ils sont homosexuels. Or, ce ne serait utile pour personne, et encore moins pour les réfugiés authentiques qui demandent l'asile en raison de leur orientation sexuelle.

À l'heure actuelle, le système canadien nous permet d'avoir une assez bonne idée de l'orientation sexuelle des demandeurs d'asile qui nous consultent puisque nous les côtoyons entre un et trois ans, pratiquement. Nous pouvons aisément nous prononcer sur la question sans l'ombre d'un doute. Or, ce n'est pas possible en 15 jours. Non seulement le court délai compliquera la vie aux demandeurs d'asile authentiques, mais en plus, il ouvrira la porte aux autres. L'homme qui était jusqu'à tout récemment à la tête de la Commission du statut de réfugié de l'Ouest canadien, soit de la Colombie-Britannique et du Yukon, a dit que les demandes fondées sur l'orientation sexuelle sont les plus difficiles à traiter en raison de la complexité de la situation et du nombre incroyable de facteurs qui entrent en ligne de compte.

Nous avons envisagé une autre solution, qui rendrait superflue toute la question de pays désignés. Vous trouverez cette autre façon de faire dans notre mémoire. Il s'agit d'autoriser l'Agence des services frontaliers du Canada à procéder à des contrôles au hasard et à vérifier certains éléments. Je ne connais pas tous les détails par cœur, car ils sont nombreux. Il est donc important d'examiner les autres solutions.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais poser une question à M. Thomas au sujet des lunettes et des soins dentaires. Je n'ai pu m'empêcher de regarder autour de la table et de penser au pauvre contribuable qui paie aussi pour une partie des lunettes et des soins dentaires de la plupart d'entre nous. J'ai trouvé intéressant que vous disiez que les réfugiés et les autres Canadiens devraient être traités sur un pied d'égalité. À ma connaissance, les réfugiés n'ont pas le droit de travailler à leur arrivée au pays. Et sans travail, impossible de se payer des soins dentaires, à moins d'arriver avec beaucoup d'économies. Or, le sénateur Cordy a clairement dit que ce n'est pas le cas. Le saviez-vous?

Le président : Un instant; il est important de préciser que l'État ne paie pas pour les lunettes et les soins dentaires de la plupart des Canadiens et des gens à la table. C'est un problème.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment est-ce possible, sénateur?

Le président : Ce n'est certainement pas le cas dans ma province.

Le sénateur Nancy Ruth : Mais c'est vrai à notre table.

Le président : Ce n'est pas financé par l'État.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce sont les contribuables qui paient.

Le président : Vous êtes couverte par une assurance-maladie de groupe; c'est différent.

Le sénateur Nancy Ruth : Quoi qu'il en soit, la plupart des Canadiens n'ont pas de régime de soins médicaux non plus puisqu'ils occupent des emplois à temps partiel, mais au moins, ils ont le droit de travailler.

Do you agree with the fact that refugees, when they first come to Canada, cannot work and earn money and, therefore, cannot purchase health care?

Mr. Thomas: Yes, so the commitment of the government to have a decision to extend permanent residence status within 45 days to DCO refugee claimants and within 216 days to non-DCO refugee claimants will have a salutary effect similar to the one we are seeing with the 10-year super visa. I believe the government is in the process of setting up an adjudication system that will render fair decisions in a reasonable time period so that genuine refugees will be able to achieve permanent residency status and join Canada and begin to contribute.

The facts on the ground are that Canada has the most generous regime of other people's money that it throws at refugee claimants. We are spending 1,038 days to sort out whether or not these claims will be accepted, and it is a huge incentive for people to come here.

Senator Nancy Ruth: I do not know whether it is an incentive or not. I would think there would be other things that would be far more crucial for anyone who chose to come on refugee status, in any country.

Mr. Thomas: We are getting 95 per cent —

The Chair: Mr. Thomas, we will not get into a debate on this. You can answer the question and we can ask questions.

I will move to Senator Seth, to be followed by Senator Wallace.

Senator Seth: Thank you. All witnesses have given such great information. It has been very interesting.

I deeply sympathize with the problems of the Roma community. Canada is a very generous country and has been spending millions of dollars on Roma refugee and asylum claimants, providing welfare and a super health system, which I am aware of. I am a physician. I write prescriptions. Eyeglasses and dental are all fully covered. I know that from my years of practice and filling out so many forms for them.

While their refugee status is in process, they have a work permit. What percentage of the Roma community is employed or seeks employment or looks for education?

Ms. Csanyi-Robah: First, people do not ask to wait for 1,038 days to have a hearing and a final decision. People do not want to have to wait that long. Because there are not enough judges at the Immigration and Refugee Board, that is what prolongs the time period more than anything else. People want to have a decision and get on with their lives. It is very difficult to live in the mental, emotional and physical state of not knowing whether you are

Convenez-vous que les réfugiés qui débarquent au Canada ne peuvent ni travailler ni gagner d'argent et que, par conséquent, ils ne peuvent pas se payer de soins de santé?

M. Thomas : En effet. Le gouvernement s'est engagé à rendre une décision sur le statut de résidence permanente dans les 45 jours pour les demandeurs d'asile de pays d'origine désignés, et dans les 216 jours pour les demandeurs d'asile de pays d'origine non désignés, ce qui produira un effet salutaire similaire au supervisa de 10 ans. Je crois que le gouvernement est en train de mettre au point un système d'arbitrage qui permetta de prendre des décisions équitables dans un délai raisonnable, de façon à ce que les réfugiés authentiques puissent obtenir la résidence permanente, se joindre à la population canadienne et commencer à apporter à la société.

Le fait est que le Canada offre aux demandeurs d'asile le régime le plus généreux qui soit payé de la poche de contribuables. Il nous faut 1 038 jours avant de décider si une demande est acceptée ou non, ce qui incite un grand nombre de demandeurs d'asile à choisir notre pays.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne suis pas certaine que ce soit un incitatif. À mon avis, d'autres éléments bien plus déterminants entrent en ligne de compte dans la décision de demander l'asile à un autre pays, quel qu'il soit.

M. Thomas : Nous accueillons 95 p. 100...

Le président : Monsieur Thomas, nous ne nous lancerons pas dans un débat à ce sujet. Vous pouvez répondre aux questions, mais c'est nous qui les posons.

Je vais maintenant laisser la parole au sénateur Seth, qui sera suivie du sénateur Wallace.

Le sénateur Seth : Merci. Tous les témoins nous ont donné de précieux renseignements, et je trouve la discussion des plus intéressantes.

Je comprends profondément les problèmes auxquels la communauté rom fait face. Le Canada est un pays très généreux et a dépensé des millions de dollars afin de fournir de l'aide sociale et des soins médicaux hors pair aux réfugiés et aux demandeurs d'asile roms. Je suis au courant puisque je suis médecin et que je rédige des ordonnances. D'ailleurs, les lunettes et les soins dentaires sont couverts à 100 p. 100. Je le sais parce que j'ai rempli d'innombrables formulaires pour les réfugiés pendant mes années de pratique.

Je sais que les demandeurs d'asile ont un permis de travail en attendant le traitement de leur demande. Quel est le pourcentage de la communauté rom qui travaille, qui cherche un emploi, ou qui veut fréquenter l'école?

Mme Csanyi-Robah : Tout d'abord, personne ne désire attendre 1 038 jours avant d'obtenir une audience et de connaître la décision finale en réponse à sa demande. Les demandeurs d'asile ne veulent pas attendre aussi longtemps. Ce long délai est principalement attribuable au manque de juges à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les demandeurs d'asile veulent recevoir la réponse pour pouvoir

going or coming, for a three-year period, especially for children and youth in school. They do not know what their life will look like from one minute to the next. People do not choose to be in this system for three years.

Second, from what I have seen during my time at the Roma Community Centre, many people come and ask for help with work permits. We have volunteer university students who help with teaching people how to build their resumé, to find volunteer positions out in the community, and to have some integration and socialization experience in our Canadian community. Children are going to school.

We have refugees who came in our last large wave in 1997 who were accepted and are now college and university students. They are volunteering at the Roma Community Centre and giving back to the community.

We are no different than any other community in Canada. People want to work and go to school. We are no different than anyone else. There is nothing about us that makes us averse to work or school.

When it comes to health care, there is no huge lineup of Roma refugees running to abuse the Canadian health care system. In fact, people have to wait so long for a family doctor that they often do not even get access to health care. Average Canadians cannot find a doctor. We have to wait for six months. Do not think that refugees go to the front of the line for a doctor when they get here, because they do not. They have to wait in that same lineup, often behind Canadian people, before they can access a doctor.

We have children who need prosthetics, who are missing limbs, for example. They cannot get to a doctor when their leg has outgrown the prosthetic, and they cannot leave the house until they have a properly fitted prosthetic.

There are many issues in the community with regard to being able to access the health care system when needed. No one is running to Canada to go to the dentist or to get glasses.

There are murders happening in the Roma community in Hungary, the Czech Republic and Slovakia. Just three days ago, an off-duty police officer was convicted of killing an entire Roma family in Slovakia.

It is not just Roma who are coming from these countries. Jewish people are coming from these countries as well. The current regime in Hungary is not just attacking the Roma community; it is attacking the Jewish community. We have Jewish refugees coming from these countries as well, and high-profile ones, some of whom you have not heard about yet because their cases are in the system and they cannot take the chance of ruining their cases.

faire leur vie. Il est très difficile sur les plans mental, émotif et physique de vivre sans savoir si l'on peut s'installer ou si l'on devra repartir, et ce, pendant trois ans; c'est encore pire pour les enfants et les jeunes qui fréquentent l'école. Ils ignorent à quoi leur vie ressemblera d'un instant à l'autre. Les demandeurs d'asile ne choisissent pas de demeurer trois ans dans ce système.

En deuxième lieu, j'ai constaté au Roma Community Centre que nombreux sont ceux qui demandent de l'aide au sujet des permis de travail. Des étudiants universitaires bénévoles leur montrent à rédiger un curriculum vitæ, à trouver du travail bénévole au sein de la communauté et à s'intégrer à la société canadienne. Les enfants vont à l'école.

Des réfugiés qui sont arrivés dans la dernière grande vague de 1997 ont depuis été acceptés et fréquentent le collège et l'université. Ils travaillent bénévolement au Roma Community Centre et redonnent à leur communauté.

Notre communauté n'a rien de différent de toutes les autres au Canada. Les Roms veulent travailler et aller à l'école. Nous sommes comme tout le monde. L'idée de travailler ou d'étudier ne nous répugne absolument pas.

Par ailleurs, les réfugiés roms ne se ruent pas pour faire la queue et profiter du système de soins de santé canadien. À vrai dire, ils doivent attendre si longtemps pour consulter un médecin de famille qu'ils n'ont souvent pas accès aux soins de santé. Même les simples citoyens n'arrivent pas à trouver un médecin. Il faut attendre six mois. N'allez pas croire que les réfugiés passent devant tout le monde chez le médecin, car c'est loin d'être le cas. Avant de pouvoir consulter un médecin, ils doivent faire la queue comme tout le monde, et ils passent bien souvent après les Canadiens.

Des enfants, par exemple, ont besoin de prothèses. Ils n'ont pas accès au médecin quand leur prothèse est devenue trop petite pour eux et ils sont pris pour rester à la maison tant qu'ils n'ont pas une prothèse adaptée à leur taille.

Dans la communauté, l'accès aux soins nécessaires de santé pose de nombreux problèmes. Personne ne se précipite au Canada pour aller chez le dentiste ou obtenir des lunettes.

Les Roms de Hongrie, de la République tchèque et de Slovaquie sont victimes de meurtres. Pas plus tard qu'il y a trois jours, un policier qui n'était pas de service a été reconnu coupable d'avoir assassiné toute une famille de Roms en Slovaquie.

Il n'y a pas que des Roms qui viennent de ces pays. Il y a aussi des Juifs. Le régime actuel, en Hongrie, ne s'attaque pas seulement aux Roms, mais aussi aux Juifs. Des réfugiés juifs nous arrivent de ces pays, des Juifs connus parmi lesquels certains n'ont pas encore fait parler d'eux, parce qu'ils craignent de compromettre le traitement de leur dossier, encore dans le système.

Senator Seth: Thank you. However, I am telling you what I see in my office. Everything is provided to the refugees. When it comes to the workforce, it is very hard for them to go back because they have been sitting so long at home, not working. They are not used to it. They need education. We encourage them so much: "Please fill out the form." "I cannot go. I have this."

Maybe we see a small number of people. Whether it is Roma or any kind of refugee, they are the same. They have the same trend, unfortunately, and that delays things quite a bit. How come we do not get similar benefits? Our government has been very generous.

The Chair: That last question is not relevant to the specifics here. Mr. Rico-Martinez, if you can stick to the fundamental question.

Mr. Rico-Martinez: Yes. If you review the statistics of social service recipients anywhere in Canada, you will see that the community that spends the least time receiving welfare in Canada is the refugee community, and that includes the Roma community.

Senator Seth: Thank you.

Senator Wallace: Mr. Collacott, I was interested to hear you say — and Mr. Thomas said much the same — that in your view, Canada is the most generous country in the world in terms of our refugee requirements and what we provide to those seeking refuge.

Along the same line, the opening comment you made was that in your opinion we should bring our immigration policies in line with those of other countries. When you say that, what countries are you comparing us to that you believe we should be brought into line with? Second, to what extent do you believe that Bill C-31 is a step in the process of bringing us, as you say, into line with those other countries?

Mr. Collacott: Each country has its own system, and they vary considerably, but there are some common features. Certainly some of the European countries do not accept people who come through safe third countries, where they should have made their claims. Most of the European countries have been struggling with large numbers of illegals, and not just refugee claimants, but others.

The government, as far as I can make out, has studied what some other countries are doing to see what works well and what does not work well. I think most other countries have more sensible systems than we do. I think the question has been asked several times: How come we get 95 per cent of the Hungarian claims in the world? In 2003 we took two thirds of the Sri Lankan claims for the whole world. We took 1,100 people and the rest of the world took 700.

Our system can justifiably be argued to be too generous in some respects, and this has had an impact on public support. Canadians do support taking a significant number of genuine

Le sénateur Seth : Merci. Je vous parle cependant de ce que je constate dans mon bureau. On fournit tout aux réfugiés. Le retour au travail est très difficile pour eux, parce qu'ils sont restés si longtemps désœuvrés, à la maison. Ils ont perdu l'habitude. Ils ont besoin d'instruction. Nous les encourageons tellement : « Remplissez le formulaire, s'il vous plaît... Je ne peux pas y aller... Je suis souffrant ».

Peut-être voyons-nous peu de gens. Réfugiés roms ou autres, ils sont tous les mêmes. Ils sortent malheureusement du même moule, et cela cause beaucoup de retards. Comment se fait-il que nous n'ayons pas droit aux mêmes prestations? Notre gouvernement a été très généreux.

Le président : Cette dernière question n'est pas pertinente. M. Rico-Martinez, tenez-vous-en, si vous pouvez, à la question fondamentale.

M. Rico-Martinez : Oui. Les statistiques sur les bénéficiaires de services sociaux, partout au Canada, révèlent que la communauté qui reçoit le moins longtemps des prestations d'aide sociale au Canada est celle des réfugiés, y compris celle des Roms.

Le sénateur Seth : Merci.

Le sénateur Wallace : Monsieur Collacott, vos propos m'ont beaucoup intéressé — et vous, monsieur Thomas, vous avez dit à peu près la même chose — c'est-à-dire que, d'après vous, le Canada est le pays le plus généreux du monde, quand il s'agit de répondre aux besoins de nos réfugiés et de fournir des services aux demandeurs d'asile.

Dans le même ordre d'idées, vous avez dit, dans vos remarques préliminaires, que, d'après vous, nous devrions harmoniser nos politiques d'immigration avec celles des autres pays. Avec quels pays nous comparer? Ensuite, dans quelle mesure, d'après vous, le projet de loi C-31 nous rapproche-t-il d'eux?

M. Collacott : Chaque pays possède son propre système, et, entre eux, les différences peuvent être considérables, mais ils ont des points en commun. Il est sûr que certains pays d'Europe n'acceptent pas les personnes qui ont transité par un pays où elles auraient été en sécurité et où elles auraient dû demander asile. La plupart des pays d'Europe ont eu affaire à un nombre élevé de clandestins, pas seulement à des demandeurs d'asile.

Le gouvernement, à ce que je sache, a étudié les réussites et les échecs des pays étrangers. Je pense que la plupart des systèmes étrangers sont plus sensés que le nôtre. On s'est maintes et maintes fois demandé comment il se faisait que nous accueillions 95 p. 100 des demandeurs d'asile hongrois dans le monde. En 2003, nous avons traité les deux tiers des demandes d'asile des Sri Lankais dans le monde entier. Nous en avons accueilli 1 100, le reste du monde 700.

À certains égards, notre système mérite d'être qualifié de trop généreux, et cela influe sur l'appui qui vient du public. Les Canadiens sont d'accord pour que nous accueillions un nombre

refugees; there is no question about that. However, they are very much aware of the abuse of the system, and it has been allowed to fester for too long. Most of the things in this legislation are to respond to those problems. If we do not do that, I think we will significantly lose public support for it. I believe we should be taking a certain number of genuine refugees, but the system has been so widely abused.

Other countries have had some of the same problems. I mentioned the Australians, when they got soft on letting boats arrive. They have had over 300 boats, including 18,000 claimants, arrive since then. You get into trouble. That resulted in one Prime Minister in Australia losing his job, Kevin Rudd.

I think you have to look at public support. You also have to look at international principles and what the refugee convention intends, although I think it is out of date. There are a whole bunch of issues here, but I think public support is essential.

The people of Canada are well aware that the system is working very badly. This legislation tries to address at least some of it. It does not address the question of safe third countries — that is the big gap that will probably prevent it from having a major impact on what is happening.

Senator Wallace: As you point out, we are always concerned about being a leader when it comes to democracy and having an open and welcoming country. We all arrived here by boats — my family did 200 years ago — our forefathers and our foremothers.

If there are best practices, there are better ways of looking after these matters that we see in the world. My sense is that the government is conscious of that and looks for the best practices. My sense is that is reflected to a large degree in Bill C-31. However, I think we need to look toward where we fit and where we place.

Mr. Collacott: We like being the most generous country in the world, and we are, but perhaps we are generous a little too much. When I was an ambassador and high commissioner and people told me what devices they used to get their relatives into Canada, we were actually the laughing stock. We do some things very well and I think we should take credit for it. However, we are an international joke to some extent as far as the refugee system is concerned. We have to do something about it, especially if we are to maintain public support.

Senator Seidman: I do understand that there is enormous emotion involved and very serious issues at stake when we speak about these things. However, serious accusations were made of the minister and of his department — accusations about manipulating numbers. I do think that the record must be corrected.

For the record's sake, I will put the official statistics from IRB for 2010 for Hungary on the record, if I may. Six per cent were rejected by the IRB; 9 per cent were abandoned; and 83 per cent were withdrawn.

important de vrais réfugiés; c'est indéniable. Toutefois, ils sont très au courant des abus et d'une situation qu'on a laissé pourrir trop longtemps. La plupart des mesures prévues dans le projet de loi visent à répondre à ces problèmes. Si nous ne les appliquons pas, je pense que le public décrochera. Nous devons accueillir un certain nombre de vrais réfugiés, mais il y a eu tellement d'abus.

D'autres pays ont souffert des mêmes problèmes. J'ai mentionné l'Australie, qui a fait preuve de mollesse et laissait les bateaux arriver. Il y en a eu plus de 300, qui transportaient plus de 18 000 demandeurs d'asile. Cela a attiré des ennuis, qui ont coûté son poste au premier ministre Kevin Rudd.

Le baromètre, c'est l'appui du public. Ce sont les principes internationaux et l'esprit de la convention sur les réfugiés, que j'estime cependant dépassée. Cela fait beaucoup de choses à regarder, mais je pense que l'appui du public est essentiel.

Les Canadiens savent très bien que le système grippe. Le projet de loi tente d'y remédier, du moins en partie. Il ne répond pas à la question des pays de transit sûrs — c'est probablement l'omission majeure qui l'empêchera d'être efficace contre le problème actuel.

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez dit, on est toujours soucieux d'être un chef de file quand on est une démocratie, un pays ouvert et accueillant. Nous, nos aïeux, nous sommes tous arrivés par bateau, comme ma famille il y a 200 ans.

S'il existe des pratiques exemplaires, on peut trouver de meilleures solutions aux problèmes observés dans le monde. J'ai l'impression que le gouvernement en est pleinement conscient et qu'il est à la recherche de pratiques exemplaires. C'est ce que, d'après moi, reflète dans une grande mesure le projet de loi C-31. Cependant, nous devons également tenir compte, avec réalisme, de nos possibilités et de nos moyens.

M. Collacott : Nous aimons être le pays le plus généreux du monde, nous le sommes effectivement, mais peut-être un peu trop. Quand j'étais ambassadeur et haut-commissaire et que les gens m'informaient des procédés qu'ils utilisaient pour faire entrer leur parenté au Canada, nous étions en fait un objet de risée. Nous excellons dans certains domaines et nous devrions nous en attribuer le mérite. Cependant, notre système d'accueil des réfugiés est, dans une certaine mesure, la risée de tous les pays. Nous devons réagir, particulièrement si nous voulons que le public suive.

Le sénateur Seidman : Je comprends qu'il s'agit d'un enjeu très complexe, très émotif et très sérieux. Cependant, on a porté des accusations graves à l'endroit du ministre et du ministère, des accusations de manipulation de chiffres. Je pense qu'une mise au point s'impose.

Pour que ce soit officiel, je ferai consigner au compte rendu les statistiques officielles de la CISR pour 2010 sur la Hongrie, si vous permettez. La commission a rejeté 6 p. 100 des demandes, 9 p. 100 ont été abandonnées et 83 p. 100 ont été retirées.

That is pretty much what I would like to do, namely, have that on the record.

Ms. Csanyi-Robah: Can I answer that, please?

The Chair: You made statements with regard to numbers. This was another set of numbers related to the same point you made. If you have a point of clarification, please go ahead.

Ms. Csanyi-Robah: Yes; please. The 2011 statistics, though, show that the withdrawal rate is 55 per cent. If you look at the 2011 statistics, it is less than half of 2010.

The Chair: We have numbers on the table.

I am into the second round and there are three senators on it: Senator Jaffer, Senator Martin and Senator Cordy. Senator Jaffer, you have been good at focusing your questions. I will ask you to continue to do that. I will ask Senator Martin and Senator Cordy to minimize their preambles and to get directly to their question and identify a specific respondent. To the witnesses, I will ask you, as well, to answer the question as clearly as you can. I would like these three senators to have an opportunity to get their questions to you and to get a quick answer.

Senator Jaffer: Ms. Morrissey, you have been working on this issue for years and years.

Listening to you again today brought home to me the issue of safe countries. Unfortunately, I did not get to ask the minister because I prioritized wrongly, but I did ask the officials about the designated countries of origin.

I am not necessarily against that designation if it is going to give integrity to our system, but the angst I have is the same one that you have. I gave the officials the example that you can come from the United Kingdom, where you have an issue of honour killing, and you come to Canada. You gauge that it is a safe country, but it is not safe for that individual. Here, the U.K. it would be a safe country. I was told that the gender guidelines would be looked at.

I believe the time has come for us to work with the minister to have eligibility question guidelines to deal with the issue that you have raised. Do you think that would be a way to help the situation?

Ms. Morrissey: Absolutely. We have been asking for that for a long time. Many of us who work particularly around the refugee system for sexual orientation and gender identity think we desperately need it.

Senator Martin: I have one note to also put on the record regarding the designation of DCOs and the concern that you expressed. I have done my research and know that in part of the process of designating countries there will be a DCO country review that includes input from the Government of Canada partners, through the interdepartmental country review committee. There are other quantitative criteria that you

Ce sont les statistiques que je veux faire consigner.

Mme Csanyi-Robah : Est-ce que je peux répondre à cela, s'il vous plaît?

Le président : Vous avez cité des chiffres. En voilà d'autres sur le point que vous avez abordé. Si vous avez des éclaircissements à apporter, allez-y, je vous en prie.

Mme Csanyi-Robah : Oui, s'il vous plaît. Les statistiques sur 2011, cependant, montrent un taux de retrait de 55 p. 100. C'est moins que la moitié de 2010.

Le président : Les chiffres ont été déposés.

Nous sommes dans le troisième cycle de questions, et trois sénateurs veulent intervenir : les sénateurs Jaffer, Martin et Cordy. Sénateur Jaffer, vos questions étaient au point. Continuez. Je demande aux sénateurs Martin et Cordy d'abréger leur préambule et d'entrer directement dans le vif de la question en précisant à qui ils l'adressent. Aux témoins, je demande de répondre aussi clairement que possible. J'aimerais que les trois sénateurs puissent vous questionner et obtenir rapidement une réponse.

Le sénateur Jaffer : Madame Morrissey, vous travaillez sur ce dossier depuis une éternité.

En vous écoutant, je me suis rappelé la question des pays sûrs. Malheureusement, je n'ai pas réussi à questionner le ministre à ce sujet, parce que, à tort, j'avais d'autres priorités, mais j'ai interrogé les fonctionnaires sur les pays désignés d'origine.

Je ne suis pas nécessairement contre cette désignation si elle confère de l'intégrité à notre système, mais vous et moi avons en commun la même angoisse. J'ai donné aux fonctionnaires l'exemple suivant : une femme peut venir du Royaume-Uni, où sévit le problème des meurtres d'honneur. Elle arrive au Canada. Pour les fonctionnaires, ce pays est sûr, mais pas pour elle. Ici, le Royaume-Uni passerait pour un pays sûr. On m'a dit qu'on tiendrait compte des directives concernant la persécution fondée sur le sexe.

Je pense que le moment est venu, pour nous, de collaborer avec le ministre pour produire des directives sur l'admissibilité afin de nous attaquer au problème que vous avez soulevé. Pensez-vous que ce serait une façon de remédier à la situation?

Mme Morrissey : Absolument. C'est ce que nous demandons depuis longtemps. Beaucoup de ceux qui, parmi nous, travaillent particulièrement avec le système d'octroi de l'asile pour des questions d'orientation et d'identité sexuelles pensent que nous en avons désespérément besoin.

Le sénateur Martin : Je veux moi aussi faire consigner au compte rendu une note concernant la désignation des pays d'origine désignés et le sujet d'inquiétude que vous avez soulevé. D'après mes recherches, le processus comprend notamment l'examen des renseignements fournis par les partenaires du Canada, par le truchement du comité interministériel d'examen des pays. Outre les critères quantitatifs que vous avez mentionnés,

described, but there are also qualitative criteria, which are contained in clause 58 and are enshrined in the legislation. I think it is important to note that it will be quite a process and it will be carefully undertaken. We hope that the officials will work closely and consult the stakeholders.

My question is to Mr. Thomas, who represents the taxpayers, all of us around this table.

The Chair: Will you rephrase that? Simply put your question to Mr. Thomas.

Senator Martin: For Mr. Thomas, who is representing his federation, from surveys or work that you have done with your organization, would you speak to how this legislation is making the system more efficient and balanced to consider the burden on Canadian taxpayers and the fact that we are overly generous and that we are maintaining or achieving more balance through this legislation?

Would you speak to that?

Mr. Thomas: Yes. I believe that our refugee system, although it is somewhat characterized as overly generous, is also quite punitive to the people who are wrapped up in it, as Ms. Csanyi-Robah alluded to. When you speak about children who are in their schools, and it is going on three years and there is no decision — they do not know where they will be — this is a system that has lost the confidence of both the people who have applied to come to Canada as refugees and the confidence of Canadians. It is not a credible system.

The onus is on the government. This legislation is popular legislation. It is broadly supported in the Canadian public. Despite the attacks that have been waged against it, the legislation is being put forward. After all, this is a political government; the minister is a politician. It is popular legislation and people want this.

The legislation has not been enacted; we are only speculating about how it will work. However, when we look at super visas for family reunification, for bringing elderly parents into the country, in eight weeks we have had 83 per cent approvals and over 3,000 parents have been reunited with their families as a result of an initiative similar to this, which is to bring a rules-based system to have more accountability and to eliminate a lot of the gamesmanship associated with the system. I believe that the reforms that are proposed here do have a practical aspect to them.

Claims have been made by the government about cost savings, and we do find the idea of saving money to be attractive. However I think all Canadians want a system that makes speedy, fair decisions and that identifies genuine refugees and offers them refuge in Canada so that they can support themselves and make a contribution to Canada.

We believe that these reforms have a good chance of success. Similar reforms that this government has introduced are succeeding.

l'article 58 du projet de loi en énumère des qualitatifs. Je pense qu'il importe de noter que ce sera tout un processus et qu'il sera entrepris avec soin. Nous espérons que les fonctionnaires collaboreront étroitement entre eux et qu'ils consulteront les parties prenantes.

Ma question s'adresse à M. Thomas, qui représente les contribuables, nous tous ici présents.

Le président : Est-ce que vous reformulerez votre question, en l'adressant simplement à M. Thomas?

Le sénateur Martin : Monsieur Thomas, au nom de votre fédération, d'après les sondages ou le travail que vous avez effectués avec elle, pouvez-vous dire comment le projet de loi rend le système plus efficace et plus juste pour le contribuable canadien, vu notre générosité excessive?

Pouvez-vous le dire?

M. Thomas : Oui. Je crois que notre système d'octroi de l'asile, bien qu'on le qualifie d'excessivement généreux est également très rigoureux pour les personnes qui s'y sont empêtrées, comme l'a dit Mme Csanyi-Robah. Si on prend l'exemple des enfants qui fréquentent leurs écoles depuis trois ans, sans qu'une décision ait été prise — et ils ne savent pas où ils aboutiront —, il s'agit d'un système qui a perdu la confiance des Canadiens et des personnes qui ont demandé de venir au Canada en qualité de réfugiées. Il n'est pas crédible.

Au gouvernement de rétablir la situation. Le projet de loi plaît aux gens. Il est généralement bien accueilli par le public canadien. Malgré les attaques qu'il a subies, il va de l'avant. Après tout, nous avons un gouvernement politique; le ministre est un homme politique. Le projet de loi est bien accueilli, les gens sont d'accord.

Le projet de loi n'a pas encore été adopté; nous formulons seulement des hypothèses sur le fonctionnement de la loi. Cependant, 83 p. 100 des sondés jugent favorablement les « supervisas » pour accélérer la réunification familiale, pour amener les grands-parents au pays en huit semaines, et plus de 3 000 parents ont été réunis avec leurs familles grâce à une initiative semblable, qui consiste à faire en sorte qu'un système fondé sur des règles soit davantage tenu de répondre de ses actions et de supprimer un grand nombre de stratagèmes auxquels il se prêtait. Je crois que les réformes proposées ici ont un côté bien pratique.

Le gouvernement a parlé d'économies et nous pensons que c'est une bonne idée. Cependant, je pense que tous les Canadiens veulent d'un système qui prenne des décisions rapides mais justes, qui reconnaît les vrais réfugiés et qui leur offre l'asile au Canada pour qu'ils puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins et soient des membres utiles de notre société.

Nous croyons que ces réformes ont de bonnes chances d'aboutir à de bons résultats. Les réformes semblables que le gouvernement a appliquées réussissent.

I hope I have answered your question.

Mr. Rico-Martinez: The super visas and the IFH are not part of Bill C-31, so the comments about how effective this legislation will be from the taxpayers' perspective is out of order, in my opinion.

Second, having a specialized independent committee of experts to determine which country will be considered a safe country is totally different from asking for input. The Canadian Council for Refugees believes that that committee is the way to go to analyze the countries we are facing.

Third, what will be the impact on taxpayers of the detention of refugees? We believe that the savings in the Interim Federal Health Program will be less than it will cost to keep families in detention for up to a year. Detention is mandatory for six or seven months. The cost analysis must go deeper.

My last point is about work permits. To get a work permit in Canada now takes between four and five months. These people have no way to pay for anything in Canada because the Minister of Immigration does not issue work permits to refugee claimants in a timely manner. The process is very bureaucratic. People need help to go to the doctor, for example, and someone has to pay the bill. If they do not have money, who will pay the bill?

The federal government is dumping those expenses on the provinces because the provinces administer the hospitals and they have to open the door for people in emergency situations. Someone will pay the bill. Taxpayers will continue to carry that burden as a result of the federal government's dumping it onto the provincial government.

Ms. Morrissey: The conversation around the super visa is a red herring. You cannot compare apples and oranges. Super visas will work in the case of people who have adequate money to pay for the insurance. We are talking about refugees, which is a very different group of people. I agree with Mr. Rico-Martinez about the issue of work permits, but I would add that there has already been a huge complaint from immigrants who come to this country with professional qualifications and are not able to work in their field. Refugees have even less chance. Most refugees that I know work two and three jobs. They start out with the worst shifts that no other worker will take. We are not talking about refugees who come and very quickly become leaders in business or anything like that. There are some real misconceptions around the comparison between visitors' visas, super visas, immigrants and refugees.

Senator Cordy: Mr. Thomas, I agree with you that the processing time is far too long. People should not be waiting 1,000 days, three years. That is unacceptable.

Most of the correspondence that I have received on this bill is about the 15-day period for the appeal process. The appeal involves gathering up the information and evidence that was presented at the IRB, and recently the IRB announced that they

J'espère avoir bien répondu à votre question.

M. Rico-Martinez : Les supervisas et le programme fédéral de santé intérimaire ne font pas partie du projet de loi C-31, de sorte que les observations sur l'efficacité du projet de loi, du point de vue du contribuable, ne sont pas recevables, d'après moi.

Ensuite, un comité indépendant spécial constitué de spécialistes pour déterminer quel pays sera considéré comme sûr n'est absolument pas un mécanisme de consultation. Le Conseil canadien pour les réfugiés croit que ce comité est le mécanisme à utiliser pour analyser les pays avec qui nous faisons affaire.

Quant à l'impact éventuel, pour les contribuables, de la détention des réfugiés, nous croyons que les économies du programme fédéral de santé intérimaire seront inférieures au coût du maintien des familles en détention jusqu'à concurrence d'un an. La détention est obligatoire pendant six ou sept mois. L'analyse des coûts doit aller plus en profondeur.

Enfin, il y a la question des permis de travail. Au Canada, il faut quatre à cinq mois pour l'obtenir. On prive ces gens de tout moyen de subsistance au Canada parce que le ministre de l'Immigration n'émet pas en temps opportun de permis de travail pour les demandeurs d'asile. Le processus est éminemment bureaucratique. Pour une consultation médicale, par exemple, qui règlera la facture, s'ils n'ont pas d'argent?

Le gouvernement refile ces dépenses aux provinces, qui gèrent les hôpitaux et qui sont obligées de répondre à l'appel en cas d'urgence. Quelqu'un paiera. Ce sera encore le contribuable, parce que le gouvernement fédéral se décharge de cette responsabilité sur les provinces.

Mme Morrissey : Le discours sur les supervisas ne fait que brouiller les pistes. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Les supervisas sont pratiques pour les gens capables de payer l'assurance. Il est ici question de réfugiés, un groupe très différent. Je suis d'accord avec M. Rico-Martinez sur la question des permis de travail, mais j'ajouterais que les immigrants qui nous arrivent et qui possèdent des compétences professionnelles et ne sont pas capables de travailler dans leur domaine se sont déjà énormément plaints. La plupart de ceux que je connais occupent deux ou trois emplois. Ils commencent dans des postes de travail qu'aucun autre travailleur n'acceptera. Ce ne sont pas des réfugiés qui, très rapidement après leur arrivée, deviennent chefs d'entreprise ou quelque chose de ce genre. Il existe vraiment beaucoup de confusion sur les visas de visiteur, les supervisas, les immigrants et les réfugiés.

Le sénateur Cordy : Monsieur Thomas, je suis d'accord avec vous : le traitement des dossiers prend beaucoup trop de temps. On ne devrait pas attendre 1 000 jours, trois ans. C'est inacceptable!

La plus grande partie des lettres que j'ai reçues sur le projet de loi concerne la période de 15 jours prévue pour l'appel. Pour l'appel, il faut rassembler l'information et les témoignages présentés à la CISR. Récemment, la CISR a annoncé qu'elle

would not prepare transcripts of hearings for people who appeal. That means that they have to listen to the testimony, which will take hours.

We know that a judicial review at the Federal Court takes 45 days. Do you think 45 days would work better than 15 days for appeals?

Mr. Rico-Martinez: If you talk to lawyers, they will ask for more than that. We have become used to the idea of 15 days to submit the first form to apply for a judicial review and 30 days to perfect the file. Most of the people advocating for refugees understand that you have to set up times. Fifteen days to submit the application and perfect the file is not enough. That is why we are requesting that you make it 15 days for the application and 30 days to perfect the file. That will accord with Federal Court procedures.

Ms. Morrissey: In addition to the timelines for the appeal, when you look at designated countries, people who lose their hearing at the first instance will not have the opportunity to get a stay of removal, will not have the opportunity to file on humanitarian and compassionate grounds, and will not have access to the appeal division. In other words, if the single person who makes the decision about the person's refugee claim makes a mistake, the applicant's life can be in jeopardy. I think that principle is absolutely morally wrong.

Mr. Collacott: On that last point, there are many other countries in the world where someone can claim refugee status.

I was asked about what other countries do. The Netherlands has a system where a refugee claimant has six days to prepare their case. After another eight days, they are either fast-tracked because they seem to have a very strong case or they are flushed out of the system through some kind of review process because they are considered to not have a good case at all, or they are in the middle, in which case the process takes much longer, and that is the case for many of them. Essentially they triage.

In the United States they used to let asylum seekers, as they call them, work. We are the only ones who use the term "refugee claimants," although it is the same thing. Now they try to complete the process in six months. Asylum seekers or refugee claimants cannot work in the United States. They found that allowing them to work gave them incentive to put down roots and try to stay indefinitely. That is a comparison with a couple of other systems in certain respects.

Senator Martin: Ms. Morrissey, in terms of an appeal process, every claimant has at least one recourse mechanism, one of which could be to ask for a judicial review. If that one IRB official, that one first interviewer, makes a mistake, there is still at least one recourse mechanism for every claimant.

n'assurait plus la transcription des audiences pour les appelants. Cela signifie qu'ils doivent entendre les témoignages, ce qui prendra des heures.

Nous savons qu'un contrôle judiciaire à la Cour fédérale prend 45 jours. Pensez-vous que, pour les appels, 45 jours seraient mieux que 15?

M. Rico-Martinez : Un avocat vous répondrait qu'il aurait besoin de plus que cela. Nous nous sommes faits à l'idée de prendre 15 jours pour déposer le premier formulaire de demande de contrôle judiciaire et de prendre 30 jours pour approfondir le dossier. La plupart des représentants des réfugiés comprennent qu'il faut des échéanciers. Quinze jours ne suffisent pas pour déposer la demande et approfondir le dossier. C'est pourquoi nous demandons 15 jours pour la demande et 30 pour approfondir le dossier. Ce sera en harmonie avec les procédures de la Cour fédérale.

Mme Morrissey : Outre les échéanciers à respecter pour l'appel, le ressortissant d'un pays désigné dont la demande est rejetée en première instance ne pourra pas profiter d'un sursis à la mesure de renvoi, ne pourra pas interjeter appel pour des motifs d'ordre humanitaire et ne pourra pas s'adresser à la section d'appel. Autrement dit, sa vie risque même d'être en jeu si le décideur qui entend sa demande commet une erreur. Je pense que c'est absolument immoral.

M. Collacott : Sur ce dernier point, on peut demander le statut de réfugié dans beaucoup d'autres pays.

Que font les autres pays? Aux Pays-Bas, les demandeurs d'asile disposent de six jours pour préparer leur dossier. Après un autre délai de huit jours, soit on accélère son traitement, s'il semble très solide, soit on le fait sortir du système au moyen d'une sorte de processus d'examen, parce qu'on le considère comme mal ficelé, soit encore le dossier n'est ni l'un ni l'autre, ce qui arrive la plupart du temps, auquel cas le processus pourra prendre beaucoup plus de temps. Au fond, c'est une forme de triage.

Aux États-Unis, on laissait travailler les demandeurs d'asile. Maintenant, on essaie de boucler le processus en six mois. Les demandeurs d'asile ne peuvent plus travailler. On s'est aperçu qu'un travail les encourageait à s'installer, à se créer des racines et à s'incruster. Voilà deux systèmes auxquels le nôtre se compare à certains égards.

Le sénateur Martin : Madame Morrissey, pour l'appel, tout demandeur possède au moins un recours, notamment celui de demander un contrôle judiciaire. Si le fonctionnaire de la CISR, chargé de la première entrevue, commet une erreur, le demandeur dispose d'au moins un recours.

Ms. Morrissey: With due respect, I would like to disagree with that. First, you have to request leave from the Federal Court. The Federal Court does not always give leave. You have to get a stay of removal and you cannot always get a stay of removal. Therefore, while it sounds good, it does not always function that way in reality.

Senator Jaffer: I understand the Federal Court just looks at the record; it is not another oral hearing.

Ms. Morrissey: That is right; it is only the record.

The Chair: Thank you all very much.

As I said at the end of our previous session, all we have to do is listen to the discussion at this table today to realize how complex, challenging, difficult and yet important these issues are and how very reasonable people with very different experiences can come to different points of view with regard to the issues. It also shows how facts are difficult to come by, even on such an issue as the awareness at this table of what Canadians in general actually have access to in terms of supplemental health benefits. It is obvious that is an issue that not everyone fully understands, and the people at this table do not represent the overwhelming majority of Canadians with regard to that kind of access.

All that is simply to indicate the complexity of the issue we are dealing with and how we are responsible now for making recommendations on this important area.

I want to thank my colleagues for framing their questions to attempt to get answers to help us in reaching decisions on this bill, and I want to thank the witnesses for attempting to provide us with the answers. Certainly, you have provided us with the answers that are based on your experiences and awareness in these areas.

With that, on behalf of my colleagues and the committee, I want to thank our witnesses for being here with us today and for contributing to this process. With that, I declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act, met this day at 4:15 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

Mme Morrissey : Sauf votre respect, permettez-moi de ne pas être d'accord. D'abord, il faut demander l'autorisation à la Cour fédérale, ce qu'elle n'accorde pas toujours. Il faut obtenir un sursis à la mesure de renvoi, ce qui n'est pas toujours possible. La réalité n'est pas toujours aussi belle.

Le sénateur Jaffer : Je pense que la Cour fédérale n'examine que le dossier. Ce n'est pas une autre audience.

Mme Morrissey : C'est juste; on ne fait qu'examiner le dossier.

Le président : Merci beaucoup à vous tous.

Comme j'ai dit à la fin de la dernière session, il suffit d'écouter la discussion d'aujourd'hui pour saisir la complexité, la difficulté et, pourtant, l'importance de ces questions et pour constater aussi la pondération avec laquelle des personnes aux vécus très différents peuvent présenter divers points de vue à leur sujet. Cette discussion montre également combien les faits sont difficiles à cerner, même sur une question comme l'évaluation, par les membres du comité, de ce à quoi les Canadiens en général ont accès en matière de prestations supplémentaires de maladie. C'est évidemment un problème que tous ne sont pas en mesure de comprendre entièrement, et, en la matière, les personnes ici présentes ne sont pas représentatives de la vaste majorité des Canadiens.

Tout cela pour dire que les questions dont nous nous occupons sont très complexes et que nous sommes désormais chargés de formuler des recommandations sur ce sujet important.

Je tiens à remercier mes collègues d'avoir bien voulu formuler leurs questions afin d'obtenir des réponses qui nous aideront à prendre des décisions au sujet du projet de loi et les témoins pour avoir essayé de répondre d'après votre vécu et vos connaissances du domaine.

Sur ce, au nom de mes collègues et du comité, je remercie les témoins d'être venus et d'avoir contribué au processus. Je lève maintenant la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour en faire l'étude article par article.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I hereby call the meeting to order. I want to remind us that the one item on the agenda today is clause-by-clause examination of Bill C-31. At this point, I will put the issue before you, and then you tell me how you wish to proceed.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-31, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Balanced Refugee Reform Act, the Marine Transportation Security Act and the Department of Citizenship and Immigration Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. With leave of the committee, I would like to suggest that we consider lumping clauses by group. I went through the document, and there is no obvious way of breaking it up.

Senator Jaffer: Chair, I suggest that we not go through each clause and, if the committee agrees, we do 10 clauses at a time.

The Chair: Is that agreeable to the committee?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That is agreed. Thank you very much, Senator Jaffer. If you are ready, I shall begin. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall the short title in clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall clauses 2 through 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 11 through 20 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 21 through 30 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 31 through 40 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je souhaite rappeler à tous que le seul point à l'ordre du jour est l'étude article par article du projet de loi C-31. Je vous soumets la question, et vous me dites comment vous souhaitez faire les choses.

Êtes-vous d'accord pour que le comité fasse l'étude article par article du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

Des voix : Oui.

Le président : Merci. Avec la permission du comité, j'aimerais proposer que nous envisagions de regrouper les articles. J'ai parcouru le document, et il n'y a pas de manière évidente de faire ce regroupement.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le président, je suggère que nous n'étudiions pas chaque article. Si le comité est d'accord, nous pourrions y aller par groupes de 10 articles.

Le président : Les membres du comité sont-ils d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. Merci beaucoup, madame le sénateur Jaffer. Si vous êtes prêts, je commence. Convient-il de réserver le titre?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. Réservons-nous l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : Oui.

Le président : C'est bon. Les articles 2 à 10 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 11 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 21 à 30 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 31 à 40 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 41 through 50 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 51 through 60 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 61 through 70 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 71 through 80 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 81 through 85 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 1 carry? That is the one we defer, the short title.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Jaffer: Mr. Chair, I may have erred and it may be too late. Is it possible to do a recorded vote for the whole bill?

The Chair: With the agreement of the committee, it would be possible to do a recorded vote. I think that is a very reasonable request. Essentially, you are asking me to revert to the question, "Shall the bill carry"?

Senator Jaffer: Yes. I apologize.

The Chair: Is it agreed, honourable senators, that we revert to "Shall the bill carry"?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 41 à 50 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 51 à 60 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 61 à 70 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 71 à 80 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. Les articles 81 à 85 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés avec dissidence. L'article 1est-il adopté? C'est l'article que nous avons réservé; le titre abrégé.

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Le sénateur Jaffer : Monsieur le président, j'ai peut-être fait erreur, et il est peut-être trop tard. Est-il possible d'avoir un vote par appel nominal pour l'ensemble du projet de loi?

Le président : Si le comité est d'accord, nous pouvons faire un vote par appel nominal. Je crois que c'est une demande très raisonnable. En gros, vous me demandez de revenir à la question « Le projet de loi est-il adopté »?

Le sénateur Jaffer : Oui. Toutes mes excuses.

Le président : Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que nous revenions à la question suivante : « Le projet de loi est-il adopté »?

Des voix : Oui.

Senator Jaffer: I am in a fog just now. Once we do the recorded vote, can we then look at the observations, or should we look at observations now?

The Chair: Once we deal with the vote on the bill, I will then once again ask the question.

It has been asked for a recorded vote on this. Please call the committee. The chair will stay as the chair on this.

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Cordy.

Senator Cordy: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Housakos.

Senator Housakos: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Martin.

Senator Martin: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Mercer.

Senator Mercer: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Merchant.

Senator Merchant: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman.

Senator Seidman: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth.

Senator Seth: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Verner.

Senator Verner: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Wallace.

Senator Wallace: Yes.

Ms. Richardson: Six yeas, four nays.

The Chair: The motion to carry the bill is carried by a vote of 6 for and 4 against.

Now I will go to asking the committee, does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Jaffer: Would the committee kindly agree to look at observations dealing with section 109.1 of the act, what I call the designation of countries of origin, the safe country option? I wanted to see whether the committee would consider — I may not have the wording; you may have to help — having the observation that when the bill is passed we recommend the minister emphasize that gender guidelines be in place and, as we heard from Ms. Morrissey yesterday, that we develop guidelines for the LGBT question.

Le sénateur Jaffer : Ce n'est pas clair, pour moi. Une fois terminé le vote par appel nominal, pouvons-nous nous pencher sur les observations, ou devons-nous regarder les observations maintenant?

Le président : Une fois le vote terminé, je poserai de nouveau la question.

On demande un vote par appel nominal. Veuillez faire l'appel. Le président demeure le président à cette fin.

Jessica Richardson, greffière du comité : L'honorable sénateur Cordy.

Le sénateur Cordy : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Housakos.

Le sénateur Housakos : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Jaffer.

Le sénateur Jaffer : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Martin.

Le sénateur Martin : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Mercer.

Le sénateur Mercer : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Merchant.

Le sénateur Merchant : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Seidman.

Le sénateur Seidman : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Seth.

Le sénateur Seth : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Verner.

Le sénateur Verner : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Oui.

Mme Richardson : Six voix contre quatre.

Le président : Le projet de loi est adopté à six voix contre quatre.

Je vais maintenant demander au comité s'il souhaite annexer des observations au rapport?

Le sénateur Jaffer : Le comité accepterait-il d'envisager des observations concernant l'article 109.1 de la loi, ce que j'appelle la désignation des pays d'origine, des pays désignés comme sûrs? Le comité envisagerait-il — je n'ai peut-être pas la bonne terminologie et vous devrez m'aider — d'inclure l'observation selon laquelle, quand le projet de loi a été adopté, nous avons recommandé au ministre de mettre l'accent sur l'application de directives concernant la persécution fondée sur le sexe et, comme Mme Morrissey nous l'a dit hier, sur la rédaction de directives concernant les personnes GLBT?

The Chair: I want to ask you as a committee to consider this matter. We have the option of going in camera.

Does the committee wish to go in camera to discuss observations? It is a question I need to put to the committee.

Senator Cordy: No.

The Chair: All I have heard is "no," so I am going to take that as the decision of the committee.

Senator Jaffer, if you could take us back and start with your first suggested observation and take us to the appropriate section in the bill.

Senator Jaffer: Thank you, chair. I am looking at page 27, proposed section 109.1 of the bill, which talks about designation of countries of origin.

There has been so much testimony before us in the last few days. Just to refresh all committee members' memories, if you will remember, we had a number of people who were concerned that when the minister decided there were some countries of origin designated as safe countries, there may be a case that needed special attention wherein perhaps a person was being persecuted in their own country and was seeking protection in ours. For reasons of gender or for reasons of being lesbian, gay, bisexual or transgender, those considerations may not be considered.

In light of the number of witnesses we heard from, I put it to committee members that we may want to make an observation that — we already have gender guidelines. If you will remember, the officials said they currently apply. I think Ms. Irish said they apply. However, just to emphasize, to make sure those guidelines apply, and that we encourage the minister to develop the same kind of guidelines for lesbian, gay, bisexual and transgender. That is the only observation I would like to make.

The Chair: Let us see if we can get wording.

Senator Cordy: I was jotting some things down. What I recall hearing is that while a country may be a safe country for the majority, it may not be a safe country for minorities within that country. We heard testimony concerning the Roma in Hungary and the LGBT — I think it is sufficient to put the initials — in many safe countries. Following that would be a note to the minister to keep these concerns in mind when determining whether or not —

The Chair: Can I take them separately?

Senator Cordy: This was just a jotting down.

The Chair: Right. I think it is a separate observation than that proposed by Senator Jaffer. She was dealing with purely the gender issue, and we can make more than one observation. The chair will entertain more than one observation.

Senator Jaffer, please help me here going forward. Ultimately, I want to put something specific to the committee.

Le président : Je vais demander au comité d'envisager cette possibilité. Nous avons l'option de poursuivre à huis clos.

Le comité souhaite-t-il poursuivre à huis clos la discussion des observations? C'est une question que je dois poser au comité.

Le sénateur Cordy : Non.

Le président : Je n'ai entendu que « non », alors je tiens pour acquis que c'est la décision du comité

Madame le sénateur Jaffer, veuillez nous rappeler la première observation que vous nous avez suggérée et nous signaler l'article pertinent du projet de loi.

Le sénateur Jaffer : Merci, monsieur le président. Je suis à la page 27, où se trouve l'article 109.1 proposé dans le projet de loi. Il porte sur la désignation du pays d'origine.

Les témoins ont été si nombreux, au cours des derniers jours. Je veux vous rappeler qu'un certain nombre d'entre eux ont dit s'inquiéter de ce que le ministre a décidé de désigner comme sûrs certains pays d'origine, alors qu'un cas méritait une attention spéciale. Il peut arriver qu'une personne persécutée dans son propre pays vienne chercher de la protection chez nous. Le sexe, ou le fait d'être une personne GLBT pourrait ne pas être tenu en compte.

Étant donné le nombre de témoins que nous avons entendus, je suggère aux membres du comité de faire une observation selon laquelle — nous avons déjà des directives concernant la persécution fondée sur le sexe. Vous vous rappellerez que les fonctionnaires ont dit qu'elles s'appliquent en ce moment. Je pense que Mme Irish a dit qu'elles s'appliquent. Cependant, ce serait simplement pour souligner cela et veiller à ce que ces directives s'appliquent, et pour encourager le ministre à concevoir le même genre de directives pour les gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres. C'est la seule observation que j'aimerais faire.

Le président : Voyons comment nous pouvons formuler cela.

Le sénateur Cordy : J'ai pris quelques notes. Ce que je me rappelle avoir entendu, c'est qu'un pays peut être sûr pour la majorité, mais pas nécessairement pour les minorités de ce pays. Nous avons entendu des témoignages au sujet des Roms de Hongrie et des GLBT — je crois qu'il n'est pas nécessaire de l'écrire au long — de nombreux pays sûrs. Ensuite, il y aurait une note au ministre lui demandant de garder ces préoccupations à l'esprit au moment de déterminer si, oui ou non...

Le président : Puis-je les prendre séparément?

Le sénateur Cordy : Ce ne sont que des notes prises en vitesse.

Le président : Oui. Je pense que c'est une observation distincte de celle que le sénateur Jaffer propose. Elle parlait uniquement de la question du sexe, et nous pouvons faire plus d'une observation. La présidence accueillera plus d'une observation.

Madame le sénateur Jaffer, veuillez m'aider. J'aimerais qu'en fin de compte, nous ayons quelque chose de précis à proposer au comité.

Did I understand you to say that within clause 58, proposed section 109.1, the minister consider the application of gender guidelines to the designation of safe countries? Is that the essence?

Senator Jaffer: Perfect.

The Chair: If I understood you correctly, I am going to put it to the committee for its consideration to append an observation to the bill, that we have just carried the following observation:

That under paragraph 58, referring to section 109.1, with respect to the designation of countries of origin, we append an observation to wit: "That the minister consider the application of gender guidelines to the designation of safe countries."

Senator Jaffer: Sorry, I wanted "emphasize the application." I do not want to put him in a difficult position because he is not the deciding authority. I apologize. I did not do that properly. I would like "emphasize the application" because it is the Immigration and Refugee Board members that apply.

The Chair: That the minister "emphasize."

Senator Jaffer: The application. Sorry.

The Chair: I will read that again.

"That the minister emphasize the application of gender guidelines to the designation of safe countries."

Senator Martin: Thank you, Mr. Chair. I just wanted to clarify that in clause 58, under 109.1(*b*), these are the qualitative criteria enshrined within the legislation. When it articulates civil society organizations as being one of the criteria and organizations that represent various vulnerable peoples and whatnot, this would cover that important consideration you mentioned, but you want to add an additional criterion here?

The Chair: No, nothing will be added to the bill.

Senator Martin: You are just making the observation that that consideration be done?

The Chair: Yes. I am glad you raised the question. So that we understand what Senator Jaffer is suggesting, she is not suggesting any amendment or change to the bill. We have already carried the bill. The bill is carried.

We are now into the idea of when the report goes to the Senate, do we append an observation or more. The senator has proposed a specific observation that would bring out a specific aspect of the item under (*b*)(ii), the basic democratic rights and freedoms and so on, simply the observation that would request that the minister

Si j'ai bien compris, vous avez dit que, selon l'article 58 — l'article 109.1 qui est proposé —, le ministre doit penser à l'application des directives concernant la persécution fondée sur le sexe au moment de désigner les pays sûrs? Est-ce bien ce que vous dites?

Le sénateur Jaffer : C'est parfait.

Le président : Si c'est bien cela, je vais en faire la suggestion au comité pour qu'il envisage d'annexer au projet de loi l'observation selon laquelle :

En vertu de l'article 58, qui vise l'article 109.1 portant sur la désignation de pays d'origine, nous annexons en guise d'observation, « Que le ministre envisage d'appliquer les directives concernant la persécution fondée sur le sexe au moment de désigner les pays qui sont sûrs. »

Le sénateur Jaffer : Désolée, je souhaite qu'on y lise « insiste sur l'application des directives ». Je ne veux pas le mettre dans une situation difficile, car ce n'est pas lui qui a le pouvoir de prendre des décisions. Je suis désolée. Je n'ai pas fait cela comme il se doit. J'aimerais que ce soit « insiste sur l'application des directives », car ce sont les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui appliquent les directives.

Le président : Que le ministre « insiste sur ».

Le sénateur Jaffer : Sur l'application. Désolée.

Le président : Je relis.

« Que le ministre insiste sur l'application des directives concernant la persécution fondée sur le sexe au moment de désigner les pays qui sont sûrs. »

Le sénateur Martin : Merci, monsieur le président. Je souhaite seulement préciser que, dans l'article 58 visant l'alinéa 109.1*b*), on trouve les critères qualitatifs inclus dans les mesures législatives. Quand on indique que les organisations de la société civile font partie des critères, de même que les organisations qui représentent les personnes vulnérables et autres, cela couvre le principe important que vous avez mentionné, mais vous voulez quand même ajouter un autre critère?

Le président : Non, rien ne sera ajouté au projet de loi.

Le sénateur Martin : Vous ne faites qu'une observation selon laquelle il faut en tenir compte?

Le président : Oui. Je suis content que vous ayez soulevé la question. Je veux que tous comprennent ce que le sénateur Jaffer suggère. Elle ne propose pas d'amendement au projet de loi. Nous l'avons déjà adopté. Le projet de loi est adopté.

Nous travaillons maintenant à annexer au moins une observation au rapport qui sera soumis au Sénat. Le sénateur a proposé une observation précise qui ferait ressortir un aspect particulier du sous-alinéa *b*)(ii), les droits et libertés démocratiques fondamentales, et ainsi de suite. C'est simplement une observation

emphasize the application of gender guidelines to the designation of safe countries.

Senator Martin: Thank you very much for that clarity, Mr. Chair.

Senator Jaffer: These guidelines already exist. If you remember, Ms. Irish said that they do apply, but I erred in not emphasizing it to the minister. I just wanted to add that out of precaution as a result of what we heard from the witnesses. I have no doubt the minister is supportive of this, just to emphasize that we had the same concern.

Senator Martin: Thank you for that clarity, senator. Thank you, Mr. Chair.

Senator Jaffer: I think the steering committee understands, and we would be just as happy with whatever the steering committee comes up with. I erred and I feel bad. I should have brought something in writing. I messed up and I apologize.

The Chair: No need to apologize, senator. Let us see if we can work this through. I do not think this is a complicated suggestion we have here for language. The wording now under consideration is the following:

"The minister emphasize the application of gender guidelines to refugee claims from designated countries" because it is the minister in the end who makes the decision, not some third party.

Is that understood?

Now, there are a number of officials from various branches of our public service dealing with these issues, including Citizenship and Immigration Canada. Is there any request for clarification?

Senator Jaffer: I would actually really appreciate their help. I may have gotten this wrong, and they may have better wording. I see Ms. Irish in the gallery.

The Chair: I wonder if Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development, Citizenship and Immigration Canada, would join the committee.

Senator Cordy: This is just for clarification of wording, not yes or no.

The Chair: As well as any information with regard to appropriate wording. Obviously you know what we are asking, Ms. Irish. You are not debating the issue; you are giving us advice with regard to this. I wonder if you might have any advice for us on that.

dans laquelle on demande au ministre d'insister sur l'application des directives concernant la persécution fondée sur le sexe au moment de désigner les pays qui sont sûrs.

Le sénateur Martin : Merci beaucoup de cet éclaircissement, monsieur le président.

Le sénateur Jaffer : Ces directives existent déjà. Vous vous souviendrez que Mme Irish avait dit qu'elles s'appliquent, mais j'ai fait l'erreur de ne pas soumettre l'idée de le souligner au ministre. Je voulais simplement ajouter cela en guise de précaution, compte tenu de ce que les témoins ont dit. Je ne doute pas de l'appui du ministre sur ce plan, mais je veux souligner que nous avons les mêmes préoccupations.

Le sénateur Martin : Merci de cet éclaircissement, madame le sénateur. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Jaffer : Je crois que le comité directeur comprend, et nous serions tout aussi satisfaits de ce que le comité directeur pourrait nous présenter. J'ai commis une erreur et je me sens mal à l'aise. J'aurais dû préparer quelque chose par écrit. J'ai mal fait mon travail et je m'en excuse.

Le président : Madame le sénateur, vous n'avez pas à vous excuser. Essayons d'arriver à quelque chose. Je ne crois pas qu'il soit si compliqué de trouver un libellé convenable. Voici ce que nous avons pour le moment :

« Le ministre insiste sur l'importance d'appliquer les directives concernant la persécution fondée sur le sexe aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés », car c'est le ministre, en fin de compte, qui prend la décision, et non une tierce partie.

Est-ce que c'est clair?

Bon. Un certain nombre de fonctionnaires de divers secteurs de la fonction publique s'occupent de ces questions, dont Citoyenneté et Immigration Canada. Quelqu'un a besoin d'éclaircissements?

Le sénateur Jaffer : En réalité, je serais bien contente s'ils pouvaient nous aider. Mon libellé est peut-être erroné et ils auraient peut-être quelque chose de mieux. Je vois Mme Irish à la tribune.

Le président : Je me demande si Jennifer Irish, directrice, Développement juridique pour les programmes et politiques des droits d'asile, Citoyenneté et Immigration Canada, pourrait venir nous rejoindre.

Le sénateur Cordy : C'est simplement pour établir le libellé. Pas pour accepter ou refuser.

Le président : Et toute information relative au libellé qui convient. De toute évidence, madame Irish, vous savez ce que nous demandons. Il n'est pas question de débattre de la question, mais de nous conseiller. Auriez-vous des conseils à nous donner à ce sujet?

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development, Citizenship and Immigration Canada: Certainly. When the question was posed to me during the committee proceedings, it was about gender guidelines when claims were being determined. I did clarify that yes, gender guidelines currently in effect would continue to apply in hearings, including on designations.

One thing I am not clear about with respect to your wording is that those gender guidelines are issued under the authority of the chairperson of the IRB. One question I am not clear about is whether you can have the minister direct the IRB to apply certain guidelines. That is a technical point.

Senator Jaffer: You are absolutely right. Thank you. Ms. Irish is absolutely right.

Could you suggest some wording that we can encourage the Immigration and Refugee Board to use?

Ms. Irish: Given I cannot negotiate, but I suggest perhaps you put it in a third voice, saying that "the committee believes it important that the gender guidelines continue to apply" without attribution as to how that is passed to the board, for example.

The Chair: "The committee considers it important that the application of the gender guidelines to refugee claims from designated countries be continued." They are already in place.

Ms. Irish: Yes, the one issue with "continue to apply" is that designated countries do not exist yet until the coming into force of the bill.

The Chair: Senator Wallace, can you help us here?

Senator Wallace: Probably not, but I felt I had to say something, so here I am. You know what that is like.

With the present application of these gender guidelines by the chairperson of the IRB, are they required? As the rules exist today, are they required to consider applying those gender guidelines? Is there a firm requirement for those to be part of the process and part of the consideration?

Ms. Irish: Yes, that is correct.

Senator Wallace: That being the case, would it not automatically flow that if the bill were passed as it is now, then these gender guidelines will have to be considered in consideration of this by the chairperson of the IRB?

Ms. Irish: It is my understanding it is the intention of the IRB that those guidelines continue, although my department has no authority over the IRB to make that so.

Senator Wallace: There has been no suggestion the IRB is not going to continue to apply its same requirements, was there?

Ms. Irish: That is correct.

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asile, Citoyenneté et Immigration Canada : Certainement. Quand on m'a posé la question pendant les séances du comité, il était question de l'application des directives concernant la persécution fondée sur le sexe au moment de prendre une décision sur une demande. J'ai précisé que, oui, les directives ont effet en ce moment et continuent de s'appliquer aux audiences, ainsi qu'aux désignations.

Ce que je me demande, en ce qui concerne votre libellé, c'est que ces directives sont émises par le président de la CISR. Je ne sais pas vraiment si vous pouvez faire en sorte que le ministre impose à la CISR l'application de certaines directives. C'est un aspect technique.

Le sénateur Jaffer : Vous avez tout à fait raison. Merci. Mme Irish a tout à fait raison.

Pourriez-vous nous proposer un libellé que nous pourrions utiliser pour encourager la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à les appliquer?

Mme Irish : Étant donné que la négociation n'est pas une option, je peux vous suggérer d'utiliser un discours indirect et de dire « le comité estime qu'il importe que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe continuent de s'appliquer », sans préciser comment cela est transmis à la commission, par exemple.

Le président : « Le comité estime qu'il importe que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe continuent de s'appliquer aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés. » Elles existent déjà.

Mme Irish : Oui. Le seul problème, avec « continuent de s'appliquer », c'est que les pays désignés n'existeront que quand la loi entrera en vigueur.

Le président : Sénateur Wallace, pouvez-vous nous aider?

Le sénateur Wallace : Probablement pas, mais j'estimais devoir dire quelque chose, alors me voici. Vous savez ce que c'est.

Étant donné que le président de la CISR applique déjà les directives concernant la persécution fondée sur le sexe, est-ce nécessaire? Compte tenu des règles actuelles, est-ce nécessaire pour qu'on continue d'appliquer ces directives? Faut-il absolument que cela fasse partie du processus et de ce dont il faut tenir compte?

Mme Irish : Oui, c'est juste.

Le sénateur Wallace : Puisque c'est ainsi, ne va-t-il pas de soi qu'une fois le projet de loi adopté, comme c'est le cas, les directives concernant la persécution fondée sur le sexe devront être tenues en compte par le président de la CISR?

Mme Irish : D'après ce que je comprends, la CISR a bien l'intention de maintenir ces directives, mais mon ministère n'a aucun pouvoir de l'exiger de sa part.

Le sénateur Wallace : Rien n'indique que la CISR cessera d'appliquer les mêmes exigences, n'est-ce pas?

Mme Irish : En effet.

Senator Wallace: What are we talking about, then?

Senator Jaffer: There were witnesses who were concerned about people who had come from countries with specific concerns like LGBT or issues of gender, that those were not being applied. To assure them for the safe country option, we would encourage the board, you are right, to continue applying those guidelines.

The Chair: Senator Wallace and Ms. Irish, could you see if this might capture what Senator Jaffer is intending:

> The committee emphasizes the importance that the gender guidelines issued by the IRB continue to be applied to refugee claims from designated countries.

Ms. Irish: That would be technically correct.

The Chair: We are now "technically correct." Are we spiritually correct? If we now have an observation that is both technically correct and meets the spirit of the intent of the suggester, I will read it again and then put it before the committee:

"The committee emphasizes the importance that the gender guidelines issued by the IRB continue to be applied to refugee claims from designated countries."

Did we all hear that clearly?

Senator Cordy: Would you read it one more time?

The Chair: "The committee emphasizes the importance that the gender guidelines issued by the IRB continue to be applied to the refugee claims from designated countries of origin."

Are honourable senators ready for the question as follows: Is the committee prepared to support the addition of this as an observation to the bill we have carried and will forward to the Senate?

Are honourable senators ready for the question?

Those in favour please signify. The yeas. Those contrary? All I heard was yeas. The observation carries and will be attached to the bill going forward to the Senate.

Senator Jaffer: There is one more. If I may ask the same kind of wording but to encourage the developing of guidelines for lesbian, gay, bisexual and transgender.

The Chair: Ms. Irish, are they included in the definition of gender as it is interpreted within the — they are not?

Ms. Irish: No, and I am not certain that there are currently guidelines in place for LGBT claims.

Senator Jaffer: There are not.

The Chair: The suggestion is that someone considers developing such guidelines; is that right?

Le sénateur Wallace : De quoi parlons-nous, dans ce cas?

Le sénateur Jaffer : Certains témoins se sont dits inquiets de ce que ces directives n'aient pas été appliquées dans le cas de personnes venues de pays où il existe des problèmes relatifs aux GLBT ou de la persécution fondée sur le sexe. Nous souhaitons les assurer de la bonne application du principe du pays sûr désigné et, à cette fin, encourager la commission — vous avez raison — à continuer d'appliquer ces directives.

Le président : Sénateur Wallace, madame Irish, dites-nous si cela traduit les intentions du sénateur Jaffer :

> Le comité souligne qu'il importe que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe émises par la CISR continuent de s'appliquer aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés.

Mme Irish : Techniquement, c'est correct.

Le président : Donc, techniquement, c'est correct. Mais est-ce que l'esprit est correct aussi? Si nous avons une observation techniquement correcte et qu'elle traduit l'intention de la personne qui en a fait la suggestion, je vais la relire et la mettre aux voix :

« Le comité souligne qu'il importe que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe émises par la CISR continuent de s'appliquer aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés. »

Tout le monde a bien entendu?

Le sénateur Cordy : Pourriez-vous la relire une fois de plus?

Le président : « Le comité souligne qu'il importe que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe émises par la CISR continuent de s'appliquer aux demandeurs d'asile de pays d'origine désignés. »

Chers collègues, êtes-vous prêts à répondre à la question? Le comité est-il prêt à appuyer l'ajout de cette observation au projet de loi que nous avons adopté et qui sera renvoyé au Sénat?

Êtes-vous prêts pour cette question?

Ceux qui sont pour, veuillez le signifier. Ceux qui sont contre? Je n'ai entendu que des voix qui sont pour. L'observation est adoptée et sera annexée au projet de loi qui sera renvoyé au Sénat.

Le sénateur Jaffer : J'en ai une autre. J'aimerais demander une observation semblable, mais pour encourager la rédaction de directives pour les gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres.

Le président : Mme Irish, est-ce que la définition relative à la persécution fondée sur le sexe les englobe... Non?

Mme Irish : Non, et je ne sais pas vraiment s'il existe des directives pour les demandeurs GLBT.

Le sénateur Jaffer : Il n'y en a pas.

Le président : On veut donc suggérer que quelqu'un envisage de rédiger de telles directives. C'est bien cela?

Senator Jaffer: If the committee agrees, my suggestion is that we encourage the —

The Chair: The development of?

Senator Jaffer: Yes.

The Chair: The committee encourages the development of guidelines related to LGBT communities.

Senator Jaffer, is it your intent that the observation runs something like this: "That the committee encourages the development of guidelines related to the LGBT communities"? Is that it?

Senator Jaffer: Yes.

The Chair: Ms. Irish, is there any technicality with regard to that language?

Ms. Irish: The gender guidelines that are in place are to ensure that gender issues are reflected through all types of claims, and they do procedures for dealing with particular types of gender claims. I am not entirely clear myself what the LGBT guidelines referred to would do.

Senator Jaffer: The same thing you said for the gender guidelines.

The Chair: Therefore we need "for application to," so we would need to say "develop guidelines related to the LGBT communities with regard to," or what would be the appropriate language?

Ms. Irish: Again, without understanding the nature of the guidelines it is hard for me to be helpful on that one because LGBT is a ground for seeking protection if you are persecuted on those grounds. It is considered a social group.

Senator Jaffer: Just to give you a bit of background, Ms. Irish is completely correct in saying it is a group, but what has happened is that as we have developed our refugee law we added gender guidelines specifically. Before people used to say that gender comes as part of the social group, but we added gender guidelines to emphasize that the board members need to look at gender specifically.

We heard, for example, from Ms. Morrissey yesterday that they wanted LGBT guidelines to be developed the same way as gender guidelines, so that is my suggestion.

The Chair: This is, as you know, complicated in terms of how the process works. Once again, I think the issue is to capture the spirit of what you are putting forward. My understanding is that guidelines are developed by the IRB. Perhaps I will try some wording here: "The committee encourages the IRB to develop guidelines related to the LGBT communities." If we leave it at that, since the IRB has responsibility and we are not directing the

Le sénateur Jaffer : Si le comité est d'accord, je suggère que nous encouragions la...

Le président : La rédaction de?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Le président : Le comité souhaite que des directives concernant les personnes GLBT soient rédigées.

Madame le sénateur Jaffer, est-ce que cela correspond à votre intention? « Le comité souhaite que des directives concernant les personnes GLBT soient rédigées ». Est-ce bien cela?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Le président : Madame Irish, le libellé convient-il, techniquement?

Mme Irish : Le but des directives concernant la persécution fondée sur le sexe est de garantir que les demandes de tous genres sont examinées en fonction du sexe, et il existe des procédures pour le traitement de types particuliers de demandes en fonction du sexe. Je ne sais pas vraiment ce que les directives concernant les personnes GLBT feraient.

Le sénateur Jaffer : La même chose que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe.

Le président : Il faut donc parler de l'application aux GLBT, et dire « que des directives concernant les personnes GLBT soient rédigées pour ce qui est de ». Quel serait le libellé qui convient?

Mme Irish : Encore là, sans comprendre la nature des directives, il m'est difficile de vous aider sur ce plan, car le fait d'être une personne GLBT justifie de demander de la protection si vous êtes persécuté pour cette raison. On considère que c'est un groupe social.

Le sénateur Jaffer : Je vais vous donner un peu d'information. Mme Irish a tout à fait raison de dire que c'est un groupe, mais ce qui s'est produit, c'est qu'en élaborant nos mesures législatives visant les réfugiés, nous avons précisément ajouté les directives concernant la persécution fondée sur le sexe. Avant, on disait que le sexe était une question de groupe social, mais nous avons ajouté les directives concernant la persécution fondée sur le sexe pour souligner aux membres de la commission qu'ils doivent se pencher sur cet aspect en particulier.

Hier, par exemple, Mme Morrissey nous a dit qu'ils souhaitent que des directives concernant les personnes GLBT soient rédigées de la même manière que les directives concernant la persécution fondée sur le sexe, et c'est ce que je propose.

Le président : Comme vous le savez, le processus est complexe. Encore une fois, je pense qu'il s'agit de traduire l'esprit de ce que vous proposez. À ma connaissance, la CISR rédige les directives. Je vais essayer : « Le comité encourage la CISR à rédiger des directives concernant les GLBT. » Si nous nous en tenons à cela, puisque c'est la CISR qui est responsable, que nous ne lui donnons pas de directives et qu'elle sait où ces problèmes se

IRB and they have an understanding of where these issues would most appropriately occur, it allows them that flexibility without us attempting to bind through the issue in an unusual way.

Ms. Irish, would that be appropriate language from your point of view?

Ms. Irish: Yes, that seems like an appropriate way of addressing the recommendation to the IRB.

The Chair: Senator Wallace, your meter has not gone on so you are okay at this point?

Senator Wallace: Well, I am still listening at this point.

The Chair: The meter is still running is what he means.

Honourable senators, I will now put forward an additional observation proposed by Senator Jaffer to the effect that the committee encourages the IRB to develop guidelines related to the LGBT communities. Is that what you agree?

Senator Jaffer: Yes.

The Chair: Are honourable senators ready for the question? Those in favour please signify? Contrary? It is carried.

Senator Cordy: We are on a roll. Just going back, and some of it is covered but it is talking about guidelines, so that those who testified as witnesses can get a sense that we actually heard them. Thank you for staying. This is most helpful.

The committee heard that while a country may be a safe country of origin for the majority of citizens it may not be a safe country for minorities within a country. The committee heard testimony about conditions for the Roma in Hungary and the LGBT community in what many would consider safe countries of origin.

The committee encourages — and this is where I need your help — the minister and the IRB to take this into consideration in making a determination for refugee claimants in Canada.

It is really not changing the bill in any way. It is just sort of red-flagging and saying that while the minister, if the bill passes in the Senate, certainly has the right to designate safe countries of origin, the whole point that several witnesses made yesterday was that what is safe for one group may not be safe for another group.

The Chair: Coming down to the actual observation, Senator Cordy, again, I will be so bold as to attempt an initial suggestion and then we will see how that plays out.

The committee encourages the minister and the IRB to take into consideration a special situation of minorities within the country of origin.

Senator Cordy: That is even better. Thank you. I just mentioned two groups and I think that adds a great deal to it. I appreciate that. Thank you.

produisent le plus vraisemblablement, nous leur donnons la souplesse nécessaire sans pousser la question d'une manière inhabituelle.

Madame Irish, est-ce un libellé convenable, d'après vous?

Mme Irish : Oui, je pense que c'est une façon pertinente de transmettre la recommandation à la CISR.

Le président : Sénateur Wallace, vous ne dites rien. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Wallace : J'en suis encore à écouter, pour le moment.

Le président : Ce qu'il nous dit, donc, c'est que ce n'est pas fini.

Chers collègues, je vais maintenant vous présenter une observation supplémentaire, proposée par le sénateur Jaffer, et qui encourage la CISR à rédiger des directives concernant les personnes GLBT. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Le président : Honorables sénateurs, êtes-vous prêts à répondre à la question? Ceux qui sont pour? Contre? L'observation est adoptée.

Le sénateur Cordy : Les choses tournent rondement. Je reviens sur la question, dont une partie est réglée. Il est question de directives, et ainsi, les témoins qui sont venus nous parler savent que nous les avons réellement entendus. Merci d'être restés. C'est très utile.

Le comité a appris qu'un pays d'origine qu'on estime sûr pour la majorité des citoyens peut ne pas l'être pour certaines minorités. Le comité a entendu parler des conditions de vie des Roms, en Hongrie, et des personnes GLBT qui vivent dans des pays d'origine que bien des gens estiment sûrs.

Le comité encourage — et c'est là où j'ai besoin de votre aide — le ministre et la CISR à tenir compte de cela au moment de traiter les demandes d'asile au Canada.

Cela ne change en rien le projet de loi. Il s'agit simplement d'agiter un drapeau rouge et de dire que le ministre a effectivement le droit de désigner des pays d'origine comme étant sûrs, si le projet de loi est adopté au Sénat. Cependant, ce que plusieurs témoins nous ont fait valoir hier, c'est que ce qui est sûr pour un groupe peut ne pas l'être pour un autre.

Le président : Revenons à l'observation comme telle, madame le sénateur Cordy. Je vais audacieusement faire un premier essai et nous verrons ce que cela donne.

Le comité encourage le ministre et la CISR à tenir compte de la situation particulière des minorités dans le pays d'origine.

Le sénateur Cordy : C'est encore mieux. Je vous remercie. Je n'ai mentionné que deux groupes, et je pense que cela ajoute beaucoup à l'observation. Je vous en suis reconnaissante. Merci.

The Chair: Ms. Irish, is there anything in that language that is contrary to the structure of the bill?

Ms. Irish: No.

The Chair: Honourable senators, I am going to read this again. It has been suggested that there be an additional observation, to wit: "The committee encourages the minister and the IRB to take into consideration the special situation of minorities within the country of origin."

Are you ready for the question? All those in favour so signify? Contrary? Carried.

Okay. Seeing no other suggestions, is it agreed that I report this bill with observations to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That is agreed.

I want to take a moment, the committee having now concluded, and you may remain there as you wish, Ms. Irish, and thank you on behalf of the committee for coming forward. I also want to thank all those other officials who were prepared to give us guidance in various aspects. I want to thank you on behalf of the committee for being here and ready to assist us with various aspects. Thank you.

To the committee, obviously, as we have seen, these are difficult issues on a worldwide basis, with an enormous range of cultural and other social issues that are involved in various countries around the world. You have before you a bill of importance to Canada that brings us forward in a very important area, and you handled this discussion in a way that does credit to the committee and to the Senate of Canada.

I want to express my gratitude to you for the way in which you have handled it and, in particular, I want to commend Senator Jaffer, who is the critic on this bill, and Senator Martin, who is the government sponsor of the bill in the Senate, for the way you two specifically have brought your duties to this bill.

With that, there being no other business of the committee, I declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

Le président : Madame Irish, y a-t-il dans ce libellé quelque chose qui va à l'encontre de la structure du projet de loi?

Mme Irish : Non.

Le président : Chers collègues, je vais relire. On a proposé une observation additionnelle : « Le comité encourage le ministre et la CISR à tenir compte de la situation particulière des minorités dans le pays d'origine. »

Êtes-vous prêts à répondre à la question? Tous ceux qui sont pour? Ceux qui sont contre? Adoptée.

D'accord. Puisqu'il n'y a plus aucune suggestion, puis-je faire rapport du projet de loi et des observations qui y sont annexées au Sénat?

Des voix : Oui.

Le président : C'est approuvé.

Étant donné que nous avons maintenant terminé, j'aimerais prendre un moment — et vous pouvez rester là, madame Irish — pour vous remercier au nom du comité. Je veux aussi remercier tous les fonctionnaires qui étaient prêts à venir nous conseiller sur divers aspects. Je vous remercie au nom du comité d'avoir été là, prêts à nous aider. Merci.

Chers collègues, comme nous l'avons constaté, il y a manifestement des problèmes graves à l'échelle mondiale, ainsi qu'une énorme variété d'aspects culturels et sociaux, entre autres, qui entrent en jeu partout dans le monde. Vous avez devant vous un projet de loi considérable pour le Canada, qui nous fait progresser dans un domaine important; la façon dont vous avez discuté de tout cela est tout à l'honneur du comité et du Sénat du Canada.

Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour la façon dont vous vous êtes comportés, et je veux souligner en particulier le travail du sénateur Jaffer — la porte-parole de l'opposition en ce qui concerne ce projet de loi — et du sénateur Martin — la marraine de ce projet de loi au Sénat.

Sur ce, puisqu'il n'y a plus d'autres points à débattre, je déclare que la séance est levée.

(La séance est levée.)

Centre for Immigration Policy Reform:

Martin Collacott, Spokesperson.

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director.

Canadian Council for Refugees:

Francisco Rico-Martinez, Co-Chair, Inland Protection Working Group;

Gina Csanyi-Robah, Member.

Rainbow Refugee Society:

Chris Morrissey, Chair, Co-founder and Volunteer.

Wednesday, June 20, 2012

Citizenship and Immigration Canada:

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development.

Centre pour une réforme des politiques d'immigration:

Martin Collacott, porte-parole.

Fédération canadienne des contribuables:

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien.

Conseil canadien pour les réfugiés:

Francisco Rico-Martinez, coprésident, Groupe de travail Protection au Canada;

Gina Csanyi-Robah, membre.

Rainbow Refugee Society:

Chris Morrissey, présidente, cofondatrice et bénévole.

Le mercredi 20 juin 2012

Citoyenneté et Immigration Canada:

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asile.

APPEARING

Monday, June 18, 2012

The Honourable Jason Kenney, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration.

WITNESSES

Monday, June 18, 2012

Citizenship and Immigration Canada:

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy;

Marie Bourry, Executive Director and Senior General Counsel;

Jennifer Irish, Director, Asylum Policy Program Development.

Public Safety Canada:

Michael MacDonald, Director General, National Security Operations Directorate.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Director General, Post-Border Programs.

United Nations High Commissioner for Refugees:

Furio De Angelis, Representative in Canada;

Michael Casasola, Resettlement Officer;

Nadia Williamson, Associate Legal Officer.

As individuals:

Peter Showler, Professor, Human Rights Research and Education Centre, University of Ottawa;

Richard Kurland, Lawyer and Policy Analyst.

Tuesday, June 19, 2012

Barreau du Québec:

Carla Chamass, Research and Legislation Services;

Hugues Langlais, President, Immigration and Citizenship Committee;

Richard Neil Goldman, Member, Immigration and Citizenship Committee.

Wlodyka, MacDonald, Teng:

Andrew Wlodyka, Partner (by video conference).

As an individual:

Catherine Dauvergne, Professor, Faculty of Law, University of British Columbia (by video conference).

Canadian Civil Liberties Association:

Noa Mendelsohn Aviv, Director, Equality Program.

(*Continued on previous page*)

COMPARAÎT

Le lundi 18 juin 2012

L'honorable Jason Kenney, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOINS

Le lundi 18 juin 2012

Citoyenneté et Immigration Canada:

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et de programmes;

Marie Bourry, directrice exécutive et avocate générale principale;

Jennifer Irish, directrice, Développement des programmes et politiques des droits d'asile.

Sécurité publique Canada:

Michael MacDonald, directeur général, Direction générale des opérations de la sécurité nationale.

Agence des services frontaliers du Canada:

Peter Hill, directeur général, Programmes après le passage à la frontière.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés:

Furio De Angelis, représentant au Canada;

Michael Casasola, administrateur chargé de la réinstallation;

Nadia Williamson, conseillère juridique adjointe.

À titre personnel:

Peter Showler, professeur, Centre de recherche et de l'éducation sur les droits de la personne, Université d'Ottawa;

Richard Kurland, avocat et analyste des politiques.

Le mardi 19 juin 2012

Barreau du Québec:

Carla Chamass, Service de recherche et de législation;

Hugues Langlais, président, Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté;

Richard Neil Goldman, membre du Comité en droit de l'immigration et la citoyenneté.

Wlodyka, MacDonald, Teng:

Andrew Wlodyka, associé (par vidéoconférence).

À titre personnel:

Catherine Dauvergne, professeure, faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique (par vidéoconférence).

Association canadienne des libertés civiles:

Noa Mendelsohn Aviv, directrice, programme Égalité.

(*Suite à la page précédente*)